

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1898-1899



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1900

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1898-1899.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1898-1899



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1900

Per. 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 14 DÉCEMBRE 1899, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. CHRISTOPHE ALLARD, président.

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 14 décembre 1899, à huit heures un quart du soir.

M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure; M. Deshayes, adjoint; MM. Dupont et Godron, ingénieurs des ponts et chaussées; le Bâtonnier de l'Ordre des avocats; M. l'abbé Barré, intendant de la Métropole; M. Knieder, membre du Conseil général, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Fortier, sénateur; Berchon, premier président; général Gallimard; Cartier, maire de Rouen.

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. G. Belleville, ingénieur en chef des ponts et chaus-

sées à Rouen, récemment élu membre résidant, pour la lecture de son discours.

Le récipiendaire avait pris pour sujet : *Les travaux de la Basse-Seine entre Rouen et le Havre dans la seconde moitié du XIX^e siècle*. Après un court tableau de l'état ancien et déplorable à tous égards du fleuve, il expose, avec une lucidité attachante, l'historique et le développement de tous les travaux dont la Seine a été l'objet. L'œuvre immense des endiguements avec ses phases successives, les changements du chenal, les dragages, les balisages, avec leurs perfectionnements progressifs, l'éclairage, sont successivement énumérés et décrits. La précision technique des détails est revêtue d'une forme si claire et si élégante qu'il est possible à tous les auditeurs de comprendre comment les travaux du corps des ponts et chaussées sont venus à bout de faire d'un cours d'eau sans profondeur, dangereux et franchissable seulement en de longues étapes, une voie magnifique, accessible en quelques heures aux navires du plus fort tonnage.

M. le Président répond en félicitant M. Belleville de la part si importante qu'il a prise lui-même à ces travaux.

Il rappelle que, dès le siècle dernier, l'Académie

avait fait des vœux pour l'amélioration de la Basse-Seine; puis, entrant dans le sujet même traité par M. Belleville, il s'attache, d'après les archives de la Chambre de commerce de Rouen, à montrer le rôle de cet établissement dans l'obtention et la préparation des lois et décrets qui ont mis à la disposition des hommes de l'art les sommes importantes, dont l'emploi a été si fructueux. Deux tableaux commandés au peintre Hostein par la Chambre de commerce de Rouen, en 1854, pour perpétuer, par la représentation de l'état ancien et de l'état nouveau de la Seine, la part prise par la Chambre à ces améliorations, fournissent enfin au président l'occasion d'une digression sur la Seine et les peintres.

Des applaudissements nombreux saluent ces deux discours, qui seront imprimés dans le *Précis*.

M. le Président offre ensuite au doyen de l'Académie, M. de Glanville, à l'occasion du cinquantième de son élection, une médaille d'or. Il rappelle brièvement l'importance des travaux archéologiques de M. de Glanville, collaborateur du célèbre M. de Caumont, et souligne aussi ce fait curieux que le père de notre vénéré doyen, son grand-père paternel, et son grand-père maternel, M. Lépecq de la Clôture, ont aussi fait partie

de l'Académie, et que son nom y figure depuis le jour de la fondation de notre Compagnie.

M. de Glanville remercie l'Académie en termes émus et dit que ce sympathique souvenir sera la pièce la plus honorable de son blason littéraire.

M. A. Héron lit ensuite un rapport sur le concours ouvert pour l'obtention du prix Bouctot : *Une étude sur Saint-Évremont*. Un seul mémoire a été présenté. Malgré ses qualités, des taches ou des lacunes ne permettent pas de lui donner le prix. Le concours est prorogé jusqu'au mois de juin 1901.

M. l'abbé Loth donne lecture du rapport sur les prix Octave Rouland, accordés l'un à MM. Gustave et Joseph et à M^{lle} Jeanne Courtel, d'Ectot-l'Auber; le second à M. Séraphin Lemaire, de Gruchet-le-Valasse.

M. G. A. Prévost lit le rapport sur le prix Dumanoir, décerné à M. Alexandre Robin, directeur de la Morgue, à Rouen.

Tous les lauréats étaient présents et sont venus recevoir leurs prix au milieu de chaleureux bravos.

M. le Préfet, au moment où les lauréats des prix Rouland montaient sur l'estrade, a bien voulu informer M. le Président de l'Académie, qu'il ajoutait, au nom du département, aux prix donnés par l'Académie, une

somme de deux cents francs pour les titulaires de chacun des deux prix. M. le Préfet est remercié de cette générosité par M. le Président et par les applaudissements de l'auditoire.

M. Henri Frère lit enfin l'*Étude sur M. A. Legrelle*, membre correspondant, étude communiquée à la séance du 7 décembre et qui sera imprimée dans le *Précis*.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. BELLEVILLE

Les premières paroles que je vais prononcer devant vous doivent être des paroles de remerciement pour l'insigne faveur que vous m'avez faite en voulant bien m'admettre parmi vous. Je suis à la fois très honoré de compter au nombre des membres résidants de votre savante Compagnie, et très confus de me sentir indigne de cet honneur.

Mon bagage d'ingénieur, que je trouve parfois un peu lourd à porter, vous paraîtra bien mince, car je ne saurais guère vous parler d'autre chose que de la Seine et des questions qui l'intéressent. Heureusement, un vieux souvenir classique est venu m'encourager. Je me suis dit, en faisant du texte latin une traduction de circonstance : « Rouennais vous êtes, et rien de ce qui est rouennais ne vous est étranger ». Vous l'avez prouvé à l'égard de notre fleuve normand en réservant bon accueil à une modeste notice sur le régime de la Seine maritime, que je vous ai présentée, faute de mieux, en soumettant ma candidature à vos suffrages bienveillants.

Vous me permettrez donc, puisqu'aujourd'hui me

revient l'honneur de vous entretenir quelques instants, de vous parler de la Seine.

Parmi les problèmes qui se présentent aux ingénieurs, il n'en est pas de plus complexe et de plus redoutable que celui de l'amélioration des rivières à marée. Pour la Seine, M. l'Ingénieur en chef Doyat a su, il y a une cinquantaine d'années, l'aborder avec succès, et a mis la main aux premiers travaux, aidé des persévérants efforts de nos compatriotes, MM. Rondeaux et Lemire, présidents de la Chambre de commerce, dont les noms sont justement restés populaires à Rouen.

Je n'abuserai pas de votre attention en refaisant l'histoire des études et des travaux considérables dont la Seine a été l'objet et le théâtre. Je ne le pourrais pas, d'ailleurs, car le sujet est inépuisable. Je me propose simplement de jeter un coup d'œil rapide sur la situation ancienne du fleuve, de passer sommairement en revue les diverses phases des travaux et de comparer les facilités actuelles de la navigation avec les difficultés d'autrefois.

Dans la première moitié du siècle, la Seine présentait, entre Rouen et la mer, deux zones bien distinctes. Entre Rouen et La Mailleraye, elle décrivait, comme aujourd'hui, une succession de longues sinuosités. Le lit, ouvert dans un terrain de sédiments anciens, venait s'appuyer au sommet de ses courbures, contre les coteaux de la Bouille, de Duclair, du Landin et du Trait. Il jouissait ainsi d'une fixité satisfaisante malgré des échancrures importantes des rives telles que celles de Grand-Couronne, de Moulineaux, de Quevillon.

Les grandes profondeurs régnaient déjà sur de grandes longueurs, formant des bassins où pouvaient mouiller les navires ; mais, entre ces bassins, s'interposaient des seuils plus ou moins élevés qui auraient gêné la navigation, si celle-ci n'avait été limitée d'une façon bien plus étroite par les insuffisances de profondeur et par les difficultés de tout genre rencontrées plus bas.

Tout autre était la situation entre La Mailley et la mer. Au-dessus de La Mailley, la nature et l'aspect de la Seine changeaient sans transition, la largeur du fleuve augmentait brusquement dans des proportions exagérées. A basse mer, un chenal, peu profond et sans fixité, s'ouvrait péniblement passage entre des bancs de vase et de sable, changeant capricieusement de forme et de hauteur sous l'action des courants de marée.

Il fallait alors à des navires, dont le tonnage ne pouvait dépasser deux cents tonneaux, au moins quatre jours pour faire le trajet entre la mer et Rouen. Le voyage ne pouvait s'effectuer qu'avec le concours des vents, des marées ou des courants favorables, et au prix de grands dangers.

Pour nous rendre compte de ce qu'était alors cette navigation, embarquons-nous ensemble sur un de ces bateaux de deux cents tonneaux, calant dix pieds, tirant d'eau élevé pour l'époque.

Le navire est au Havre, où il attend depuis plusieurs jours les marées de vives eaux qui lui donneront une hauteur d'eau suffisante pour monter en Seine. Nous

avons heureusement un vent favorable et un temps clair. Le bâtiment sort du port dès qu'il commence à flotter, et pénètre dans l'estuaire, emporté par le courant de flot. Sur la nappe d'eau de six à huit kilomètres de largeur que présente alors la baie, rien n'indique le tracé sinueux de la route à suivre, et le pilote n'a pour se guider que la connaissance des amers de la côte : clochers, maisons, bouquets d'arbres sur les falaises. Nous dépassons le travers d'Honfleur et faisons route au sud-est sur Berville. Aucun banc de brume ne cache le fond de la baie, autrement il faudrait nous hâter de retourner au Havre ou d'aller nous réfugier à Honfleur dès le commencement du reflux, afin de ne pas risquer un échouage presque toujours fatal. A Berville, on tourne à angle droit vers le nais de Tancarville, puis, avant de l'atteindre, un nouveau détour à angle droit nous dirige vers le Marais-Vernier. Là, par un nouveau changement brusque de bord, nous gagnons le petit port de Quillebeuf. Nous y trouvons les pieux d'amarrage, où nous nous mettons en sûreté, et notre première étape est franchie.

Demain, grâce à la marée, nous pourrions trouver treize pieds d'eau sur le banc du Flac et sur la traverse de Villequier. Si le vent n'est pas défavorable, nous partirons dès le commencement de la marée, de manière à franchir ces deux hauts fonds vers le moment de la pleine mer.

Le lendemain matin, il est basse mer ; les bancs coupés de filets d'eau sinueux, s'étendent tout autour de Quillebeuf, sur plusieurs kilomètres et laissent émerger,

ça et là, les mâts ou les débris de navires, qui moins heureux que le nôtre ont échoué, et ont été roulés et détruits par le mascaret. Notre pilote, en nous les montrant, nous raconte qu'en vingt ans, plus de cent navires se sont perdus dans ces parages, et jusqu'à Villequier. Il nous fait voir à l'ouest le mascaret qui apparaît, roulant sur les sables sa barre écumeuse.

Bientôt le flot passe à grand fracas devant Quillebeuf. Les bancs se couvrent rapidement, nous larguons nos amarres, et nous voici partis au fil rapide du courant sur une nappe d'eau dont la largeur est encore de deux kilomètres.

On longe le coteau de Saint-Léonard, on franchit le coude rétréci de Vieux-Port, puis on oblique avec les plus grandes précautions, dans le fleuve élargi de nouveau de plus d'un kilomètre, pour franchir la redoutable traverse de Villequier. Devant Villequier, nous devons éviter les dangers de la roche Brindel, et au-delà de Caudebec, nous manœuvrons pour nous écarter de l'écueil sous-marin, appelé chaussée de Caudebecquet. Mêmes manœuvres au banc des Meules, d'où nous gagnons enfin La Mailleraye et nous y débarquons, laissant le navire continuer jusqu'à Rouen sa route devenue moins périlleuse, soit à l'aide de ses voiles, soit en se faisant halier le long des rives.

Telles étaient, dans la première moitié du siècle, les difficultés de communication par la Seine entre la mer et l'une des villes les plus importantes de la France.

Ces difficultés et les dangers de la navigation de la Seine entre la mer et Rouen, d'une part, et, d'autre part,

les grandes facilités offertes au commerce par le même fleuve entre Rouen et Paris, et le cœur du pays, ont appelé, dès le règne de Louis XV, l'attention des gouvernements et des hommes de l'art sur la nécessité d'améliorer la navigabilité de la Seine en aval de Rouen.

Des ingénieurs de grand mérite ont proposé diverses solutions : les uns projetaient un canal latéral; les autres une canalisation avec épis ou barrages; d'autres, enfin, ont préconisé le rétrécissement des parties trop larges au moyen d'endigements longitudinaux.

Cependant les digues exécutées, à la fin du siècle dernier, sur le Clyde, entre son estuaire et le port de Glasgow, avaient quadruplé les profondeurs primitives. Ces excellents effets ont engagé l'Administration des ponts et chaussées à entreprendre de même l'amélioration de la baie de Vays, qui donne accès au port d'Isigny. On a ainsi établi dans la Vire des digues longitudinales, dont l'écartement progressait de l'amont vers l'aval. Elles eurent pour résultat un gain de 2^m 50 dans le tirant d'eau.

Les succès obtenus dans le Clyde et dans la Vire ont conduit à tenter sur la Seine l'application de procédés analogues. On se trouvait, toutefois, en présence d'un fleuve puissant, roulant à chaque marée un volume d'eau considérable, et dont les rives et le lit étaient en butte aux efforts destructeurs du mascaret.

On conçoit donc que l'on ait encore hésité, en présence de la disproportion des échelles, avant d'expérimenter sur la Seine les endiguements qui avaient réussi

sur de bien plus modestes cours d'eau. Il fallait oser et on a osé.

C'est dans les premiers mois de 1848 que commencèrent les travaux. On se proposa d'abord d'améliorer la traverse de Villequier. Deux cordons d'enrochement, élevés au-dessus des pleines mers moyennes des vives eaux, s'allongèrent en aval de l'ancienne île de Belcinac, à travers les bancs et les sinuosités du chenal ; l'activité fut telle qu'ils atteignaient Quillebeuf trois ans après, au milieu de 1851. A ce moment, la longueur des digues était de 18 kilomètres sur la rive droite, entre Villequier et Quillebeuf, et de 9,800 mètres sur la rive gauche, en deux tronçons : l'un de 8,400 mètres entre l'île de Belcinac et la Vacquerie, l'autre de 1,400 mètres, entre Aizier et Vieux-Port.

Au fur et à mesure de l'avancement des digues, le chenal était redressé, fixé et approfondi. De 3^m 50 à pleine mer, sur les traverses de Villequier et d'Aizier, les profondeurs ont passé presque immédiatement à 6^m 50.

On continua, en conséquence, l'application du système ; de 1852 à 1855, deux digues analogues furent construites en amont de Villequier : l'une de 5 kilomètres, sur la rive droite entre La Mailleraye et Caudebec, l'autre de 3 kilom. 1/2, entre le passage de Caudebec et l'île de Belcinac.

En même temps, l'endiguement était prolongé au-dessous de Quillebeuf ; sur la rive droite, une digue de près de 6 kilomètres, rejoignait le nais de Tancarville

en ouvrant à la Seine, au milieu des bancs d'alluvions, un nouveau chenal à courbures régulières.

Sur la rive gauche, un épi, partant de la pointe de la Roque, était poussé en travers de la Seine, et son extrémité était reliée à Quillebeuf, le long du Marais-Vernier, par une digue de 10 kilomètres.

Ces travaux, achevés en 1859, avaient étendu jusqu'à Tancarville les améliorations déjà obtenues entre Villequier et Quillebeuf. Mais, au-delà de Tancarville, le chenal se déviait brusquement vers le Nord, pour redescendre sur Berville, et continuer ensuite de divaguer de la manière la plus capricieuse jusqu'à la mer.

On décida donc de prolonger la digue Nord de 4,000 mètres, jusqu'en face de l'épi de la Roque, puis, ce travail terminé, en 1863, on exécuta encore le prolongement des deux digues sur 4 nouveaux kilomètres jusqu'à l'embouchure de la Risle.

La construction des digues jusqu'à la Risle, terminée en 1866, forme une première étape bien déterminée des travaux d'améliorations.

A ce moment, la longueur des digues existant entre La Mailleraye et la Risle était de 37 kilomètres sur la rive droite, et de 28 kilomètres sur la rive gauche. Au-dessous de Villequier, où la largeur était de 300 mètres, l'écartement allait en croissant, de manière à atteindre 450 mètres à Quillebeuf et 500 mètres à Tancarville. Au-delà de Tancarville, l'écartement a été maintenu constant, mais les digues qui jusque-là avaient été élevées au-dessus des hautes mers moyennes de vives eaux, ont été faites submersibles, leur couronnement

n'étant plus qu'à des niveaux variant de 1 à 2 mètres, au-dessus des basses mers de mortes eaux.

Toutes ces digues consistaient simplement en un cordon de moellons crayeux de diverses grosseurs, extraits des coteaux qui bordent la Seine sur une grande longueur, et notamment des carrières ouvertes à Yainville, Villequier, Trouville-la-Haule, Tancarville et la Roque.

Les matériaux amenés par bateaux à pied d'œuvre, étaient déchargés pêle-mêle pour constituer le corps de la digue. Le talus extérieur du massif était revêtu d'un perré à joints incertains, à la confection duquel on employait des blocs dits non gélifs, ou pour mieux dire, choisis dans les bancs les moins gélifs.

Tous les matériaux provenant des carrières de la Seine sont, en effet, incapables de résister longtemps à la gelée. Ils sont des plus tendres et peu denses, mais, en revanche, d'un prix peu élevé en raison de leur abondance et de la proximité des lieux d'extraction. On n'en avait, du reste, pas d'autres à sa disposition, et ce sont encore les mêmes que l'on emploie aujourd'hui.

Nous allons voir comment les premières digues, ainsi construites, n'ont pu résister longtemps aux effets destructeurs des courants, des gelées, et surtout du mascaret.

Le mascaret est un phénomène que l'on a observé dans la Seine de temps immémorial, mais le fléau se manifeste suivant les époques, avec des alternatives de violence tantôt terrible, tantôt atténuée. Il se présente même des périodes d'accalmie presque complètes.

Avant que les endiguements aient atteint la Risle en 1866, le mascaret avait déjà fait des retours offensifs et avait nécessité d'importants travaux de rechargement des digues. Malgré les sommes importantes qu'on dut consacrer pendant plusieurs années aux réparations, on ne put arriver à l'entretien normal. Des parties de digues éboulées ou dérasées avaient presque disparu, des érosions énormes, prenant les ouvrages à revers, s'ouvraient dans les terrains d'alluvion, et on était menacé de voir, à brève échéance, s'anéantir l'œuvre de tant d'efforts et disparaître les magnifiques résultats obtenus.

Vers 1875, on entreprit l'étude de la consolidation des digues. Un décret de 1878 et une loi de 1883 affectèrent une dotation d'une douzaine de millions à leur réfection suivant des types plus résistants.

On s'est appliqué, dans la détermination des diverses parties de ces types, à combattre directement les diverses causes de destruction des premiers endiguements.

Le mascaret exerce une action destructive immédiatement au-dessous du niveau des basses mers des vives eaux. La lame qui l'accompagne retombe sur le pied du talus, entraîne les blocs qui le protègent et creuse des affouillements qui amènent l'éboulement de la digue.

Cet effet s'est accentué à mesure qu'augmentaient les facilités offertes par l'approfondissement du lit à la circulation des eaux de marée, et qu'en même temps s'abaissait peu à peu le niveau moyen des basses mers.

A Quillebeuf, par exemple, ce niveau qui s'était déjà notablement abaissé en 1862, a continué à descendre encore de 1^m 60 depuis cette époque. A Caudebec, à partir du commencement des travaux, l'abaissement a atteint progressivement 1^m 30.

En raison de ces modifications dans le régime des marées, l'action du mascaret s'est exercée plus bas, sur les parties du talus qui n'avaient pu être arrimées lors de la construction, parce qu'elles ne découvraient pas à basse mer.

Les affouillements du pied ont été combattus par une dalle en béton de 3 mètres de largeur, et de 0^m 40 d'épaisseur, sur laquelle venait s'amortir la force destructive de la lame déferlante. Sur les points nombreux où le mascaret est violent, le béton était lui-même appuyé du côté du large par une charpente solide en pieux et palplanches.

A la partie moyenne et supérieure du talus, les causes de destruction proviennent de la houle et des gelées. Pendant l'hiver, un plus ou moins grand nombre de blocs du perré s'effritent et tombent en poussière, laissant des vides où viennent battre le mascaret et la houle, et par éboulement rapide du perré, de proche en proche, autour des vides, des coupures dans les digues ne tardent pas à se produire. On a remédié à ces effets par l'application d'un revêtement en béton de 20 à 30 centimètres d'épaisseur, qui met les matériaux légers et gélifs du corps de la digue à l'abri des effets de la gelée et de la houle.

La première étape des travaux de la Seine, ai-je dit,

est celle des travaux de premier établissement des digues, qui s'est terminée en 1866. La deuxième étape a eu pour caractéristique la réfection de ces digues que l'on peut considérer aujourd'hui comme terminée.

Durant cette période, aucun prolongement des digues vers l'aval n'a été effectué, mais on a, néanmoins, exécuté quelques endiguements nouveaux en amont de Caudebec. Outre les digues de fermeture des trous de Grand-Couronne, de Moulineaux, du Malacquis, etc., formant ensemble une longueur de près de 6 kilomètres, on a réalisé le rétrécissement de la passe de Bardouville.

La passe de Bardouville, située entre La Bouille et Duclair, s'étend sur une longueur de 7 kilomètres. Cette partie de la Seine présentait des largeurs exagérées, elle était partagée en plusieurs bras par les îles du Calumet, des Peuples et Saint-Georges. On n'y rencontrait que des profondeurs insuffisantes. De 1882 à 1892, on a successivement relié les îles aux berges par des barrages et des endiguements longitudinaux, dont la longueur totale a atteint plus de 6 kilomètres.

La troisième étape des améliorations de la Seine peut être considérée comme ayant commencé vers 1885, avec les études qui ont abouti au programme du prolongement des digues dans l'estuaire et des autres travaux d'améliorations actuellement en exécution.

En faisant remonter l'origine de cette période à une quinzaine d'années, je ne veux pas dire qu'on se soit désintéressé auparavant de la situation de l'estuaire. Bien au contraire, mais le prolongement des digues

au-delà de la Risle a rencontré de grands obstacles dans la présence des ports de Honfleur, et surtout du Havre.

En 1863, à la suite d'une reconnaissance de la baie de Seine, les ingénieurs hydrographes ont déclaré qu'il était de la plus haute importance, dans l'intérêt du port du Havre, d'arrêter les endiguements au point où ils étaient parvenus. Cette opinion, renouvelée à la suite de la reconnaissance de 1875, fut partagée par une Commission technique spécialement instituée en 1879.

En même temps qu'un grand nombre de personnalités s'intéressant à la Seine, les Ingénieurs de la Navigation ont continué les études commencées pour ainsi dire depuis les premiers travaux, mais ces études, dans la situation, ne pouvaient avoir qu'un caractère privé et officieux. Elles ont pris, en 1885, un caractère officiel, lorsque le Ministre des Travaux publics constitua une Commission chargée d'élaborer un programme d'ensemble pour l'amélioration du port du Havre et les passes de la basse-Seine.

Les matériaux ne faisaient pas défaut à la Commission pour entreprendre ses travaux. Depuis plusieurs années, l'étude du régime et du perfectionnement des rivières à marée était à l'ordre du jour chez les Ingénieurs français et étrangers; grâce aux nombreux documents réunis, la question avait fait un pas énorme.

Le programme arrêté à la suite des informations et des enquêtes les plus étendues, s'est inspiré des préoccupations suivantes :

1° Tracer les rives autant que possible conformément aux lois des cours d'eau à fond mobile, mises en évidence par divers ingénieurs et faire concorder pour le mieux les actions du flot et du jusant ;

2° Régler l'écartement des rives dans la mesure nécessaire pour ne pas gêner la propagation du flot, et augmenter autant que possible les volumes d'eau introduits dans le fleuve par les marées ;

3° Régler dans le même but les sections d'écoulement et les profondeurs, en recourant aux dragages.

Les considérations précédentes ont conduit à remanier un peu le tracé des anciens endiguements entre Quillebeuf et la Risle. L'œuvre primitive, pour avoir produit les magnifiques résultats que l'on sait, n'avait pas atteint la perfection. On ne doit pas s'en étonner. Il est plutôt étonnant qu'une œuvre humaine ait donné du premier coup une réussite aussi satisfaisante.

On a reconnu que l'écartement des digues ne croissait pas assez rapidement pour assurer la libre propagation des eaux de marée, et les corrections du tracé se sont présentées comme d'autant plus faciles et d'autant moins coûteuses à réaliser que les digues dont il s'agissait de changer l'emplacement étaient presque entièrement détruites. On a donc renoncé à leur reconstruction sur place, prévue au programme de réfection des endiguements qui a été complètement réalisé dans les sections d'amont.

Sur la rive gauche, entre Quillebeuf et la Roque, devant le Marais-Vernier, le tracé ancien a été remplacé par un nouveau tracé en reculement, le long duquel on

commence aujourd'hui l'établissement d'un cordon en galets provenant de dragages, et destiné à limiter les corrosions du terrain d'alluvion en arrière des débris de la digue primitive.

Sur la rive droite, en aval de Tancarville, la nouvelle digue a été, dans le même ordre d'idées, tracée de manière à augmenter progressivement la largeur, et a donné au lit majeur une amplitude de 1,200 mètres à la Risle. Ces travaux ont été entrepris en 1888. En raison de la force de la houle au fond de l'estuaire lors des tempêtes de l'ouest, le couronnement a été élevé au niveau des plus hautes mers. La digue est constituée par des moellons extraits de la carrière de Tancarville et amenés à pied d'œuvre par locomotives et wagons. Sa longueur atteint 7,000 mètres, et une grande partie du talus est, dès maintenant, protégée par un revêtement en béton.

Nous arrivons maintenant au prolongement des digues dans l'estuaire, autorisé par la loi du 19 mars 1895.

Au nord, le tracé prolonge celui de la nouvelle digue de rive droite entre Tancarville et la Risle, décrit une courbe à très grand rayon, et s'arrête au méridien de Saint-Sauveur. Sa longueur est de 6,500 mètres.

Au sud, le tracé se détache de la digue ouest de la Risle, et s'arrête, 4,800 mètres plus loin, au méridien de Fiquefleur. En cet endroit, l'écartement des deux digues atteint 1,600 mètres.

Les prolongements nord et sud sont en exécution.

Les moellons sont extraits des carrières de Tancar-

ville et de Pierre-Gant, et livrés par un entrepreneur sur les chalands de l'Administration, qui les conduit au lieu d'emploi à l'aide de ses remorqueurs.

Le long du tracé nord, les bancs de sable sont, pour le moment, assez élevés : on en profite pour constituer rapidement un léger cordon d'enrochements, destiné à s'opposer aux divagations éventuelles du chenal. Le cordon est déjà construit sur 3,500 mètres.

Au sud, au contraire, on se trouve en eau profonde. On établit d'abord une digue basse, dont la crête, consolidée par des boisages, est garnie d'un revêtement perreyé, qui soustrait les matériaux du massif aux effets destructifs de la houle et du déversement des eaux. La digue basse sera exhaussée plus tard quand les sables d'alluvion se seront déposés en arrière, jusqu'à son niveau ou à peu près. La longueur en exécution est de 800 mètres.

Un procédé complémentaire et puissant d'amélioration, mis en pratique sur la Seine depuis quelques années, consiste dans le dragage. Les endiguements, après avoir très rapidement débarrassé le lit de la Seine des bancs qui l'obstruaient, ont vu leurs effets d'approfondissement diminuer progressivement, et le moment est venu où ils se sont complètement arrêtés.

Sur certains points, le terrain consistant mis à découvert n'était plus susceptible d'être attaqué par le courant ; sur d'autres, où le sable se rencontrait encore, l'équilibre s'était établi entre le nouveau régime des eaux et le régime des fonds.

Sur plusieurs des points où le solide était à nu,

celui-ci formait des seuils ou des barrages sous-marins gênants pour la navigation, en raison de la hauteur d'eau réduite qui les recouvrait, et nuisibles au régime général du fleuve, par l'obstacle que les insuffisances de section apportaient à l'écoulement des eaux. Ces points ont été attaqués à l'aide de la drague, et les dragages se sont partagés en dragages de navigation et en dragages de régime, suivant qu'ils ont eu pour objectif prédominant l'augmentation des profondeurs sur la route des navires ou l'augmentation des sections d'écoulement.

Je ne parlerai que pour mémoire des dragages de minime importance exécutés autrefois dans le banc tourbeux des Meules. La passe ainsi créée fut élargie en 1880, mais c'est seulement depuis une dizaine d'années que les dragages furent appliqués sur la Seine d'une manière systématique, en recourant d'abord à l'entreprise. On approfondit ainsi, de 1888 à 1895, les hauts fonds entre Rouen et la Bouille, et celui du Trait.

Cependant, les difficultés qu'on rencontra pour obtenir des entrepreneurs l'exécution des dragages dans la région d'aval, en raison des sujétions nombreuses de ce travail, d'autre part, la grande importance des déblais à enlever, déterminèrent l'Administration des Travaux publics à organiser un service permanent de dragages en régie. Elle employa d'abord, en 1892, une drague marine prêtée par le port de Dieppe; en même temps elle faisait construire un matériel très puissant :

dragues, élévateurs, remorqueurs et chalands, qu'elle put mettre à l'œuvre en 1895.

Depuis trois ans, ce matériel a fonctionné sans discontinuité. On a déjà réalisé l'approfondissement des passes de Biessard, de Moulineaux, de Bardouville et des Flaques. On travaille à celui de la passe des Meules, et les seuils qui s'élevaient tout récemment encore au-dessus du niveau du zéro des cartes marines du Havre, sont dès maintenant abaissés à un mètre au-dessous de cette côte. On devra revenir ensuite sur ces points et sur d'autres que leur niveau relativement bas ne rendait pas gênants d'abord, pour y continuer les dragages, élargir les passes ouvertes et poursuivre l'amélioration parallèle des profondeurs du chenal et du régime de l'écoulement des eaux.

Tous ces déblais, en terrains solides, tels que : argile, tourbe ou galets, sont effectués au moyen de la drague à godets. Dans les sables de l'estuaire, on a fait également l'essai des dragages, mais au moyen des seuls appareils appropriés à ce genre de terrain, c'est-à-dire avec des dragues à succion. L'expérience a été faite du printemps de 1897 jusqu'au mois de mars dernier, au moyen d'une drague de force moyenne prise en location. On l'a mise en œuvre sur les points du chenal de la baie où des déformations menaçaient de se produire, et les résultats ont été satisfaisants. Elle est remplacée depuis le mois d'août par une drague aspiratrice récemment construite et livrée à l'Administration des Travaux publics. Enfin, deux fortes dragues sont en construction, et sont destinées, dès leur mise en service, à

tenter d'ouvrir et d'entretenir un chenal direct, de l'extrémité des digues futures à la passe centrale de l'estuaire, entre les bancs d'Amfard et du Ratier.

Il ne suffisait pas de donner aux navires des profondeurs en rapport avec leurs dimensions croissantes, il fallait aussi leur procurer les moyens de naviguer sur la Seine avec toutes les facilités et toute la sécurité désirables aussi bien la nuit que le jour. On s'est donc appliqué à organiser le balisage et l'éclairage, et à les perfectionner progressivement.

Sur la vaste nappe d'eau que présente l'estuaire de la Seine à haute mer, c'est-à-dire au moment où il est praticable à la navigation, rien ne décelait la trace du chenal sinueux à suivre pour ne pas sortir de la route et échouer sur les bancs. On a primitivement réalisé le balisage à l'aide de petites perches surmontées d'un pavillon ou d'une botte de genêts, que l'on venait, en canot, planter à basse mer à la laisse des bancs bordant le chenal.

Les perches, trop fragiles, souvent renversées, ne dépassant que très peu le niveau des pleines mers, et garnies de signaux peu visibles, ne fournissaient aux navigateurs que des indications précaires et insuffisantes.

On s'est donc préoccupé de perfectionner ce système fort primitif. On a d'abord substitué aux petites perches des mâts en sapin, plus forts et plus longs, surmontés de voyants plus volumineux, cônes noirs sur la rive droite, cylindres rouges sur la rive gauche.

Cependant, les mâts ne jalonnaient que le pied des

bancs découvrants, sans indiquer le creux dans la zone balisée. Le long des bancs en pente douce, on ne pouvait les planter que très loin du chenal, en laissant à cette zone une largeur excessive. A la suite des tempêtes ou des glaces, les mâts étaient en grande partie cassés ou renversés.

Une débâcle avait complètement détruit le balisage. Pour le rétablir promptement, on mouilla un certain nombre de ces petites tonnes en fer, qui servent au transport du pétrole. L'essai ayant été satisfaisant, on a continué à employer les tonnes pour signaler à l'intérieur des deux lignes de mâts les parties les plus creuses du chenal et les pointes sous-marines des bancs. En 1888, l'expérience avait démontré la possibilité du déplacement rapide des bouées de faible échantillon, en suivant pas à pas les variations du chenal, et sans risquer de donner aux navigateurs de fausses indications. L'emploi des perches fut complètement abandonné, et on ne fit plus usage que de bouées d'un type spécialement étudié, et pourvu d'un fuseau qui restait bien visible, même lorsque la bouée s'inclinait et s'enfonçait dans les forts courants. Les bouées, au nombre de trente-cinq à quarante, étaient disposées en quinconce sur deux lignes d'une longueur de 15 à 18 kilomètres. Des sondages continus permettaient de reconnaître les changements du chenal, et le nombre des déplacements de bouées effectués à la suite de ces sondages a atteint en moyenne trois cents par an.

Le succès de ce système, la facilité d'abord inespérée de son fonctionnement, et la confiance qu'il a bientôt

inspirée, ont amené à concevoir le balisage lumineux pour étendre à la navigation de nuit les améliorations réalisées pour la navigation de jour.

A la suite d'expériences entreprises dès 1889, on fit choix, pour l'éclairage de l'estuaire, d'un type de bouée qui devait satisfaire aux conditions suivantes :

1° Avoir une tenue suffisante pour ne pas dériver dans les forts courants ;

2° Permettre l'emploi d'engins de mouillage assez légers pour être promptement et facilement déplacés ;

3° Avoir un tirant d'eau assez faible pour ne pas échouer à basse mer ;

4° Rester vertical dans les courants, afin que la nappe lumineuse ne s'écarte pas de l'horizon ;

Et 5°, posséder une capacité suffisante pour emmagasiner le gaz comprimé nécessaire à l'éclairage pendant plusieurs semaines.

La forme bateau permettait seule, peut-être, de satisfaire à toutes ces conditions. La bouée bateau d'essai fut construite en 1890 ; dès 1892, vingt-huit bouées semblables étaient mises en service ; actuellement leur nombre est de trente-cinq.

Ces bouées, ravitaillées par une usine à gaz d'huile, construite à Honfleur pour cet usage, sont rechargées à peu près chaque quinzaine. Leurs feux sont colorés en rouge sur la rive nord, et en vert sur la rive sud.

L'éclairage de l'estuaire entre la mer et la Risle était ainsi pratiquement et complètement réalisé. Entre la Risle et Rouen existaient déjà des phares établis sur les rives.

Le premier phare de la Seine a été allumé en 1818, à Quillebeuf. En 1838, on installa une série de feux : ceux du Hode, de Berville, de Tancarville, de la pointe de la Roque, du Mesnil, du Courval, du Vieux-Port, de La Vacquerie, de Villequier et de Caudebecquet. En 1850, fut allumé le phare de Fatouville, puis de 1861 à 1867, au fur et à mesure de l'exécution des endiguements, un certain nombre de ces feux furent déplacés. En 1869, on établissait les feux de l'entrée des digues, à la Risle, et en 1878, on créait tout un système de feux de rive entre Rouen et Caudebec.

Le balisage lumineux de l'estuaire, mis en service le 10 décembre 1892, est venu compléter le système d'éclairage de la Seine de la mer à Rouen. Depuis lors, la navigation se fait à peu près aussi commodément la nuit que le jour.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière, et comparons la Seine d'aujourd'hui à celle d'il y a cinquante ans.

Au lieu de n'admettre que des navires de deux cents tonneaux, elle en reçoit aujourd'hui de plus de deux mille cinq cents. L'an dernier, le port de Rouen a vu entrer près de deux cents navires de 6 mètres et plus de tirant d'eau; parmi eux s'en trouvaient de 7^m 15 avec cinq mille deux cent cinquante tonnes de marchandises.

Si nous refaisons maintenant le voyage de la mer à Rouen, que tout à l'heure je vous conviais à faire en imagination, avant les travaux d'amélioration de la

Seine, ce sera une rapide promenade, et non plus une difficile et longue traversée. En partant de la rade du Havre, avec le courant de flot, sur un navire de 6 à 7 mètres de tirant d'eau, nous débarquerons au quai de Rouen sept à huit heures plus tard, sans que notre navire ait été arrêté par aucun haut fond.

En présence des progrès considérables accomplis, les Rouennais peuvent être fiers de l'œuvre déjà réalisée, mais le commerce maritime et les navires qui en sont l'instrument, se modifient si promptement, et les exigences actuelles sont si impérieuses, qu'on n'a pas le loisir de s'arrêter. Il faut encore marcher en avant dans la voie des améliorations, et arriver à faire de la Seine et de son port un outil de premier ordre, en rapport avec l'activité industrielle et commerciale de l'une des premières villes de la France.

En terminant, je vous prie de m'excuser, si je me suis laissé entraîner à entrer dans certains développements un peu arides, et si mon discours ressemble parfois à un rapport administratif. Mais vous m'excuserez, j'en suis sûr, car en vous parlant de la Seine, j'ai parlé d'un fleuve que vous aimez tous, pour les anciens et nombreux souvenirs qui s'y rattachent, pour la beauté des paysages variés qu'offrent ses rives, et pour la prospérité qu'il a apporté et apportera encore à la région normande.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION

DE M. BELLEVILLE

Par M. CHRISTOPHE ALLARD, Président.

Soyez, Monsieur, le bienvenu parmi nous. Si, suivant un gracieux adage canadien, « un ami est un frère que l'on s'est choisi », de même le confrère que notre vote fait entrer dans notre Compagnie, est-il sûr d'y être salué par l'expression d'une unanime et cordiale sympathie.

Vous venez de nous faire descendre la Seine, et nous ne pouvions pas avoir un meilleur pilote pour ce voyage, un guide plus sûr et plus complaisant pour nous faire apprécier les améliorations apportées à la navigation de notre grand fleuve. Vous avez d'ailleurs tenu, laissant de côté la partie technique, — et, plus que tout autre, je vous en remercie, — à ce que les détails dans lesquels il vous fallait entrer, fussent facilement intelligibles pour tous vos auditeurs sans exception.

Aussi, quel plaisir c'était tout à l'heure, Monsieur, de vous entendre nous décrire la Seine maritime actuelle, le faire avec tant de science unie à tant de clarté, je n'ai pas à vous le dire après les applaudissements qui ont salué votre discours. Nul ne pouvait aborder ce sujet, d'un intérêt si spécial pour nous, Normands, avec

une compétence semblable à la vôtre. Notre grand fleuve est, depuis 1882, l'objet de vos études, interrompues seulement par quatre ans d'absence; c'est vous qui présidez à ses destinées, depuis Rouen jusqu'à la mer, et qui, vous venez de nous le montrer, « mettez un frein à la fureur de ses flots » par les procédés les plus nouveaux et les plus efficaces.

Me! Me! adsum qui feci...

auriez-vous pu prendre pour épigraphe de votre discours.

Grave problème que celui de l'amélioration du cours et de l'embouchure de la Seine, et l'un des plus intéressants que présente l'étude des estuaires! On assure qu'il a préoccupé Henri IV; il a hanté, au moins au point de vue militaire, le génie de Napoléon; il a été, depuis le XVIII^e siècle, l'objet des recherches des ingénieurs, mais l'insuffisance des documents qu'ils possédaient a longtemps empêché d'en découvrir la solution. Mon incompetence, que je regrette, m'empêchera de tenter l'examen des divers projets qui se sont succédés dans ce but: je craindrais trop, n'était votre bienveillance, que vous ne m'arrêtiez par la question préalable, déjà posée par Horace:

Tu nihil invitâ dices faciesve Minervâ.

ou, plus simplement, par La Fontaine:

Ne forçons point notre talent;
Nous ne ferions rien avec grâce...

Laissez-moi seulement remarquer, car c'est un fait

digne de mention, que si l'étude de l'amélioration de la Seine maritime a enfin commencé à être abordée d'une manière pratique il y a un siècle, c'est à notre Compagnie qu'on le doit. En 1783, elle avait mis la question au concours; en 1784, le prix fut décerné à M. de Lamblardie père, qui devint plus tard le premier directeur de l'École polytechnique. Laissez-moi rappeler que ce fut encore un membre correspondant de l'Académie, l'ingénieur baron Cachin, qui présenta, en 1792, un autre projet de canalisation approuvé par le Conseil supérieur des ponts et chaussées, et dont les événements politiques empêchèrent seuls l'exécution (1). Et si, faute de pouvoir les examiner avec compétence, je ne fais qu'énumérer les projets d'endiguement de MM. Bérigny, Navier, Pattu et Pouette, Baudemoulin, de Lescaille et Frimot, ce ne sera pas sans remarquer que l'un de leurs auteurs au moins, l'ingénieur en chef Pattu, était membre de notre Compagnie, et que l'Académie, tenue au courant, par de fréquentes communications, de l'état de la question, ne paraît avoir jamais cessé de s'y intéresser.

Le dernier de ces projets, celui de l'ingénieur Frimot, rejetant toute idée de canal latéral et de barrage déversoir à l'entrée de l'estuaire, qui avaient fait le fond des projets précédents, prévoyait des digues longitudinales composées de carcasses de navires ou de vieux chalands

(1) Ce canal aurait passé en voûte sous la roche de Quillebeuf. — *Avis de l'assemblée générale des ponts et chaussées (séance du 24 avril 1792)*, Paris, Dupont, 1792, réimprimé à Rouen, Periaux, 1810.

remplis de pierres et reliés les uns aux autres (1). Le système des digues longitudinales était excellent ; le mode d'exécution laissait à désirer. Il était réservé, vous l'avez indiqué, Monsieur, à l'ingénieur en chef Doyat de reprendre cette idée, en supprimant les carcasses de navires ou les caissons, et en construisant uniquement ces digues en pierres perdues. Ce projet prévalut, malgré la vive opposition des ingénieurs du port du Havre, qui prévoyaient à bref délai un envasement heureusement chimérique (2). « La résistance que l'on rencontrera de leur part ne sera peut-être vaincue que par une grande calamité... l'incendie du port du Havre », écrivait plaisamment l'un des auteurs des études techniques : ces prévisions pessimistes ne nous étaient pas réservées. Après d'assez vives discussions, la loi des 31 mai-6 juin 1846 fut votée : elle le fut, grâce à l'éloquence de Lamartine. Même dans une question de travaux publics, le grand poète trouva moyen de planer à ces hauteurs qui lui étaient familières : parlant des résultats encore problématiques des projets des ingénieurs, il somma la Chambre d'arracher le *oui* ou le *non* à la nature. Garnier-Pagès et Arago, en langage moins imagé, avaient pris, de leur côté, une part utile à la discussion. Ajoutons qu'un autre poète orateur, Victor Hugo, défendit avec non moins d'élo-

(1) L. Partiot, inspecteur général des ponts et chaussées, *Etude sur les rivières à marées et sur les estuaires*, p. 90.

(2) Cette opposition devait persister jusqu'à l'achèvement des travaux. V. *Chambre de commerce du Havre. Rapport de la Commission chargée d'examiner le nouveau projet d'endiguement de la Seine*. Havre, Costey frères, 1860.

quence le projet à la Chambre des pairs (séance du 1^{er} juillet 1846). La loi, par une bizarre et heureuse fortune, eut ainsi pour parrains les deux plus grands poètes de notre siècle. Le succès fut dû à leurs efforts : « Toutes les objections sont désormais enterrées sous les digues de Villequier », s'écriait un amiral. Les travaux furent décidés à titre d'essai : ils réussirent de la manière la plus brillante, et furent le point de départ de tout ce qui a été fait depuis dans la Seine maritime.

La période héroïque de cette grande œuvre était accomplie : le principe était adopté. Mais si nous pouvons, à un demi-siècle de distance, mesurer les conséquences de cette victoire remportée sur la Commission de la Chambre, hostile au projet à l'unanimité, peut-être la difficulté de ce succès ne nous apparaît-elle plus complètement. L'exécution de l'endiguement de la Seine était alors, pour beaucoup de bons esprits, une entreprise grosse de difficultés, presque surhumaine, presque surnaturelle.

Ah ! demain, c'est la grande chose !

De quoi demain sera-t-il fait ?

semblait-on se répéter à propos de cette loi défendue à la Chambre des pairs par Victor Hugo. Trois ans plus tard, il en était encore ainsi, et quand les travaux furent visités, en 1849, par le vice-président de la République, Boulay de la Meurthe, on retrouve dans la belle péroraison de son discours l'écho de ces craintes injustifiées : « L'élément vaincu, s'écriait-il, devient, en mugissant, l'instrument du bienfait... Et cependant, parce que l'homme n'est pas Dieu, je ne sais quel doute plane encore

sur ces gigantesques et glorieux travaux. Une secrète angoisse cachée au fond de nos cœurs, les beautés naturelles qui abondent dans cette riche contrée, tous ces témoins qui attestent la Providence, nous conseillent de demander à Dieu, au véritable Dieu, d'être propice à ce grand et magnifique ouvrage, qui semble ne pouvoir s'achever que par sa volonté et sous sa main (1) ».

Si les pouvoirs publics appelaient en de tels termes la bénédiction divine sur « ce grand et magnifique ouvrage », ceux qui exécutaient les travaux pratiquaient vaillamment la maxime : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ». Il est, sous ce rapport, deux initiatives qu'il faut mettre hors de pair : au point de vue technique, l'infatigable ingénieur en chef Doyat (2); au point de vue de la préparation et de l'élaboration de la loi bienfaisante de 1846, des décrets des 13 janvier 1852 et 3 août 1863 qui en ont réglé l'application, notre admirable Chambre de commerce, infatigable, elle aussi.

Ses archives sont précieuses pour qui veut, au point de vue qui nous occupe, retrouver les traces de son indomptable ténacité, et je ne saurais trop remercier le membre de notre Compagnie qui est à la fois le dévoué secrétaire de la Chambre de commerce et son érudit historien, de m'avoir permis d'y puiser les éléments

(1) *Chambre de commerce de Rouen. — Compte rendu du voyage d'exploration des travaux d'endiguement de la Seine maritime.* Rouen, Alfred Péron, 1849, p. 13.

(2) V. l'Etude sur les publications de M. Doyat, dans le *Journal de Rouen* du 17 février 1846. V. aussi le rapport de M. Lefebvre-Duruffé au Conseil général de l'Eure, publié sous le titre : *Eaux et rivières et navigation de la Seine.* Evreux, Canu, 1849.

principaux de ce travail. On peut admettre que sans la généreuse et patriotique obstination de la Chambre consulaire, les travaux d'endiguement n'auraient été votés que bien des années plus tard : elle représentait dans cette question l'opinion publique, cette force latente qui arrive toujours à avoir raison, quand elle défend une cause juste.

A défaut d'un long exposé de la brillante campagne qui devait aboutir au vote de la loi, une simple énumération suffira pour faire apprécier l'importance de son rôle et de son action.

En 1840, les sollicitations de la Chambre de commerce obtiennent du gouvernement le projet d'amélioration de la Seine maritime dressé par l'ingénieur Bleschamp, et qui devait, trois ans plus tard, être repris et modifié par l'ingénieur Doyat (1).

En 1845, notre Chambre invite l'ingénieur distingué qui avait dirigé, en Angleterre, l'endiguement de la Clyde, M. William Bald, à venir étudier sur place les travaux. Voici en quels termes cet homme de science formula son opinion : « Si la Seine coulait en Angleterre, les vaisseaux de la Compagnie des Indes ne tarderaient pas à remonter jusqu'à Rouen. »

En 1845 également, la Chambre de commerce délègue son président, M. Théodore Le Picard, et l'un de ses anciens présidents, M. Jean Rondeaux, pour aller visiter les travaux d'endiguement des rivières à marée

(1) *Chambre de commerce de Rouen. Enquête sur les travaux à faire pour l'amélioration de la navigation dans la Basse-Seine*, novembre 1844. Rouen, A. Péron.

d'Angleterre et d'Ecosse; elle obtient du Ministre des travaux publics qu'il adjoigne à cette Commission l'ingénieur en chef Doyat; elle encourage la publication des deux rapports (1) dans lesquels sont consignés les importants résultats de ce voyage d'études.

En 1846, c'est d'accord avec elle que l'ingénieur en chef Doyat, par un mémoire d'une clarté parfaite et d'une grande élégance de discussion (2), réfute le rapport de la Commission de la Chambre des députés concluant au rejet du crédit relatif aux travaux de la Seine maritime.

La loi étant enfin votée, et quand il s'agit d'en assurer l'exécution, le voyage entrepris par le vice-président de la République, Roulay de La Meurthe, le 23 septembre 1849, à la demande et aux frais de la Chambre de commerce, y contribua puissamment.

Publication de la relation de ce voyage; la même année, publication d'une étude sur la nécessité de prolonger les digues (3); en 1850, publication des enquêtes

(1) *Rapport à la Chambre de commerce de Rouen sur l'amélioration de plusieurs rivières et ports à marées d'Angleterre et d'Ecosse.* Paris, L. Mathias, 1846.

Exploration de quelques rivières à marées d'Angleterre et d'Ecosse. Rouen, Péron, 1846.

Le premier de ces rapports reproduit en appendice la lettre de l'ingénieur W. Bald sur son exploration de la Seine.

(2) *Amélioration de la Seine. Rapport à M. le Ministre des Travaux publics.* Rouen, Péron, 26 janvier 1846.

Chambre de commerce de Rouen. Amélioration de la Seine maritime. Rouen, Péron, août 1845.

(3) *Endiguement de la Seine maritime. Nécessité de prolonger les digues jusqu'à Honfleur et le Havre.* Rouen, Péron, septembre 1849.

préliminaires au complément des projets d'endiguement (1); en 1859, publication résumant les avantages, dès lors constatés, d'un endiguement enfin terminé dans ses parties essentielles (2). Ai-je besoin de répéter que de toutes ces œuvres d'actualité, la Chambre de commerce était à la fois l'auteur et l'éditeur?

*
**

Mais, l'entreprise achevée, il fallait perpétuer le souvenir des résultats acquis par quatorze ans d'efforts. En 1859, notre Chambre décida qu'une médaille commémorative serait frappée et offerte, aux frais de ses membres, aux autorités, aux ingénieurs, aux députés qui avaient concouru, soit à l'élaboration de la loi de 1846, soit à l'exécution des travaux. Cette médaille, dont un seul exemplaire est conservé aux archives de la Chambre de commerce, est de grandes dimensions (0,07 de diamètre); la face présente le profil de Napoléon III, l'envers reproduit l'inscription suivante :

ENDIGUEMENT DE LA SEINE MARITIME

Sollicité

Par la Chambre de commerce de Rouen

Commencé à Villequier en nov. 1847

Sous le règne de Louis-Philippe I^{er},

M. Dumon ministre des Travaux publics

Le B^{on} Dupont-Delporte préfet de la Seine-Inf.

L'endiguement de la Seine

A été terminé et le chenal rectifié jusqu'à Tancarville

en mars 1858

Napoléon III régna

M. Rouher, sénateur, minist. de l'agric. du comm. et des trav. publ.

Le B^{on} E. Le Roy, sénateur, préfet de la Seine-Inf.

(1) Un fort volume in-8°. Rouen, Péron, août 1850.

(2) Rouen, Péron, décembre 1859.

Maires de Rouen

MM. H. Barbet, J.-A. Fleury et A. Verdrel

Ingénieurs en chef

MM. A.-L. Doyat et M. Beaulieu

*Présidents de la Chambre de commerce*MM. J. Rondeaux, Th. Le Picard,
Am. Le Mire*Loi du 31 mai 1846 et décrets du 13 janvier 1852 et du 3 août 1863.*

Cette médaille fut offerte, en or, aux ingénieurs qui avaient dirigé ou exécuté les travaux, MM. Doyat, Beaulieu, Partiot; des exemplaires en bronze furent adressés aux députés qui avaient pris la parole dans la discussion de la loi; ils étaient renfermés dans des écrins portant l'inscription : *Souvenir d'une entreprise à l'exécution de laquelle votre éloquente parole a si puissamment contribué lors de la discussion de la loi à la Chambre des députés.* Les réponses que firent à cet envoi ses destinataires auront au moins le mérite de l'inédit.

« ... En me mettant au nombre de ceux qui ont contribué à cette œuvre, écrit Garnier-Pagès, vous m'avez honoré beaucoup plus que ne le méritait une simple participation à un crédit que le gouvernement vous devait et dont je n'ai fait que relever l'importance.

« C'est à Messieurs les Membres de la Chambre de commerce de Rouen, suivant moi, qu'une médaille d'or eût dû être adressée plus spécialement, car c'est à leurs études, à leurs démarches, à leur persévérante activité, à leurs nombreux travaux, qu'est dû le succès de cette remarquable entreprise... »

« Monsieur, écrivait, le 10 mai 1859, Lamartine au

président, M. Le Mire, daignez présenter mes remerciements à la Chambre de commerce de Rouen pour s'être souvenue de moi dans la distribution de sa médaille. *J'ai été à la peine, je devais être à la gloire*, disait Jeanne d'Arc après ses combats : j'ai été moi-même assez heureux pour combattre avec succès en faveur des grands intérêts de votre grande ville. Je suis reconnaissant que ce morceau de bronze constate, pour moi du moins, ce souvenir. »

LAMARTINE.

L'année suivante, 1860, Lamartine adressait à la Chambre de commerce de Rouen ses œuvres complètes, avec cette dédicace sur le premier feuillet du premier volume : « Mémoire et reconnaissance. » LAMARTINE. Était-ce de sa part un nouveau remerciement de la médaille offerte l'année précédente? Je l'ai cru d'abord, mais il n'en était pas ainsi. 1860, c'était l'année où le pauvre grand poète mettait en vente *Milly ou la terre natale*; l'édition de ses œuvres, publiée cette même année par souscription, avait pour but de venir en aide au poète vieilli et ruiné, et la Chambre de commerce de Rouen avait tenu à être au nombre des souscripteurs.

*
* *

Cette médaille n'était pas le seul document commémoratif par lequel la Chambre de commerce de Rouen devait indiquer aux âges futurs l'œuvre accomplie : elle tint à en fixer le souvenir d'une manière plus intéressante, plus artistique même. Ici, Messieurs, permettez-moi d'ouvrir une assez longue parenthèse.

Lorsque, appelé par mes fonctions à l'honneur de

répondre à M. Belleville, je dus étudier à mon tour le sujet qu'il avait choisi, mon embarras fut grand. Je savais avec quel intérêt vous suivriez l'honorable récipiendaire dans son excursion à travers la Seine maritime : devais-je, à peine débarqués, vous engager à entreprendre de nouveau avec moi un pareil voyage ?

J'en eus l'intention, mais en me plaçant à un point de vue spécial. C'est dans les œuvres des peintres que je cherchais à contempler

Ces bords fleuris
Qu'arrose la Seine

comme répètent à l'envi tous ceux, — et ils sont nombreux, — qui ignorent que les vers de M^{me} Deshoulières s'appliquent aux rives émaillées de la Senne, affluent de la Dyle, qui coule à Bruxelles, et ont été composés par l'amie des deux Corneille pendant son exil en Brabant, à la suite des troubles de la Fronde. J'avais cru trouver une étude intéressante à faire sur la partie maritime de notre grand fleuve, sous la conduite des artistes de notre époque qui ont été chercher sur ses bords, dans les paysages qu'il traverse et qu'il anime, l'inspiration d'œuvres gracieuses et pittoresques. Je dus m'avouer à moi-même mon erreur : je dus reconnaître qu'il n'y a presque pas de peintres de la basse Seine. Le fleuve a élargi ses rives, il a accéléré son cours, il a entendu la grande voix du flux qui l'appelle, qui le repousse, et qu'il domine enfin pour se perdre dans la mer qui l'emporte : plus de doux paysages aux frondaisons verdoyantes, aux gris transparents et opa-

lins; les plans fuient, ils ne se rejoignent plus, ne « s'emmanchent » pas. Voilà pourquoi Garneray, Bonington, Grenier, l'école romantique n'ont cherché à rendre que ce ruban d'argent qui se déroule au-dessous de collines agrestes, de Paris à Rouen; pourquoi Daubigny, qui a cependant peint la côte d'Honfleur, a surtout connu et rendu la Seine à Poissy; pourquoi c'est aussi du pont de Poissy que l'a vue Meissonnier. Et si, sans sortir de notre Musée rouennais, nous nous mettons en quête de vues de la Seine, rappelez-vous le beau tableau de Paul Huet dans le vestibule du Musée, et celui de Mozin, et la vue de la Seine à Poses, de Pelouse, et le port de Rouen aperçu au xvii^e siècle par le Flamand Martin et par un inconnu; au xix^e, par Puvis de Chavannes, *Inter artes et naturam*; mais de vue de la Seine maritime, point. Le peintre du Marais-Vernier, Binet, n'a pas davantage cherché à rendre la vaste nappe d'eau, sa voisine. Emile Renouf, le peintre de la mer, Honfleurais de naissance et Havrais d'adoption, a préféré, lui aussi, la Seine à Poissy à l'estuaire de la Seine, qu'il connaissait si bien. Luminais, dans ses *Enervés de Jumièges*, a bien peint une large vue de la basse Seine, mais encore n'est-elle que le cadre et l'accessoire par conséquent, très beau d'ailleurs, du sujet poignant qui attire et captive nos regards. Si nous examinons, dans la salle des États de l'Archevêché, les vues de Rouen et du Havre, d'Hubert Robert, nous constatons que cette dernière ne se compose que de la tour François I^{er}, d'une entrée de bassin et du môle, sur lequel des pêcheurs en costume italien qui ont des

relations de famille avec les moissonneurs de la campagne romaine. Allais-je avoir à me contenter, comme vue de la Seine maritime, de celle qui, au moins à l'Opéra-Comique, forme la toile de fond de l'opéra de Massenet, *Manon*, au dernier acte? Non, car la Chambre de commerce de Rouen, que je n'avais quittée que pour la retrouver à la fin de cette longue parenthèse, va enfin nous révéler deux œuvres importantes, dignes d'attention par leur mérite et par leur histoire : les deux grands tableaux qu'elle avait demandés en 1855 au peintre Hostein, et qui forment l'ornement d'une des salles du palais des Consuls.

J'ai résumé la part importante prise par notre Chambre de commerce à la préparation et à la discussion de la loi de 1846. L'endigement, depuis, avait été exécuté avec prudence et habileté; les résultats dépassaient toute espérance : la Chambre considérait bien ce succès comme dû en grande partie à son énergique persistance, et elle n'avait pas tort. Elle voulut en conserver le souvenir.

En réalité, cette idée ne naquit pas toute seule dans l'esprit de ses membres, le peintre Edouard Hostein y fut pour quelque chose. Hostein, né dans les Côtes-du-Nord en 1812, était un artiste d'un mérite sérieux, qui observait bien la nature et la rendait avec goût. Après avoir, pendant plusieurs années, visité les bords du Rhin, la Suisse, l'Italie, il était venu se fixer à Paris, rue Godot-de-Mauroy, n° 22, mais paraît avoir fait, vers 1854, un assez long séjour à Rouen, et y avait un atelier. Quelques-uns se souviennent encore qu'il pre-

nait ses repas à l'hôtel des Trois-Maures, rue Beauvoisine. Au mois de novembre 1854, il invita (1) chacun des membres de la Chambre de commerce à venir visiter un tableau de sa composition, qui représentait une vue prise de la chapelle de Barre-y-Va, près Caudebec, « d'où l'on découvre, écrivait-il, Vatteville, la forêt de Bretonne, Villequier, Norville, et, dans le lointain, les lignes de l'endiguement de la Seine. » Un membre proposa l'acquisition de ce tableau, mais la Commission nommée pour l'examen de ce projet (2) ne l'adopta pas, et nous ignorons ce qu'est devenu ce premier ouvrage. Elle émit l'opinion de perpétuer le souvenir de l'amélioration de la Seine maritime par l'exécution de deux tableaux, l'un constatant l'état ancien, et l'autre l'état nouveau du fleuve. La Chambre décida (3) de commander ces deux tableaux à Hostein, en invitant son bureau à remettre à celui-ci « un programme des deux sujets à traiter, afin que le peintre ne se méprenne pas sur la pensée de la Chambre, qui est de reproduire deux époques bien distinctes et deux natures en quelque sorte différentes. » C'est ce que fit, le 21 février 1855, le président de la Chambre, M. le Mire, dont la lettre mérite d'être citée (4).

(1) Délibérations de la Chambre de commerce de Rouen, 25 novembre 1854, XI, 54.

(2) Elle était composée de MM. Rolet, Barbet, Rondeaux-Pouchet et Dieusy.

(3) 16 février 1855, XI, 93.

(4) Archives de la Chambre de commerce.

« MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance de vendredi dernier, 16 de ce mois, la Chambre a arrêté la commande des deux tableaux dont je vous avais entretenu quelques jours auparavant. Elle désire que le sujet de ces tableaux, destinés à perpétuer le souvenir de l'amélioration de la Seine maritime, représente, l'un, l'état ancien du fleuve avant les travaux d'endiguement, et l'autre, l'état où il se trouvera après l'année 1855. Dans l'un, vous aurez à représenter la Seine avec les écueils résultant de son peu de profondeur. Vous pourrez, en représentant les lieux de basse mer, figurer ces immenses grèves vaseuses qui constituaient autrefois le lit du fleuve, avec quelques navires naufragés à moitié ensablés.

« Dans l'autre, il faudra faire voir la Seine à marée montante avant qu'elle ne soit entièrement pleine, de manière à ce qu'on puisse appercevoir les digues qui, quelques heures plus tard, devront être en partie submergées. Vous saurez animer votre tableau par quelques grands navires naviguant à pleines voiles ou remorqués par un bateau à vapeur. Vous pouvez également représenter, devant les digues, les vertes prairies qui auront remplacé les anciens bancs de vase ou de sable, vous pourrez même laisser appercevoir, au milieu de ces prairies, jadis lit du fleuve, la mâture de quelques-uns des nombreux navires que notre rivière a engloutis et dont on voit encore des vestiges là où on ne se douterait pas que des navires ont jamais passé.

« Tel est à peu près notre programme... »

Le 30 octobre, nouvelles recommandations du président de la Chambre de commerce :

« Je désirerais vous rappeler que dans le premier tableau, *Avant l'endiguement*, il faudrait ne faire figurer que des petits navires, chasse-marée, goëlettes, etc., tandis que dans l'autre, il faudrait mettre des trois-mâts représentant la grande navigation. »

Peu de mois après, les deux ouvrages étaient terminés. L'artiste n'avait éprouvé aucun embarras à faire sur place les études nécessaires ; il était en effet muni d'un laisser-passer d'une espèce particulière, le suivant :

« La Chambre de commerce de Rouen ayant chargé M. Hostein, artiste peintre, de faire deux tableaux représentant les bords de la Seine maritime, MM. les Maires et autres autorités des lieux où M. Hostein devra s'établir pour prendre les points de vue, sont priés de vouloir bien accueillir cet honorable artiste avec bienveillance, en lui facilitant, autant que possible, le moyen d'exécuter son œuvre.

« A Rouen, le 28 août 1855. »

« *Le Président de la Chambre
de commerce de Rouen.* »

Le premier des deux ouvrages est pris de la rive gauche de la Seine ; le second est pris de la rive droite. *La Seine avant l'endiguement* est vue d'une hauteur qui domine Quillebeuf ; à gauche, au premier plan, une vieille mesure et un moulin à vent, auquel le temps et

l'abandon ont coupé les ailes. L'estuaire est représenté à marée basse, occupé au milieu par un large haut fond vaseux dans lequel, conformément au programme, des carcasses de navires, en nombre assez respectable, tendent leurs mâts vers le ciel pour protester contre leur échouage immérité. Dieu sait, d'ailleurs, ce qu'il va se produire encore de naufrages, car bon nombre de bateaux d'assez médiocre apparence remontent le chenal, insoucieux du danger et ne se doutant pas qu'ils vont être drossés ou secoués d'importance par le mascaret que l'on voit arriver, barrant complètement le lit de la Seine, et prêt à couvrir de son écume et de son remous les hauts fonds et les bancs vaseux. Cette barre n'avait pas, de prime abord, réuni tous les suffrages : des critiques furent adressées au peintre à son sujet, et Hostein en tint compte : « J'ai travaillé, écrit-il au président de la Chambre de commerce, le 26 novembre 1855, à rectifier la barre... » Tout le fond du tableau est occupé par la longue ligne des falaises de la rive droite, sur l'une desquelles apparaît le château de Triquerville, et, dans une large échancrure du massif grisâtre, se détache, bien en situation, toute blanche, la ville de Lillebonne, la vieille capitale des Calètes, la ville fortifiée par Guillaume-le-Conquérant, que domine la haute tour de son église Notre-Dame.

La Seine après l'endiguement est prise du sommet dit « Aiguille de Pierre Gante », qui domine Radicatel. La rivière de Tancarville coule au pied ; le château de Tancarville, avec ses tours en poivrières, dont plusieurs ont disparu depuis, avec ses murs que le lierre

tapisse et qu'encadrent d'épaisses futaies, forme un curieux premier plan à droite. La boucle de la Seine, jusqu'à Quillebeuf, le Marais-Vernier tout au fond, de vastes prairies entre lesquelles un fleuve singulièrement rétréci, mais que parcourent toutefois, conformément au programme, de nombreux et forts navires à voiles et à vapeur : tel est ce tableau, conçu volontairement dans une tonalité plus apaisée, plus reposée que le premier.

On les cite parmi les meilleures œuvres d'Hostein : ils forment surtout, au point de vue historique, des documents précieux.

Mais, j'aime plus encore à les considérer une dernière fois comme des monuments élevés à la généreuse ténacité, à la courageuse obstination de cette Chambre consulaire qui, avec l'appui d'ingénieurs distingués, a lutté, depuis 1840, sans trêve, sans repos, pour l'accomplissement d'une grande œuvre, et a su parvenir à ses fins. La générosité et le dévouement ne sont pas choses rares en France, mais peut-être y rencontre-t-on moins fréquemment l'esprit de suite dans l'élaboration et la menée à bonne fin d'une même entreprise ; peut-être n'a-t-on pas eu à y admirer fréquemment une lutte de vingt-cinq ans pour faire triompher une idée pratique, lutte dans laquelle il fallut combattre à la fois contre des obstacles physiques, économiques, administratifs, politiques. Honneur à ceux qui, artisans du bien des autres, sont parvenus à ce résultat !

Et vous, Monsieur, successeur de ces hommes de science qui se sont appelés Beaulieu, Bellot, Lavoine,

Mengin, Guiard, soyez fier de mettre toute votre science, vos soins de chaque jour, l'expérience acquise par plus de vingt années de travail, dans la direction de cette grande et noble entreprise. Grâce à vos prédécesseurs et à vous, la situation matérielle et économique de notre fleuve s'est si complètement modifiée que, en remontant au début des travaux, c'est-à-dire à un demi-siècle d'aujourd'hui, il semble presque qu'on se reporte au VII^e siècle, quand saint Wandrille fondait son monastère auquel saint Condède faisait don, quelques années après, de l'île, aujourd'hui disparue, de Belcinac, ou quand nos aïeux scandinaves asseyaient dans l'île d'Oscellus, près Elbeuf, leur premier établissement fixe. Depuis lors, depuis les origines un peu brumeuses de notre histoire, rien n'avait été fait, presque rien n'avait été tenté ; et maintenant, regardons le chemin parcouru, mesurons les résultats acquis, et nous concluons que pendant le siècle qui se termine, la France a vu voter peu de lois ayant des conséquences économiques aussi importantes que celle de la loi sur les grands travaux de navigation intérieure.

La marée monte aujourd'hui plus haut et plus longtemps qu'autrefois dans le port de Rouen.

Elle se fait sentir aussi à un point plus éloigné, en amont de Rouen, et favorise ainsi la navigation.

Aux marées de vive eau, on pourrait faire monter dans le chenal endigué des navires de 25 pieds, là où autrefois il n'y avait pas plus d'un mètre d'eau à la passe d'Aizier, et 0 m. 40 à celle de Villequier (1).

(1) Constatation faite le 31 mars 1847 à Villequier. V. l'Introduction,

Les sinistres se font de plus en plus rares. Si l'on constate, au contraire, les registre de l'officier chef du pilotage de Quillebeuf, on voit que, depuis le 1^{er} janvier 1830 jusqu'au 31 décembre 1851, en vingt-deux ans, il y avait eu, seulement entre Tancarville et Caudebec, 103 navires totalement perdus, coque et cargaison, représentant une valeur d'environ trois cent mille francs (1).

Les primes d'assurance pour Rouen sont maintenant les mêmes que pour le Havre; elles étaient autrefois un quart, moitié, trois quarts plus chères.

Le nombre des navires montant annuellement à Rouen est, en moyenne, de 2,700, montés par 29,000 marins, et d'une jauge de 1,162,000 tonnes.

Le total du trafic annuel du port de Rouen, montée et descente additionnées, est de 5,400 navires, portant 2,330,000 tonneaux de jauge.

Le fret de la Méditerranée et des pays lointains se payait, avant l'endiguement, 10 fr. par tonneau de plus pour Rouen que pour le Havre. Cet excédent n'est plus que de 1 fr. aujourd'hui; souvent le fret est le même.

Le fret du cabotage du Havre à Rouen se payait autrefois 12 fr. par tonneau; il n'est plus que de 3 fr. 50 à 7 fr.

par M. C. Lechallas, inspecteur général des ponts et chaussées, à l'ouvrage de M. E. Lavoinne, *la Seine maritime et son estuaire*.

(1) Chambre de commerce de Rouen. — *Notice sur les avantages et les économies déjà recueillies de l'endiguement de la Seine*, p. 4. D'après M. Lechallas (loc. cit.), ce nombre serait au-dessous de la réalité. Il compte 184 navires échoués de 1842 à 1847, dans la seule traverse de Villequier.

Il serait facile de faire ressortir, en multipliant cette différence par le nombre de tonnes qui forment l'importance du trafic du port de Rouen, l'énorme économie de fret que fait annuellement le commerce pour le seul parcours du Havre à Rouen.

Avant l'endiguement, les navires mettaient en moyenne dix ou douze jours pour monter la Seine, à partir du jour de leur atterrissage, étant obligés d'attendre dans le Havre les marées de vive eau pour pouvoir passer la traverse; aujourd'hui, ils montent à toutes les marées, même à celles de morte eau, en dix ou douze heures seulement, et sans relâcher au Havre. D'où une diminution de dépenses, pour salaire et nourriture d'équipage, qui n'a pas été évaluée à moins de 200 fr. par tonnage et par navire.

A combien de millions de francs estimer, d'après les détails qui précèdent, l'économie annuelle procurée par l'endiguement au commerce et à la navigation ?

En outre de ces avantages, les travaux ont déjà rendu à la fortune publique 7,600 hectares de terrains qui aujourd'hui, en nature de prairies, représentent, à 3 ou 4,000 fr. l'hectare, 22,800,000 à 30,400,000 fr. (1).

(1) La superficie des alluvions de la Seine, dont remise est déjà faite, est de :

Eure	1.846 hectares.
Seine-Inférieure	4.530 —
	6.376 hectares.

La superficie des alluvions dont la remise pourra être effectuée assez prochainement, est de :

Eure	420 hectares.
Seine-Inférieure	770 —
	1.190 hectares.

Soit en tout, actuellement, environ 7,600 hectares.

Cette surface s'augmentera encore du fait de la consolidation des bancs en arrière des nouveaux endiguements de l'estuaire.

(Renseignements fournis par l'administration des ponts et chaussées, le 12 décembre 1899).

Ces terrains, de nouvelle formation, rendus à l'agriculture, produisent des impôts et des droits de mutation importants.

La navigation de la Seine fournit une utile pépinière de marins, de plus en plus nombreuse.

En cas de guerre maritime, enfin, la Seine ainsi améliorée, pourrait fournir un utile refuge aux grands navires de commerce aussi bien qu'aux bâtiments de l'État, qui ne seraient pas, en rade du Havre, à l'abri des projectiles de l'ennemi.

Voilà, Monsieur, le résultat de ces travaux auxquels vous avez pris part pendant douze ans, que vous dirigez maintenant. On vous doit la réfection des digues entre la Mailleraye et Tancarville, de la digue nord en aval de Tancarville, l'endiguement de la passe de Bardouville, le dragage des passes des Meules, de Bardouville et du banc des Flaques, les digues de défense du Marais-Vernier, le prolongement de celles de l'estuaire de la Seine, l'amélioration du balisage et de l'éclairage du fleuve ; on vous doit, à Rouen, la construction des quais, l'amélioration des bassins au bois et au pétrole. Le Rouennais qui a eu l'honneur de vous répondre, et les Rouennais qui l'écoutent, ne peuvent que vous en remercier.

REMISE A M. DE GLANVILLE

D'UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU CINQUANTENAIRE
DE SON ÉLECTION

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

L'Académie s'honore elle-même, Messieurs, en honorant son vénéré doyen.

Il y a un demi-siècle que notre confrère, notre ancien président, M. Boistard de Prémagny de Glanville est, pour notre Compagnie, le modèle aimable du travail, du savoir, du mérite. Son assiduité à nos séances n'a jamais été en défaut; ses communications ont été nombreuses et variées; le sujet en était le plus souvent emprunté à l'histoire locale, que M. de Glanville, l'ami d'Arcisse de Caumont, l'un des fondateurs de l'Association normande et actuellement le doyen des inspecteurs de la Société française d'archéologie, connaît mieux que personne et avait étudiée avec passion. Je ne peux rappeler que par leurs titres sa *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp*, son importante *Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen*, et, parmi les travaux qu'il avait réservés à notre *Précis*, ses notices sur Isabeau de Vieuxpont, abbesse de Saint-

Amand, sur l'église de Saint-André-de-la-Ville, sur la porte Sainte-Appoline à Rouen. En 1895, notre vénéré confrère, sous le titre modeste de *Notes prises sur de vieux parchemins*, communiquait à la Compagnie un travail considérable, dont la lecture n'a pas duré moins de trois séances : ces notes, écrites avec une netteté, une précision et une érudition qui défiaient l'âge, étaient prises d'après un compte de trésorerie de la couronne de France aux xv^e et xvi^e siècles. Leur auteur avait alors quatre-vingt-neuf ans.

M. de Glanville fait plus qu'honorer l'Académie, il semble qu'il la personnifie : il se rattache à elle, en effet, par une précieuse tradition de famille ; son père l'avait précédé dans notre Compagnie. Notre *Précis* doit à M. de Glanville père, à partir de 1804, de nombreux travaux sur des sujets historiques ou artistiques. Enfin l'aïeul paternel de notre vénéré doyen, M. Boistard de Prémagny, était, en 1744, l'un des fondateurs de l'Académie, dont il fut le secrétaire, puis le président ; et il avait été choisi en 1745 pour prononcer le discours d'ouverture de la première séance publique.

Exemple unique, trois générations rattachent ainsi, par une chaîne non interrompue, notre confrère aux origines de notre Compagnie ; mais comme si ce n'était pas assez encore, M. de Glanville compte également parmi les fondateurs de l'Académie un aïeul maternel, le célèbre et illustre médecin, Lépecq de la Clôture. Nous sommes heureux et fiers de voir ces noms respectés représentés aujourd'hui par un confrère qui en reproduit avec tant de dignité les traditions de science

et d'honneur, et nous le prions d'agréer l'hommage de cette médaille commémorative du cinquantième de son élection, comme un témoignage de nos sentiments de respectueuse vénération.

Messieurs, en 1829, l'Académie avait invité, à sa séance publique, son doyen, M. d'Ornay, à prendre place à la droite du président, pour fêter ses cent ans accomplis : M. d'Ornay devait vivre plus de cinq ans encore et mourir à cent cinq ans, trois mois et huit jours. M. de Glanville n'a *que* quatre-vingt-treize ans : nous souhaitons de tout cœur que, suivant l'exemple de M. d'Ornay, qui fut pendant soixante-douze ans membre de l'Académie, M. de Glanville figure de longues années encore à notre tête dans le tableau de notre Compagnie.

REPONSE DE M. DE GLANVILLE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS DE L'ACADÉMIE,

Je ne sais en vérité comment vous remercier assez de l'honneur que vous voulez bien me faire en ce moment, lorsqu'il me semble que je l'ai si peu mérité. De nombreuses absences m'ont, en effet, trop souvent privé du plaisir d'assister à vos intéressantes séances et de profiter de vos utiles leçons. Et puis, le bagage scien-

tifique que je porte avec moi me paraît bien léger en comparaison des longues années que j'ai passées à le composer. C'est donc à votre indulgence, à votre indulgence seule, que je dois une distinction si précieuse pour moi et qui restera toujours la pièce la plus honorable de mon blason littéraire.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX BOUCTOT

« ÉTUDE CRITIQUE DES ŒUVRES DE SAINT-ÉVREMOND »

Par M. A. HÉRON

MESSIEURS,

On aime à parler de Saint-Évremond, et le charme que cet écrivain d'origine normande exerça sur les esprits de son temps, se fait encore sentir aux lettrés d'aujourd'hui.

Il fut, en effet, très goûté de ses contemporains. On se disputait les écrits tombés de sa plume, d'autant plus qu'il paraissait en faire mystère et n'y attacher que peu d'importance. On se plaisait à reconnaître la finesse et la sagacité de son esprit, l'indépendance de ses jugements sur toutes les matières, son inaltérable bon sens et la sage mesure dont il sut ne se jamais départir, sa douce et aimable philosophie, sa langue facile, élégante et pure, où l'on ne sent que rarement la recherche, du moins dans ses œuvres en prose.

« Donnez-nous du Saint-Évremond, » disaient les libraires aux auteurs de son temps.

La postérité ne lui a pas été moins favorable. Nous n'en voulons pour preuve que les éditions relativement nombreuses pour un écrivain de second ordre qu'on a données de ses écrits au cours des xvii^e et xviii^e siècles ; dans le nôtre, l'on ne compte pas moins de cinq éditions de ses œuvres choisies. Les historiens littéraires n'ont guère manqué de lui ménager une place des plus honorables parmi les écrivains du grand siècle, et les nombreux critiques qui se sont occupés de lui ne se sont pas montrés avares d'éloges, tout en s'accordant à formuler une réserve que nous ferons bientôt connaître. Il n'en est guère qui lui aient été franchement hostiles.

Saint-Évremond fut donc un homme heureux. Il ne connut qu'une traverse en sa longue existence : l'exil qu'il s'imposa pour échapper à la Bastille, dont le menaçait la colère du roi, provoquée par la lettre spirituelle et mordante sur la conclusion trop hâtive de la paix des Pyrénées, dans laquelle il reprochait à Mazarin d'avoir mieux servi les intérêts de l'Espagne que ceux de la France, et qui fut trouvée, lors de la disgrâce de Fouquet, dans les papiers de M. du Plessis-Bellièvre. Encore supporta-t-il facilement cet exil, et, si dans les commencements il désira rentrer en France, comme le montre l'intérêt avec lequel il suivit les démarches que le comte de Lionne tentait en sa faveur, il refusa plus tard de revenir, quand Louis XIV lui eut pardonné. Si ce fut par rancune ou par obstination, il eut le bon

goût de n'en rien faire voir. Il est plutôt à croire que les changements survenus dans les idées et les mœurs depuis le temps de *la Fronde et de la bonne Régence*, lui firent craindre que sa vieillesse n'eût une étrange allure au milieu de la cour solennelle et majestueuse du grand roi. Il préféra rester en Angleterre, où l'on s'était habitué, comme il le dit, à ses cheveux blancs et à sa loupe, et nous estimons qu'il fit bien.

Il avait su, d'ailleurs, s'y ménager une douce existence qui lui permettait de ne pas trop regretter la société des beaux esprits, disons mieux, des esprits distingués et des grands seigneurs qui recherchaient son commerce. Quand il fut à Londres, il ne tarda pas à se faire apprécier à sa valeur, et les lettrés anglais se pressaient autour de lui dans le célèbre café Will, attirés par le charme et la solidité de sa conversation. S'il avait connu à Paris l'aimable Ninon, il trouva plus tard à Londres la duchesse de Mazarin, qui charma sa vieillesse, mais qu'il eut la douleur de voir mourir avant que lui-même se fût éteint, en 1703, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Son séjour en Angleterre ne fut pas d'ailleurs sans lui profiter. Son esprit, indépendant, comme nous l'avons déjà dit, et qui ne jurait sur la parole d'aucun maître, et conséquemment s'ouvrait facilement aux idées nouvelles, pourvu qu'elles donnassent satisfaction à sa mesure et à son bon sens, son esprit, disons-nous, s'élargit dans ce milieu où il se trouvait transporté. Le critique littéraire qu'il était déjà ne laissa pas de gagner en étendue et en profondeur par la con-

naissance que ses amis lui donnèrent de la littérature anglaise, mais moins qu'il n'eût pu le faire, s'il eût pris une connaissance directe des meilleurs écrits en vers et en prose de l'Angleterre. Comprend-on que cette intelligence d'élite ait passé plus de quarante ans dans le pays d'outre-Manche sans se soucier d'apprendre la langue de cette contrée, et que le critique, qui s'est tant intéressé au théâtre, ait ignoré Shakespeare, qu'il avait, pour ainsi dire, sous la main?

C'est un effet de cette indifférence à la gloire littéraire qui l'a empêché de donner tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Si Saint-Évremond n'avait pas apporté dans la pratique des lettres l'indolence de l'épicurien et le dédain du gentilhomme, s'il n'eût pas cherché seulement par instants le plaisir d'écrire, mais s'en fût toujours imposé le souci, serait-ce trop de dire que les lettres françaises compteraient un grand écrivain de plus?

Il a porté la peine de cet épicurisme et de ce scepticisme que les critiques sont presque unanimes à lui reprocher. L'épicurisme et le scepticisme peuvent être de doux oreillers, mais il est dangereux de s'y endormir; Saint-Évremond en a fait l'expérience et nous en fournit la preuve. Que ne pouvait-on pas espérer de l'auteur des *Réflexions sur les divers génies du peuple romain dans les divers temps de la République*, de la *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le père Canaye*, un chef-d'œuvre, de la *Dissertation sur la tragédie d'Alexandre* et de tant

d'autres, principalement sur la vieillesse, la lecture, la conversation, les sciences, la religion ?

La religion ! On sait que, à cet égard, Saint-Évremond fit partie du groupe des libertins, c'est-à-dire des indépendants, des esprits forts, et l'on a dit de lui qu'il était un héritier de Montaigne et un précurseur de Bayle et de Voltaire. C'est trop dire, à notre avis. Nous pensons qu'on ne saurait voir en lui, pour nous servir de l'expression de Sainte-Beuve, qu'un Montaigne adouci (1), et l'on pourrait bien plutôt le rapprocher de Fontenelle que de Bayle et de Voltaire. On peut dire à son honneur qu'il n'a jamais combattu les opinions et les croyances religieuses d'autrui par l'amère ironie non plus que par la violence du sectaire. Sa critique est discrète et douce, non pas par précaution, comme on l'a prétendu, car il écrivait en un pays où la liberté de la pensée et de la plume n'avait rien à redouter, mais conformément à son caractère. D'ailleurs, les hautes questions de métaphysique et de religion ont toujours plutôt intéressé sa curiosité que tourmenté son âme ; il ne s'est jamais passionné pour elles, et, s'il a balancé parfois entre la foi et la raison, c'est sans éprouver les angoisses de Pascal ou ces déchirements dont Jouffroy nous a fait le poignant récit ; s'il a flotté aux courants alternatifs de la raison et de la foi, son scepticisme l'y a bercé mollement.

En mettant au concours, pour l'obtention du prix Bouctot en 1899, une *Etude critique sur les œuvres*

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV, 1851, p. 133.

de Saint-Évremond, l'Académie avait voulu attirer une fois de plus l'attention sur cet écrivain distingué. Elle regrette que son appel n'ait pas été suffisamment entendu — elle n'a reçu, en effet, qu'un seul mémoire — elle regrette encore plus de ne pouvoir, dès à présent, décerner le prix. Ce n'est pas que le travail qui lui a été adressé et qui a pour devise ce vers de Saint-Évremond :

J'aime la vie et n'en crains point la fin,

ne présente pas de sérieuses qualités, l'auteur nous y présente une étude complète et minutieuse des écrits de Saint-Évremond; mais on peut lui reprocher de s'être appliqué plutôt à les faire connaître par le menu qu'à les apprécier et à les critiquer, comme on lui demandait de le faire. Dans la partie qui porte pour titre « l'épistolier », l'auteur a rangé sous la rubrique *lettres* des écrits qui sont moins des lettres que des dissertations sur divers sujets. Nous passerions facilement sur cette classification, si nous n'avions pas à relever dans cette partie de son travail, et dans celle qui est intitulée « l'homme », certains développements qui forment double emploi. Il eût sans doute été préférable de présenter séparément les opinions et les sentiments de Saint-Évremond sur les hautes questions de métaphysique et de religion, sur sa psychologie et sur sa morale. Que de fines réflexions à signaler relativement à la dévotion, à l'amitié, à l'amour, aux femmes, etc. ! Rapprocher sur ces divers points ce qu'il a dit dans ses différents ouvrages, eût donné plus de relief et de clarté aux pensées de cet ingénieux et spirituel écrivain.

Un mot encore sur le style.

L'Académie n'ignore pas que les langues se transforment et qu'à des idées et des besoins qu'on ne connaissait pas autrefois, répondent aujourd'hui des expressions et des vocables nouveaux. Mais il s'agissait de Saint-Évremond, et il eût été à propos, ce semble, que l'auteur du mémoire ne s'écartât pas, autant qu'il l'a fait, du style en usage à cette époque de notre littérature. Dans une étude que Sainte-Beuve a consacrée à Saint-Évremond et que le savant dont nous apprécions l'œuvre n'a pas citée dans ses sources, l'éminent critique dit, en parlant de la langue du xvii^e siècle : « Jamais langue plus belle, plus riche, plus forte, plus libre n'a été parlée par des hommes de plus d'esprit (1). » Ne convenait-il pas de s'attacher à ne pas trop s'en éloigner, et l'auteur s'est-il assez souvenu des obligations que le bon goût lui imposait ? Pour ne citer qu'un exemple, lorsqu'il nous parle des poésies de Saint-Évremond, que d'ailleurs nous n'entendons pas défendre, car c'est la partie la plus faible de son œuvre, n'est-on pas surpris de lire « qu'elles renferment tout l'attirail poncif des mirlitonnades de tous les temps ; il ne manque guère que des « gloires » et des « victoires » pour en faire de bêtantes et patriotiques romances de café-concert » ? Nous ne relèverons pas certains termes qui nous semblent appartenir plutôt à des langues spéciales qu'à la langue vraiment littéraire ; nous laissons à l'auteur du mémoire le soin de les soumettre à une sévère critique.

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 426.

L'Académie maintient au concours pour l'année 1901 le sujet qu'elle avait choisi. Elle fait appel à tous ceux qu'intéresse la brillante littérature du xvii^e siècle; elle souhaite que de nombreux travaux soient soumis à son examen, et, parmi eux, le mémoire attentivement revu dont elle a dû s'occuper aujourd'hui.

RAPPORT

SUR LES PRIX OCTAVE ROULLAND

Par M. L'ABBÉ LOTH.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce sont de bien simples, mais de bien touchantes histoires que j'ai l'honneur de proposer à votre attention : des histoires vécues. Elles ont eu pour théâtre notre beau pays de Caux. Vous avez certainement traversé cette contrée charmante où l'on rencontre la commune d'Ectot-l'Auber. Vous y avez admiré ces grandes plaines verdoyantes, ces fermes entourées de fossés et d'arbres vigoureux, ces jolis chemins ombrés qui les longent, et les maisons ornées de fleurs qui attestent l'ordre et la propreté de nos populations rurales. Or, dans une de ces maisons de bons ouvriers, vivait, en 1893, une famille modèle composée du père et de la mère et de douze enfants, six garçons et six filles, la famille Courtel.

Au moment où l'on se plaint de tous côtés de la dépopulation de la France, descendue au dernier rang des

nations de l'Europe pour la natalité, et où l'on accuse notre Normandie de donner sur ce point le plus triste exemple, puisqu'on n'y compte que dix-huit naissances sur mille habitants, n'est-ce pas un honneur pour Ectot-l'Auber que cette famille de douze enfants? Le père avait alors cinquante et un ans, la mère quarante-trois. Ils s'étaient mariés jeunes et ils avaient donné le spectacle bienfaisant d'un mariage tendrement uni, laborieux et édifiant. L'aîné des enfants avait vingt-trois ans, le plus jeune quatre ans.

On était alors au mois de mai. Une terrible maladie, la fièvre typhoïde, vint à pénétrer dans ce foyer, jusque-là si riant. Quatre enfants furent atteints. Le père et la mère, en les soignant, contractèrent le mal dont ils voulaient préserver leurs enfants, et succombèrent à quelques jours de distance : la mère le 2 juin, le père le 4 juin.

Ce fut, dans le village, une émotion poignante, lorsqu'on vit ces deux cortèges suivis de nombreux orphelins, dont les sanglots étaient déchirants. Quand ils se retrouvèrent dans la maison désolée, leur premier cri se devine : « Qu'allons-nous devenir? »

La conduite des aînés fut alors admirable, nous écrit M. le curé d'Ectot-l'Auber.

Le Conseil municipal, dans un mouvement d'humanité bien naturel, proposa à Gustave Courtel de placer ses plus jeunes frères et sœurs dans un orphelinat.

Se séparer des pauvres petits, les arracher au toit paternel, les confier à des mains étrangères, Gustave n'y songea pas un instant. Il consulta néanmoins son

frère Joseph, qui avait vingt-deux ans, et sa sœur Jeanne de dix-huit ans. Ils eurent même élan, même résolution. « Jamais nous n'abandonnerons nos frères et sœurs, nous les élèverons, avec la grâce de Dieu, nous leur servirons de père et de mère, et dussions-nous nous imposer les plus durs sacrifices, ils grandiront sous nos yeux et ne manqueront de rien. »

Ces nobles cœurs ont tenu parole.

Ils ont redoublé d'ardeur au travail, d'ordre, d'économie, réduisant leur nourriture et leur entretien au strict nécessaire, se privant — laissez-moi vous dire ce détail si simple, mais si éloquent — se privant de café et de toute douceur, pour assurer à leurs neuf frères et sœurs le pain de chaque jour.

Les larmes viennent aux yeux en contemplant ce dévouement de tous les instants, pendant six années entières.

Certes, il faut admirer les grands actes de courage qui élèvent, à un moment donné, un homme à la taille des héros, mais ce n'est qu'un élan, qu'une immolation d'un instant. Je n'admire pas moins ces dévouements obscurs, ces sacrifices sans témoins et sans trêve qui se renouvellent tous les jours pendant de longues années. Chaque matin, ces bons cœurs se disaient : « Allons, courage, travaillons et souffrons. C'est pour les petits. »

Ils ont ainsi traversé les hivers rigoureux, les années difficiles, et tous trois au travail dès l'aube, sont parvenus à assurer à leurs frères et sœurs une bonne éducation.

Voici le témoignage que leur a rendu d'abord l'honorable maire d'Ectot-l'Auber :

« Sans autres ressources que leurs bras et leur bonne volonté, puisque leur père n'était qu'un journalier à deux francs par jour, ils ont continué leur œuvre, sans avoir jamais voulu accepter d'autre secours qu'une somme de cent francs obtenue pour eux de l'Administration supérieure et versée par le maire d'Ectot-l'Auber, comme acompte, au médecin qui avait donné ses soins. »

De son côté, le respectable curé de la paroisse écrit : « L'aîné des enfants Courtel, âgé aujourd'hui de vingt-huit ans, économe et tempérant, est en même temps un ouvrier laborieux, intelligent et adroit. Le second, Joseph, est, comme son père, un homme de travail et de bonne conduite. Quant à Jeanne, on peut dire qu'elle a été pour tous ses frères et sœurs une véritable mère par son dévouement et par tous les soins dont elle les entoure. Très estimée de tout le monde, elle fait régner dans la maison l'ordre, l'économie, la propreté. »

Si vous pouviez vous arrêter un instant devant cette maison, où les bonnes mœurs, le dévouement, l'esprit de famille, sont en honneur, vous admireriez son aspect souriant, les jolis enfants qui partent pour la classe, avec leur petit panier presque aussi lourd qu'eux, et, au souvenir du dévouement des aînés, vous répéteriez ce qu'a dit l'Académie : Honneur à ces nobles cœurs !...

*
* *

Nous venons de voir deux frères et une sœur élevant avec la plus grande sollicitude, pendant six ans, neuf orphelins, à Ectot-l'Auber. Nous trouvons à Gruchet-le-Valasse un exemple de dévouement fraternel, peut-être plus remarquable encore, car ici c'est un frère aîné qui pourvoit seul, pendant neuf ans, à l'entretien et à la bonne éducation de ses dix frères et sœurs.

Voici les faits tels qu'ils nous ont été exposés par M. Viel, adjoint au maire de Gruchet-le-Valasse.

Le 8 février 1890, mourait à Gruchet-le-Valasse un brave ouvrier, veuf depuis 1886, Gabriel-Achille Lemaire, qui laissait onze enfants orphelins, dont dix garçons et une fille. L'aîné des garçons, Séraphin-Achille Lemaire, avait alors vingt-trois ans. Il n'hésita pas devant la charge qui lui incombait, et devant ses neuf frères et sa sœur de huit ans, tous en larmes, il se dit : Je serai leur père et leur mère.

Veillez le remarquer. Ici il n'y a plus une sœur en âge de remplacer autant que possible la mère absente. On ne remplace jamais une mère ! C'est un jeune homme qui va pourvoir à l'organisation de la maison, à ces mille soins de chaque jour que réclament la nourriture, l'entretien, l'éducation de dix enfants. Là où il faudrait l'attention toujours éveillée, l'habileté, la tendresse, les délicatesses infinies d'une femme, l'ange du foyer, il n'y a que la bonne volonté d'un jeune homme.

Et cependant, admirez les ressources profondes du

dévouement : ce jeune homme parvient à suffire à la tâche. Le matin, avant de partir pour le rude travail qui l'attend, Séraphin-Achille Lemaire veille au lever des enfants, à leur habillement, au premier déjeuner, au départ pour l'école. Quand il est rassuré pour la journée, il se rend à son labeur, pour gagner le pain de la famille, car jamais, nous atteste M. l'Adjoint de Gruchet-le-Valasse, Séraphin-Achille Lemaire n'a rien demandé au bureau de bienfaisance.

Songez, Mesdames, vous qui êtes des mères heureuses ; songez, pères qui m'entendez, à ce que ces simples mots renferment de soucis, de sacrifices, de prodigieux désintéressement. Seul, ce jeune homme a suffi aux besoins de dix enfants.

Cela passerait l'imagination s'il y avait des bornes à la générosité et aux ressources inépuisables de l'amour.

Le soir, il retrouvait tout son petit monde, uni, reconnaissant, affectueux, car M. l'Adjoint nous l'assure encore, cette famille a toujours vécu dans la plus grande intimité. « Jamais, dit-il, aucune difficulté, aucun dissentiment ne se sont élevés entre eux. »

On ne peut contempler sans émotion cette belle et douce vision de la famille rurale, nombreuse, tendrement unie, telle que nous la représentent les livres de raison des siècles passés, et telle, hélas ! que ne la connaissent presque plus les foyers solitaires de nos villes !

Après trois ans d'incomparable dévouement, les petits étaient élevés. Le dernier avait dix ans, la petite avait fait sa première communion. Séraphin-Achille Lemaire, qui avait alors vingt-six ans, songea à se marier, non

pour se délivrer du cher fardeau que la Providence lui avait confié, mais pour l'alléger plutôt, en le partageant avec une jeune femme qui deviendrait la seconde mère de la famille.

Ainsi advint-il. Marié, Séraphin-Achille Lemaire continua d'élever ses frères et sa sœur. Il n'avait introduit dans la maison qu'un nouvel élément de bonheur : le cœur d'une vraie femme.

Et aujourd'hui les enfants sont devenus des hommes. Deux des frères Lemaire, Ernest-Alexandre et Eugène-Henri sont sous les drapeaux, tout fiers de l'uniforme militaire, si cher à tous les cœurs français.

Florentin-Joseph s'est marié le 31 juillet 1897. La jeune fille, Marie-Pauline, a maintenant dix-sept ans et veille tendrement sur ses six frères qui ont grandi et sont restés avec elle sous le toit paternel.

L'aîné, le vrai père de cette nombreuse famille, n'a cessé d'être un seul instant le soutien, le conseil, la providence de ses neuf frères et de sa sœur.

Séraphin-Achille Lemaire, vous êtes, vous aussi, un noble cœur, un rare exemple de vaillance et de bonté, un modèle de dévouement fraternel.

Quand on est en présence de pareilles vies, de ces longues années de sacrifices et de persévérance dans le bien, écoulées loin des regards des hommes, n'ayant que Dieu pour témoin, on prend, Mesdames et Messieurs, une haute idée du cœur humain, capable de tous les héroïsmes; et, permettez-moi de l'ajouter, il est défendu de désespérer d'un temps et d'un pays où ces faits se renouvellent chaque année, puisque chaque année

nous avons le bonheur de les constater et de les récompenser.

Gustave, Joseph et Jeanne Courtel, Séraphin-Achille Lemaire, c'est bien peu matériellement que le prix Octave Roulland, que l'Académie s'honore de vous attribuer; mais c'est beaucoup pour vous d'avoir donné un tel exemple de dévouement et de vertu qui vivra dans nos annales, vous méritera la sympathie de tous les gens de cœur, et, je m'en porte garant, comme prêtre blanchi dans le ministère des âmes, les bénédictions du Père qui est dans les cieux.

RAPPORT

SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. G. A. PREVOST.

MESSIEURS,

Tant qu'a vécu notre *Pont suspendu*, à droite et à gauche s'offraient aux regards de ceux qui descendaient la rue Grand-Pont, deux petites constructions en pierre à toit plat, dont l'une portait comme inscription : « A Louis Brune. » Cela a disparu avec le pont lui-même; mais maintenant encore, sur le quai, vis-à-vis l'Hôtel de la Douane, sur un socle de pierre, un buste en bronze, élevé il y a peu d'années, montre aux Rouennais, qui peut-être commencent à l'oublier, aux étrangers, aux matelots de toutes les régions du monde, les traits de Louis Brune, le courageux sauveur.

Ces souvenirs s'imposèrent à moi, quand je parcourus le dossier de M. Alexandre Robin, auquel l'Académie va décerner cette année le prix Dumanoir.

L'histoire est faite de recommencements, dit-on ;

c'est vrai. Et, en plus, quand il s'agit de recommencer le beau, le bien, l'héroïque, c'est heureux, et trois fois heureux !

Louis Brune, Alexandre Robin, ce sont là deux noms qu'il faudra maintenant unir quand on parlera d'actes de courage et de faits de sauvetage. Que d'analogies dans ces deux existences ! On en eût fait un parallèle, au temps où ce genre d'exercice littéraire, renouvelé des Grecs, était en vogue.

Vous vous rappelez ce qu'était Louis Brune et ce qu'il a fait. Il n'est pas mauvais de se redire et de redire ces choses de temps en temps, pour qu'elles ne s'oublient pas. Il est bien connu à Rouen que c'était un enfant du peuple, né à Rouen, à quelques pas du fleuve. On sait évidemment moins bien quel fut le nombre de ses semblables qu'il retira de la Seine. Lorsqu'il mourut, un journal donna le chiffre magnifique de *quarante-quatre*, et Brune mourait n'ayant que trente-six ans ! Il est vrai qu'il avait seize ans seulement lors de son premier sauvetage.

Aussi est-il difficile d'amasser sur sa tête plus d'honneurs, de récompenses flatteuses, d'hommages, de distinctions que n'en reçut celui qu'on appelait : « le Petit-Plongeur rouennais ».

Seulement, — car il y a toujours un seulement en toutes choses, — seulement, dis-je, ce sont peut-être les circonstances particulièrement dramatiques et la publicité exceptionnelle d'un de ces sauvetages, qui ont été la dernière et définitive cause impulsive de tant d'hon-

neurs et de tant d'enthousiasme, — si mérités cependant à tous égards.

C'était le 28 janvier 1838, « la Seine était gelée depuis plusieurs semaines ; il y avait huit jours que la population s'y donnait rendez-vous comme à la foire, et, comme à la foire, il y avait des boutiques et des jeux ; on y faisait cuire des marrons ; on y vendait des oranges, des brioches et autres friandises. Ce jour-là, le dégel avait commencé, la pluie tombait, mais l'habitude était prise de la promenade sur la Seine glacée, et la foule s'y montra comme les autres jours. Il était à peu près quatre heures de l'après-midi ; un craquement sourd se fait entendre..... » (1) ; la glace s'entrouvre ; M. Bentabole, employé à l'hôtel des Monnaies de Rouen, et sa femme, d'autres personnes encore, pensa-t-on, disparaissent dans les ouvertures béantes. A huit reprises, l'intrépide Louis Brune, qui était là avec la foule, plonge sous la couche de glace et ramène enfin M. et M^{me} Bentabole.

De même que l'on a souvent agité cette question : si Achille devait le plus de sa gloire à Homère, ou Homère le plus de sa gloire à Achille, on peut se demander si le théâtral et dramatique appareil du sauvetage de M. et M^{me} Bentabole n'ont pas influé sur la célébrité du sauveteur.

Toujours est-il que l'enthousiasme des Rouennais ne connut plus de bornes. Chacun lui fit fête ; déjà fréquemment et justement récompensé, le Petit-Plongeur

(1) E. Noël, dans *Magasin pittoresque*, année 1887.

vit pleuvoir sur lui rémunérations pécuniaires, honneurs, distinctions de toute sorte, pension viagère, construction de la maison près du Pont-Suspendu, bureau de tabac, croix de la Légion d'honneur, prix Monthyon.

Cinq ans plus tard, Louis Brune mourait, à trente-six ans, dans des circonstances déplorables et sur lesquelles planera sans doute toujours quelque chose de mystérieux. Dans la nuit de Noël 1843, il franchissait le parapet du Pont-de-Pierre, s'élançait dans le vide, mais il avait mal pris son élan, car il se brisa le crâne sur une des piles du pont. Pourquoi se jetait-il à l'eau? On a pu émettre à ce sujet toutes les hypothèses. Crut-il entendre un appel de secours? Eut-il un vertige? Obéit-il à un sentiment de forfanterie? Il paraît, en effet, qu'il avait passé la soirée avec quelques amis qui l'accompagnaient, et qu'il avait, à ce moment, la tête un peu troublée.

Jusqu'ici, je n'ai fait que nommer le lauréat actuel de l'Académie. Ai-je cependant, Messieurs, perdu votre temps et fait seulement de la littérature et des phrases, *verba, voces prætereaque nihil?* Je ne le crois pas; en effet, rappeler un acte de courage déterminé, c'est louer tous ceux qui en accomplirent de pareils.

Notre lauréat, M. Alexandre Robin, est, lui aussi, un enfant de Rouen; avant lui, son père fut, pendant cinquante ans, gardien de la Morgue; lui-même l'a remplacé depuis vingt-cinq ans bientôt. Il a aujourd'hui soixante et un ans, et peu s'en faut que le nombre de ses sauvetages, opérés, il faut le dire, dans des condi-

tions qui n'offrirent pas toutes pour lui les mêmes dangers, n'égale le nombre de ses années.

C'est qu'il commença bien jeune; il n'avait que quatorze ans. Ce premier fait d'un enfant qui ne pouvait songer à attirer l'attention sur lui, qui, l'eût-il voulu, n'était pas en position de le faire, fut ainsi rapporté dans le *Journal de Rouen* du 30 septembre 1852 : « Hier, 29 septembre, vers sept heures du soir, le nommé Radoux (Eugène), âgé de quinze ans, demeurant rue de Lecat, jouait dans une embarcation, quai du Mont-Riboudet, en face la rue de Lecat, et tomba dans la Seine. Témoin de l'accident, le jeune Robin, âgé de quatorze ans, s'élança à son secours et parvint à le maintenir sur l'eau jusqu'à l'arrivée de plusieurs personnes, qui l'aidèrent à le ramener sain et sauf sur la berge. »

En 1854, le 17 juillet, second sauvetage : le jeune Boissy, âgé de seize ans, demeurant boulevard Cauchoise, s'amusa à courir sur les pieux qui bordaient le quai près de la Morgue, lorsqu'il tomba dans la Seine, très profonde en cet endroit. A ses cris, le jeune Alexandre Robin accourut, se jeta tout habillé à son secours, et put le tirer hors de l'eau.

En 1860, M. Robin est soldat au 1^{er} escadron du train des équipages militaires, en garnison à Philippeville. Un jour que les soldats étaient au bain, un sous-officier, du nom de Clavier, qui s'était imprudemment éloigné du rivage, est entraîné par le courant. Il allait infailliblement périr si Robin ne se fût intrépidement lancé à son secours. Il put, aux applaudisse-

ments de ses camarades, le ramener au rivage. Pour cet acte de courage, il fut porté à l'ordre du jour de l'escadron et reçut le galon de cavalier de première classe. Ce jour-là, non seulement il avait sauvé la vie d'un homme, il avait aussi donné un officier à l'armée française; car, dans la suite, le jeune maréchal-des-logis-fourrier s'éleva jusqu'au grade de capitaine.

Son service militaire terminé, M. Robin revient à Rouen. Là, le 23 décembre 1867, un jeune homme, nommé Bonneville, faisait baigner un cheval à l'abreuvoir du boulevard Cauchoise, circonscrit des hauts et forts pieux que nous avons connus, lorsque le cheval, mal conduit, passe à travers les pieux et perd pied; cheval et cavalier disparaissent. M. Robin, qui était présent, se jette à l'eau tout habillé, parvient à saisir et à ramener Bonneville. Pour ce beau fait, il reçut du Ministère de l'Intérieur, une médaille d'argent de deuxième classe, à côté de laquelle bien d'autres viendront, dans la suite, prendre place sur sa poitrine.

Une autre fois (10 novembre 1876), un pilote du port de Rouen, le sieur Gustave Dauphin, tombe à l'eau, sous le coup d'une attaque d'épilepsie. Alexandre Robin l'en retire. Depuis quelques mois, il venait de remplacer son père comme gardien de la Morgue; c'était une occasion d'inaugurer ses fonctions bienfaisantes. Trois heures durant, il prodigue à l'infortuné, qui paraissait sans vie, les soins les plus dévoués; et il a enfin la joie de lui voir reprendre connaissance.

Le 1^{er} mai 1878, vers deux heures, un ouvrier employé au déchargement d'un vapeur anglais, le nommé

Alfred Fromont, tombe à la Seine en franchissant la planche qui relie le bateau au quai. M. Robin, qui venait de prendre son repas, n'hésite cependant point un seul instant ; tout habillé, il se jette à l'eau, plonge et retrouve Fromont. Mais, comme trop souvent, hélas ! mû par l'instinct de la conservation, Fromont se cramponne aux bras de son sauveur, le paralyse, et tous deux auraient péri si un tiers, le sieur Henri Payel, n'était venu à leur aide. Cela méritait à Robin une nouvelle médaille en argent et de première classe.

Le 27 août 1879, c'est un sieur John Evans, maître d'équipage à bord du vapeur *Argos* qui lui doit la vie.

Le 2 janvier 1880, sur le quai du Havre, il sauve un journalier qui était tombé entre le quai et le bateau de bois sur lequel il travaillait.

Le 4 juillet de la même année, un sieur Poulain, boulanger au Boisguillaume, est pris d'un étourdissement et tombe dans la rivière. M. Robin a le bonheur de l'en tirer.

Trois semaines plus tard (27 juillet), une désespérée, la dame Gréaume, prend le parti de mourir et de faire mourir avec elle son jeune enfant de six ans en se précipitant dans la Seine. Des témoins de l'accident poussent des cris d'effroi : M. Robin les entend, se met à l'eau, saisit d'abord l'enfant, le ramène sur la berge ; et, plongeant de nouveau, retrouve et sauve la mère, complètement inanimée.

Nous voici maintenant en plein hiver (21 décembre 1880). La Seine est gelée, il fait nuit noire, un journalier, demeurant rue du Ruissel, tombe ; la glace se fend

sous son poids. Mais M. Robin est encore là ; il se fait attacher à la ceinture avec des cordes, puis plonge sous la glace d'où il peut saisir, puis ramener la victime de l'accident.

Voici encore quatre sauvetages pour lesquels je m'en veux de ne donner qu'une date et un nom :

23 octobre 1882, sauvetage d'un sieur Marcel-Charles Heuzé, qui voulait se suicider ;

2 janvier 1883, autre désespéré, le sieur Charles Boisselier, âgé de soixante ans ;

6 avril 1883, le sieur Philippe, boucher à Passy ;

7 mai 1883, un jeune enfant de treize ans, un imprudent, celui-là.

Le 4 août 1883, vers neuf heures du soir, le capitaine du vapeur anglais *Sussex*, le sieur Samuel Booth, regagnait son bord lorsqu'il tomba à la Seine. Aussitôt, sans se dévêtir, Alexandre Robin saute de sur le quai, haut de plus de trois mètres, plonge inutilement à plusieurs reprises. Il rencontre enfin le corps du capitaine, qui est sans connaissance, vêtu de vêtements de laine que l'eau a complètement imbibés ; aussi n'est-ce qu'à grand-peine et non sans grand danger qu'il peut le ramener hors de l'eau.

Une troisième médaille officielle, en or celle-ci, récompensait ce noble fait. Le gouvernement anglais n'avait pas voulu non plus paraître indifférent ou ingrat en face de ce beau sauvetage d'un de ses nationaux, et voici pourquoi brille sur les vêtements de M. Robin, une médaille d'honneur à l'effigie de la reine Victoria.

Quatre jours après, un chauffeur du steamer *Patrie*

tombe à l'eau. Il est près de onze heures du soir ; les douaniers de service savent que M. Robin est toujours disposé à se dévouer ; ils courent l'appeler et, en effet, le chauffeur est heureusement ramené par lui sur la berge.

Même appel et même sauvetage, le 22 avril 1884, d'un journalier, Albert Lecointre, qui, étant ivre, s'était précipité dans la Seine.

Les 2 décembre 1884 et 3 janvier 1885, on vient encore éveiller, en pleine nuit, notre infatigable sauveteur, pour arracher à la mort des matelots accidentellement tombés à l'eau, les nommés Wathers May et William Noble. L'asphyxie du premier était telle qu'il fallut de longues heures pour lui faire reprendre connaissance.

Le 26 février 1885, sauvetage d'un ivrogne, Jean-Baptiste Hassenforder, qui, dans sa chute volontaire, s'était gravement blessé à la tête et était complètement inanimé.

Le 5 mars 1885, c'est le tour d'un sieur Léopold Marais, mécanicien à bord du vapeur *Rouen*.

Le lendemain même, le steamer anglais *Altona*, évoluait dans le port. Dans un canot, un des matelots aidait à la manœuvre ; il s'approcha trop près de l'hélice, dont le remous attira et fit emplir l'embarcation. Personne à bord ne l'avait vu ; mais M. Robin, qui était non loin de là dans sa barque, fait force de rames. Le matelot avait été blessé et était presque sans connaissance ; il allait couler avec l'embarcation quand M. Robin arriva pour le saisir par le bras.

Cette même année et l'année suivante, les sauvetages par M. Robin se multiplient :

11 avril 1885, onze heures et demie du soir, une femme Lievens qui tentait de se suicider ;

26 juillet, Eugénie Collineaux, qui allait être entraînée sous le ponton de la cale Cauchoise ;

23 août et 5 novembre, deux enfants, le jeune Chail-
lot, âgé de sept ans, et Joseph Le Hégarat, âgé de dix
ans. Il fallut plonger trois fois pour retrouver le der-
nier.

Le 2 février 1886, vers sept heures du soir, René
Ténière, employé aux travaux de réfection des quais,
est sauvé par M. Robin.

Si M. Robin arrachait à chaque instant ses sem-
blables au fleuve, il y avait longtemps qu'il n'avait reçu
de récompense, quand, à l'occasion du sauvetage d'un
enfant de dix ans, le jeune Vivier, sauvetage accompli
avec un grand courage le 13 mai 1886, le Ministère
de la Marine lui décerna la médaille d'or de première
classe.

Et toujours les actes de dévouement continuent :
15 juin 1886, Léon Gaudry, un enfant de neuf ans ;
2 octobre, un petit enfant de sept ans, Albert Du-
noyer. Et, Messieurs, puisque l'occasion s'en présente
et que, de ce fait, nous avons un précieux témoin,
M. H. Wilhelm, l'obligeant bibliothécaire des Sociétés
Savantes, je puis dire comment le fait s'est passé : l'en-
fant jouait avec d'autres sur la berge assez rapide ; il
glisse à l'eau et disparaît ; M. Robin entre à l'eau jus-
qu'à la poitrine et reprend le petit imprudent à demi-

suffoqué, grelottant ; il l'emporte à la Morgue, le dévêt, le soigne et sèche ses vêtements ; mais, auparavant, il avait eu l'attention de défendre à ses petits camarades d'aller immédiatement porter l'effroi chez les parents du jeune Dunoyer.

Le 20 novembre, un matelot anglais, tombé dans la Seine en rentrant à bord, est secouru par M. Robin.

Le 24 mai 1887, c'est un ouvrier employé aux travaux des quais, Léon Masson ; se jeter à l'eau et le sauver était particulièrement périlleux à cause des pieux que l'on enfonçait alors dans la Seine et sur lesquels M. Robin se blessa légèrement, mais eût pu se tuer. Des témoins durent jeter des cordes pour remonter la victime et le sauveteur.

Le 24 novembre, il sauva une couturière, Jeanne Pavie ;

Le 23 avril 1888, un enfant du refuge de M. l'abbé Bazire, Eugène Bourrienne, qui, dans sa chute, s'était heurté contre une embarcation et avait eu une côte brisée par ce choc.

Le 4 juillet 1888, c'est une pauvre vieille femme de soixante-dix ans, la veuve Dumois, qui avait voulu se donner la mort en se jetant à la Seine, près la rivière de Bapeaume ;

Le 11 décembre 1888, vers sept heures du soir, un cultivateur du Grand-Quevilly, le sieur Le Platois, tombé accidentellement à l'eau par suite de l'obscurité et du brouillard.

Le 9 janvier 1889, c'est un journalier, Charles Lesueur, qui s'était pris les pieds dans une amarre.

Le 17 août 1891, il aide à sortir de l'eau un ouvrier de filature, Emile Bled, qui se tenait cramponné à une amarre.

Le 15 juin 1893, il se jette à l'eau pour sauver un journalier, Pierre Brunel; puis un autre encore, Paul-Édouard Leroy, le 5 octobre 1893.

Le 2 décembre 1893, une crise d'épilepsie fait tomber dans le fleuve un sieur Letourneau; M. Robin plonge après lui et le ramène, complètement évanoui.

Le 22, c'est un ouvrier des quais, Émile Gand.

Dans la nuit du 10 février 1894, on vient réveiller M. Robin, l'appeler au secours d'un journalier, Victor Loir, en danger de périr dans la vase dont il a grand-peine à le tirer.

Le 15 juin 1894, le 22 octobre 1895, il arrache à la mort deux femmes qui voulaient se suicider, la femme Guillaumin et la femme Bourdin.

Puis voici encore, et toujours, des noms et des dates :

22 novembre 1895, un chauffeur à bord du vapeur *Dionée*, qui s'est jeté à l'eau dans un accès de fièvre et qu'il en tire alors qu'il avait déjà perdu connaissance;

8 mars 1897, Joséphine Loas, demeurant rue Martainville, n° 25;

17 avril 1897, un journalier, Alphonse Quesnel;

15 novembre 1897, Jules-Georges Semelle;

18 décembre 1897, Auguste-Victor Rivière;

18 août 1898, Louise-Adonise Delamare, veuve Vallée;

Et enfin, 8 mai 1899, un enfant de neuf ans, Charles Marais.

Ce sont là, Messieurs, de nobles et beaux états de service, formant, d'après une pièce officielle du dossier « plus de cinquante faits de sauvetage et de dévouement ». A toute heure du jour et de la nuit, venant de prendre son repas comme à jeun, quand l'eau est glacée non moins qu'en plein été, M. Robin est prêt à sauver la vie à ses semblables. Quel âge, quelle condition sociale n'a-t-il pas secouru ; jeunes imprudents ou malheureux las de la vie, ivrognes en goguette, ou travailleurs que la mort guettait dans l'accomplissement de leur rude labeur ? Mais ce n'est pas tout, à combien d'autres êtres humains n'a-t-il pas, après Dieu, contribué à sauver la vie par ses soins intelligents !

La Morgue, dont il est gardien, ce n'est pas seulement le macabre rendez-vous des trépassés anonymes et des fins tragiques.

Combien d'êtres y ont été portés, asphyxiés, entre la vie et la mort ! Cette dernière pensa souvent tenir sa proie ; mais il se trouvait là, à côté d'une merveilleuse installation philanthropique, un metteur en œuvre, infatigable et dévoué, à l'intelligence duquel des médecins de Rouen ont rendu hommage. Et la vie revenait peu à peu dans un corps qu'elle avait presque abandonné.

Que M. Alexandre Robin vienne donc, avec une légitime fierté, recevoir la nouvelle récompense que nous sommes heureux de lui offrir.

Venez, Monsieur. Sans doute, c'est votre grand cœur et le sentiment du devoir qui vous ont guidé. Mais peut-

être aussi avez-vous pris pour modèle votre prédécesseur, Louis Brune, dont j'ai évoqué le souvenir; car il est permis d'espérer que le bien est contagieux, comme le sont certainement, hélas! le mal et la maladie.

Et, tenez, notamment, j'ai vu dans les pièces du dossier, et dans un article du *Journal de Rouen*, relatif à vos beaux faits, cette remarque que, sur votre poitrine, à côté de vos médailles, restait une place pour la croix de la Légion d'honneur; je sais être l'interprète de l'Académie en vous disant qu'elle s'associe à ce vœu. Louis Brune l'avait obtenue; quoi qu'il en soit, néanmoins, si vous n'arrivez pas à l'égaliser en honneurs et en récompenses de toutes sortes, Dieu, au moins, daigne vous préserver de sa fin!

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. ARSÈNE LEGRELLE

Membre correspondant.

PAR M. HENRI FRÈRE.

MESSIEURS,

M. Arsène Legrelle, l'un de vos membres correspondants depuis l'année 1886, vient de mourir à Versailles, à l'âge de soixante-cinq ans. C'est une perte irréparable pour sa famille, cruelle pour ses amis, douloureuse pour l'Académie. Vous l'avez sentie assez profondément pour décider que cette notice nécrologique serait lue en séance publique. En associant ainsi à notre deuil notre auditoire accoutumé, vous avez voulu le convier à partager notre peine, comme, tout à l'heure, nos joies. Des amis, comme ceux qui nous entourent, demeurent aux heures sombres comme aux heures ensoleillées. L'hommage que nous allons rendre ensemble à une chère mémoire contient aussi la leçon d'une belle vie. Je n'ai qu'un regret, celui de l'infé-

riorité de l'interprète mis par l'Académie au service de son noble dessein, comme je n'ai qu'un titre, celui d'une ancienne et profonde affection pour notre collègue. Nous étions des amis de jeunesse et des camarades de travail.

Arsène Legrelle est né à Elbeuf le 21 juin 1834. Après avoir fait ses humanités au lycée de Versailles, non sans avoir remporté des succès significatifs au concours général, il considéra comme un couronnement de ses études de venir suivre, au lycée de Rouen, la classe de philosophie de M. Caro. Il en sortit en 1853, avec le prix d'honneur et l'amitié du professeur. L'année suivante, M. Caro, au début de la belle carrière universitaire à laquelle l'appelait son grand talent, nous parlait encore de Legrelle. C'est ainsi que je le connaissais, avant de l'avoir vu. C'est à Paris, aux cours de la Faculté de droit, que nous nous sommes rencontrés, à la fin de l'année 1854. Les souvenirs du lycée, la philosophie de M. Caro, le hasard d'une résidence commune nous rapprochèrent. Legrelle fit consciencieusement son droit. C'était sa manière de faire toutes choses. Mais ses aptitudes l'entraînaient vers les cours de la Sorbonne et du Collège de France, plutôt que du côté de M. Valette et de M. Ortolan. Il entra aux conférences La Bruyère et Molé, jeunes écoles de la parole publique. Il fut reçu, déjà mûr, à la *Revue de l'Instruction publique*, et bientôt à la *Revue Européenne* et à la *Revue contemporaine*. Il aurait été attiré au *Courrier du Dimanche* par le prestige de Prevost-Paradol, à qui M. Caro offrait de le recommander.

L'offre était tentante. Les stagiaires de ce journal recevaient, en échange de leur copie, des leçons de style et de polémique inimitables. Tel article du *Courrier du Dimanche*, aujourd'hui inaperçu, déchaînait, dans ce temps-là, des tempêtes où il soufflait grand vent, mais où en n'entendait pas de gros mots. L'opposition n'avait aux mains que des armes poinçonnées par la censure. A force d'art et de talent, Prevost-Paradol en tirait des effets merveilleux. Il demandait des disciples.

Mais Legrelle n'aimait pas la politique. Comme moyen de parvenir, il la dédaignait. Comme remède aux maux du pays, il s'en défiait. D'un esprit très pondéré, d'une nature un peu fermée, si ce n'est pour ses intimes, il recherchait, à ce moment-là, toute autre chose que les mêlées des partis. Les concours académiques l'attiraient. L'Académie de Rouen couronna en 1854 son *Éloge de Turnèbe*; la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, en 1855, son *Étude sur Houdon*; l'Académie de Bordeaux, en 1857, son *Éloge de Berquin*; celle d'Agen, en 1858, sa *Biographie de Bernard Palissy*. En même temps, il achevait de conquérir son diplôme de licencié en droit, et commençait, en 1857, un stage purement nominal au barreau de Rouen. Il goûta, dans la licence ès-lettres, la récompense de ce sacrifice. Il la cueillit au passage, sans effort, comme une fleur de ce charmant jardin de la littérature où le dirigeaient ses promenades préférées.

A partir de 1859, elles prirent une extension nouvelle. Weimar, l'Athène allemande, la ville de Goethe et de Schiller, le captiva pendant plusieurs années. Les

Français ne connaissaient pas encore d'autres manières d'être prisonniers de l'Allemagne. Il publia, sur l'*Iphigénie en Tauride*, de Goethe, un travail remarquable, couronné en 1863 par le titre de docteur en philosophie de l'Université d'Iéna, suivi par la publication d'un volume plein d'érudition, de grâce et d'entrain : *A travers la Saxe*.

Je crois être agréable à la mémoire du commentateur de Goethe en rappelant ici son amitié pour M. Délerot, son collaborateur dans l'*Éloge de Houdon*, et son compagnon d'études en Allemagne, nommé en 1870 bibliothécaire à Versailles, où il habite encore.

Après l'Allemagne, le Danemark. Après la *Traduction en vers de l'Iphigénie en Tauride, Holberg, considéré comme imitateur de Molière*, en 1864, sujet de sa thèse de docteur ès-lettres, brillamment passée à la Faculté des lettres de Paris. Ses examinateurs voulaient le pousser à l'agrégation et faire de lui un professeur de littérature étrangère dans une de nos Facultés. Il hésita beaucoup. Orateur facile et disert, spirituel et simple, soutenu par une vaste érudition, ayant beaucoup gardé du charme élégant de M. Caro, son ancien maître, doué d'une physionomie sympathique, éclairée par des yeux profonds et quelquefois rieurs, il aurait rapidement pénétré dans l'affection de ses élèves, et, par elle, dans leur intelligence. Mais le goût de l'indépendance le retint. Si c'était sa vocation, il la manqua. Les recherches et les voyages le reprirent. En 1868, après avoir publié *Trajan*, scènes ro-

maines, il alla étudier Shakespeare en Angleterre, où il fit de nombreux séjours.

Qu'est-ce que les drames de l'illustre auteur, à côté de celui que l'année 1870 allait jouer sur le théâtre de notre propre vie, de nos gloires séculaires, sur notre pauvre terre de France, ensanglantée et humiliée? En épilogue, les bouleversements politiques, l'invasion, la Commune! Legrelle demeura quelque temps ébranlé par ces chocs précipités. Le docteur ès-lettres qui, depuis longtemps, vivait heureux sur sa culture intellectuelle, comme un propriétaire satisfait sur ses terres, se sépara violemment de ses études favorites, et dit adieu aux jouissances raffinées, sinon stériles, dont elles avaient comblé sa jeunesse. Le patriote surgit à sa place.

Quatre fois seulement depuis, en 1872, 1875, 1881 et 1884, on le verra reprendre ses studieux voyages, les trois fois dans l'empire russe. Il aimait le caractère de ce peuple patriarcal, simple, hospitalier.

Les grands horizons de ce vaste monde l'attiraient. Il en rapportera *le Volga*, récits de voyage, parus d'abord en feuilleton dans *le Soleil*, et des traductions du théâtre russe, ainsi que du *Voyage en France de l'historien Karamsine*. Ce dernier tribut payé à d'anciens dieux dont il mêla les dernières invocations à sa religion nouvelle, notre ami se consacra tout entier aux études historiques. Ne pouvant plus, au moins pour un temps, lire la grandeur de la France dans les pages contemporaines, il la rechercha dans celles d'autrefois.

Une brochure, toute d'actualité, marque, comme on

dirait d'un navire, ce déroutement. Elle est de 1871 et porte un titre où l'auteur fait éclater ses sentiments : *Qu'est Paris en France? Que devrait-il être?* Homme d'ordre et de principes, avec ses racines provinciales profondément enfoncées dans le sol de la vieille France, sans que son large regard se dérobe aux horizons les plus ouverts, il demeura confondu par les prétentions de la capitale à l'asservissement de la Patrie, et les combattit avec une rare vigueur. Cette note presque irritée détonne un peu dans ses œuvres.

A cette période de transition se rattache également *la France et la Prusse devant l'histoire, essai sur les causes de la guerre*. Publication peu considérable d'abord, très augmentée depuis, et dont les deux volumes de la 4^e édition parurent définitivement en 1880 avec le titre ainsi modifié : *Essai sur les conséquences de la guerre*. C'est une des œuvres de l'auteur qui se sont le plus répandues.

Dorénavant, fixé dans sa patrie depuis qu'elle avait reçu ses premières blessures, Legrelle devait désirer fonder une famille normande dans sa Normandie. Il épousa, en 1876, M^{lle} Le Seigneur, de Saint-Valery-en-Caux, fille d'un commissaire de la marine, nièce de l'ancien député au Corps législatif, arrière-petite-fille de Thomas Vasse, procureur du roi à Rouen en 1763, député au Corps législatif an V, et doyen de la Cour de cassation en l'an VIII. De ce mariage sont nés cinq enfants, dont l'un, déjà remarquable et digne de ses parents, devait mourir cette année, huit jours avant son père.

La France et la Prusse devant l'histoire a eu pour suite naturelle, en 1878, et aussi appréciée, *Louis XIV et Strasbourg, essai sur la politique de la France en Alsace*, dont la 4^e et dernière édition parut en 1884. Cet ouvrage a été presque tout entier composé à Pont-de-l'Arche. Legrelle y possédait une propriété riante et fraîche, entre la Seine et la forêt. Il aimait à y varier ses travaux par de longues promenades avec sa jeune famille.

J'emprunte à une plume amie le tableau de ses journées : « C'était avec une véritable satisfaction qu'il se retrouvait dans sa petite patrie, tout près d'Elbeuf, où il était né, de Rouen et du Havre où il avait conservé de fidèles amis. Dans ces vieux murs, à part les heures réservées à la famille et les jours consacrés aux longues excursions, il reprenait sa vie de bénédictin, enfoui au milieu de ses livres, entassant les notes, puis les coordonnant dans de nombreux manuscrits. Qu'il s'occupât encore de littérature ou surtout d'histoire, rien ne lui coûtait pour arriver à la vérité. Il fouillait avec une infatigable patience les bibliothèques et les archives, surtout celles de Rouen, consultant les gens compétents, entretenant à l'étranger nombre de correspondances avec des esprits éminents qui l'aidaient de leurs bienveillantes recherches. La connaissance des principales langues européennes l'aidait singulièrement aussi dans sa recherche du vrai. Son esprit avait les aptitudes les plus variées. Il avait visité l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, en admirateur de tout ce qui est beau. De là son goût pour les objets d'art, les belles gravures,

l'œuvre des maîtres, pour la musique, en particulier, qui le délassait de ses labeurs quotidiens. La botanique était aussi pour lui une récréation favorite. Elle agrémentait ses longues promenades en forêt ou encore le long de l'Eure et de l'Andelle. Presque chaque été, il s'associait aux excursions de la Société botanique, et trouvait un grand charme à ces jours de vacances, de vie au grand air et en liberté, en compagnie de bons amis. Ce repos d'esprit le mettait en verve, et c'est alors qu'il se laissait entraîner à quelque boutade humoristique *les Gendarmes et les Botanistes*, par exemple, ou encore *le Mont Saint-Michel*, quelquefois à des articles plus sérieux : *Montpellier-le-Vieux*, *le Mont-Alaric*, *le Jardin botanique de Montpellier*, petits récits d'excursions. »

Voulez-vous un autre tableau familial, celui-ci signé de notre collègue, représentant sa petite ville de Pont-de-l'Arche, les chemins, les rives et les sentiers parcourus, mais sans le portrait du promeneur qui n'aimait pas à parler de lui ?

Ouvrez le numéro de juin 1894 de la revue locale *la Normandie* et vous y trouverez un charmant paysage agrémenté de recherches historiques. Le littérateur et l'historien y marient leurs pinceaux. Legrelle était un bon marcheur : le paysage s'étend très loin. Pauvre ami ! doux et souriant, prodigieusement instruit et aimable causeur, juge éclairé, porté par sa grâce native aux acquittements permis, croyant plus volontiers à la supériorité des autres qu'à la sienne, vous le retrouverez tout entier en ces pages de premier jet. Ce

qui m'a toujours émerveillé dans ce savant de premier ordre, et ce qui m'encourage ce soir encore, c'est que, lorsqu'un interlocuteur tout à fait inégal abordait devant lui quelque sujet où excellait sa supériorité, il écoutait comme l'eût fait un camarade. Parfois, un sourire, un regard trahissant sa surprise, soulignait une trop grosse erreur. Mais avec quelle politesse, quelle retenue ! Il aurait fallu commettre une impardonnable sottise pour se le faire dire. Oui, c'était un bon juge. Ses délibérations ne compromettaient que les méchants.

Sans refuser aux revues des articles courants, notamment à *la Normandie*, Legrelle prépara et publia, de 1888 à 1892, son œuvre maîtresse en quatre volumes : *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne*. Une deuxième édition, augmentée de quelques chapitres et d'un volumineux appendice, allait paraître, il y a un an, lorsqu'un terrible incendie détruisit les presses belges dont il se servait et tous les volumes en dépôt. Quelques rares exemplaires ont été sauvés (à peine une douzaine) et le dernier volume, alors sous presse, a été courageusement repris cet été par l'auteur. Déjà malade et affaibli, il en corrigeait les premières épreuves, quand la mort les lui a arrachées des mains. Un ami activa le travail qui ne demandait plus heureusement que des corrections matérielles.

La Diplomatie française et la Succession d'Espagne constitue une œuvre de premier ordre, puisée aux documents de première source. Les archives, demeurées si longtemps fermées, ont fini par s'ouvrir

aux investigations des savants. Heureux ceux à qui la connaissance des langues appartenant aux nations mêlées alors à la politique française permet, comme à Legrelle, de pousser leurs recherches jusqu'au bout. Il a accompli là un travail considérable, traité de haut avec un jugement sûr et un style magistral. Un académicien influent voulait le proposer pour le prix Gobert. Notre trop modeste ami, tel que vous le connaissez, devait refuser. Ce trait ne manqua pas à son caractère.

Dans les dernières années de sa vie, notre collègue, comme s'il avait voulu se rapprocher davantage de nous, s'est tourné plus qu'il ne l'avait fait auparavant vers l'histoire de Normandie. Pour rendre hommage aux nouveaux efforts de ce vigoureux esprit et pour se parer de la réputation dont il était entouré, la Société d'Histoire de Normandie le nomma son Président d'honneur. Il présida effectivement l'Assemblée générale de 1894. *L'Histoire du régiment de Normandie pendant la guerre de la succession d'Espagne* lui servit de sujet de discours. En 1898 le *Bulletin* de la Société s'est enrichi d'une autre étude de son Président : *les Assemblées de la Noblesse en Normandie*.

M. de Beaurepaire, dont le nom est inséparable de nos illustrations normandes et qui, très épris des mérites de notre collègue, l'avait encore plus apprécié depuis son entrée dans la Société, a voulu lui réserver un éloge public, qu'il est en train de composer et qui sera lu dans la prochaine Assemblée générale, au mois de juin. Cette fois Legrelle sera loué comme il mérite

de l'être. Les savants se salueront entre eux. Ce soir, ce sont les simples adieux d'un ami.

M. de Beaurepaire exposera, avec sa supériorité habituelle, comment le Président d'honneur de la Société d'Histoire de Normandie avait déjà jeté les fondements d'une histoire de cette province, lorsque la mort l'a saisi, sinon surpris. Beaucoup de matériaux sont rassemblés. On trouve même dans ses notes les titres des principaux chapitres : *l'Histoire des origines de la Normandie, les Luites de ses ducs, les Découvertes de ses navigateurs, puis les Agitations de la Réforme, l'Essor de la Renaissance, les Trois règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, les Administrations provinciales, les Intendances, etc....* M^{me} Legrelle, pleine de foi dans les œuvres posthumes de son mari, attend un collaborateur érudit qui, sur ces fondements, proposera de bâtir le monument. J'ose partager sa foi. La publication d'une Histoire de Normandie, de celle-là, s'impose. Il y a longtemps que la première espérance est née. M. Chéruel, dont Legrelle a si bien parlé, en admirateur et ami, l'exprimait il y a quarante ans. Et, depuis, que de nouvelles recherches, que de nouveaux traités, que de monographies achèvent de fournir la gerbe dont le lien seul manque aujourd'hui et ne manquera plus demain !

Cette image de nos moissons en appelle une autre non moins accoutumée. Voici l'avidie faucheuse qui, trop souvent, vient les cueillir, à la place du semeur. La mort n'a pas laissé le vaillant ouvrier rentrer sa dernière récolte. Elle l'a pris penché sur ses épis. Après

une courte maladie, à laquelle la perte d'un fils, âgé de dix-huit ans, donna, en quelques jours, un caractère foudroyant, il a rendu son âme à Dieu, son Dieu, le 11 octobre 1899.

Il fut conduit à sa dernière demeure par des amis de Versailles, devenue depuis longtemps sa résidence, et de Paris, d'où l'élite des savants, ses compagnons d'armes, détacha une délégation spontanée, pour honorer ses funérailles. Ennemi des pompes administratives, ayant conservé quelque ironie pour les grandeurs officielles contemporaines, parvenu aux rangs supérieurs des écrivains actuels, sans avoir reçu les distinctions que marque ordinairement ce passage, seuls, l'amitié, la science, les arts lui ont fait les obsèques recueillies qu'il aurait désirées. Et c'est bien à un professeur, M. Maurice Croiset, du Collège de France, dont le noble discours a été conservé, qu'il appartenait de prononcer le dernier adieu sur la tombe de ce lettré.

Je résumerai ainsi son oraison funèbre : il a toujours cultivé les lettres ; il ne les a jamais exploitées.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT

SUR LA CLASSE DES SCIENCES

Par M. le Dr COUTAN, secrétaire.

MESSIEURS,

Semblable à la jeune fille de l'Évangile, la classe des sciences n'était point morte, elle n'était qu'endormie. Des communications aussi variées qu'intéressantes témoignent de cet heureux réveil.

C'est d'abord le rapport de M. Lechallas sur une monographie de M. Belleville, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ayant pour objet *le Régime hydraulique de la Seine maritime*. L'auteur a étudié successivement : le régime de la côte, le régime de la partie fluviale de la Seine, enfin, le régime de la partie maritime, résultante des deux régimes précédents. M. Belleville a recueilli de nombreuses observations sur les courants au voisinage de l'embouchure du fleuve. Il a obtenu un tableau frappant du régime de la marée dans la Manche et des perturbations produites par le golfe du Calvados et par l'estuaire de la Seine. Il traite ensuite du débit

de la Seine fluviale, du mascaret, de la vitesse du flot, du régime des fonds et termine par un examen complet de la salure des eaux.

Dans une autre séance, M. Lechallas a donné lecture à l'Académie d'un article sur *la Lumière et les Couleurs*, inséré ultérieurement dans la *Revue des questions scientifiques*. Notre savant collègue avait été amené à entreprendre cette étude à la suite d'une observation personnelle, déjà ancienne, qu'il a rappelée en ces termes : « Il y a quinze à vingt ans, étant en wagon et ayant tenu un œil fermé pendant un certain temps, nous le rouvrîmes pendant le passage du train dans le souterrain ; le sentiment d'une profonde inégalité dans la vision des deux yeux nous amena à les fermer alternativement, et nous constatâmes ainsi, non seulement une sensation beaucoup plus vive avec l'œil maintenu précédemment fermé qu'avec l'œil tout à l'heure exposé au grand jour, mais aussi une différence profonde entre les colorations. Tandis, en effet, que l'image répondant à l'œil éclairé était nettement jaunâtre, l'autre était blanche ou même légèrement violacée. Cette dernière teinte, si elle était réelle, pouvait s'expliquer par un phénomène de contraste avec le jaune de l'autre œil ; mais il n'en subsistait pas moins ce fait, que la lumière jaune que projetait la lampe sur les objets paraissait blanche à l'œil qui avait cessé d'être adapté à la lumière solaire. »

Un long mémoire de M. de Saint-Philbert nous a initiés au principe et à la construction du *pont à transbordeur*, qui était alors en cours d'exécution. Une ana-

lyse ferait ici double emploi, l'Académie ayant décidé l'impression de ce travail.

Il en est de même de la communication de M. Canonville-Deslys sur *la Vitesse des trains à Pâques 1899*, qui doit figurer au *Précis*. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre cette lecture n'ont pas oublié le charme que notre collègue a su répandre sur un sujet aride où la statistique prédomine naturellement.

M. Wallon, sous le titre : *la Seine plus navigable*, nous a mis au courant des tentatives réitérées entreprises dans ce but par l'ancienne Chambre de commerce de Rouen durant le XVIII^e siècle. Vous retrouverez avec intérêt cette étude dans le *Précis*. Le même collègue nous a donné lecture de quelques pages détachées de son grand ouvrage, alors inédit, sur les phares de la Manche et mis sous nos yeux les planches destinées à cette publication. Nous avons eu, ainsi, une vue rétrospective des deux phares de la Hève en 1778 et en 1781, et des phares de l'Ailly et de Gatteville en 1782.

M. de la Serre a dressé pour l'Académie le plan comparatif des forêts de Roumare et de Rouvray, à deux siècles de distance, en 1700 et en 1900 et a rédigé, à l'appui de ces documents graphiques, une note d'une concision savante.

Enfin, dans la séance du 21 juillet, M. le Président a lu, au nom de M. Sanson, un mémoire intéressant sur *la Location du droit de chasse dans les forêts domaniales de la Seine-Inférieure*.

LE PONT A TRANSBORDEUR

DE ROUEN

Par M. A. DE PILLON DE SAINT-PHILBERT

Quand on revient à Rouen après une absence de quelques mois, on ne peut pas n'être pas frappé, en parcourant le port, par l'aspect d'un pont suspendu, d'apparence peu résistante, qui, à la différence de ses congénères, est établi à des hauteurs tout à fait inusitées et semble braver à la fois toutes les difficultés de la construction et toutes les règles de l'esthétique et du beau.

On songe involontairement en le contemplant au trapèze de quelque géant d'origine mythologique oublié sur nos rivages par son propriétaire.

Rechercher la raison d'être de ce véritable tour de force et entrer dans quelques détails sur sa réalisation nous a paru n'être pas tout à fait indigne d'occuper l'Académie, et voilà comment nous avons été conduit, faisant appel à toute son indulgence pour la forme de ce travail, à l'esquisser aujourd'hui devant elle.

Nécessité de l'entreprise. — Pendant ces dernières

années, des sacrifices considérables ont été faits par l'État, par le Département et par la ville de Rouen pour la transformation de son port qui, grâce au développement de ses quais, auxquels les voies ferrées aboutissent sur l'une et sur l'autre rive, grâce à l'approfondissement du lit de la Seine, qui facilite l'entrée des navires du plus fort tonnage, est devenu un centre de trafic de premier ordre, pouvant rivaliser avec nos ports maritimes les plus importants pour le commerce transatlantique.

Mais cette situation nouvelle, ces résultats acquis faisaient naître une difficulté à laquelle il fallait pourvoir.

Le fleuve, principe de richesse et de vie, devenait lui-même un obstacle à la communication de ses deux rives, de telle sorte que les quais de la rive gauche, exclus des relations directes avec les centres de consommation, se trouvaient de plus en plus délaissés par les navires. Tous se disputaient un lieu d'amarrage sur la rive droite mieux partagée sous ce rapport.

Il fallait donc trouver moyen de traverser le fleuve sans imposer aux lourds fardeaux apportés ou emportés par les navires le détour de dix-sept cents mètres nécessaire pour aller chercher passage par le pont Boïeldieu entre le point d'aboutissement du boulevard Cauchoise sur la rive droite, et celui de la rue Jean-Rondeaux sur la rive gauche, alors qu'en ligne droite ces deux points ne sont effectivement distants que de cent trente-deux mètres seulement.

Un pont s'ouvrant par bascule ou par rotation du

tablier était impraticable, tant à cause de l'entrave à la navigation qu'il aurait créée par ses piles trop encombrantes au milieu du fleuve pour des masses aussi peu dirigeables que le sont celles de nos grands navires, qu'à cause du temps réclamé par la manœuvre d'un tablier mobile. En certains jours, quand les vents sont favorables à la remonte et que les passages de navires se succèdent sans interruption, il eût fallu renoncer à la circulation des voitures et des piétons sur le pont et les condamner à un stationnement prolongé d'autant plus inacceptable qu'il aurait toujours été impossible de le prévoir.

Faire un tunnel sous le fleuve, c'était une autre solution du problème, mais une solution très coûteuse et condamnée par l'expérience. Le tunnel sous la Tamise est aujourd'hui à peu près abandonné par la circulation, quoique les portions de la Cité séparées par le fleuve soient l'une et l'autre très populeuses.

Construire un pont fixe à un niveau supérieur à la mâture des grands navires, c'était, à cause du peu de relief naturel existant sur les deux rives, se condamner, en aggravant singulièrement les frais de traction, à parcourir des rampes d'accès de plusieurs kilomètres.

Aucune de ces solutions du problème n'était donc acceptable. C'est alors et dans ces conditions qu'un constructeur éminent, M. Arnodin, de Châteauneuf-sur-Loire, présenta le système dont il est l'inventeur, et qui consiste à jeter hardiment entre deux pylônes, construits sur l'une et sur l'autre rive, à une hauteur suffisante

pour dominer la mâture des plus forts navires, un pont suspendu au-dessous duquel une plateforme, analogue à la nacelle des ballons captifs, mais incomparablement plus vaste et plus résistante, peut se mouvoir avec toute la célérité que donnent les moteurs électriques.

Si surprenant que parut tout d'abord le projet, il n'était pas téméraire de l'accueillir, car il a été réalisé avec succès et fonctionne depuis six ans déjà, à la satisfaction générale, en Espagne, à l'embouchure du Nervion, entre Portugaleta et Las Arenas, dans la province de Biscaye.

La distance à franchir en cet endroit est de cent soixante mètres d'une rive à l'autre, et la hauteur du pont au-dessus de la rivière a été fixée à quarante-cinq mètres.

A Rouen, comme nous l'avons vu, la Seine n'est large que de cent trente-deux mètres au point choisi pour le passage; la distance est donc moindre qu'elle ne l'est au Nervion et, par suite, le problème est plus facile à résoudre.

Emplacement et installation. — Ce point d'établissement des travaux était d'ailleurs tout indiqué, car le boulevard Cauchoise, d'un côté, la rue Jean-Rondeaux, de l'autre, sont deux puissantes artères, où, sur chaque rive, se concentre le trafic du port de Rouen. Malheureusement et pour des motifs qui ne nous sont pas connus, lorsque l'on fit, sur la rive gauche de la Seine, la rue Jean-Rondeaux, on ne se préoccupa point assez de la rattacher, soit comme direction, soit comme aboutissement au boulevard Cauchoise. On paraît n'avoir pas

soupçonné alors qu'un jour viendrait forcément où ces deux voies importantes devraient être mises en communication.

Dans cette situation, qu'il était impossible aujourd'hui de ne pas accepter, il fallait traverser obliquement le fleuve, ou renoncer à joindre directement entre elles les extrémités des deux voies qu'il s'agissait de desservir. C'est à cette dernière solution que l'on s'arrêta, car en adoptant la direction oblique on aurait à la fois accru la longueur du parcours et les difficultés de construction, sans profit sérieux au point de vue du résultat pratique.

On choisit donc une direction perpendiculaire à l'axe de la Seine en un point intermédiaire entre les deux boulevards.

Les pylones ou têtes de pont. — Sur chacune des deux rives, des tours ou pylones furent établis pour supporter les têtes d'un pont suspendu à une hauteur de cinquante mètres au-dessus du niveau des quais, soit cinquante mètres quatre-vingt-quatorze centimètres au-dessus des plus hautes eaux d'équinoxe; cinquante-deux mètres quatre-vingts centimètres au-dessus des eaux moyennes. Cette hauteur a été reconnue suffisante pour livrer passage aux plus fortes mâtures qui accostent les quais de Rouen, mâtures que limite d'ailleurs l'importance du tirant d'eau offert en cet endroit par le fleuve.

Comme matériaux pour la construction des pylones, c'est le fer qui fut choisi de préférence, parce qu'il offre à la fois une résistance considérable et le minimum de

surface donnant prise aux vents et pouvant faire redouter le renversement de l'ouvrage.

On sait, en effet, comment les triangulations en décharge, dont la tour Eiffel offre l'exemple le plus récent et le plus complet, permettent d'établir des poutres raidissantes très solides, tout en laissant passage aux vents qu'elles contrarient. Nous n'entrerons donc sur ce point dans aucun détail, car il serait superflu de le faire, mais nous attirerons l'attention sur une disposition qui nous a frappé à première vue et qui demande quelques instants de réflexion pour être bien comprise.

Les points d'appui. — Les pylônes, à leur base, reposent sur le sol par quatre points d'appui qui forment le rectangle de sustentation. Ce rectangle, long de vingt-quatre mètres soixante centimètres, parallèlement au quai, est large de neuf mètres dix centimètres, perpendiculairement à sa direction.

Il semble, au premier abord, qu'en leur point d'appui sur le granit de la fondation, les quatre arêtes de la pyramide formée par le pylône devraient présenter des empattements largement étendus et accroissant d'autant la surface sur laquelle devra se répartir la charge. Il n'en est rien cependant, et ces arêtes, ces pieds, se terminent en pointes obtuses aboutissant à des tourillons supportés par des chaises solides, dans lesquelles ils peuvent tourner librement, comme si on s'était proposé de favoriser, au moyen d'une articulation, le renversement de la construction. Voici quel est le motif de cette disposition, d'apparence paradoxale,

mais très rationnelle en réalité et voulue par le constructeur.

Il est bien évident que, quand se produiront les efforts latéraux qui, sur une si grande hauteur, menaceront l'édifice, des flexions dues à l'élasticité et aux vibrations du métal se manifesteront, d'où une inclinaison brusque et momentanée de l'arête du pylône, de sorte que, si cette arête prenait contact avec le sol par une base trop large, un excès de pression se produirait sur les points momentanément surchargés et pourrait amener l'effritement du métal en cet endroit. Les parties intactes de l'embase se trouvant alors en trop petit nombre seraient exposées à rompre à leur tour quand le mouvement oscillatoire du système, sous l'effort du vent, leur aurait ramené toute la charge.

Rien de semblable n'est à craindre avec le genou articulé dont nous venons de parler, car les surfaces travaillantes sont d'une étendue constante et proportionnée à la résistance pour laquelle elles ont été construites ; elles concourent donc à la parfaite solidité de l'ensemble, bien loin de l'amoinrir.

Le tablier du pont. — Transportons-nous maintenant par la pensée au sommet du pylône ; il se trouve à quinze mètres cinquante-cinq centimètres au-dessus du tablier du pont, soixante-six mètres au-dessus du fleuve, et c'est sur ce sommet que passeront, au moyen d'axes et de manchons combinés, tous les câbles destinés à supporter le pont auquel ils se rattachent, par l'une de leurs extrémités, tandis que, par l'autre, ils aboutissent aux massifs de retenue dans lesquels ils sont solidement

amarrés sur le quai, à soixante mètres environ en arrière des pylones.

Le tablier porte-rails est, à sa rencontre avec le pylone, soutenu par une série de câbles de plus en plus inclinés à mesure que s'éloigne leur point d'attache; nous les appellerons câbles à travail direct, tandis que la partie médiane de ce même tablier est soutenue par des câbles paraboliques, à travail indirect, lesquels courant d'un pylone à l'autre situé sur la rive opposée, offrent des points d'attache à chaque poutre transversale qui y est suspendue par des câbles verticaux d'une puissance secondaire.

La flèche de plongement de ces câbles paraboliques n'est autre que la distance entre la tête du pylone et le point de rencontre avec le tablier du pont. Nous avons dit que cette distance est de quinze mètres. Quant au tablier lui-même de ce pont suspendu, il se compose essentiellement de trois cours de sommiers puissants en fer à I. Les deux extérieurs qui forment les bords d'amont et d'aval de l'ouvrage portent, solidement fixés sur l'empattement inférieur que présente leur section, chacun deux rails sur lesquels chemineront les galets ou roues du charriot mobile, tandis que le sommier du milieu permet, au moyen de la crémaillère dont il est pourvu, à la dynamo que porte le charriot, d'y engrener sa roue motrice, et d'y déterminer ainsi, soit en avant, soit en arrière, la propulsion réglée par des commutateurs analogues à ceux que nous remarquons sur les tramways des boulevards.

Au-dessus de ce pont rudimentaire, que nous nous

contentons d'esquisser ici, un plancher permet la circulation, pour la surveillance et les soins d'entretien, tandis que les garde-corps latéraux, composés d'une triangulation puissante, aboutissent à une poutre supérieure et communiquent au tablier le supplément de rigidité qu'ils engendrent.

Nous avons donc, en résumé, un châssis mobile suspendu au-dessous du tablier du pont et dont chaque traverse est munie de deux galets géminés embrassant la poutre porte-rails, roulant sur deux rails distincts et rendant ainsi tout déraillement impossible.

Transbordeur proprement dit. — C'est à ce châssis mobile qu'est suspendu le transbordeur proprement dit, établi au niveau des quais. Plus solide, mais de dimensions analogues à celles du châssis supérieur, il lui est rattaché par un ensemble de câbles en fer, dont les directions divergentes s'opposent à tout balancement et assurent la parfaite solidité du système. A chaque point d'attache inférieur correspondent trois points d'aboutissement supérieur, distants l'un de l'autre, avec autant de câbles différents, de sorte que, du moment où l'entretien de l'appareil est bien surveillé, tout accident par surprise devient impossible.

Amovibilité des organes. — C'est ici que nous rencontrons tout naturellement une importante invention de M. Arnodin, sur laquelle il convient d'attirer l'attention de l'Académie. Tous les organes, toutes les pièces de son système de construction sont amovibles, c'est-à-dire qu'elles sont multiples pour un même usage et tellement accouplées que l'on peut, pendant la marche,

supprimer l'une d'elles sans que l'ensemble en soit compromis. Il est donc aisé de pourvoir ainsi à leur remplacement, quand l'usure ou une défectuosité quelconque paraît le réclamer et, comme les divers organes ont été calculés pour une résistance au moins quadruple du travail qui leur est normalement demandé, cette suppression partielle et momentanée est absolument sans danger.

Fonctionnement du transbordeur. — Maintenant que nous avons achevé la description très sommaire, mais suffisante pour le but que nous voulions atteindre, des divers engins dont se compose la construction du pont à transbordeur, il nous faut étudier le fonctionnement du système, que nous croyons bien compris, au moins dans ses grandes lignes.

Le pont mobile, ou transbordeur proprement dit, se trouve suspendu, comme nous l'avons expliqué, précisément au niveau des quais, dont il forme comme un prolongement. C'est comme une section de pont ordinaire qui serait devenue transportable.

Il est long de dix mètres et large, en sa partie médiane, de huit mètres, formant chaussée, pour l'arrimage des voitures. Cette chaussée est flanquée, à droite et à gauche, de deux trottoirs, larges chacun de deux mètres cinquante centimètres, légèrement surélevés et garnis de bancs de repos pour les piétons auxquels ils sont réservés, couverts d'une tente-abri contre la pluie et contre le soleil. C'est donc, pour l'ensemble du système, une surface utile de cent trente mètres carrés.

Sur la chaussée centrale, deux voitures à un cheval

peuvent être installées l'une devant l'autre, tandis que la largeur disponible permet d'en admettre trois de front.

Sur les trottoirs, cent piétons peuvent trouver place à droite et autant à gauche, en supposant un mètre carré suffisant pour recevoir quatre personnes debout.

Ce serait donc, si l'on admet que les deux trottoirs soient entièrement occupés, à raison de cinquante kilos par voyageur, un poids à transporter de dix mille kilos. Chacun des lourds camions qu'admet la chaussée centrale peut être évalué tout au plus à cinq mille kilos, y compris le poids de l'attelage, soit pour les six qu'à la rigueur on peut y placer ensemble, une charge de trente mille kilos qui, jointe à celle occasionnée par les piétons des trottoirs, porterait à quarante mille kilos tout au plus le poids à transporter par le transbordeur à pleine charge.

Or les calculs de la résistance des divers organes du système ont été faits pour une charge de soixante-quinze mille kilos, et les épreuves qui auront lieu lors de la réception du travail le seront sous ce poids lui-même. On voit donc que toute inquiétude doit être bannie au point de vue de la solidité de résistance sur laquelle on peut compter.

A chaque extrémité du transbordeur, de fortes barrières seront établies, de façon à éviter tout accident en cours de route, et ces barrières, s'ouvrant automatiquement à l'extrémité correspondante au point d'atterrissage, lors du chargement et lors du déchargement, sans que celles qui regardent le fleuve cessent pour cela

de demeurer fermées, tout danger devient impossible de ce chef.

Des tampons élastiques amortiront le choc lors de l'accostement à la rive, et des griffes puissantes fixeront au quai le pont mobile pendant qu'il prend charge ou qu'il l'évacue.

La célérité du mouvement de translation sera réglée de façon à employer une minute pour le parcours des cent trente-deux mètres qui séparent les deux rives. Si, à ce temps, on ajoute deux minutes à l'arrivée pour le déchargement et autant au départ pour l'admission de la charge en retour, on arrive au total de cinq minutes pour le voyage complet.

Si l'on voulait charger la plateforme uniquement de voyageurs, le nombre qu'elle contiendrait, trottoirs compris, serait de cinq cents personnes sur la surface de cent trente mètres carrés qu'elle présente. C'est-à-dire qu'en une heure de travail ininterrompu six mille personnes pourraient profiter du passage.

Le transbordeur serait donc capable de faire face à un travail bien supérieur à celui que réclameront jamais de lui les besoins du service.

Tel est, Messieurs, l'exposé très incomplet que j'ai pu faire à l'Académie des ingénieuses combinaisons de M. Arnodin, qui vont être réalisées avec succès, à Rouen, par sa puissante initiative.

Si je suis parvenu à donner quelque intérêt, quelque précision à ce travail, c'est, je tiens à le dire ici, à l'obligeante communication qu'a bien voulu me faire du dossier de cette vaste entreprise M. l'Ingénieur en chef

Belleville, chargé par l'Etat de la surveillance et du contrôle des conditions de sécurité dans lesquelles elle doit s'accomplir. Le service des ponts et chaussées en connaît tous les détails, et nulle source plus autorisée ne pouvait être plus utilement consultée, du moment où ma démarche obtenait l'accueil bienveillant et plein d'urbanité qu'elle a rencontré.

LA SEINE PLUS NAVIGABLE

PAR M. H. WALLON.

Bien que l'amélioration du cours de la Seine n'ait été réalisée que de notre temps, la solution du problème a été l'objet de recherches qui appartiennent à un autre siècle et dont j'ai trouvé les documents dans les archives de l'ancienne Chambre de commerce de la province de Normandie.

Le 26 mai 1753, cette Compagnie entendit la lecture d'un mémoire, présenté par un sieur Theveu, architecte, « tendant à faciliter avec sûreté la navigation de la rivière de Seine depuis les ports du Havre et d'Honfleur jusques à Rouen. »

L'auteur du projet exposait que, si la ville de Rouen avait l'avantage d'être une des plus commerçantes du royaume et de fournir à sa plus noble partie les denrées étrangères, les difficultés qui se rencontraient dans l'embouchure de la Seine et les différents naufrages que ces difficultés occasionnaient, constituaient le négociant en grandes dépenses, l'exposaient à de grosses pertes et à des risques qui le dégoûtaient du commerce

de cette ville. « Tous les navigateurs conviennent, disait-il, qu'il y a plus de risques à monter du Havre et d'Honfleur à Quillebeuf, qu'il ne s'en rencontre à venir de toutes les parties du monde. » Ces risques provenaient, suivant lui, de ce que les navires n'avaient point une retraite ou posée assurée à l'entrée de la rivière, d'où ils pussent monter à Quillebeuf d'une seule marée, et aussi de la mutation d'une marée à l'autre des bancs qui divisaient le courant de la rivière. Honfleur, par sa position, offrait une posée à tous les navires tirant de dix-huit à vingt pieds d'eau, à condition que l'entrée en fût tenue ouverte. Or, ce port se bouchait, parce que ses retenues ne contenaient pas assez d'eau pour vider les sables apportés par la mer, et les bancs changeaient, parce que les ruisseaux et rivières qui les coupaient les entraînaient et donnaient, par leur cours, lieu à la mer de les battre et de les dissoudre. Le projet était de fournir au port d'Honfleur de l'eau suffisamment pour rejeter les *batures* qui se formaient devant, en interrompant le cours des rivières et ruisseaux qui coupaient les bancs de l'anse ovale comprise entre la pointe d'Honfleur et celle de la Roque. « Le terrain qui forme la rive de cette anse est ferme en la plus grande partie, il est aisé de creuser un fossé ou un lit qui, prenant la rivière de Rille, reçoive les petites rivières et ruisseaux et les conduise dans le port d'Honfleur (1). »

Le projet, dont l'auteur était apparemment de la ville

(1) Carton 27, 1^{re} liasse, pièce n° 6.

d'Honfleur, pour les intérêts de laquelle il semblait l'avoir conçu, ne parut sans doute pas à la Chambre suffisamment étudié au point de vue de la navigation même de la Seine : elle fit réponse qu'elle n'était point dans le cas de le prendre en considération (1).

Trois ans plus tard, la Chambre recevait une communication plus intéressante.

M. Magin, ingénieur du roi, avait étudié la Seine avec soin. Il avait reconnu que la partie de la rivière comprise depuis Caudebec jusqu'à Rouen, dont la distance, suivant les sinuosités de son cours, était de quinze lieues, était très navigable et accessible aux navires de dix-sept à dix-huit pieds; mais que l'espace compris depuis Caudebec jusqu'au Havre, dont la distance était de douze lieues, était d'une navigation très difficile. Il ne restait pas plus de deux pieds d'eau, de basse mer, dans la partie comprise depuis Villequier jusqu'aux environs de Vieux-Port. La distance comprise depuis Vieux-Port jusqu'à Quillebeuf, en conservait six à sept; mais la partie depuis Quillebeuf jusqu'à Tancarville et la Roque restait pour ainsi dire à sec de basse mer. Les bancs de sable changeaient continuellement dans cet espace; il en était de même dans la partie comprise depuis Caudebec jusques aux environs de Vieux-Port, ce qui occasionnait de grandes difficultés dans la navigation de cette rivière et des retardements pour parvenir jusqu'à Rouen. La mer ne montait que de dix pieds devant Quillebeuf dans les grandes marées

(1) Registre des délibérations, IX, 368.

des nouvelles et des pleines lunes ; elle n'y montait que de cinq à six pieds dans le temps des mortes eaux : ces hauteurs de dix pieds en vive eau et de cinq pieds en morte eau limitaient donc le tirant d'eau des navires que pouvait admettre la navigation de la Seine jusqu'à Rouen. L'espace compris depuis la Roque jusqu'au Havre ne conservait pas en général plus de trois à quatre pieds d'eau de basse mer ; mais cette partie de la rivière avait un avantage considérable sur les autres en ce que la mer montait de trente pieds à l'embouchure de la rivière et de quinze aux environs de la Roque : un navire tirant quinze ou seize pieds d'eau pouvait donc toujours y parvenir avec le secours de la marée.

L'accident le plus à craindre pour les navires allant du Havre à Quillebeuf, était de ne pouvoir gagner d'une seule marée et d'échouer sur les sables dans cette partie de la rivière, parce que la barre était si violente quand elle montait, qu'elle culbutait et brisait tous les vaisseaux qui avaient le malheur d'y échouer. Cette considération forçait les marins à prendre des précautions infinies pour pouvoir parvenir d'une seule marée jusqu'au port de Quillebeuf ; c'est-à-dire qu'ils étaient obligés d'attendre le temps des grandes marées et un vent favorable pour entreprendre cette navigation, et, malgré toutes leurs précautions, il n'y avait point d'année où il n'arrivât quelques naufrages.

Avec une navigation aussi dangereuse et aussi lente, le commerce de la ville de Rouen ne pouvait se faire qu'au moyen d'une infinité de faux frais, et elle ne pou-

vait entreprendre les branches de commerce dont sa disposition la rendait susceptible, si la rivière était navigable (1).

Ce n'était pas seulement le développement du commerce par le port de Rouen que l'ingénieur Magin avait en vue en cherchant à rendre la Seine plus navigable. La guerre qui venait d'éclater de nouveau entre l'Angleterre et la France lui inspirait encore des pensées plus nationales : il trouvait dans l'embouchure de la Seine une disposition avantageuse pour y faire une rade et procurer un asile assuré aux navires qui naviguaient dans la Manche.

« Quoique les côtes de France, comprises depuis Dunkerque jusqu'à Brest, et qui forment la rive méridionale de la Manche, ayent cent soixante lieues, nous n'avons cependant, disait M. Magin, dans cette grande étendue, que des havres de marée d'un très difficile accès, et qui présentent aux marins, surpris par la tempête, des difficultés qui paroissent souvent insurmontables pour s'y réfugier. Il n'y a pas même de rade où l'on soit en sûreté dans les mauvais temps d'hiver et à l'abri de l'insulte de l'ennemi.

« Si on suppose actuellement qu'on ait rendu la rivière navigable et accessible aux plus gros vaisseaux, qu'on leur ait procuré une rade sûre et à l'abri de tous les vents, examinons les avantages qui en résulteront tant pour le bien de l'Etat que pour l'augmentation du commerce et la sûreté de la navigation dans la Manche.

(1) Mémoire Magin, carton 27, 3^e liasse, pièce n^o 1.

« L'entrée de la rivière de Seine gît est et ouest : son entrée est donc facile de tous les vents d'où viennent ordinairement les tempêtes, et on peut dire en général qu'il n'y a point de disposition de port plus heureuse pour pouvoir y entrer, soit qu'on soit poursuivi par l'ennemi ou que le mauvais temps force de s'y réfugier parce que le vent souffle presque toute l'année depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest.

« Si le Roi entretenoit donc seulement quinze ou vingt vaisseaux de force dans cette rivière, il est naturel de penser que la disposition avantageuse pour armer en course engageroit les négociants à en armer au moins une aussi grande quantité et qu'il en résulteroit de très grands avantages : il y a même lieu de penser que le commerce maritime de la ville de Londres pourroit être bloqué par ce moyen, et que notre commerce auroit un cours libre de communication réciproque. »

M. Magin avait observé qu'un épi flottant entre deux eaux où il y a du courant et des sables, détermine un mouvement des eaux qui entraîne les sables et creuse le lit de la rivière dans la région de l'épi. Il avait depuis plus de quatre ans fait l'expérience de son invention dans la rivière de Bordeaux et dans celle de Nantes, et constaté que l'approfondissement était proportionné à la longueur et à la grosseur de l'épi. Il concluait qu'en multipliant ces épis et en les disposant dans la direction la plus avantageuse qu'on aurait choisie pour le chenal de la navigation, ce chenal s'entretiendrait constamment, se déterminant de lui-même à la moindre lar-

geur qu'il puisse avoir et à la plus grande profondeur : les sables se déposeraient dans les côtés ou dans les endroits où il y aurait le moins de mouvements.

L'ingénieur vint à Rouen proposer l'application de son système à la Seine et solliciter d'abord qu'on voulût bien l'éprouver. L'intendant, M. Feydeau de Brou, qui montrait toujours un très vif intérêt pour le bien du commerce de la Normandie, avait témoigné au Prieur de la Juridiction consulaire qu'il souhaitait que la Chambre de commerce pût conférer avec M. Magin « pour aviser sur les moyens de rendre la rivière de Seine navigable depuis son embouchure jusqu'à Rouen pour que les plus forts navires y puissent parvenir, sans courir les dangers et les inconvénients des bancs de Quillebeuf et autres répandus le long de la rivière. » Le 17 mai 1756, le Prieur convoque la Chambre en une assemblée extraordinaire en laquelle il fit appeler dix anciens syndics de la Compagnie, particulièrement intéressés sans doute dans le commerce maritime de Rouen. Après que l'ingénieur eut exposé ses idées, on agita différents moyens de parvenir aux fins désirées. Messieurs du Siège furent priés de rendre compte à l'Intendant du résultat de la conférence, et avant de lever la séance, la Chambre présenta à M. Magin une médaille d'argent en témoignage de sa reconnaissance (1).

Les choses en étaient restées là, ou du moins nous n'avons aucun document qui nous instruisse de ce qu'elles devinrent pendant une période de près d'un an et demi.

(1) Reg. des délib., X, 257.

Le 8 octobre de l'année suivante, dans une assemblée extraordinaire de la Chambre de commerce, en laquelle M. Feydeau de Brou vint présider, on reprit en considération les objets référés en l'assemblée du 17 mai 1756, proposés par M. Magin, tendant à rendre la rivière de Seine navigable au moyen d'épis solides et flottants à faire le long de la rivière. L'Intendant proposa à la Chambre de choisir des commissaires pour assister aux essais que M. Magin devait faire de ses épis. L'assemblée nomma le Prieur M. Le Couteulx, le premier consul M. Vachier, M. R. Rondel, syndic en exercice, et M. J. Testard, syndic trésorier, et elle autorisa les commissaires à appeler un ou plusieurs capitaines des plus expérimentés dans la navigation de la rivière (1).

M. Magin se rendit immédiatement à Quillebeuf, d'où il mandait le 15 octobre, à la Chambre, les difficultés qu'il avait rencontrées à se procurer les bois nécessaires pour faire exécuter ses épis flottants. Le 26, il avisait les commissaires qu'ils pourraient se rendre à Quillebeuf pour voir eux-mêmes l'effet d'un épi flottant qu'il avait posé.

Les commissaires, par le rapport de M. Rondel, rendirent à la Chambre, dans son assemblée du 14 novembre, à laquelle assistait M. Jos. Béhic, député de la Chambre au Conseil royal de commerce, le compte suivant de leur mission (2) :

« Nous commissaires nous sommes rendus à Quille-

(1) Reg. des délib., XI, 26.

(2) Reg. des délib., XI, 43-49.

beuf, le 29 octobre dernier, et le lendemain nous sommes transportés avec le sieur Magin sur un banc dont une des extrémités vient aboutir près de la ville de Quillebeuf, appelé le banc du Tot, qui à la marée montante se couvre, et se découvre à la marée baissante, sur lequel ledit sieur Magin avait posé, le 26 dudit mois d'octobre, un épy flottant construit de quatre planches de hêtre de quinze pouces de large sur six pieds de longueur, clouées sur trois cubes de quatorze pouces en quarré, percées aux deux bouts et au milieu d'un trou d'environ quinze lignes de diamètre pour y passer à chaque trou une corde de trois pieds de long, à l'extrémité desquelles trois cordes (*Nota* : au lieu de cordes, ce seroit des chaînes de fer dont on se serviroit, si on entreprenoit de nettoyer le canal) on avoit attaché deux bombes pour, par leur pesanteur, résister à la puissance des courants de la rivière contre la surface de cet épy flottant, et le maintenir dans sa position.

« Ledit sieur Magin nous fit remarquer que ledit épy par lui posé sur ledit banc du Tot le 26, avoit fait une souille ou flaque d'eau que nous trouvâmes avoir cent quarante-quatre pieds de longueur sur quatre-vingts pieds de largeur dans son milieu, et étoit dans ledit milieu de cinq à six pieds de profondeur qui alloit en diminuant vers les bords et extrémités, laquelle souille ou flaque d'eau s'est ainsi formée pendant le temps de cinq marées, quoique l'action de l'eau sur cet épy n'ait été que d'une heure par chaque marée, le banc étant fort élevé.

« Le lendemain, 31 dudit mois d'octobre, le sieur

Magin fit poser en notre présence, de basse mer, dans le canal de la rivière, et au plus fort courant, un épy de la même construction, grandeur et grosseur que celui posé sur le banc du Tot, à la différence seulement que les cordes qui amarrent l'épy aux bombes avoient six pieds et demi de longueur, différence à laquelle on a été forcé, faute de bateau et grément propre et nécessaire pour cette opération, ayant été obligés de se servir de barques lamaneuses et de faire passer sous lesdites barques les cordes pour y attacher d'un côté l'épy flottant et de l'autre les bombes, sans quoy il n'auroit pas été possible de placer ledit épy sans s'exposer à périr et faire dériver la barque, si les bombes et l'épy avoient été d'un seul côté de la barque.

« Cet épy, après avoir sondé la hauteur d'eau qu'on reconnut être de six pieds et demi, fut posé au courant de l'eau, on le laissa une heure en expérience, après quoy on resonda de nouveau et on trouva que l'action de l'eau contre cet épy avoit déjà enlevé trois à trois pieds et demi de sable dans l'endroit où il avoit le plus agi, ce qui donnoit près de dix pieds d'eau au lieu de six pieds et demi qu'on avoit trouvé en posant ledit épy. Nous dits commissaires avons retourné le lendemain premier novembre voir l'augmentation qu'auroit du faire l'épy ci-dessus, et ayant fait sonder dans le même endroit où il étoit posé, avons trouvé en augmentation de viron un pied. Ainsi ledit épy peut avoir donné en vingt-quatre heures viron quatre pieds à quatre pieds et demi de profondeur d'eau de plus qu'il n'y avoit avant que ledit épy fût posé.

« Le même jour 31, après midi, ledit sieur Magin fit aussi poser, nous présents, sur le banc de Quillebeuf, du côté de l'église, un petit épy flottant d'une planche de quinze pouces en quarré et de quatre pouces d'épaisseur; percée à chaque angle d'un trou de six lignes de diamètre, pour y passer quatre cordes de deux pieds de long, lesquelles furent réunies en un seul point et attachées à un poids de viron cent livres, lequel épy n'a fait presque point d'effet, parce que la marée, par rapport à la morte eau, ne couvrit le banc que très superficiellement.

« Des opérations faites par le sieur Magin, nous estimons que l'effet des épis flottants posés à un ou deux pieds de l'action de l'eau, est d'enlever les sables, et qu'en multipliant tant dans leur nombre que dans leur force lesdits épis, on pourroit former, creuser et entretenir un canal de la rivière de Seine, qui seroit permanent tant que lesdits épis subsisteroient ou qu'ils seroient remplacés, et que lesdits épis ou plutôt la pesanteur où ils seroient attachés trouveroit un point d'appui pour soutenir lesdits épis à un ou deux pieds au dessus du fond de l'eau, ce qui, suivant ledit sieur Magin, pourroit aisément se perpétuer en attachant un second épy sur le premier qui pourroit se trouver ensablé, et ce jusques à ce que la pesanteur servant d'appui aux épis eût trouvé le solide pour lui servir de point d'appui.

« Il nous a aussi paru que le peu de profondeur du canal de la rivière provient de ce que la plage de ladite rivière vis à vis de Quillebeuf ayant près d'une lieue de large d'une rive à l'autre, l'eau de ladite rivière, en fai-

sant des circuits, se répand sur la superficie de la meilleure partie de cette plage en se divisant en plusieurs petits courants, ce qui ôte l'activité de l'eau et par une suite nécessaire donne lieu aux bancs de sable de remplir le canal, lorsque les grandes marées viennent à couvrir et remplir toute l'étendue de la plage, lesquelles marées sont si fortes et si violentes, surtout dans les équinoxes et dans le mois de juillet, qu'elles enlèvent des bancs de sable entiers dans d'autres endroits et changent le canal de la rivière.

« Le seul moyen d'empêcher ces événements serait donc de former et creuser un canal de la rivière le plus droit qu'il seroit possible, qui pût ramasser et contenir toute l'eau de la rivière, sans qu'elle se divisât en plusieurs petits canaux, et qu'étant ainsi ramassée en un seul canal elle eût plus d'action pour, par son courant, nettoyer les sables qui y pourroient être apportés par son cours continuel. C'est là l'effet que le sieur Magin espère de ses épis flottants. »

La Chambre, après avoir ouï le procès-verbal des commissaires, décide qu'il serait remis à l'Intendant. M. Feydeau de Brou revint six jours après présider une assemblée extraordinaire de la Compagnie, accompagné de M. Magin. « A été dit par M. l'Intendant que M. Magin, étant de retour de Quillebeuf, était en état de faire part à la Chambre de l'état de la rivière de Seine et des différentes remarques qu'il auroit faites sur icelle pendant son séjour à Quillebeuf aux fins de la rendre navigable jusques à Rouen. M. Magin a remis sous les yeux de la Compagnie un plan qu'il a dressé

pour faire connoître les obstacles qui s'opposent à la sûreté de la navigation, et aussi pour démontrer les moyens que l'on pourroit mettre en usage pour former un chenal sûr et propre pour faire monter des navires de quatre à cinq cents tonneaux jusques à Rouen, et aussi pour se procurer par les mêmes moyens dans le cours de la rivière des rades assurées pour la marine royale.

« Sur quoy les avis de la Compagnie pris, la Chambre, considérant les avantages immenses qui résulteroient de l'exécution du projet de M. Magin, persuadée de la facilité de son exécution, a remercié M. l'Intendant d'avoir bien voulu s'occuper d'un objet aussi utile, et l'a prié de lui permettre de présenter un mémoire à ce sujet, espérant de son attention ordinaire pour le bien du commerce qu'il voudra bien l'honorer de sa protection et employer ses bons offices pour obtenir de Sa Majesté les secours nécessaires pour son exécution (1). »

Le mémoire, préparé par M. Rondel, celui des commissaires qui avait rédigé le procès-verbal des essais, fut présenté à la Compagnie dans son assemblée du 18 janvier 1758 (2). Il était ainsi conçu :

« La rivière de Seine, dont l'embouchure dans la mer est favorablement située pour faire parvenir toutes les marchandises des pays étrangers jusqu'à Paris et dans la meilleure partie du royaume, ne peut procurer tous les avantages de la navigation, parce que son chenal se trouve rempli à peu de distance de son em-

(1) Reg. des délib., XI, 54.

(2) Reg. des délib., XI, 83.

bouchure de bancs de sables mouvants qui empêchent non seulement les navires d'un certain port de pouvoir monter ladite rivière, mais les petits navires même qui y montent sont très souvent exposés à une perte totale.

« Ces bancs de sable sont principalement depuis Quillebeuf, Tancarville et la Roque, en sorte que de basse mer il reste trop peu d'eau dans le chenal de ladite rivière, et que de mer montée, il n'y a devant Quillebeuf que dix pieds d'eau dans les plus grandes mers ; en sorte que si les navires qui partent des ports du Havre et d'Honfleur, ou qui viennent de la mer, ne peuvent pas gagner Quillebeuf d'une même marée, ils sont exposés à rester sur un de ces bancs de sables mouvants où leur perte est comme certaine ; le commerce en a presque tous les ans la triste et malheureuse expérience.

« Il résulte donc de la situation actuelle de la rivière de Seine que le commerce de la ville de Rouen, ainsi que celui de Paris (dont Rouen est l'entrepôt), est exposé non seulement à des pertes considérables, mais encore à une infinité de faux frais pour faire parvenir les marchandises jusqu'à Rouen, qui en augmentent nécessairement le prix.

« Pour remédier à tous ces désavantages, ce seroit de nettoyer le chenal de la rivière de Seine, l'approfondir et réunir en un seul chenal toutes les eaux de ladite rivière de Seine qui sont divisées en plusieurs petits canaux.

« L'usage des épis flottants entre deux eaux a paru à la Chambre très propre à procurer tous ces avantages dans la rivière de Seine, et, par une suite, donner une

navigation sûre et plus considérable pour les gros navires qui pourroient monter jusqu'à Rouen. Les expériences que le sieur Magin a faites à Quillebeuf donnent tout lieu d'espérer une réussite presque certaine, si le Conseil de Sa Majesté se déterminait à les mettre en usage. »

Après avoir rappelé les résultats de ces expériences, le mémoire poursuivait : « En augmentant la force de ces sortes d'épis, les multipliant et les disposant dans une direction avantageuse pour former un chenal de la rivière, il y a tout lieu d'espérer une navigation avantageuse, d'autant qu'il est probable que ce chenal subsistera toujours par le moyen des mêmes épis qui l'auront formé.

« Les expériences que le sieur Magin a déjà faites tant dans la rivière de Bordeaux que dans celle de Nantes, donnent lieu de croire que si l'on emploie dans la rivière de Seine l'usage des épis, le chenal de ladite rivière se formera de lui-même, que les bancs de sables mouvants se disperseront et se répandront sur le surplus de la plage où l'eau aura moins d'action et que le chenal se creusant de plus en plus, toutes les eaux s'y rassembleront, en sorte que de basse mer il pourra y avoir toujours devant Quillebeuf plus d'eau qu'il n'y en a dans les marées même de pleine mer, et que dans les grandes mers il pourra y avoir de haute mer plus de vingt-deux pieds d'eau.

« Pour lors, il n'y aura point de navire marchand qui ne puisse monter jusqu'à Rouen, de quelque pays qu'il vienne. De là une infinité de faux frais dont les

cargaisons de marchandises seront affranchies; plus de risques ou au moins très peu pour tous les navires qui monteront la rivière de Seine, ce qui procurera une navigation plus étendue pour le commerce en général et en particulier pour la ville de Rouen, où tous les armements pourront se faire directement soit pour nos colonies, soit pour les pays étrangers.

« Ce ne sont pas les seuls avantages que l'on puisse retirer du chenal qui se formeroit par les épis flottants; l'Etat en trouveroit encore un considérable en ce que ce canal une fois formé invariablement, il serviroit non seulement de rade et d'abri aux navires marchands dans les tempêtes et coups de vent, mais il serviroit encore de retraite dans les temps de guerre aux navires du Roy et à ceux qui seroient armés en course, puisqu'il monteroit dans le chenal de la rivière de Seine plus d'eau que dans aucun des ports de la Normandie.

« Pour s'assurer de la réussite entière des épis flottants, l'on pourroit commencer à former le chenal de la rivière de Seine depuis Quillebeuf jusqu'à la Roque ou Berville; si l'on réussit dans ces endroits, il y a comme une certitude que l'on réussira partout, et qu'en peu d'années le chenal de la rivière sera parfait.

« La dépense depuis Quillebeuf jusqu'à la Roque ou Berville ne seroit pas excessive, suivant ce que le sieur Magin en a assuré la Chambre de commerce, puisque cela n'iroit pas à plus de quatre-vingt à cent mille livres. Cette somme pourroit se prendre sur les octrois de la ville de Rouen, si M. le Contrôleur général vouloit les autoriser d'emprunter lesdites sommes.

« La Chambre ayant été chargée par M. l'Intendant d'être présente aux expériences que le sieur Magin a faites à Quillebeuf, a cru devoir lui exposer tous les avantages que l'on peut espérer de l'usage des épis flottants tant pour la ville de Rouen et la province de Normandie que pour Paris et le commerce en général.

« Elle supplie M. l'Intendant de vouloir bien appuyer de sa protection et de son crédit auprès de M. le Contrôleur général le projet du sieur Magin (1). »

La Chambre envoie son mémoire à l'Intendant à Paris, où il était alors. M. de Brou lui répondit aussitôt :

« Paris, le 25 janvier 1758.

« J'ai reçu, Messieurs, le mémoire que vous m'avez envoyé sur la nécessité et les moyens de rendre la rivière de Seine navigable suivant le projet de M. Magin, Vous savez combien j'ai cette affaire à cœur, aussi vous ne devez pas douter que je ne fasse tout ce qui dépendra de moi pour en faciliter la réussite auprès de M. le Contrôleur général; mais je crois que pour en hâter le succès, il vaudroit mieux que vous adressassiez à M. le Contrôleur général le mémoire que vous m'avez envoyé, en en changeant seulement les conclusions, et vous lui écriviez en même temps une lettre par laquelle, en lui envoyant ce mémoire, vous lui demanderiez avec instance la permission de prendre sur vos octrois les sommes nécessaires pour faire les expériences en grand ou plutôt en quelque sorte pour commencer l'ouvrage.

(1) Carton n° 27, 3° liasse, pièce n° 3.

M. le Contrôleur général me renverroit très promptement selon toute apparence le mémoire que vous lui auriez adressé, et je chercherois alors à lui indiquer les moyens non seulement de vous mettre en état de faire les expériences que vous désirez, mais même d'assurer la perfection de l'ouvrage, si ces expériences réussissent. Il y a tout lieu de croire qu'une pareille demande faite au nom du commerce ne peut manquer d'être bien reçue. J'aurai soin d'ailleurs de mon côté de faire toutes les démarches nécessaires auprès de M. le Contrôleur général pour le prévenir. Je vous exhorte seulement à ne pas perdre de temps pour lui écrire la lettre que je vous conseille, et lui envoyer votre mémoire auquel il n'y a presque rien à changer.

« Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DE BROU (1). »

La Chambre s'empressa de déférer à l'avis de l'Intendant, et adressa son mémoire au Contrôleur général, en lui écrivant la lettre suivante :

« Ayant été chargés par M. l'Intendant d'être présents aux opérations que le sieur Magin, ingénieur du Roy, a faites dans la rivière de Seine pour la rendre navigable, nous croyons de notre devoir de remettre à Votre Grandeur les observations que nous avons faites sur les expériences du sieur Magin.

« La protection que vous voulez bien, Monseigneur, accorder au commerce, l'intérêt que vous prenez à son

(1) Carton n° 27, 3^e liasse, pièce n° 10.

agrandissement, nous font espérer que vous voudrez bien favoriser et autoriser un projet qui sera très avantageux à la navigation et au commerce, si la réussite répond aux expériences que le sieur Magin a déjà faites. »

La guerre, qui aurait dû porter davantage à l'exécution d'un projet dont on se promettait de si heureux résultats pour la défense nationale, fut-elle au contraire un embarras qui en empêcha la réalisation? Toujours est-il qu'aucune suite, même dans le champ limité que la Chambre avait proposé pour une application première du système, ne fut donnée à des essais qui avaient fait naître de si belles espérances. Nous en connaissons l'épilogue par une correspondance du sieur Havard, greffier de l'amirauté de Quillebeuf, avec la Chambre de commerce, au sujet des bois et des bombes qui étaient restés à sa garde depuis les opérations du mois d'octobre précédent. Avec l'autorisation de l'intendant, la Chambre lui abandonne, en septembre 1758, les bois, et laisse à sa consignation, pour en être disposé par l'Intendant, les dix bombes tirées du port du Havre qui avaient servi pour tenir en place les épis flottants (1).

La minute d'une lettre adressée de Paris le 3 juin 1762, à M. Magin, sans doute par l'intendant de la gé-

(1) Reg. des délib., XI, 193, 241, 288, carton 27, 3^e liasse. Le mémoire rédigé par M. Magin à la suite des expériences de Quillebeuf, en novembre 1757, avait été adressé par lui à l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Rouen, ainsi qu'en fait foi le *Récit analytique des travaux* de ladite Académie, tome III, p. 169, qui donne une analyse du mémoire.

néralité de Rouen, fait connaître l'intention de reprendre l'essai du système proposé, « Je viens de recevoir, écrit le correspondant de M. Magin, une lettre de M. le duc de Choiseul, Monsieur, par laquelle il me mande qu'il consent à faire faire des épreuves de votre projet de rendre la Seine en état de recevoir de forts bâtiments en creusant et resserrant son lit par le moyen des épis flottants, et qu'il désire que nous en conférions avec lui. Je serois fort aise que vous puissiez vous rendre icy incessamment. Cependant, comme vous ne pouvez guère quitter la Bretagne sans le consentement de M. le duc d'Aiguillon, je ne crois pas que vous deviez venir icy avant d'avoir reçu les ordres de M. le duc de Choiseul lui-même. Mandez-moi, je vous prie, s'il vous a écrit, et dans ce cas vous voudriez bien m'instruire du jour de votre départ.

« Je suis, avec le plus sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Sans signature) (1).

« M. Magin ».

Cette tentative, pour reprendre les épreuves du projet Magin, ne paraît pas avoir eu de suite.

Au mois d'octobre 1766, sous le ministère du duc de Choiseul, le Contrôleur général de la Verdy avait envoyé à Rouen un intendant du commerce, M. de Mon-

(1) Arch. de la Seine-Inf., C. 858. Je dois à l'obligeance de M. de Beaurepaire la communication de ce dossier, où j'ai encore puisé les « Réflexions préliminaires » que j'ai citées plus bas relativement au projet Mustel et Cie.

taran, pour s'entretenir avec la Chambre de commerce des encouragements à donner à la marine marchande. « Le Roi, écrivait le 30 septembre le Contrôleur général à la Chambre, ayant ordonné à M. de Montaran de se rendre à Rouen pour prendre des éclaircissements sur des objets de commerce intéressants, il ne manquera pas de s'adresser à vous pour lui procurer les secours et les lumières dont il pourra avoir besoin. Je ne doute pas que vous n'alliez au devant de ce qu'il pourra souhaiter à cet égard pour l'utilité du commerce en général et pour celui de votre province en particulier. Vous ne manquerez donc pas de le prévenir, de le recevoir comme vous le devez dans vos assemblées, et même de convoquer, s'il est nécessaire, les assemblées extraordinaires qu'il vous demandera. Ce que vous pourrez faire pour le succès de sa mission sera une nouvelle preuve de votre zèle pour l'intérêt du commerce. »

Après que M. de Montaran, dans les assemblées du 9 et du 10 octobre, que la Compagnie le pria de présider, eut conféré avec la Chambre des questions principales qui intéressaient le commerce maritime, il laissa à celle-ci le soin de rédiger ses observations. Elle y consacra dix séances, et dans la dernière (1) « ayant pris en considération les plans qui ont été faits en 1757 par M. Magin, ingénieur du Roy, pour parvenir à rendre la Seine accessible aux plus gros vaisseaux, depuis son embouchure jusqu'à Rouen, la Chambre a arrêté que ces plans ainsi que les procès-verbaux qui ont été faits

(1) 22 octobre 1766. Reg. des délib., XIII, 570.

en conséquence, seroient communiqués à M. de Montaran et qu'il seroit prié d'appuyer auprès du Conseil ce projet comme un des plus utiles qu'il soit possible de proposer pour le commerce du royaume et pour la marine du Roy. La Chambre estime qu'il seroit d'un préalable nécessaire d'envoyer M. Magin pour faire ces essais, dépense de peu de considération relativement aux avantages immenses qui en résulteroient pour l'Etat. »

M. de Montaran revint le lendemain et les deux jours suivants présider les assemblées de la Compagnie, et entendit la lecture du mémoire préparé par elle. Après quoi il poursuivit la tournée qu'il avait entreprise par ordre du Roi.

La Chambre avait envoyé son mémoire au secrétaire d'Etat de la marine, le duc de Praslin. En lui en accusant réception, le Ministre écrivit à la Chambre (1) qu'il en avait pris connaissance et qu'il en avait lu les articles dans la disposition de procurer au commerce, en ce qui regardait son département, toutes les facilités et les encouragements qui seraient possibles. « Mais, ajoutait-il, comme la plupart de ces articles sont susceptibles de discussion et d'examen, et qu'il en est qui dépendent de M. le Contrôleur général ou dont les dispositions peuvent nous être communes, je dois attendre le rapport que M. de Montaran fera à ce ministre et à moi des opérations et du travail de la tournée qu'il vient de faire par ordre du Roy. Cet intendant vient d'arriver, et je concourrai volontiers à ce qui sera jugé praticable pour le bien du commerce. »

(1) 18 décembre 1766. Reg. des délib., XIV, 14.

Il nous faut aller jusqu'au printemps de 1773 pour retrouver une mention du projet de Magin. Havard, le greffier de l'amirauté de Quillebeuf, écrivait le 28 avril de cette année, sans doute à l'ancien syndic Rondel, commissaire rapporteur des expériences d'épis flottants :

« C'est avec bien du respect que je prends la liberté de vous écrire pour vous représenter, Monsieur, que je viens de faire un voyage à Paris, que dans le séjour que j'y ai fait, j'ai eu occasion de parler à quelqu'un de considération de l'état de l'embouchure de la Seine, de la navigation qui s'y fait et des expériences cy-devant faites sous vos yeux, Monsieur, pour la rendre plus facile et plus heureuse. Sur la description imparfaite que j'ai tracée de ces utiles expériences, l'on m'a demandé si je pourrais communiquer copie du procès-verbal qui en a été dressé et que l'on tacheroit de remettre l'affaire en vigueur.

« Vous pouvez, je crois, Monsieur, me procurer cette copie. Dans le cas où vous vous y porteriez, je vous supplie de me l'adresser par quelque maître de navire (1). »

Aucune suite ne paraît avoir été donnée à cette nouvelle tentative. Mais la Chambre était alors saisie d'un nouveau projet. Le 29 septembre 1772, en l'absence de l'Intendant, le secrétaire de l'Intendance, M. Royer, avait envoyé à la Chambre une requête, un mémoire et un plan présentés au Conseil par les sieurs Mustel et compagnie, qui proposaient de fixer à leurs frais, dans

(1) Carton 27, 3^e liasse, pièce n^o 13.

l'embouchure de la rivière de Seine, depuis Quillebeuf jusqu'à la pointe du Hode, sous la direction de tel ingénieur que l'on voudrait, tous les bancs de sables et vases qui seraient jugés propres par leur situation à déterminer le cours des eaux et à faciliter la navigation. Ils demandaient que le Roi leur concédât la propriété des atterrissements qui naîtraient de leurs travaux, moyennant une redevance annuelle au domaine.

Le mémoire exposait quelle était la situation des bancs de sables et de vases qu'on se proposait de fixer et de mettre en valeur dans le cours de la rivière depuis la pointe d'Ételan jusqu'à Honfleur. C'était, par exemple, entre la pointe d'Ételan et Tancarville, les deux bancs qui couvrent et découvrent à chaque marée, l'un qu'on appelle le banc du Tot, l'autre sans nom qu'on unirait à la terre ferme. Entre la pointe de Quillebeuf et celle de la Roque, on fixerait deux bancs changeants qui couvrent et découvrent à chaque marée, et on intercepterait le bras d'eau qu'il y a entre eux. Entre la pointe du Hode et celle de Tancarville, il se dépose souvent une grande quantité de vases : on demandait qu'il fût permis de les fixer, quand il y aurait une disposition convenable pour en profiter. Si le grand banc changeant qui se trouvait entre ces deux pointes devenait assez élevé pour qu'on pût le fixer, on demandait à y être autorisé. Entre la pointe de Berville-sur-Mer et celle de la Roque un grand banc couvre et découvre à chaque marée : on se proposait de le fixer et d'intercepter le bras d'eau qui est entre la terre et lui. Entre la pointe d'Honfleur et celle de Berville est le grand

banc de Saint-Sauveur qu'on demandait à fixer dans toutes les parties qui en seraient susceptibles. Enfin, près de la pointe du Hode est un grand banc nommé banc de l'Etrangle, couvrant et découvrant à chaque marée, comme tous les autres : on se proposait aussi de le fixer si on pouvait soutenir les sables contre l'agitation de la mer.

Dans leur requête, les auteurs du mémoire disaient que l'embouchure de la rivière de Seine serait susceptible, par l'avantage de sa situation, de former un des plus beaux ports du royaume et dont l'utilité serait inestimable, soit en temps de paix pour faciliter le commerce et la navigation, soit en temps de guerre pour s'opposer aux entreprises des Anglais; mais que dans l'état actuel, cette embouchure est tellement embarrassée par les sables et les vases que la rivière entraîne et que les mouvements de la mer y amoncellent, qu'elle reste presque à sec de basse mer et qu'elle n'est navigable qu'à la faveur des marées nouvelles et pleines eaux pour des vaisseaux d'un tirant d'eau de neuf à dix pieds. Ces sables et vases gênent même la navigation et la rendent difficile et périlleuse sur les bancs qui se sont formés.

« Dans ces circonstances, poursuit la requête, les suppliants offrent d'entreprendre de fixer à leurs frais et dépens, et sans demander aucuns secours du gouvernement, dans ladite embouchure, depuis Quillebeuf jusqu'à la pointe du Hode, tous les bancs de sables et de vases dont la disposition se trouvera propre à retenir la rivière et à améliorer la navigation, si Sa Majesté veut

bien leur accorder dans ladite étendue à titre d'inféodation et de propriété incommutable la totalité des atterrissements qui naîtront de leurs travaux, sous une légère redevance envers le domaine, et ordonner que dans la même étendue les riverains ne pourront contester aux suppliants les vasières qui sont le long du rivage et dont lesdits riverains se sont emparés au préjudice des droits de Sa Majesté, puisque ces vasières étant baignées par les eaux des grandes marées, la propriété n'en peut appartenir qu'à Sa Majesté, suivant la disposition expresse de l'ordonnance de la Marine et des règlements rendus en conséquence.

« Les suppliants ont lieu d'espérer que leur projet sera écouté d'autant plus favorablement qu'il n'en est point dont le succès puisse procurer de plus grands avantages.

« 1° Si leur entreprise réussit, ils auront démontré au gouvernement qu'on peut faire de l'embouchure de la rivière de Seine un des ports les plus beaux et les plus utiles du royaume;

« 2° En fixant les sables et vasières, ils donneront aux eaux un cours plus déterminé et faciliteront la navigation dans tous les temps;

« 3° Les atterrissements que produiront leurs travaux donneront à la culture de nouveaux terrains;

« 4° Il en résultera un double avantage pour le domaine par un revenu annuel fixe et certain, et par les droits seigneuriaux auxquels les mutations donneront lieu.

« A ces causes requéroient les suppliants qu'il plût à

Sa Majesté les autoriser à fixer à leurs frais et dépens, dans l'embouchure de la rivière de Seine, depuis Quillebeuf jusqu'à la pointe du Hode, sous la direction de tel ingénieur des ponts et chaussées qu'il plaira à Sa Majesté nommer à cet effet, tous les bancs de sables et vases qui seront jugés les plus propres par leur situation à déterminer le cours des eaux et faciliter la navigation, en conséquence leur accorder à titre d'inféodation et de propriété incommutable à perpétuité, pour eux, leurs hoirs, successeurs ou ayants-cause, avec les privilèges et exemptions portées dans la déclaration du 14 juin 1764, tous les atterrissements qui naîtront de leurs travaux, à la charge de payer au domaine de Sa Majesté une redevance féodale, annuelle et perpétuelle de deux sols par arpent de terrain atterri, à raison de cent perches par chaque arpent et de 24 pieds par perche, avec les droits seigneuriaux aux mutations, suivant la coutume des lieux; et, attendu la difficulté et la longueur de pareils ouvrages, leur accorder un délai de dix ans à compter du jour de l'arrêt qui leur fera ladite concession, pour achever et mettre en valeur lesdits atterrissements, passé lequel temps la redevance féodale de deux sols par arpent sera payée au domaine d'après le certificat de l'ingénieur; ordonner à tous riverains qui se seroient emparés des vasières le long du rivage de ladite étendue, de délaisser lesdites vasières, et leur faire défenses de troubler les suppliants dans leurs travaux; enfin, ordonner que, sans préjudicier aux droits des parties, il sera passé outre auxdits travaux nonobstant toutes oppositions et autres empêchements, des-

quels, si aucuns interviennent, il plaira à Sa Majesté se réserver la connoissance et icelle interdire à toutes ses cours et autres juges (1). »

La Chambre de commerce était priée par l'Intendant d'examiner si cette demande n'était pas préjudiciable à la navigation et s'il n'y aurait pas d'inconvénient à l'accorder, et, en ce cas, si le cens offert était suffisant. Elle nomma des commissaires qui se chargèrent de la requête et des pièces pour prendre sur l'objet proposé les connaissances et les informations nécessaires et en faire rapport à la Chambre.

Autant le projet Magin avait entraîné la Compagnie, autant elle montra peu d'empressement pour la proposition Mustel et C^{ie}. Elle voyait sans doute dans celle-ci moins le désir de procurer des avantages à la navigation que la recherche du profit à tirer des bancs de sable convertis en prairies. Le 31 mai suivant, l'Intendant rappelait à la Chambre sa demande, et il fallut un nouveau rappel pour que, un an après l'envoi des pièces, la Chambre fût connaître ses observations et son avis et mît l'Intendant en état de répondre au contrôleur général qui le pressait sur cette affaire.

Elle répondit (2) qu'elle était d'avis « que ce projet, s'il étoit bien exécuté, seroit d'un avantage considérable pour la ville de Rouen et pour tout le royaume, en ce qu'il procureroit dans la Manche un port ouvert et sûr à tous les vaisseaux de telle grandeur et tirant d'eau

(1) Carton 27, 2^e liasse, pièce n^o 2.

(2) 28 novembre 1773, carton n^o 27, 2^e liasse, pièce n^o 4.

qu'ils fussent. La Chambre en 1757 a fait, sous les soins de M. Magin, ingénieur du Roy, quelques essais à cet égard. Le moyen qu'il se proposoit de mettre en usage étoit de jeter dans le canal des épis flottants qui, par leur agitation continuelle, doivent le creuser et empêcher les sables de s'y déposer. Les expériences faites en conséquence paraissoient annoncer que l'exécution du projet proposé étoit possible ; la guerre survenue, ne permettant pas de faire les dépenses nécessaires, quoique M. Magin ne les portât qu'à quatre-vingts ou cent mille livres, a sans doute été cause que le ministre à qui la Chambre remit tous les plans et mémoires relatifs, n'a pas donné suite à l'entreprise.

« En ce qui concerne la proposition faite aujourd'hui au Conseil par une compagnie de particuliers, comme la Chambre ignore quels procédés ils emploieront pour parvenir à donner au canal plus de profondeur ou à transporter ailleurs les bancs qui en gênent le cours, elle ne peut, sans craindre de se compromettre, donner aucun avis sur la requête et le projet d'arrêt en question, en ce que, si les proposants ne connoissent pas assez l'effet de la barre lors des fortes marées, leurs opérations, au lieu de l'utilité annoncée, pourroient avoir des suites fâcheuses pour la navigation. Pourquoi la Chambre estime qu'avant d'accorder la demande des proposants, il est très important qu'on veuille bien lui communiquer les moyens qu'on se propose d'employer, afin que de sa part elle puisse les conseiller aux marinières et pilotes qui fréquentent la rivière. »

La réponse de la Chambre de commerce détermina

sans doute l'intendant à consulter un homme compétent sur la valeur du projet de MM. Mustel et C^{ie}. Il y a aux archives de la Seine-Inférieure (1) une lettre signée J.-B^{te} Premord, datée de Paris le 10 janvier 1774, ainsi conçue : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes quelques réflexions sur le projet que vous avez eu la bonté de me communiquer. Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, que mon respectueux attachement pour vous me les a dictées, et si j'étois assez heureux que par la suite mon peu d'expérience et mes faibles lumières pussent vous être de quelque utilité, vous êtes le maître d'en disposer. Mon empressement à vous plaire en tout ce qui dépendra de moy vous sera un sûr garant que mon zèle et ma reconnaissance égalent les sentiments de respect avec lesquels je suis, etc. »

A la lettre étaient jointes les « *Réflexions préliminaires sur le plan présenté à M. de Crosne pour rendre la rivière de Seine navigable à tous vaisseaux, même ceux de guerre.* »

« 1^o Le plan levé de l'embouchure de la Seine depuis le vieux port jusque par delà Honfleur et le Havre ne paroît ni assez exact pour la situation des bancs ni assez détaillé; il sembleroit provisoire d'en faire lever un plus ample et sur lequel on pût se guider avec connoissance;

« 2^o Pour rendre la Seine navigable telle qu'on le désire jusques à Rouen, il faut parvenir à lever deux obstacles essentiels qui en forment toutes les difficultés,

(1) C. 858.

le premier la quantité de bancs changeants dans la baie depuis celui du Ratier, qui est rocher et stable, jusques à Quillebeuf; le second d'enlever la barre qui est au-dessus de Quillebeuf vers le Vieux Port et qui change presque toutes les marées.

« Le seul moyen de dégager la baie des bancs changeants jusques à Quillebeuf, seroit de fixer le cours de la Seine depuis cette ville jusqu'à Honfleur dans un canal ou chenal invariable et qui alors deviendrait profond.

« Il y a dans toute la baie une masse considérable de gros bancs qui souvent sont portés à un degré d'accroissement que la mer ne les couvre que dans les fortes marées de pleine et nouvelle lune, ils se convertissent même en prairies, et comme ils ne sont composés que de vase et de sable, lorsqu'ils ont acquis un certain degré de vétusté, ils deviennent plus tendres, et lorsque le cours de la rivière vient frapper au pied, ils s'écroulent et se reportent d'un autre côté et dans le milieu de la baie, ce qui forme les bancs changeants de sables mouvants si dangereux pour la navigation; il faudrait donc préalablement chercher les moyens de fixer ces gros bancs et de les conserver par des digues à l'instar de la Hollande, et si l'on parvenoit à ce point, il en résulteroit deux avantages, celui de former des paturages immenses et d'un gros revenu, et l'autre d'assujettir un chenal stable aux courants de la Seine, depuis Quillebeuf jusqu'à Honfleur et par delà.

« Cela paroîtroit exiger de voir s'il y auroit moyen de prolonger un éperon avec de vieux navires maçonnés

à la pointe de Tancarville, afin de donner la direction aux courants sur Saint-Sauveur, au-dessus d'Honfleur, voir à fixer les bancs dans l'anse depuis la pointe de Tancarville à aller vis-à-vis Quillebeuf, ensemble la même chose dans l'anse depuis l'éperon de Tancarville jusqu'au cap du Hode ou Saint-Jacques, le long de la côte du Nord, voir à fixer également dans la partie du sud le banc du Tot et autres depuis Quillebeuf jusqu'à la pointe de Berville, ce qui comprend l'enfoncement du marais Vernier jusqu'au cap de la Rocque, et celui depuis la Rocque à l'embouchure de la Risle ; on a vu même un banc herbé contenir tout l'enfoncement de la baie depuis Berville jusqu'au-dessus du port neuf d'Honfleur ; et supposé qu'on parvînt à y fixer un pareil banc en prairies, il seroit facile de faire venir la rivière de Risle par un canal entre les bancs devant le port d'Honfleur. Ces premiers moyens jugés praticables, on seroit assuré de rendre la baie très profonde et capable de recevoir de gros vaisseaux, la navigation plus prompte et moins dangereuse jusques à Quillebeuf, et de procurer en outre une étendue immense de terrain en pâturages d'une grande valeur.

« Pour décider s'il y auroit assez de profondeur d'eau pour les plus gros vaisseaux jusques à Quillebeuf, il ne faudroit pas négliger de sonder le terrain entre la Rocque et Tancarville, s'il n'y auroit pas un fond de rocher qui s'opposeroit à cet approfondissement jusques à un certain degré.

« Quant à la seconde partie, en supposant qu'il soit facile d'enlever la barre de Quillebeuf, il sembleroit

prudent d'examiner la pente et le niveau depuis Rouen jusques à ladite barre, dont la hauteur, comparée à un batardeau, pourroit bien occasionner la profondeur de trente à quarante pieds qu'on trouve jusques à Rouen et rendre par là la rivière aussi large et profonde qu'elle est.

« Cette barre peut occasionner le même effet d'une écluse qui, à proportion de sa hauteur, retient les eaux d'un bassin et lui donne une profondeur équivalente ; car en supposant qu'on trouve le moyen d'enlever la barre de Quillebeuf et lui donner enfin une profondeur suffisante, il en pourroit résulter que l'écoulement des eaux qui trouveroient plus de pente feroit disparaître tout le grand volume qui se trouve depuis Rouen jusqu'à la barre, et réduiroit alors la rivière au simple volume d'eau qui la compose. C'est une observation qui mérite d'être approfondie, parce qu'alors la rivière, naturellement rétrécie, ne seroit plus aussi navigable, son cours pourroit être plus rapide, et malgré l'immensité des terrains qu'on gagneroit par cette retraite des eaux, les avantages ne balanceroient jamais la difficulté de la navigation (1).

« L'étendue de ce projet est susceptible de beaucoup de difficultés, peut-être même insurmontables. Cepen-

(1) Cette préoccupation a été aussi présente à l'esprit des ingénieurs de nos jours qui ont entrepris, par des dragages, d'enlever les seuils (les Flaques, banc des Meules, etc.) qui limitaient en rivière la navigation de la Seine. Le dragage de ces hauts fonds a nécessairement déterminé un abaissement du plan d'eau dans le port de Rouen, mais sans nuire à la flottaison des navires le long des quais de ce port.

dant, si le projet pouvoit s'exécuter en quelques parties, quand il ne parviendroit qu'à rendre le port d'Honfleur plus profond et la navigation jusques à Quillebeuf plus aisée et moins dangereuse, ce seroit un très grand bien.

« On peut supposer qu'une compagnie qui se présente avec de pareilles vues doit naturellement avoir déjà des plans raisonnés et étudiés sur les moyens d'opérer, et ce sont ces moyens qui doivent être mis sous les yeux de M. de Crosne. Car de simples mémoires présentant l'utilité et les avantages d'un semblable projet paroissent absolument inutiles, puisque tout le monde en est d'accord. »

Il est probable que la compagnie qui présentait le projet s'était bornée à ce simple mémoire et qu'elle n'avait ni raisonné ni étudié les plans sur les moyens d'opérer, car la Chambre attendit vainement les explications qu'elle demandait. Et jusqu'à la fin de son existence, en 1791, elle n'eut plus occasion de s'occuper de projets concernant l'amélioration de la navigation de la Seine (1).

(1) Je dois pourtant faire mention que, le 24 novembre 1774, il a été remis copie à M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, du mémoire de l'ingénieur Magin, avec le procès-verbal des expériences de novembre 1757 et le mémoire rédigé par la Chambre en janvier 1758, et copie de la requête Mustel et C^{ie}, avec la délibération de novembre 1773. Cela résulte d'une note mise au chef de chacune de ces pièces contenues dans le carton 27 des archives de la Chambre de commerce.

Je puis encore parler d'une demande que la Société libre du commerce, qui s'était formée des débris de l'ancienne Compagnie consulaire

J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'évoquer le souvenir des deux projets qui avaient été soumis à ses délibérations, d'autant plus que l'un contient l'idée de fixer les bancs, l'autre celle de creuser les sables, idées qui ont trouvé dans les travaux contemporains une interprétation nouvelle sous la forme d'endiguement et de dragages.

après la suppression de la Chambre de commerce, fit, en 1802, au Conseil du commerce de la Seine-Inférieure, première ébauche tentée par le Ministre de l'Intérieur Chaptal, pour le rétablissement des Chambres de commerce. Le 19 vendémiaire an XI (11 octobre 1802), le citoyen Hermel, introduit dans la salle du Conseil et invité à prendre séance, a dit qu'il se présentait comme député de la Société libre du Commerce pour demander communication des mémoires qui devaient être aux archives, concernant les travaux à faire pour rendre la Seine plus navigable à Quillebeuf. L'archiviste retrouva les papiers relatifs à la demande de la Société, et le citoyen Hermel fut invité à venir les consulter, le Conseil n'en ayant pas permis le déplacement. Qu'advint-il de cette consultation? On pourrait le savoir en scrutant les archives de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, héritière de la Société libre du commerce.

J'ajouterai enfin que dans la séance du Conseil du commerce, où il fut répondu à la demande qui vient d'être rappelée, le citoyen Payenneville lut un rapport tendant à améliorer le cours et la navigation de la Seine et communiqua un projet de prélever, pour subvenir à l'entretien de la navigation de la rivière, un modique droit sur toutes les marchandises débarquées à Rouen et à Dieppedalle. Le 5 brumaire suivant (27 octobre 1802), le Conseil chargea le citoyen Hellot de rédiger un mémoire sur la navigation de la Seine, de Quillebeuf à Rouen, pour être présenté au premier Consul, lors de sa venue à Rouen, mémoire qui fut lu et adopté dans la séance suivante (7 brumaire) (a).

(a) Reg. des délib. du Conseil du commerce de la Seine-Inf., pages 34 à 42.

LA VITESSE DES TRAINS⁽¹⁾

A PAQUES 1899

Par M. TH. CANONVILLE-DESLYS

Quand il est question de la vitesse d'un train, il faut d'abord se mettre d'accord sur la nature de la vitesse dont on veut parler. On distingue en effet : 1° *la vitesse commerciale*; 2° *la vitesse moyenne de marche*; 3° *la vitesse réelle de marche*.

1° *La vitesse commerciale* s'obtient en divisant le nombre total de kilomètres parcourus d'un point à un autre par le nombre d'heures employées à faire le trajet total, sans déduire le temps des arrêts aux stations intermédiaires, ni les arrêts prévus en marche. Cette vitesse est celle qui intéresse le plus le voyageur ou le commerçant, et c'est celle que l'on doit s'efforcer à augmenter le plus possible. Il y a pour cela deux moyens : augmenter la vitesse réelle de marche, dont

(1) Consulter : *Les Locomotives nouvelles*, de Pierre Guédon. — *Les Chemins de fer et les Tramways*, de Schœhler. — *L'Industrie des Transports*, de Foville, et le *Manuel de la Statistique des Chemins de fer*.

nous allons parler, et diminuer le nombre et la durée des arrêts.

2° *La vitesse moyenne de marche* s'obtient en divisant la distance entre les stations extrêmes par le temps réellement employé pendant la marche à parcourir cette distance. Il faut donc déduire du temps total employé la durée des arrêts aux stations. Cette vitesse dépend de nombreuses circonstances parmi lesquelles il faut citer la puissance de la machine, les ralentissements prévus, les nombres de bifurcations ou d'embranchements que le train rencontre, le profil de la ligne, le nombre des points qui exigent une marche prudente (approche de ponts tournants, parties de voie en courbes, etc.).

Les pertes de temps pour démarrer, pour ralentissements obligatoires, sont impossibles à éviter ; elles doivent donc être prises en considération quand on évalue la vitesse moyenne d'un train et que l'on compare entre elles les vitesses des express. C'est ce qui explique souvent, mieux que la différence de puissance des locomotives, les écarts que l'on remarque entre les vitesses moyennes des trains dans les diverses contrées.

3° *La vitesse réelle de marche* est celle que le train possède effectivement à chaque instant. On ne peut la déterminer qu'à l'aide d'appareils spéciaux ; elle donne vraiment l'idée exacte du degré de puissance et de perfection d'une locomotive et de la voie. C'est cette vitesse dont on parle à chaque instant lors d'essais nouveaux. Le public s'étonne d'entendre dire que l'on fait 130 ou

140 kilomètres à l'heure, alors que la vitesse commerciale qu'on lui donne n'atteint pas le plus souvent 80 kilomètres. Nous venons d'en indiquer les raisons principales.

Je suis obligé ici d'ouvrir une parenthèse pour définir quelques mots qu'il me faudra employer.

Depuis l'origine des chemins de fer, le service de l'exploitation n'a cessé de demander aux ingénieurs, tantôt de la puissance, tantôt de la vitesse, pour répondre au double problème de l'augmentation de la charge et de l'accroissement de la vitesse des express.

La discussion de l'équation de la locomotive, dans laquelle nous n'entrerons pas, démontre que les machines destinées à remorquer des trains de grande vitesse doivent avoir des roues motrices d'un grand diamètre et des cylindres d'un petit volume. Les machines destinées à remorquer de lourdes charges doivent, au contraire, avoir des roues de faible diamètre et des cylindres de grand volume. Dans les belles machines de trains express du Chemin de fer du Nord, par exemple, le diamètre des grandes roues motrices est de 2 m. 114, et dans les puissantes machines à marchandises du Chemin de fer de l'Est, le diamètre des roues est 1 m. 350.

On démontre de plus que la machine sera d'autant plus puissante qu'il y aura plus d'essieux accouplés. On trouve des machines à marchandises à six et huit roues couplées. Dans les machines à grande vitesse, il y a quatre essieux dont deux essieux moteurs couplés ; les deux autres sont des essieux porteurs, l'un à l'avant,

l'autre à l'arrière. Ajoutons que toutes les Compagnies, sauf l'*Orléans* et l'*Etat*, ont, dans leurs machines les plus récentes, réuni les deux essieux porteurs à l'avant de la machine, formant ainsi un petit chariot mobile autour d'un pivot et qu'on nomme bogie. Ce bogie facilite le passage des courbes, diminue les risques de déraillement et permet des démarrages plus doux. Dans les machines de banlieue de l'*Ouest* et du *Nord*, on emploie trois essieux couplés moteurs, dans le but d'avoir tout à la fois de la puissance et de la vitesse.

Les chaudières se perfectionnant, on est passé des pressions de 4 kilogrammes à celles de 10, 12 et même 15 kilogrammes.

Il a fallu aussi trouver un emploi plus judicieux de la vapeur.

On a eu recours à des distributions perfectionnées : dans l'*Orléans*, on a fait appel à une distribution à quatre tiroirs, du système Durant et Lencauchez ; dans l'*Etat*, au système Bonnefond à tiroirs d'admission et d'échappement indépendants ; dans les autres Compagnies, en général, au *système Compound*.

Le principe *Compound* consiste à faire travailler deux fois la vapeur. Celle-ci entre par un régulateur dans un petit cylindre, y produit une partie de son travail, passe dans un réservoir intermédiaire, puis dans un grand cylindre, où elle restitue une autre partie de son travail pour s'échapper dans la cheminée.

On a d'abord fait les locomotives *Compound* à deux cylindres inégaux, avec un réservoir intermédiaire. On a ensuite fabriqué des types à trois cylindres, ... tan-

tôt deux extérieurs à haute pression et un à basse pression dans l'axe de la machine, . . . tantôt un cylindre à haute pression au milieu et deux cylindres à basse pression de chaque côté. Enfin, aujourd'hui, les Compound sont à quatre cylindres, deux cylindres à haute pression, deux à basse pression.

Dans *l'Illustration* du 17 octobre 1898, M. Maurice Normand, au cours d'un article intitulé : « le Chemin de fer pittoresque », dit :

« Tout ce que la locomotive a conquis de vitesse et de puissance, elle l'a en même temps gagné en véritable beauté. C'est une bête de race, de magnifique carrure, chez laquelle chaque organe répond à un effet nécessaire, et que ne dépare nul accessoire parasite. Les machines employées sont de vingt modèles différents; l'uniformité n'est pas plus une règle chez le cheval-vapeur que chez le cheval de chair et d'os. Parmi les locomotives aussi, il y a des limoniers, des carrossiers, des pur sang et des demi-sang. Il y en a pour tous les usages. »

Plus loin, il dit encore :

« Jadis, chaque locomotive recevait un nom, était baptisée comme un navire. Il y avait *la Denis-Papin*, *la Gironde*, *l'Ixion*, etc. Chaque type de machines avait également sa dénomination. On distinguait les Mammouths, les Outrances, et tant d'autres. Un simple numéro désigne aujourd'hui les locomotives, et une série de numéros désigne un groupe de machines identiques. »

Ceci dit, je reviens à mon sujet proprement dit : « la Vitesse des trains ».

La vitesse des trains a considérablement augmenté, surtout en ces dernières années, et la vitesse de 60 kilomètres qui était, il n'y a pas longtemps encore, le *nec plus ultra* de la vitesse, est reléguée au rang des trains omnibus.

L'impulsion paraît avoir été donnée par la lutte de vitesse que se sont livrées, au mois d'août 1888, les deux lignes les plus importantes de l'Angleterre entre Londres et Edimbourg.

Avant cette date, la ligne occidentale permettait d'accomplir en 10 heures la distance de 645 kilomètres. La ligne orientale franchissait en 10 heures le parcours de 632 kilomètres.

Mais en 1888 les Compagnies ouvrent un concours de vitesse; la ligne orientale fait, le 31 août, le trajet en 7 heures 27 minutes, se répartissant comme suit :

De Londres à Grantham.....	169 k. 4...	1 h. 50
De Grantham à York.....	133 k. 1...	1 h. 33
De York à Newcastle.....	130 k. 5...	1 h. 25
De Newcastle à Edimbourg.	199 k. »...	2 h. 10
Plus, pour arrêts		» h. 29

avec une vitesse commerciale de 85 kilomètres à l'heure et une vitesse moyenne de 92 kilomètres à l'heure.

Sur l'autre ligne, le profil est un peu plus accidenté; il y a de nombreuses rampes. Le 6 août 1888, on met 7 h. 52 m. avec une vitesse commerciale de 81 kilom. 5 et une vitesse moyenne de 88 kilomètres.

La vitesse réelle fut très variable : 49 kilomètres sur rampe, et s'élevant à 115 kilomètres et même à 120 kilomètres en palier.

Mais on dut renoncer à ces vitesses dont le service général eut à souffrir; il en résultait des retards pour les trains omnibus et les trains de marchandises qu'il fallait garer trop souvent. Devant le *tolle* général, les Compagnies renoncèrent à la lutte et réduisirent à 8 h. 30 la durée totale du trajet; la vitesse commerciale variant de 75 kilom. 8 à 74 kilom. 3, suivant la ligne suivie.

En France, de nombreux essais furent faits avec les meilleures machines des diverses Compagnies, de 1889 à 1890. M. Pierre Guédon, dans son excellent livre, *les Locomotives nouvelles*, en a fait un tableau très complet. C'est à partir de ce moment, et à la suite de ces expériences, que les progrès ont été chaque jour de plus en plus grands.

Pour permettre de les mieux apprécier, je vais donner, pour chacune de nos grandes Compagnies françaises, un tableau de la vitesse des trains aux quatre expositions universelles de Paris, en 1855, 1867, 1878, 1889, et, en regard, j'indiquerai la vitesse actuelle.

1° NORD

				Vitesse commerciale.
				—
1855...	Paris-Calais	377 k. »...	7 h. 40...	49 k. 100
1867...	—	295 k. » ..	5 h. 30...	53 k. 500
1878...	—	295 k. »...	5 h. »...	59 k. »
1889...	—	295 k. »...	4 h. 16...	69 k. »
1898...	Paris-Calais (gare maritime).	296 k. 8...	3 h. 30...	84 k. 700

Mieux encore, « le Nord-Express », Paris-Berlin-Saint-Pétersbourg, marche entre Paris et la frontière belge à la vitesse de 85 kilom. 470.

De Paris à Saint-Quentin, où la distance de 154 kilomètres est franchie en 1 h. 42 m., on marche à une vitesse commerciale de 90 kilomètres à l'heure, et il faut tenir compte du ralentissement forcé dans la banlieue ; la vitesse, sitôt les abords de Paris franchis, est de 96 kilomètres. Entre Survilliers et Chantilly, elle atteint 110 kilomètres, la vitesse moyenne est de 103 kilom. 5.

Le train de luxe *Calais-Rome* fait en 1 h. 25 m., les 130 kilom. 600 qui séparent Paris d'Amiens, avec une vitesse moyenne et commerciale de 92 kilom. 200.

Ce sont les superbes locomotives Compound, à quatre cylindres, deux essieux moteurs couplés et bogie, qui réalisent ces beaux résultats. Les cylindres sont accouplés deux à deux. La première paire (cylindres dits de haute pression) est invisible ; la deuxième paire (cylindres dits de détente), est en saillie. Les cylindres de haute pression actionnent l'essieu moteur en avant et les autres l'essieu moteur en arrière. Le timbre est de 15 kilogrammes ; la puissance est de 1523 chevaux. La longueur, sans le tender, de ces machines est de 10 mètres ; le poids est de 50900 kilogrammes, le diamètre des roues motrices est de 2 m. 10. Le tender a une capacité de 17450 litres ; la consommation d'eau, par minute, est de 254 litres, et la consommation de combustible de 32 kilogrammes également par minute. On voit que le rôle du chauffeur n'est pas une sinécure.

A des intervalles qui n'excèdent pas deux à trois minutes, il faut lancer dans le foyer profond, sur la grille large d'un mètre, longue de deux, ces lourds aliments, briquettes, agglomérés, etc. Un seul trou, un point noir dans l'étendue de la grille, et la pression baisse. Il faut alors de gros morceaux de houille pour réparer le mal, et les primes d'économie de combustible sont perdues. Nous ne pensons pas assez, en franchissant l'espace, au mérite du chauffeur et à la terrible responsabilité du mécanicien, qui doit faire attention à la fois à dix indications différentes : aux signaux, aux disques, à l'aiguille du manomètre, au niveau d'eau. Comme dit l'article de *l'Illustration* dont je parlais plus haut, « sous sa main, que de leviers, de manettes, de boutons de volants. C'est un clavier complet, sur lequel il improvise la marche de la locomotive. Une fausse note et tout saute en l'air. »

J'ajouterai que ces belles machines (nos 2158, 2159, 2160) sur lesquelles je me suis étendu plus que je ne le ferai pour d'autres, étant obligé de limiter ce travail, sont dues à mon camarade et cher maître M. du Bousquet, ingénieur en chef de la traction au Chemin de fer du Nord, ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, président, l'an dernier, des ingénieurs de ladite école, un de nos plus grands savants français, à qui nous devons d'avoir le record de la vitesse dans le monde entier.

2° EST

				Vitesse commerciale.
				—
1855...	Paris-Strasbourg	502 k...	9 h. 30...	52 k. 800
1867...	—	502 k...	10 h. 10...	49 k. 400
1878...	Paris-Belfort	443 k...	7 h. 41...	57 k. 600
1889...	—	443 k...	6 h. 44...	65 k. 700

Dans l'été de 1898, on a franchi les 443 kilomètres de Paris à Belfort en 6 h. 6 m., avec une vitesse de 72 kilom. 8.

Mais, de Belfort à Vesoul, la vitesse commerciale est actuellement de 82 kilom. 7 avec les locomotives à grande vitesse et à chaudière Flaman, n^{os} 801 à 840. De Troyes à Paris, la vitesse est de 78 kilom. 9; elle est de 80 kilomètres de Paris à Reims; on franchit en deux heures, sans arrêt, les 156 kilomètres qui séparent ces deux villes. En essai, un train de 24 voitures pesant 140 tonnes, a fait 100 kilomètres à l'heure.

J'ajouterai que dans le parcours de 104 kilomètres, de Châlons à Lunéville, on dépense 2552 kilogrammes de combustible et 23500 litres d'eau.

3° OUEST

				Vitesse commerciale.
				—
1855...	Paris au Havre	228 k...	4 h. 45...	48 k. »
1867...	—	228 k...	4 h. 25...	51 k. 600
1878...	—	228 k...	4 h. 16...	53 k. 400
1889...	—	228 k...	3 h. 54...	58 k. 900

Actuellement, on met 3 h. 15 avec une vitesse commerciale de 70 kilom. 1. Il faut ajouter que de Paris à Rouen, on franchit sans arrêt les 140 kilomètres qui

séparent ces deux villes avec une vitesse de 75 kilomètres à l'heure. Si on déduit une perte de temps de 4 minutes dans la banlieue de Paris, on a une vitesse de 80 kilomètres à l'heure. Les machines qui font le service des trains directs ou express des grandes lignes sont, ou à trois essieux, dont deux couplés, ou à deux essieux couplés, bogie, deux cylindres. La Compagnie a en construction 20 locomotives Compound, type Nord, qui permettront de faire le trajet de Paris au Havre en 3 heures.

4° ORLÉANS

				Vitesse commerciale.
				—
1855...	Paris-Bordeaux	583 k...	12 h. 43... 45 k. 800
1867...	—	578 k...	11 h. 31... 50 k. 108
1878...	—	578 k...	9 h. 10... 63 k. »
1889...	—	578 k...	9 h. 7... 63 k. 400

Actuellement, on met 7 h. 54 m., ce qui donne une vitesse de 73 kilom. 2. La vitesse moyenne de marche, en déduisant les stationnements dans les gares, plus trois minutes pour chaque arrêt, pour tenir compte du ralentissement, est environ de 84 kilomètres. La ligne de Bordeaux a peu de rampes et dans bien des endroits, on marche à 90 kilomètres et 100 kilomètres par heure. Des expériences se font en ce moment avec des machines de l'Orléans transformées ; on a dernièrement remorqué des trains de 24 voitures, du poids de 250 tonnes, de Paris à Angoulême, à la vitesse moyenne de 95 kilomètres à l'heure. On espère

d'ici peu réduire d'une heure, dit-on, le trajet de Paris à Bordeaux. On mettra moins de 7 heures.

5° P.-L.-M.

				Vitesse commerciale.
				—
1855...	Paris-Lyon.....	507 k...	9 h. 55...	51 k. 1
1867...	Paris-Marseille	863 k...	16 h. 15...	53 k. 1
1878...	—	863 k...	15 h. 25...	56 k. »
1889...	—	863 k...	15 h. 25 ..	56 k. »

Cet hiver, on a mis 11 h. 57 m., ce qui donne une vitesse commerciale de 72 kilom. 2. Entre Dijon et Chagny, on fait 96 kilomètres à l'heure. (La vitesse maximum autorisée sur le P.-L.-M. est de 100 kilomètres à l'heure).

La locomotive Compound à bogie, à quatre cylindres, deux essieux couplés, dite à bec (type 1894), présente l'image d'un navire de guerre, d'un cuirassé à éperon. Elle coupe mieux le vent, qui est quelquefois très violent, vers Avignon, Tarascon, la Camargue.

6° MIDI

				Vitesse commerciale.
				—
1867...	Bordeaux-Cette	476 k...	10 h. 55...	43 k. 300
1878...	—	— ...	8 h. 05...	59 k. »
1889...	—	— ...	7 h. 41...	61 k. 900
Actuellement .	—	— ...	7 h. 17...	65 k. 300

La vitesse n'est pas considérable, mais il y a forcément de nombreux arrêts, et on rencontre de fortes rampes; les locomotives Compound, à trois essieux couplés, et à bogie, du type Nord, sont remarquables par

leur puissance. En essai, à la rampe de Lamothe, qui a 50 kilomètres de long, avec une pente de 2 à 5 m/m , un train de 22 véhicules, pesant 300 tonnes, a fait, à la montée, de 80 à 85 kilomètres à l'heure, et à la descente, jusqu'à 119 kilomètres.

7° ÉTAT

Dans l'été de 1898, on a franchi la distance de Paris à Royan en 8 h. 18 m., avec une vitesse de 67 kilom. 8.

Il nous faut ajouter qu'au début de l'industrie des chemins de fer, vers 1845, on se contentait des vitesses de 50 kilomètres à l'heure pour de légers express de 75 tonnes environ, et les trains les plus lourds, de 300 tonnes, circulaient avec des vitesses de 15 à 18 kilomètres à l'heure. (La pression normale dans les chaudières était de 6 à 7 kilogrammes).

Aujourd'hui, ce sont des trains de 200 tonnes que l'on remorque avec des vitesses de 75 kilomètres sur rampe, et de 100 kilomètres à 110 kilomètres en palier. Des trains de 680 tonnes marchent, en palier, à raison de 36 kilomètres à l'heure; (les machines à marchandises, à trois essieux couplés et à bogie, série 2301-2304 de l'Ouest, remorquent, de Batignolles à Sotteville, des trains de 600 tonnes au moins, avec une vitesse moyenne de 35 kilomètres).

Comparons, pour trois villes seulement, les durées successives des trajets en 1650, 1782, 1814, 1834, 1854, 1887, 1899.

En.....	1650	1782	1814	1834	1854	1887	1899
De Paris à :	—	—	—	—	—	—	—
Calais	123 h.	60 h.	40 h.	28 h.	6 h. 40	4 h. 32	3 h. 30
Marseille..	359 h.	184 h.	142 h.	80 h.	38 h. 20	13 h. 58	12 h. 26
Le Havre..	97 h.	52 h.	31 h.	17 h.	5 h. 15	4 h. 40	3 h. 15

L'ingénieur Cheysson a fait, il y a quelques années, un tableau analogue pour un très grand nombre de villes et il a rendu la conclusion à en tirer bien saisissante en la mettant sous la forme graphique.

Il a dessiné (il s'arrêtait à 1887), six cartes de France concentriques, dont les dimensions, de plus en plus réduites, correspondent à la durée des voyages. Rien n'est plus suggestif et troublant, dit M. de Foville, en analysant ce graphique, que de voir ainsi la grande France d'il y a deux cents ans se réduire progressivement, se rétrécir peu à peu comme la peau de chagrin de Balzac, et ne plus représenter à la fin de notre siècle qu'une surface six ou sept cents fois moindre que sous Louis XIV. Il en est de même des autres États, dont les frontières se sont peu à peu resserrées comme les nôtres, et à voir les continents fondre pour ainsi dire, on se défendrait malaisément d'une sorte d'effroi, si l'on n'avait la ressource de retourner les proportions et de se dire qu'en somme, ce n'est pas la terre qui est devenue petite, mais l'homme qui est devenu grand.

La vitesse des trains de marchandises a également considérablement augmenté; en accélérant leur marche, en diminuant leurs arrêts, on est arrivé à donner à ces trains une vitesse moyenne égale à celle des trains de voyageurs à fréquents arrêts. Le transport des char-

bons, sur la ligne du Nord, par exemple, se fait par trains rapides qui n'arrêtent presque pas; sur l'Ouest, il y a un train spécial pour colis postaux qui est sensiblement un express.

En Angleterre, on a ajouté, sur beaucoup de lignes à grand trafic, des voies supplémentaires qui servent à la circulation des trains de marchandises souvent sur une très grande longueur. Plusieurs des chemins de fer qui rayonnent autour de Londres ont quatre voies sur plus de 100 kilomètres. Aux États-Unis, la ligne d'Albany à Buffalo a quatre voies sur une longueur de près de 500 kilomètres.

Ce qu'il y a aussi de merveilleux, c'est que la réduction des prix a presque toujours marché parallèlement avec l'accroissement des vitesses. L'économie réalisée prend des proportions énormes quand on compare à nos moyens de locomotion perfectionnés les procédés primitifs des premiers hommes, et dont on se contente encore dans certains pays barbares.

En 1892, le capitaine Brosseland Faidherbe, au retour d'une mission dans la Mellacorée, nous montre que la tonne de marchandises, pour passer de la côte au Niger (300 kilomètres), voit son prix majoré de 1200 fr. La tonne kilométrique ressort à 4 fr. En Russie, dans certaines contrées encore, les blés voyagent à raison de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 la tonne kilométrique.

Sur nos routes, il y a cent ans, la tonne kilométrique revenait à 0 fr. 50; nous la trouvons successivement à 0 fr. 40 en 1800, à 0 fr. 38 en 1814, à 0 fr. 25 en 1830,

à 0 fr. 20 vers 1845, et aujourd'hui elle est en moyenne de 0 fr. 06.

Pour les voyageurs, les prix en diligence étaient, en 1798, suivant la classe :

Paris-Calais.....	52 fr.	42 fr.	28 fr.
Paris-Le Havre...	39 fr.	32 fr.	21 fr.
Paris-Marseille...	155 fr.	122 fr.	82 fr.

Ils sont aujourd'hui :

Paris-Calais...	33 fr. 05	22 fr. 30	14 fr. 55
Paris-Le Havre.	25 fr. 55	17 fr. 35	11 fr. 25
Paris-Marseille.	96 fr. 65	55 fr. 25	42 fr. 55

Mais l'économie, qui ressort là à environ 50 0/0, est plus grande en fait, à cause des tarifs réduits que les Compagnies appliquent dans beaucoup de cas (billets d'aller et retour, billets de famille, voyages circulaires, trains de plaisir, etc., etc.). On peut dire que l'économie est de 65 0/0 environ. La statistique a enregistré, pour 1897, que le tarif moyen, par kilomètre, pour l'ensemble des voyageurs, ne s'est élevé qu'à 0 fr. 0302, c'est-à-dire inférieur au tarif normal de 3^e classe (le tarif normal, non compris l'impôt, est, par kilomètre : 1^e classe, 0 fr. 10 par kilomètre ; 2^e classe, 0 fr. 0675 ; 3^e classe, 0 fr. 044). Ce résultat s'explique par le nombre considérable de personnes voyageant à prix réduit; bientôt, le voyageur à plein tarif n'existera plus. Sur un total de 343404904 voyageurs transportés en 1897, 89315064 seulement ont payé plein tarif. Hâtons-nous d'ajouter que cette réduction n'est pas faite seulement au profit d'heureux privilégiés. Les

abonnements d'ouvriers sont de plus en plus nombreux : 4857806 sur l'Ouest, par exemple.

La réforme postale a été la conséquence de tous ces perfectionnements. Avant 1627, une lettre simple de Paris à Marseille coûtait 1 fr. 10. Aujourd'hui, nous sommes au prix de 0 fr. 15. Il est, en outre, évident que la vitesse même, dans une foule de cas, procure une grande économie. Comme l'écrivait à Colbert, en 1669, le prévôt des marchands, Charrier, demandant un coche par terre entre Lyon et Paris : « Les moments donnent aux choses leur prix ; diminuer le temps, c'est diminuer le prix. »

Les journaux d'Amérique font grand train, en ce moment, de l'accélération obtenue par leurs rapides qui font le service de la poste entre les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, de part et d'autre de Chicago. C'est surtout sur l'ancien réseau, compris dans ce que l'on nomme les lignes à l'Est de Chicago, soit entre cette ville et New-York ou Boston, que l'effort principal a été fait. C'est aussi avec ces parcours qu'il convient de comparer les vitesses de nos trains, afin de ramener à sa juste valeur l'idée qu'on se fait généralement des vitesses extraordinaires des trains américains.

Le *Great transcontinental Mail Train*, qui porte la malle entre New-York et Chicago, est signalé, en janvier dernier, dans les journaux américains, qui se font gloire de ce résultat, comme ayant une vitesse commerciale de 82 kilom. 5 à l'heure et une vitesse maxima de 90 kilomètres. C'est un beau résultat ; mais

il est inférieur à celui obtenu sur les grands express anglais et sur les rapides français.

De Londres à Carlisle, la Compagnie *London and North Western*, a des trains faisant 85 kilom. 1 à l'heure; sur le *Great Northen* (Londres à Grantham), on fait 86 kilom. 9; sur le *Great Western Railway* (Londres à Bath), on marche à 88 kilom. 380 à l'heure.

Si nous nous rappelons que nous avons en France la vitesse de 92 kilom. 200 pour le train de luxe Calais-Rome, nous serons fixés sur le tapage intempestif des journaux américains.

La vitesse commerciale, ai-je dit au début, croît en augmentant la vitesse réelle des trains et en diminuant le nombre des arrêts.

En France, les plus longues étapes parcourues sans arrêt sont :

<i>Nord.</i> — Amiens-Calais	167	kilomètres.
Paris-Saint-Quentin ..	154	—
<i>P.-L.-M.</i> — Paris-Laroche . . .	155	—
Laroche-Dijon	160	—
<i>Orléans.</i> — Angoulême-Bordeaux.	140	—
<i>Est.</i> — Chaumont-Vesoul	119	—
Paris-Reims	156	—
<i>Ouest.</i> — Paris-Rouen	140	—
<i>Midi.</i> — Bordeaux-Marmande . .	80	—

Etat. — Pendant la dernière saison d'été, l'administration des chemins de fer de l'Etat français a mis en service, trois fois par semaine, un train rapide de Paris à Royan. La ligne parcourue a de fortes rampes, de

nombreuses courbes très petites. On ne peut marcher à une vitesse excessive, et pour diminuer la durée du voyage, on fut amené à réduire au minimum le nombre des arrêts. On a pu franchir, en 8 h. 18 m. les 562 kilomètres de Paris à Royan, en ne s'arrêtant qu'à Chartres, Thouars et Niort. On a effectué d'une traite la distance entre Chartres et Thouars, qui est de 238 kilomètres. C'est le plus long parcours effectué sans arrêts en France.

Citons :

En *Amerique*, celui de Fort-Wayne à Chicago, 254 kilomètres faits en 4 h. 10 m. ; en *Autriche*, celui de Pesth à Szegedin, 190 kilomètres ; en *Angleterre*, celui de Londres à Exeter, 312 kilomètres, etc.

En France, on arrive à ce résultat en ayant des tenders d'une capacité très grande, pouvant contenir jusqu'à vingt mètres cubes d'eau, et par suite ils sont lourds.

Aux Etats-Unis et en Angleterre, on a des machines munies de tenders Ramsbottom qui permettent l'alimentation en marche. Ce système consiste en une sorte de canal plein d'eau, établi au milieu de la voie sur un certain parcours et à la surface duquel une « trompe » fixée au tender et formant siphon, vient aspirer l'eau au passage d'un train. Par ce procédé la locomotive, à la façon de l'hirondelle, boit en volant.

Bien des causes peuvent mettre en retard un train (arrêts prolongés aux gares par suite d'affluence de voyageurs, ralentissements nécessaires sur des sections

en réparation, intempéries de la saison : pluie, neige, brouillard, vent, etc.)

Il est indispensable de permettre aux mécaniciens de dépasser la vitesse prescrite afin de regagner le temps perdu. D'un autre côté, il y a une vitesse qu'il ne faut pas dépasser, tant à cause de la voie que du matériel roulant. Sur le Nord, par exemple, la vitesse maxima est de 120 kilomètres. (Il est bon de rappeler qu'en essai nos machines actuelles ont fait jusqu'à 144 kilomètres).

J'ajouterai que c'est aux Etats-Unis où l'on trouve les trains express ayant le plus long parcours. Il existe un service direct entre San-Francisco et la Nouvelle-Orléans, distant de 3992 kilomètres.

Les vitesses toujours croissantes de nos trains effrayent beaucoup de voyageurs. On est quelque peu inquiet, quand on réfléchit qu'il suffit qu'un aiguilleur ait une distraction, qu'un rail se brise ou se torde pour que de suite il en résulte une affreuse boucherie. Il faut éloigner de l'esprit ces terreurs exagérées, sans cependant partager l'avis de ce directeur d'une Compagnie anglaise qui prétendait faire considérer l'intérieur de ses wagons comme l'endroit le plus sûr du monde.

De 1846 à 1855, les Messageries nationales et générales, sur 100 millions d'individus transportés, en ont tué 282 et blessé 333.

En 1888, on a compté 379 tués et 709 blessés; en 1889, 432 tués et 959 blessés; en 1890, 403 tués et 1890 blessés, etc. Ces chiffres diffèrent peu des précé-

dents, et ils sont comptés sur environ 300 millions de voyageurs.

Pour les marchandises, la sécurité est bien plus grande; on cite que Saint-Gobain voyait autrefois la moitié de ses glaces brisées en arrivant à Paris. Aujourd'hui le fait est rare. De plus, en cas d'accidents, on est plus certain que jadis d'avoir une indemnité. C'est un supplément de sécurité qui a bien son prix et dont il faut tenir compte pour les voyageurs eux-mêmes.

Voici encore, pour terminer, quelques chiffres éloquents :

Les sept Compagnies de chemins de fer français ont transporté, en 1897 :

343404984 voyageurs, pour 428005544 francs. (Sur 1000 voyageurs, on compte environ 59 de 1^{re} classe, 268 de 2^e classe, et 683 de 3^e classe).

La grande vitesse a enregistré 1726357 tonnes de marchandises pour 132152272 francs.

La petite vitesse : 100476202 tonnes, pour 744007533 francs. Il y a eu 47151760 colis postaux contre 4,541,016 en 1881.

La recette totale (voyageurs, grande et petite vitesse), s'est élevée à : 1304165349 fr.

La dépense totale a été de : 661524343 fr.

Le nombre des personnes employées en 1897 se montait à 248017.

Au 31 décembre 1897, on comptait, en France, 41383 kilomètres de chemins de fer exploités, avec 1650 gares, stations et haltes, sans compter 2905 kilomètres en Algérie, 296 kilomètres en Corse et 1202

kilomètres dans les colonies proprement dites et pays de protectorat.

En 1895, il existait environ 760000 kilomètres de chemins de fer sur le globe (19 fois la longueur de l'Equateur). On évaluait à 179 milliards le capital représenté par toutes ces lignes. Dans ce chiffre de 760000 kilomètres, l'Amérique entrainait pour plus de moitié.

Dans son article de *l'Illustration*, M. Maurice Normand, le 17 décembre 1898, disait :

« Il circule actuellement sur les voies ferrées du monde entier 120000 locomotives. Les chemins de fer français en possèdent 12000 qui parcourent chaque jour un million de kilomètres, c'est-à-dire vingt-cinq fois le tour du monde. Que peuvent bien penser de ces chiffres les mânes de M. Thiers et celles de M. Arago? »

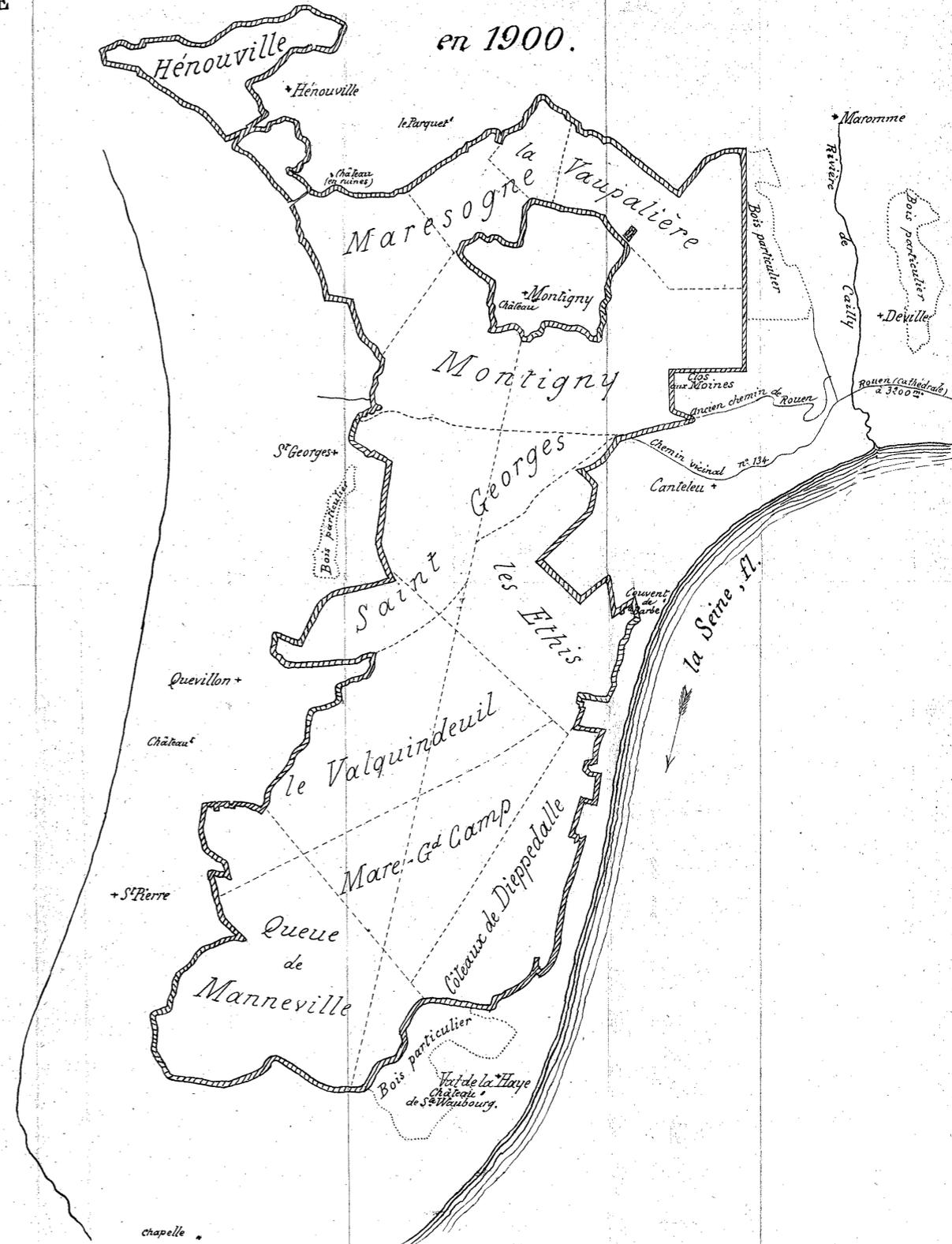
FORÊT DE ROUMARE

en 1700



Echelle de $\frac{1}{50,000}$

en 1900.



chapelle

ANCIENS PLANS

DES

FORÊTS DE ROUMARE ET DE ROUVRAY

Par M. BARBIER DE LA SERRE

Membre correspondant.

Les anciens plans de forêts sont des documents rares : on se donnait peu la peine, il y a quelques deux cents ans, de relever le contour et surtout les détails intérieurs des grands massifs boisés, et d'en calculer exactement la contenance. On faisait cependant, depuis 1669, pour l'assiette de l'ordinaire, des arpentages annuels dans les bois soumis au régime forestier, ce qui suppose que la contenance totale de chacun d'eux était dès lors plus ou moins exactement déterminée, mais fort peu de ces documents sont venus jusqu'à nous. Sur les cartes géographiques du temps, cartes partielles de provinces ou de diocèses, on se contenta d'indiquer l'emplacement des forêts par des groupes de petits arbres représentés en élévation, quelquefois en projection avec ombre portée ; on avait même parfois la précaution de distinguer, par la forme donnée aux arbres,

les sapinières des hêtrées ou des chênaies ; mais il ne faut pas demander à ces sortes de plans l'exactitude dans les détails ni même dans la forme générale. L'échelle employée est d'ailleurs trop petite. La grande carte de Cassini, à l'échelle d'une ligne pour deux cents toises, environ $\frac{1}{172,000}$, la première représentation exacte et complète de notre pays, fournit bien pour les forêts quelques points relevés trigonométriquement, mais ne saurait donner une idée suffisante de leur configuration.

Il existe aux archives de l'inspection de Rouen des plans des forêts domaniales qui anciennement composaient la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Rouen. Ces plans, qui ne portent pas de date, sont à l'échelle de $\frac{1}{20,000}$ et paraissent, par leur facture, remonter à cent cinquante ou deux cents ans. Ils ne sont pas exacts, et n'ont guère même d'autre valeur que celle de croquis à main-levée, mais ils sont intéressants en ce qu'ils nous montrent ce qu'étaient alors, au point de vue topographique, ces importants massifs, et de quelle manière ils étaient entourés. Ramenés à l'échelle des plans exacts que nous possédons aujourd'hui, ces anciens plans ne peuvent se superposer aux derniers, et il y a souvent des écarts considérables, mais à la manière dont sont représentés certains détails du périmètre, on voit que ces détails étaient les mêmes qu'aujourd'hui, et les changements notables qu'on observe en plusieurs points tiennent à des causes connues, telles qu'aliénations, reboisements, échanges, confiscations. Quant aux divi-

sions intérieures, aux désignations de triages, garderies et lieuxdits, elles ont complètement changé.

Les visites annuelles des Grands-Maîtres rendaient d'ailleurs difficiles les empiètements et les usurpations sur les rives des forêts. Des peines sévères étaient prononcées contre ceux qui s'en rendaient coupables, et les procès-verbaux d'enquête et de réformation, dressés à la suite de ces visites, nous ont conservé la trace des rigueurs déployées à cette époque, en exécution de la salutaire ordonnance de 1669.

A l'aide des documents que je viens de citer, et de ceux, plus exacts et plus complets, qui résultent d'opérations récentes, j'ai dressé, à une échelle uniforme, celle du cinquante millième, des plans des forêts de Roumare et de Rouvray, deux pour chacune, destinées à montrer par comparaison ce qu'étaient, au point de vue de la topographie, ces forêts au xviii^e siècle et ce qu'elles sont à notre époque.

Je prends d'abord la forêt de Roumare, vieux monument du domaine national, qui remonte au moins, comme tel, au temps des ducs de Normandie. Sous Louis XIV, la forêt royale de Roumare, déjà réduite dans sa contenance depuis quatre cents ans, mesure encore au moins huit mille trois cents arpents (quatre mille deux cent trente-trois hectares). Elle est assise sur le territoire de onze paroisses, qui sont : Canteleu, Maromme, Montigny, la Vaupalière, Hénouville, Saint-Martin, Quevillon, Saint-Pierre, Sahurs, Hautot et le Val-de-la-Haye, qui font partie du doyenné de Saint-Georges, un des huit du grand archidiaconé de Rouen.

Ces paroisses sont toutes anciennes, et plusieurs, telles que : Montigny, Hénouville, Saint-Martin, Canteleu, ont dû se former ou s'agrandir aux XII^e et XIII^e siècles aux dépens de la forêt. La plupart sont usagères dans cette forêt, et possèdent des droits, soit au bois, soit au pâturage, qui leur ont été octroyés par les souverains à diverses époques, mais surtout lors des premiers défrichements et pour attirer des habitants dans le pays. Il est permis aux habitants de Montigny, Saint-Thomas-la-Chaussée et Sahurs « de tendre leurs rais aux videcos et piper en la forêt hors deffens, pour payer chacun rais 4 deniers. »

Les monastères et communautés ecclésiastiques possèdent une grande partie des fonds riverains de la forêt, bois ou terre en culture. Des deux massifs appelés bois de l'Archevêque, sur Déville et sur Canteleu, et qui contiennent ensemble cent cinquante-huit hectares, le dernier touche à la forêt et a même été formé à ses dépens. Ils appartiennent à la mense archiépiscopale en vertu d'une cession faite aux archevêques de Rouen par le roi saint Louis. Les religieux de Saint-Antoine, de Rouen, ordre semi-ecclésiastique, semi-militaire, possèdent près de là une terre dite de la Béguinière, probablement aussi prise autrefois sur la forêt. L'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville est propriétaire d'un bois de vingt-trois acres, contigu à la forêt, triage du Génétay. A Montigny et à Saint-Martin, les prêtres du Séminaire de Rouen, l'abbé de Bébec, les religieux de Fontaine-Guérard, de Saint-Ouen, de Bonne-Nouvelle, joignent aussi la forêt par leurs propriétés. Les chevaliers de

L'ordre de Saint-Jean de Malte ont au Val-de-la-Haye un bois de près de deux cents hectares, démembrement évident de la forêt domaniale, formant le parc du roi Henri II et donné par lui, au XII^e siècle, à une commanderie de Templiers, prédécesseurs des chevaliers de Malte.

Les églises de Canteleu, Montigny, Saint-Pierre, Sahurs, Hautot, ont été reconstruites il y a moins de cent ans (je me place au milieu du XVII^e siècle); celle de Quevillon vient d'être entièrement remaniée.

La beauté du pays, le pittoresque des bords de la Seine ont provoqué, surtout depuis l'époque de la Renaissance, la construction de nombreux châteaux et manoirs, tant dans la vallée que sur les plateaux qui la dominent. M. d'Amontot de Montigny vient de faire construire, à cent cinquante toises des rives de la forêt, un château en briques et pierres blanches. M. de Lilly et M. du Resnel, conseillers du roi, élevèrent, à Saint-Martin et à Hénouville, ceux du Génétay et du Bellay, ce dernier remarquable par la décoration de sa façade. Une construction plus importante est érigée à Quevillon par les Maignard de Bernières, dans la terre de la Rivière-Bourdet. Ce château sera habité trente ans plus tard par Hervé du Mancel, seigneur de l'Ouraille. Mansard construit un beau château à Canteleu entre la forêt et la Seine. Un peu plus tard s'élèveront ceux de Soquence, de Sainte-Waubourg, de Bellaître, et divers manoirs de Croisset et Dieppedalle. Beaucoup de chapelles sont érigées, soit auprès des châteaux, soit dans des lieux de pèlerinage fréquentés; la plus remarquable

est celle de Marbeuf, à Sahurs, dédiée il y a cent vingt ans. On vient de décorer de peintures celle de Saint-Georges, qui date aussi du siècle précédent.

Un parquet, un petit parc royal où l'on enferme les bestiaux saisis, existe à la Vaupalière. Il s'y trouve un manoir affecté à une sergenterie fiefée, donation héréditaire à charge de service forestier.

Sous la forêt, du côté est, sont creusées dans le roc des caves qui servent à la gabelle de Rouen pour le dépôt des sels.

Tel est, au xvii^e siècle, l'entourage de la forêt de Roumare, qui bientôt, après 1669, sera circonscrite d'une manière continue par des fossés pris sur le sol des riverains, en exécution des prescriptions de la célèbre ordonnance. Si maintenant nous pénétrons dans l'intérieur, nous n'y trouvons aucune route empierrée; rien que des mauvais chemins de traverse. Elle est divisée en cinq garderies : Canteleu, Maromme, Hénouville, Saint-Georges et Saint-Pierre, qui comprennent ensemble vingt triages dont les noms se sont perdus pour la plupart.

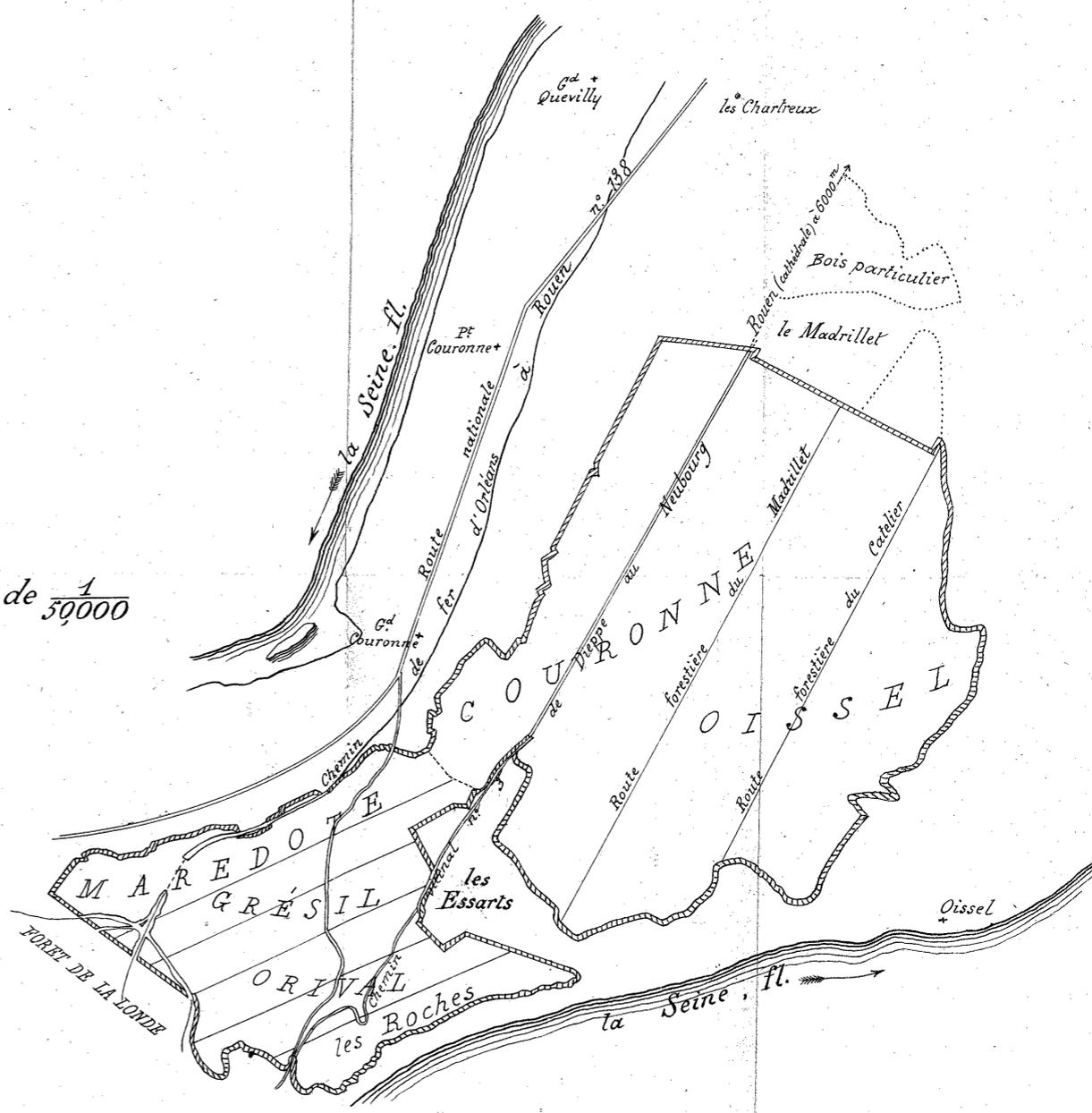
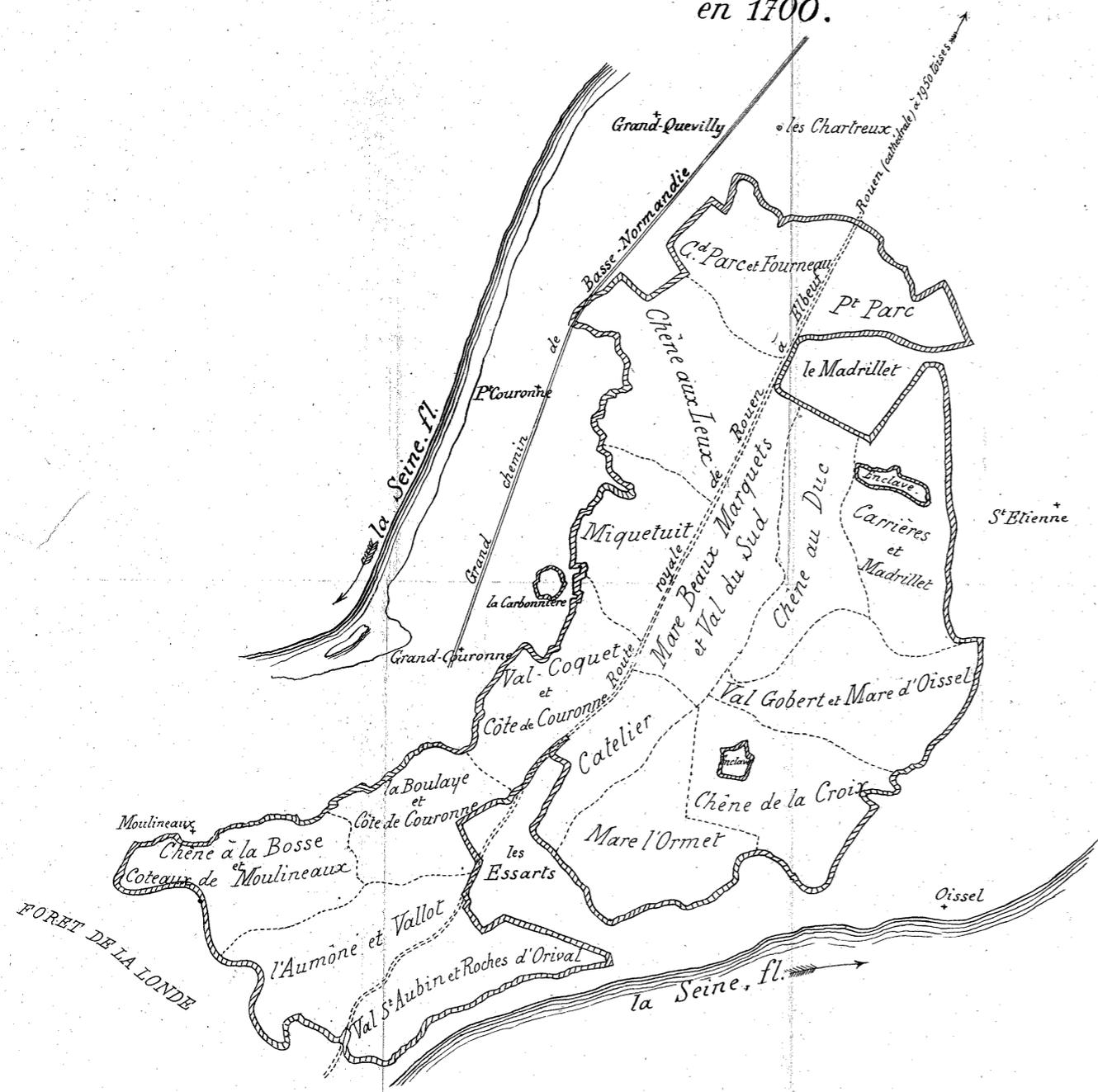
Franchissons en une fois un intervalle de deux cent soixante à deux cent soixante-dix ans, et étudions la forêt dans son état actuel. Les propriétés ecclésiastiques qui l'entouraient, devenus biens nationaux en 1790, ont été soit aliénées, soit réunies au domaine de l'Etat. Plusieurs châteaux sont détruits ou en ruines, d'autres se sont élevés en divers points. Les chapelles ont presque toutes disparu. La forêt, qui au commencement de ce siècle contenait encore quatre mille trois

FORET DE ROUVRAY

en 1700.

en 1900.

Echelle de $\frac{1}{50000}$



cent trente-sept hectares, en perd deux cent neuf, par suite d'une aliénation faite en 1834 dans la partie nord-est. Cette aliénation a retranché du domaine de l'Etat cinquante-sept des quatre-vingt-cinq hectares provenant du bois de l'Archevêque, sur Canteleu; le surplus, vingt-huit hectares, est resté à la forêt. Une enclave de dix hectares, vers le sud, a été réunie au domaine et reboisée. Vers 1820, on a restitué aux héritiers de M. Bigot, ancien émigré, un bois de cinquante et un hectares qu'on avait attaché à la forêt (garderie d'Hénouville). Depuis MM. Barbier de Merval, devenus propriétaires de ce bois, l'ont échangé contre pareille contenance prise aux triages des Ethis et de Martimare.

Finalement la forêt, qui comptait encore en 1810 quatre mille trois cent trente-sept hectares, est actuellement réduite à quatre mille soixante et un. Elle possède un réseau de quarante kilomètres de routes forestières empierrées et est traversée par vingt mille mètres de chemins vicinaux. On a, depuis 1810,ensemencé près de la moitié de sa contenance en essences résineuses.

Le **xx^e** siècle lui réserve sans doute de nouvelles améliorations.

Je passe à la forêt de Rouvray, qui est, comme la précédente, domaine de l'Etat, au moins depuis le temps des ducs. Elle forme, avec celles de la Londe, d'Elbeuf, de Bord et de Louviers, un même massif de plus de douze mille hectares, débris de la grande *marche* forestière des Eburovices, qui s'étendait, au sud de Rouen, jusqu'aux environs de Verneuil. Son nom (Roveretum),

dit M. Alfr. Maury, rappelle l'essence (*robur*) qui y dominait.

Au xvii^e siècle, sa contenance dépasse quatre mille hectares (sept mille neuf cents arpents). Elle s'étend sur les paroisses de Grand-Quevilly, Grand et Petit-Couronne, Saint-Etienne, Oissel et Orival. A l'exception de Grand-Couronne, qui a une église du moyen âge, les églises de ces paroisses ont été rebâties il y a cent ans.

Des forteresses démantelées, à Moulineaux et Orival, dominant le cours de la Seine et sont adossées à la forêt. Ce sont : le château de Robert-le-Diable et le château Fouet, ou Roche d'Orival, élevés, le premier en 1203, et le second en 1195.

L'abbaye du Bec, les monastères des Emmurées et de Bonne-Nouvelle, le prieur de Saint-Paul exercent dans la forêt divers droits d'usage. Depuis soixante ans environ, des terres incultes, dont une partie appartient à la ville de Rouen, et dont l'autre dépendait de la forêt, ont été aliénées. Le bois y était rare et en a à peu près disparu. Elles ont formé ce qu'on a nommé les Bruyères-Saint-Julien, du nom du prieuré voisin, occupé en 1569 par les Bénédictins de Sainte-Catherine, et que vont bientôt remplacer les Chartreux de la Rose.

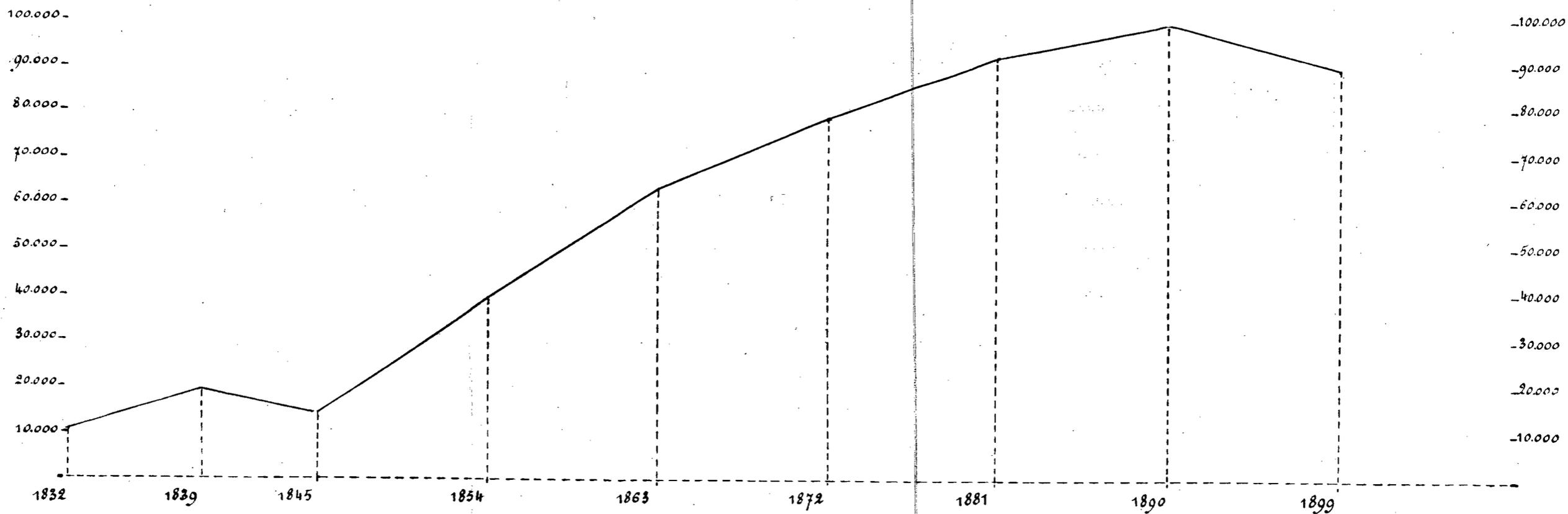
Le père des deux Corneille a acheté, en 1608, une maison à Petit-Couronne. Le grand tragique dût de là se promener plus d'une fois sous les ombrages de la forêt. A l'époque où nous nous plaçons, celle-ci compte encore plus de quatre mille hectares, comme sa voisine la forêt de Roumare. Elle a déjà subi, depuis quatre cents ans, de fortes réductions au plateau des

Essarts, au Millint, au Madrillet, fief créé en 1610 et précédemment engagé en 1576.

Deux siècles et demi plus tard, nous retrouvons la forêt réduite de sept cent dix-huit hectares, qui ont été aliénés en 1834 dans la partie la plus voisine de Rouen. L'établissement de diverses voies publiques, de chemins de fer, d'un champ de tir et de manœuvres lui a pris encore quatre-vingt-quatorze hectares et elle n'en contient plus que trois mille deux cent quarante-cinq. Les anciennes garderies de Linant, Bédanne, Couronne, Saint-Etienne et Oissel, qui comprenaient dix-sept triages, sont remplacées par les dénominations d'Oissel, Couronne, Maredote, Grésil et Orival. Les anciens taillis de chêne, bouleau et châtaignier, entrecoupés de bruyères, ont cédé la place au pin sylvestre, qui couvre les deux tiers de la forêt. Des enclaves importantes ont disparu, et la séparation des deux forêts de Rouvray et de la Londe a été modifiée. Réduit à ces modestes proportions, ce domaine rapporte à l'Etat quatre-vingt-dix mille francs par an. Ce revenu est incontestablement susceptible d'augmentation, lorsque les massifs résineux créés depuis soixante ans auront atteint leur exploitabilité.

GRAPHIQUE

du prix de location du droit de chasse pour l'ensemble des Forêts domaniales de la Seine-Inférieure de 1832 à 1899 inclusivement.



LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE

DANS LES FORÊTS DE L'ÉTAT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Par M. ARMAND SANSON

Dans plusieurs mémoires, dont un certain nombre sont imprimés dans les Bulletins de l'Académie, un de nos distingués collègues, aussi érudit qu'il est modeste, j'ai nommé M. de la Serre, mon ancien chef, vous a fait des peintures variées de nos forêts normandes. Tantôt il vous les a fait connaître en ami des sciences naturelles soit comme botaniste, soit comme géologue; parfois il a évoqué devant vous le souvenir des révolutions qui s'y sont opérées aux époques déjà lointaines où défrichement et civilisation marchaient alors de compagnie, et comme historien, il vous a montré le rôle considérable joué par les communautés ecclésiastiques lors de la mise en culture des terres jadis couvertes de forêts. En tant qu'économiste, il a, pour passer dans un domaine moins spéculatif, étudié les forêts au point de vue de leurs revenus tant en matière qu'en argent. Naturellement ces investigations ont porté sur les forêts du domaine de l'Etat, ces forêts étant en général les

plus grandes, et régies avec plus d'ordre et de méthode que celles des particuliers, eu égard à la nature même de leur propriétaire; ajoutons que M. de la Serre, ayant fait presque toute sa carrière dans la Seine-Inférieure, était mieux que quiconque à même de connaître et d'apprécier les richesses forestières de notre département et d'en parler en connaissance de cause.

Or, l'Etat ne tire pas seulement un revenu de ses forêts par la vente du matériel ligneux, c'est-à-dire par la vente de ses coupes de bois; il délivre aussi à prix d'argent des produits secondaires du sol forestier : mousses, bruyères, genêts, fougères, voire même des fraises parfois, — et les fraises des bois ne sont pas des plus mauvaises, je vous l'assure, — mais encore il tire profit de la location du droit de chasse.

C'est cette question que je me proposerai d'étudier aujourd'hui. Et si le sujet vous paraît peu attrayant, si même vous ne me trouvez pas à la hauteur de ma tâche, vous voudrez bien user d'indulgence à mon égard en vous disant qu'au moins je ne saurais encourir le reproche de requérir trop souvent votre bienveillante attention.

Nous rappellerons brièvement que si depuis le 11 août 1789 le droit de chasse fut accordé à tout citoyen français, pendant des siècles il n'en était pas ainsi; et pourtant, sous le régime de la loi romaine comme sous la législation moderne, le droit de chasse était la conséquence du droit de propriété.

L'avènement du régime féodal amena un changement complet dans le mode d'exercice de la chasse. Ce droit

fut, sauf quelques rares exceptions, considéré comme une des prérogatives exclusives de la noblesse, et en général le roi eut seul la faculté de chasser dans tout le royaume. *A fortiori* en avait-il la jouissance dans les forêts qu'il possédait.

Le décret du 4 août 1789 supprima toutes les capitaineries et réserves de chasse. Et si l'article 16 de la loi du 30 avril 1790 avait réservé des forêts et des parcs pour les plaisirs personnels du roi, néanmoins la chasse dans toutes les forêts du domaine de l'Etat restait un droit royal dont nul ne pouvait user sans une permission du monarque.

Sous le premier Empire et jusqu'en 1830, la surveillance et la police de la chasse dans les forêts de l'Etat, dénommées tantôt « impériales », tantôt « royales », voire même « nationales », et qualifiées aujourd'hui de « domaniales », rentrèrent dans les attributions du grand veneur. Ce haut fonctionnaire accordait les permissions de chasse : elles étaient visées seulement par le Conservateur des Forêts dans la circonscription duquel se trouvaient les forêts où le droit de chasse était accordé ; un des caractères particuliers de ces permissions c'est qu'elles étaient annuelles, avec faculté de renouvellement toutefois.

Une ordonnance du 14 septembre 1830 supprima la charge de grand veneur et lui substitua dans ses fonctions l'administration des Eaux et Forêts. C'est encore elle qui aujourd'hui a pour mission de réglementer l'exercice du droit de chasse dans les forêts de l'Etat.

Pour la première fois la loi du 21 avril 1832 spécifia

que le droit de chasse dans les forêts domaniales serait affermé, et la location faite au profit du Trésor; c'était l'administration forestière qui réglait la période de l'année pendant laquelle ce droit pouvait être exercé (1).

Au mois de septembre 1832 la chasse était amodiée de cette façon dans les forêts de l'Etat du département de la Seine-Inférieure pour une période de six années. En 1839, la location a été encore consentie pour un bail de six ans, ayant fini en 1845; puis ensuite les baux eurent une durée de neuf ans et se terminèrent respectivement en 1854, 1863, 1872, 1881, 1890 et 1899. Le bail actuellement en cours se terminera en 1908.

Nous avons été assez heureux pour nous procurer les résultats de ces diverses adjudications que nous avons résumés, forêt par forêt, dans le tableau synoptique ci-après. En outre, un graphique également ci-joint permet de se rendre compte aisément de la marche ascensionnelle suivie par le prix de la location du droit de chasse dans les douze forêts domaniales de notre département depuis 1832 jusqu'à nos jours.

L'examen de ces deux documents permet de constater que dans un laps de soixante ans le revenu que le Trésor a tiré de la location du droit de chasse a presque décuplé de valeur, puisqu'il a passé d'une dizaine de mille francs (1832-1839) au taux de près de cent mille francs (1890-1899). Encore n'avons-nous donné dans

(1) On sait que depuis 1844 les Préfets prennent les arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse.

nos tableaux que le chiffre de location brut, c'est-à-dire non compris la taxe de 1.60 0/0 (1) que les adjudicataires sont tenus de payer à l'Etat pour les droits de timbre et d'enregistrement des divers actes relatifs à l'adjudication et les autres frais (impression des affiches, etc.). Cette progression n'est pas particulière aux seules forêts de la Seine-Inférieure ; elle s'est étendue de la même façon aux autres forêts des départements circonvoisins et en particulier à celles de l'Eure. En 1832, la chasse dans les forêts domaniales de Lyons (partie), Louviers, Bord et Montfort, était louée pour une somme totale de 3,790 fr. ; le prix de location pour le bail de 1881-1890 atteignait, pour les mêmes forêts, le chiffre de 37,720 francs.

L'hectare de chasse en forêt dans la Seine-Inférieure a été loué au minimum 0 fr. 33 et au maximum 3 fr. 06, le calcul ayant été fait sur l'ensemble de l'étendue des douze forêts domaniales et le prix total de leur location. Au surplus, nous donnons ci-après un tableau faisant connaître ces minima et maxima forêt par forêt.

FORÊTS	CONTENANCES (2)	PRIX DE LOCATION A L'HECTARE	
		de 1832 a 1908	
—	—	Minimum	Maximum
Rouvray.....	3.200 hect.	0 fr. 40	5 fr. 62
La Londe.....	2.100 —	0 45	3 10
Roumare.....	4.000 —	0 37	6 13

(1) Cette taxe n'est pas une taxe annuelle; elle n'est due qu'au renouvellement de chaque bail.

(2) Les contenances sont données en nombres arrondis de centaines d'hectares pour la simplification des calculs.

FORÊTS	CONTENANCES	PRIX DE LOCATION A L'HECTARE de 1832 à 1908				
		Minimum		Maximum		
Verte	1.400 —	0	46	3	93	
Brotonne	6.700 —	0	23	6	57	
Maulévrier	1.300 —	0	23	2	19	
Le Trait	300 —	}	0	32	5	68
Saint-Wandrille .	1.400 —					
Eawy	6.500 —	0	14	2	30	
Arques	1.000 —	0	32	2	50	
Croixdalle	300 —	0	13	7	05	
Lyons (S.-I.) (1).	4.000 —	0	19	2	73	

D'après les données ci-dessus, on peut se rendre compte quelle a été, à différentes époques, la valeur de la chasse sous bois dans notre département. Il eût été intéressant de connaître ce qu'a pu rapporter la location du droit de chasse en plaine dans les mêmes conditions. Nous n'avons pas, malheureusement, les éléments nécessaires pour entreprendre une semblable étude ; aussi faisons-nous des vœux pour qu'elle tente quelqu'un de nos collègues, mieux placé que nous pour se procurer les données qui nous font défaut.

Nous terminerons par l'indication rapide des principales espèces de gibier qu'on trouve d'ordinaire en forêt. Les hôtes habituels de nos bois sont les cerfs, les chevreuils, les lièvres et les lapins : c'était à peu près le seul gibier dont nos forêts furent peuplées jusqu'en 1870.

(1) La partie de cette forêt située sur l'Eure compte 6,600 hectares. La forêt domaniale de Lyons a donc une contenance totale de 10,600 hectares.

Parfois quelques renards s'y rencontraient. En 1872 nous voyons figurer sur les affiches annonçant la mise en adjudication du droit de chasse, le loup et le sanglier, dont il n'était pas fait mention lors des baux précédents. On sait d'ailleurs que c'est l'invasion allemande qui, dans la Seine-Inférieure, nous a amené ces dangereux animaux. Depuis longtemps le loup a quitté la Normandie ; on ne peut malheureusement en dire autant des sangliers, dont les ravages causent chaque année à nos cultivateurs des dégâts considérables. Tous les ans de nombreuses battues administratives sont pourtant ordonnées — sinon faites — pour amener leur destruction !

TABLEAU SYNOPTIQUE du prix de location du droit de chasse durant les 9 baux consentis de 1832 à 1908, dans les 12 forêts domaniales de la Seine-Inférieure.

NOMS des FORÊTS	PRIX ANNUEL DE LOCATION POUR CHACUN DES BAUX CI-APRÈS :								
	1832-1839	1839-1845	1845-1854	1854-1863	1863-1872	1872-1881	1881-1890	1890-1899	1899-1908
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Rouvray	3.070	3.020	1.200	6.700	9.600	18.000	11.200	11.050	9.700
La Londe.....	1.000	2.000	950	5.100	6.200	6.300	6.500	6.500	6.000
Roumare	1.500	3.600	1.500	9.200	12.025	13.310	19.300	24.500	19.410
Verte	650	2.700	3.575	2.325	4.000	4.000	5.450	5.500	3.920
Brotonne.....	1.600	2.000	2.200	5.200	12.000	6.000	10.550	14.120	11.600
Maulévrier.....	300	1.520	700	2.375	2.000	3.000	8.550	3.000	12.260
Saint-Wandrille.	100	600			700	850	2.000	4.450	
Le Trait.....	440		500	3.075	4.200	5.000	7.650		11.570 ⁽²⁾
Eawy	900	2.350	2.025	2.600	6.225	6.425	8.020	14.000	
Arques.....	»	320	790	810	1.225	1.200	1.200	2.500	2.150
Croixdalle.....	40	250	540	220	1.000	1.500	1.250	2.150	1.340
Lyons (1).....	750	1.580	1.355	1.950	5.100	13.000	10.420	10.900	12.980
TOTAUX	10.350	19.940	15.335	39.555	64.275	78.585	92.090	98.670	90.930

(1) La forêt de Lyons est à cheval sur les deux départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure; la chasse y est louée séparément par département. Nous ne donnons ici que les prix de location pour la partie sise dans la Seine-Inférieure.

(2) Au 1^{er} mars 1900 restait encore à louer, dans la forêt d'Eawy, un lot estimé 600 francs.

CLASSE DES BELLES-LETTRES

ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS
POUR L'ANNÉE 1898-1899

Par M. G. A. PREVOST, Secrétaire.

MESSIEURS,

L'année académique qui vient de finir a été féconde en travaux, et la Classe des lettres a vu se produire un assez grand nombre de communications émanant soit de membres résidants, soit de membres correspondants.

Ces communications, à quelque ordre de matières qu'elles appartiennent, peuvent se diviser en deux classes. Les unes sont des œuvres (travaux personnels ou rapports), destinées spécialement à nos séances; ce sont celles dont il nous convient d'être le plus flattés et de remercier davantage leurs auteurs. Les autres ne nous étaient pas, à vrai dire, destinées; ce sont ou des chapitres d'ouvrages en préparation ou des articles de Revues que leurs auteurs sont venus nous lire, ou sur épreuves, ou avant de les envoyer à leurs destinataires l'éditeur ou le Recueil périodique.

Cette différence en amène une autre; les premières de ces œuvres peuvent seules figurer dans le *Précis* de nos travaux; et, en général, sauf exception, elles y reçoivent une hospitalité et une publicité qui sont la récompense de l'attention spéciale qu'a eue l'auteur en nous consacrant ses labeurs.

Enfin, de cette circonstance, découle une autre conséquence, spéciale au rapport que vous doit annuellement votre Secrétaire, savoir : que ce dernier ne doit ni les analyser ni les apprécier. Analyse et appréciation seraient oiseuses alors que chacun peut et en prendre connaissance et les juger lui-même.

Je ne rappellerai donc que pour mémoire, les œuvres que vous trouverez après ce rapport.

Une autre série d'œuvres, faites celles-là pour nous, pour nous seuls, et qui de par leur nature et de par nos statuts, échappent à la publicité, ce sont les rapports sur les ouvrages qui nous sont adressés par leurs auteurs.

Je trouve, tout d'abord, dans cette catégorie d'idées, le rapport de M. Henri Frère sur un volume de poésies que nous a offert un de nos compatriotes, M. Edward Montier, avocat à la Cour d'appel de Rouen, sous ce beau titre *l'Idéale jeunesse!* Œuvre charmante comme son titre, dont le rapporteur a fait connaître et mis en relief, avec son talent accoutumé, les divisions, l'esprit, la forme excellente et les tendances idéalistes et religieuses. C'est pour l'Académie un plaisir de recevoir de tels envois, et aussi de les devoir à un compatriote.

M. Samuel Frère a analysé et apprécié, qualités et

défauts, *l'Histoire du maréchal de Mac-Mahon*, de M. Léon Laforge.

Un autre rapport de M. Christophe Allard vous faisait connaître trois volumes de *Mélanges scientifiques et littéraires*, et un volume intitulé : *Le marquis de Blossville, souvenirs*, envoi de M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de l'Institut, que l'Académie de Rouen, vu la valeur et l'intérêt de ces ouvrages, a été heureuse et flattée d'inscrire au nombre de ses membres correspondants.

Après avoir entendu un rapport de M. le docteur Coutan, vous accueilliez également, comme membre correspondant, M. Vaudin, d'Auxerre, auteur de nombreuses études d'histoire locale et d'archéologie.

Dans nos travaux, c'est toujours l'histoire qui prend la plus grosse part; presque tout.

La littérature proprement dite ne nous a apporté qu'une fraîche et délicate nouvelle : *l'Épingle de Saint-Guirec*, par M. Samuel Frère. La fable, toute charmante, cependant, n'est peut-être que l'occasion cherchée par l'auteur, — un peintre, — pour un tableau de mœurs et pour des paysages bretons.

A l'histoire appartiennent les études suivantes :

De M. l'abbé Tougard : *l'Origine du soufflet dans la Confirmation*. Quoi qu'il n'y ait aucune incertitude sur le sens purement symbolique que l'Eglise attache à ce rite, l'auteur se demande si le soufflet de la confirmation n'eut pas aussi ce caractère formaliste et mnémotechnique si connu dans le moyen âge.

Du même, *les Offices publics à l'Origine de l'Eglise* (1).

M. l'abbé Vacandard vous a lu une étude sur *les Origines du Symbole des Apôtres*. Elle est imprimée dans la *Revue des questions historiques* de 1899, où l'on peut voir pour quelles raisons l'auteur ne le reporte pas à une date antérieure au II^e siècle.

Vous devez encore au même auteur un nouveau chapitre de la vie de saint Ouen: *Son élection comme évêque de Rouen*, dans lequel notre confrère établit la régularité de son élection, ses mérites, sa préparation à l'épiscopat et à la prédication. Vous vous souvenez que ce dernier point, la prédication par les simples prêtres, a donné lieu, au sein de notre Compagnie, à une intéressante discussion.

Notre laborieux confrère nous a communiqué encore, sujet intimement uni au précédent, ses vues sur *l'Idolâtrie en Gaule aux VI^e et VII^e siècles*, et il concluait, s'appuyant sur les canons des conciles, les vies de saints et autres documents à peu près contemporains, que si le paganisme a disparu de bonne heure comme culte officiel, il a persisté, surtout dans les campagnes, jusque vers le milieu du VII^e siècle, ayant encore, surtout dans le Nord, des groupes assez compactes et des temples encore debout.

Votre secrétaire vous a entretenu d'une coutume très répandue au moyen âge d'abandonner, soit sa fortune, soit l'usufruit seul de cette fortune, non seulement à

(1) Voir *infra*, p. 291.

des établissements religieux, mais aussi à des particuliers, parents, égaux, ou supérieurs, chez lesquels on se mettait pour ainsi dire « en pension », dans des conditions stipulées minutieusement et avec une très curieuse profusion de détails. Cet usage se constate dans toutes les parties de la France, chez toutes les conditions sociales, même dans la petite et dans la moyenne noblesse.

M. Ch. de Beaurepaire vous a apporté une précieuse contribution (composée de documents d'archives) à la biographie de M^{me} de Motteville, l'auteur des *Mémoires sur la reine Anne d'Autriche* (1).

M. Gabriel Gravier a commencé *l'Histoire de la vie et des découvertes de Samuel Champlain* (2).

M. Pierre Le Verdier, qui édite, pour la Société de l'Histoire de Normandie, la très précieuse *Correspondance du Premier Président de Miromesnil*, a lu un chapitre de l'Introduction qui a paru depuis dans le premier volume. Il met en lumière l'opinion de Miromesnil sur le pouvoir législatif et administratif que s'arrogeaient les Parlements, son rôle de conciliateur entre le Parlement de Rouen et le Ministère, et la parfaite loyauté avec laquelle il s'acquitta de sa double fonction de chef du Parlement et d'Officier du Roi.

M. Montier, membre correspondant, vous a lu un travail sur le rôle de Robert Lindet dans le Comité de Salut public; il a dégagé son rôle au Comité : la question des subsistances tant de la population civile que des

(1) Voir *infra*, p. 215.

(2) Voir *infra*, p. 267.

armées. Ce fut, dit-il, un administrateur de génie. Il ajoute que, dans diverses circonstances de sa vie publique, Robert Lindet fit preuve envers les personnes d'une grande modération. Mais cependant, quand on se rappelle ce que fut le Comité de Salut public, on pense involontairement au mot de Mathieu Paris : « Celui qui n'était pas le plus méchant était regardé comme bon, et celui qui ne nuisait pas autant qu'il pouvait nuire paraissait rendre service. »

Un chapitre d'autobiographie de l'Académie, si je puis ainsi parler, *M. l'abbé Baston et l'Académie de Rouen* (1), par M. l'abbé Loth, clôt, dans l'ordre chronologique, le contingent de l'Histoire proprement dite.

De l'archéologie relèvent les travaux suivants :

Une analyse faite par M. Paul Allard d'un ouvrage de M. Thédenat : *le Forum romain et les Forums impériaux*.

Un travail du même M. Paul Allard, sur *l'Archéologie*, dans lequel il dit quels peuples ont été archéologues, pourquoi, dans quelles conditions, esquisse à grands traits les découvertes de l'archéologie dans les divers pays et étudie ses services et son influence dans les différents domaines de l'histoire et de l'art.

L'étude archéologique de M. le docteur Coutan sur l'église de Veulettes, est imprimé dans ce volume (2).

La note de M. G. Le Breton sur les *Enfants chanteurs*, de Luca della Robbia, nous amène dans le champ

(1) Voir *infra*, p. 249.

(2) Voir *infra*, p. 299.

des beaux-arts. Après avoir apprécié l'œuvre en elle-même, notre confrère jette un coup d'œil d'ensemble sur le talent du maître, son caractère très personnel entre les tendances mystiques de Ghiberti et le naturalisme de Donatello, et cherche par quelles œuvres et par quelle voie il est arrivé à la notoriété qui lui valut les premiers grands travaux dont il fut chargé.

Enfin, M. l'abbé Porée nous a envoyé une note sur quelques portraits du célèbre Lecat (1).

Pour obéir à la tradition qui veut que ce rapport note d'un mot ce qui s'est passé dans l'année, quand bien même il en est trace ailleurs, je noterai ici que l'étude sur Saint-Evremont, par vous mise au concours, n'a pas donné les résultats que vous pouviez attendre; que, d'autre part, trois lauréats très méritants : M. Alexandre Robin, gardien de la Morgue, à Rouen; les frères et sœur Courtel, d'Ectot-l'Auber; M. Séraphin Lemaire, de Gruchet-le-Valasse, ont obtenu, aux applaudissements de tous, les prix Dumanoir et Octave Rouland. Enfin, après une longue discussion, vous avez décidé une modification relativement à la quotité et au procédé de répartition de vos jetons de présence.

Le temps, qui sans cesse détruit et renouvelle, a, pendant l'année académique qui vient de s'écouler, fait son œuvre, nous imposant des séparations et nous assurant de nouvelles recrues.

(1) Voir *infra*, p. 285.

Nous avons perdu deux membres résidants : MM. Rivière et Simon.

Si M. Jean-Baptiste-Alcide Rivière ne figurait plus, depuis 1883, sur nos listes que comme membre correspondant, c'est qu'il avait à cette date quitté notre ville. Antérieurement, il nous appartenait comme membre résidant.

M. Rivière était un chimiste distingué. Il appartenait à l'Université, et après de longues pèrigrinations à travers la France, comme c'est la destinée de la plupart des fonctionnaires, il était revenu professeur au lycée de Rouen, non pas tout à fait dans son pays, puisqu'il était né à Mesnil-sur-Blangy, dans le Calvados, mais au moins dans sa petite patrie, la Normandie. En 1870, il faisait paraître un ouvrage sur *la Chimie au XVIII^e siècle*. Nous nous l'attachions en 1868; il présida notre Compagnie en 1875, et venait d'être appelé à la présider de nouveau (année académique 1882-1883), lorsque prenant sa retraite, il changea, conformément à nos statuts, son titre de membre résidant en celui de membre correspondant.

La croix de la Légion d'honneur avait été la récompense de ses travaux, et, utilisant les loisirs de sa retraite, il faisait paraître, en 1884-1885, un traité en deux volumes sur *les Manipulations de chimie*.

M. Simon (Jean-Baptiste, dit Georges Simon), né à Rouen, en 1818, était à la fois architecte par profession, archéologue et artiste par goût et par tempérament. Un minuscule petit fait montre qu'en lui le germe de l'artiste et de l'archéologue se manifesta de

bonne heure. En effet, en 1829, jeune écolier de onze ans, il obtenait, à l'Ecole municipale, le premier prix de dessin linéaire pour une reproduction de l'ancienne église Saint-Louis, de la place de la Rougemare.

Peu après, il entra comme élève dans l'atelier de notre compatriote E.-H. Langlois.

A pareille école, pour peu qu'il y eût en lui un terrain pas trop réfractaire, la passion de l'art et de l'archéologie ne pouvait manquer de se développer et de pousser de profondes racines.

Ainsi préparé, il n'est pas étonnant qu'en dehors de travaux de construction d'édifices publics ou privés, il ait eu à accomplir de très nombreux travaux de restauration d'édifices anciens, d'églises notamment. Il se peut que, dans quelques-unes de ces restitutions, notre confrère n'ait pas suivi avec une précision assez scientifique le style du monument qu'il s'agissait de compléter ou de refaire en partie. Mais, dans la plupart des cas, l'œuvre était excellente de tout point, et au château d'Etelan, notamment, elle a obtenu les justes éloges du célèbre Viollet-le-Duc. D'ailleurs, n'est-ce pas à cause des merveilleux progrès accomplis dans ces derniers temps par l'archéologie monumentale que nous apercevons aujourd'hui ces dissonances ou ces nuances qu'une science moins aiguisée ne percevait alors qu'avec peine ?

Le respect des monuments anciens... , mais M. Simon le professait, car sur l'album d'un de nos confrères, il écrivit : « Apportons tous nos soins à la conservation

de nos vieux monuments, n'y touchons qu'avec prudence et respectons surtout leur originalité. »

La Société d'horticulture de la Seine-Inférieure, la Société libre d'Émulation, l'Académie de Rouen couronnèrent les travaux de M. Simon, et cette dernière ouvrit ses portes à son ancien lauréat, en 1878.

Si les soins et les soucis de sa profession ne lui ont pas permis de prendre, par ses écrits, part à nos travaux, au moins il les suivait avec un intérêt marqué et éclairé. Il aimait les vieux monuments et les maîtres d'autrefois, et rêvait, je crois, une étude sur le célèbre Philibert de l'Orme et son œuvre. Nous conserverons son souvenir comme celui d'un confrère aimable, à l'accueil ouvert et sympathique ; et s'il fallait justifier cette appréciation, nous n'aurions qu'à faire remarquer que cet homme modeste et qui se tenait volontiers effacé ne s'est mis en avant que pour contribuer à former l'Association des Architectes de la Seine-Inférieure ; et que le praticien qui ne tint guère que la règle et le compas n'a pris la plume que pour tracer l'éloge funèbre de deux confrères, M. Barthélemy et M. Desmarets.

Nous avons aussi perdu quatre de nos correspondants :

1° M. Longy, auquel une savante *Histoire de la ville d'Issoire*, avait, en 1890, valu le titre de membre correspondant ;

2° M. Arsène Legrelle, auquel son ami, M. Henri Frère, consacre une notice que vous trouverez au *Précis*.

Enfin, à peu près coup sur coup, disparaissaient deux

de nos confrères, dont la vie a présenté, à beaucoup d'égards, de telles analogies qu'un même éloge peut s'appliquer à tous deux. Normands tous deux, hauts magistrats l'un et l'autre, victimes l'un et l'autre avant l'âge d'une mesure d'exception, par leurs talents, par la parfaite dignité de leur vie privée, par leur existence calme, tranquille, partagée entre la famille et quelques amitiés choisies, par leurs goûts intellectuels enfin, ils appartenaient à cette vieille magistrature de la première moitié du siècle, qui regardait volontiers en arrière pour s'inspirer des traditions des belles races parlementaires, plutôt que de chercher d'où vient et d'où viendra le vent. M. le Premier Président Boivin-Champeaux et M. le Conseiller Eugène de Beaurepaire s'étaient fait un nom dans l'érudition normande, le premier par ses études sur la Révolution dans l'Eure et ses biographies de personnages de la cour anglo-normande; le second, par la publication du Journal du sire de Gouberville et par maintes remarquables études d'archéologie normande suffisantes à mettre hors de page ce nom de Beaurepaire dont les travaux de son frère, l'un de nos respectés doyens, ont plus que doublé la notoriété.

D'autre part, après avoir entendu un rapport de M. G. Lechallas, nous ouvrons nos rangs à M. G. Belleville, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rouen. Son discours de réception, à la séance solennelle, et la réponse que lui a faite M. le Président vous ont édifiés sur le mérite de la recrue que nous avons faite. Notre patriotisme local a été heureux d'acquérir l'homme de

science qui a tant fait par ses hardis travaux pour l'amélioration de notre fleuve et, partant, pour la prospérité de notre ville.

Il a déjà été rappelé que nous avons acquis deux correspondants nouveaux : MM. Louis Passy et Eugène Vaudin.

M. de Sapincourt nous ayant prié de le relever définitivement de ses fonctions de secrétaire pour la Classe des Sciences, vous l'avez remplacé par M. le docteur Coutan, que, quelques mois auparavant, vous aviez nommé secrétaire-adjoint.

Un de nos meilleurs souvenirs de l'année sera certainement le cinquantenaire de l'entrée à l'Académie de notre vénéré doyen, M. de Glanville.

Ce fut pour nous une vraie fête de famille de pouvoir saluer à notre réunion solennelle, dans toute la vigueur de son « magnifique hiver », notre confrère qui, dédaignant le repos après une carrière si bien remplie, nous donnait encore, il y a peu de temps, pour notre *Précis*, un important et long travail.

Fête de famille dans toute l'acception du terme ! car, lorsque notre Compagnie fut fondée, elle compta, au nombre de ses premiers membres, le grand-père paternel de M. de Glanville, ainsi que son grand-père maternel, M. Lépecq de la Clôture ; son père y prit place ensuite, puis lui-même l'y remplaça, de sorte que sur nos listes a brillé sans interruption ce nom justement honoré.

RECHERCHES
SUR
MADAME DE MOTTEVILLE
ET SUR SA FAMILLE

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

Les Mémoires de M^{me} de Motteville furent publiés pour la première fois, en 1723 (Amsterdam, Fr. Changuion, 5 vol. in-12), sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*. Depuis il s'en est fait plusieurs éditions, entre lesquelles il suffira de citer celle de Petitot et, plus récemment, celle de M. Francis Riaux, présentée comme faite d'après un manuscrit authentique, 1854-1855, 4 vol. in-12 (1).

Le manuscrit original de ces Mémoires est depuis longtemps perdu. Daniel Huet en avait eu certainement communication. Il écrit à la page 359 de ses *Antiquités de Caen*, publiées en 1702 et 1706, en parlant de ces Mémoires, qu'on y remarque « un stile aisé et poli et un

(1) Oettinger cite une édition de 1726 et donne ces Mémoires comme ayant été rédigés par Blaizot-Desbordes.

esprit naturel et droit, mais peu instruit des règles de l'art que M^{me} de Motteville pratiquoit ».

Le témoignage de l'auteur d'une notice consacrée à M^{me} de Motteville, et insérée dans le premier Supplément au *Grand Dictionnaire* de Moréri, 1735, ne diffère guère de celui de l'évêque d'Avranches. Suivant lui, « l'éditeur ou quelque autre auroit retouché le style qui cependant n'est pas encore trop bon, et il y auroit inséré mal à propos bien des morceaux d'histoire générale qu'on ne demandoit point et qui se trouvent partout ».

Un manuscrit de Conrart, conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal, contient la huitième partie de l'ouvrage entier. M. Petitot la considère comme une esquisse qui aurait été tracée par M^{me} de Motteville. Il me paraît plus probable que c'est une partie d'une rédaction authentique, plus tard corrigée et mise en meilleur ordre par un premier éditeur, dont les autres éditeurs se sont trouvés dans la nécessité d'admettre le texte sans contrôle.

Quoi qu'il en soit des remaniements de style que les premiers éditeurs ont pu se permettre, c'est à bon droit que ces Mémoires sont considérés comme un des documents les plus intéressants à consulter pour l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche. Malheureusement pour moi, qui n'ai en vue qu'une simple biographie, ils ne fournissent que peu de renseignements sur la vie de l'auteur; et ceux que les divers éditeurs ont pu recueillir pourraient, à la rigueur, tenir en quelques lignes. Les recherches auxquelles je me suis livré ne m'ont pas

conduit, je m'empresse de le dire, à un résultat qui me satisfasse pleinement. J'espère cependant fournir quelques indications qui pourront être utiles à ceux qui, plus patients et plus habiles que moi, entreprendront des recherches sur le même sujet.

A vrai dire, la meilleure notice que je connaisse sur cette dame est celle du *Supplément du Grand Dictionnaire* de Moréri, que j'ai déjà citée.

Je ne crois pas pouvoir me dispenser de la reproduire parce que ceux qui ont parlé de M^{me} de Metteville n'ont pas eu d'autres renseignements que ceux qui y sont consignés, lesquels n'ont pu être donnés que par un membre de la famille de l'auteur. Bien que la notice soit courte, on a trouvé, en effet, moyen d'y mettre certains détails qu'un étranger n'eût pas été à même de connaître.

« Françoise Bertaut, dame de Motteville, étoit nièce de Jean Bertaut, abbé d'Aunay, évêque de Séez, et premier aumônier de la reine Marie de Médicis, mort en 1611, et connu par ses poésies, et fille de Pierre Bertaut, écuyer, sieur de Noisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Louise de Bessin de Mathonville, dont la mere étoit Charlotte de Saldagne, de l'illustre maison de Saldagne en Espagne. Elle naquit vers l'an 1615, et fut élevée à la cour de la reine Anne d'Autriche qui honorait sa mere de son amitié et de sa confiance. Françoise Bertaut plut à cette reine par ses manieres aimables et par son esprit. Mais s'étant trouvée enveloppée dans la disgrâce qui fut commune à toutes les favorites d'Anne d'Autriche, elle

se retira avec sa mere en Normandie, où elle épousa Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Normandie. C'étoit un magistrat distingué dans la province, mais déjà âgé, et elle en demeura veuve au bout de deux ans. Le cardinal de Richelieu qui l'avoit fait exiler, étant mort, la reine, déclarée regente, la rappela à la cour, et la retint toujours auprès d'elle, en qualité de dame employée sur l'état de la maison de la reine mere, après la dame d'honneur et la dame d'atour. L'attachement que madame de Motteville avoit pour cette princesse lui fit entreprendre d'écrire son histoire. Pour exécuter ce dessein elle s'appliqua à marquer régulièrement ce qui se passoit tous les jours de plus considérable et ce qu'elle apprenoit dans les entretiens familiers qu'elle avoit avec elle. Madame de Motteville voyoit aussi familièrement la reine d'Angleterre *Henriette-Marie* de France et ce fut elle qui suggéra à cette princesse l'établissement d'un nouveau monastère de la Visitation au village de Chaillot près de Paris. Lorsque cet établissement fut fait, mademoiselle Bertaut, sœur cadette de madame de Motteville, s'y retira, et y fit profession, et madame de Motteville, animée par son exemple, s'y retira aussi fréquemment, mais sans y prendre aucun engagement. Quoique les religieuses lui eussent donné la qualité de bienfaitrice seculiere, ne voulant pas leur être à charge elle leur donna une somme d'argent avec une pension viagère qu'elle a toujours payée exactement. Elle est morte à Paris le

29 de décembre 1689, âgée d'environ soixante-quatorze ans. »

Le rédacteur de cette notice n'indique pas le lieu de naissance de M^{me} de Motteville. Présentement, ce point n'a pas encore été exactement déterminé. La date de la naissance n'est donnée que d'une manière approximative, « vers l'an 1615 », date qui répond à l'âge supposé à cette dame dans l'acte de son décès où il était marqué qu'elle mourut à Paris, le 29 décembre 1689, âgée d'environ soixante-quatorze ans. Un passage des Mémoires peut être cité à l'appui de cette indication ; le voici : « La succession de la dame du Fay (1) et celle de feu mon oncle, évêque de Séez, ne s'estant pas trouvée si bonne qu'on s'étoit imaginé, la pension de 600 l. que la Reine me donnoit depuis 1622, n'ayant que 7 ans, et le brevet qu'elle m'avoit donné en 1627, qui m'obligeoient indispensablement de suivre sa fortune, donnèrent lieu au cardinal de Richelieu, etc. » Il est vrai qu'on lit dans un autre endroit des Mémoires qu'elle n'avoit que vingt ans quand la liberté lui fut rendue par la mort de son mari, le président de Motteville. Or, cette mort étant survenue le 9 avril 1641, plusieurs auteurs, entre autres MM. Riaux et Sainte-Beuve (2) se sont crus fondés à conclure que M^{me} de Motteville était née en 1621, en sorte qu'elle n'aurait eu que dix-huit ans lors-

(1) Mention, aux registres du tabellionage de Rouen, de Pierre Saldaigne, sieur du Fay, et de Jacques de Saldaigne, sieur de Vatteville, enfants de Jean de Saldaigne, sieur du Fay, et de Madeleine Boullent, 7 janv. 1570, 16 mai 1578.

(2) *Causeries du Lundi*, éd. in-12, t. V, p. 169.

qu'elle se maria à un vieillard qui en avait près de quatre-vingts (1). Je suppose qu'il s'est glissé une erreur dans ce second passage des Mémoires, et qu'au lieu de 1621 on aurait dû mettre 1626. En tout cas, qu'on admette ou non une faute de rédaction ou de lecture dans le texte du manuscrit original, cette date de 1621, généralement adoptée présentement, est absolument inacceptable, parce que cette année 1621 est précisément, comme nous le verrons, la date de la naissance de François Bertaut, frère puîné de M^{me} de Motteville.

Essayons maintenant de compléter les renseignements que fournit la notice du Supplément de Moréri.

Par son père M^{me} de Motteville se rattachait à une famille de la Basse-Normandie, dont le domicile était à Caen, sur la paroisse Saint-Sauveur, et qui tirait sa principale illustration de Jean Bertaut, évêque de Séez, dont les poésies ont été longtemps estimées. Par sa mère elle se rattachait à une famille de la Haute-Normandie, dont le domicile était établi à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng. Cette seconde famille avait des prétentions à la noblesse; il n'est pas douteux qu'elle occupait dans son pays un rang distingué, et qu'elle avait quelque sujet de se vanter de ses alliances qui la mettaient en relations avec des personnages en état de lui être utiles.

La mère de M^{me} de Motteville, Louise de Bessin, était

(1) C'est à cette opinion que s'était rangé le rédacteur d'un article inséré dans le *Journal des Savants* (janvier 1724). « Ce mariage (le mariage de M^{lle} Bertaut avec M. de Motteville, conclu en 1639), étoit mal assorti. Le Président avoit 80 ans, et elle n'en avoit que 18. »

issue du mariage de noble homme Pierre de Bessin, avec Charlotte de Saldaigne. Pierre de Bessin se qualifiait sieur de Mathonville (1), du nom d'une terre située à Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, qui fut possédée successivement par son fils et son petit-fils, Raoul de Bessin (2). Le mariage avait été célébré en l'église de Saint-Laurent de Rouen le 1^{er} février 1564 (3). Charlotte de Saldaigne, d'après les biographes, qui n'ont point contrôlé les prétentions émises plus tard par la famille Bertaut, aurait appartenu à une noble famille d'Espagne, circonstance qui aurait déterminé le choix que fit de Louise de Bessin, Anne d'Autriche, pour sa correspondance intime, naturellement écrite en espagnol. Je veux bien croire que la femme prise pour confidente par la Reine, « connût l'espagnol comme sa propre langue » : il y avait à Rouen assez d'espagnols pour la lui avoir apprise. Ils y formaient une société nombreuse, riche, instruite, et d'où sortirent nombre de familles très honorablement connues dans ce pays. Mais je doute que Louise de Bessin ait habité l'Espagne. Ce qui est certain, c'est que par sa mère, elle tirait son origine d'une famille espagnole ou portugaise, du nom de Saldaigne, que des intérêts commerciaux avaient appelée, comme beaucoup d'autres, à Rouen, ville com-

(1) Archives du Parlement, 15 mai 1567, mention de maître Pierre de Bessin, sieur de Mathonville, notaire et secrétaire du Roi, héritier, au droit de Perrette de Rouves, son aïeule, de défunt Robert de Rouves.

(2) Cependant on voit le même nom donné à une terre située à Veauville-Lesquelles, possédée par Pierre de Bessin.

(3) Cahiers de l'état civil de cette paroisse, au greffe du Tribunal de première instance.

merçante, placée entre l'Espagne et les Pays-Bas alors soumis à la même domination. Le chef de cette famille Saldaigne sur la terre de France est Pierre de Saldaigne, marchand espagnol, qui, après dix ans de domicile en France, obtint, en mars 1497 (v. s.), des lettres de naturalisation, et, au mois d'octobre 1522, des lettres d'anoblissement pour ses deux fils, non encore mariés (1).

Comme on le voit, il faut remonter bien haut pour trouver une origine espagnole à M^{me} de Motteville, et rien n'autorise les biographes à la rattacher à une noble maison d'Espagne, ainsi que le font, entre autres, MM. Petitot et Sainte-Beuve; encore moins, à la représenter comme compatriote d'Anne d'Autriche, comme l'écrit M. l'abbé Langlois, dans son *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades*. Sous la régence d'Anne d'Autriche, il fut de bon goût de se donner comme étant du pays de cette princesse. L'intérêt et la vanité y trouvaient leur compte, et ces deux sentiments ont été et seront de puissants mobiles dans tous les temps. Il faut quelque attention pour ne pas s'y laisser prendre.

(1) Archives de la Seine-Inférieure. Mémoires de la Cour des Aides. P. de Saldaigne avait alors cinquante-trois ans. Saldaigne pourrait n'être qu'un sobriquet. — « 25 novembre 1522. Alonce de Cville, l'ainé, Jacques et Alonce de Cville, frères, enfans dudit Alonce, l'ainé, bourgeois, marchand, demeurant à Rouen, font leur procureur général, Pierre Sausse, dit de Saldaigne, pour faire valoir leurs droits en la ville de Lissebonne par tout le royaume du Portugal et de tout ce soy en saisir et en faire dessaisir, se mestier est, Gonsalo Ortiz, espagnol, du présent facteur et serviteur des constituans ès dits lieux. »

On trouve des alliances des Saldaigne avec les de Civile et autres familles bien connues; on voit aussi qu'ils possédèrent plusieurs fiefs considérables, tels que le Ray, Bardouville, Vatteville, Valliquerville.

Mais le personnage le plus important de la lignée fut Charles de Saldaigne, sieur d'Incarville, Mathonville et Bardouville, qui fut d'abord notaire et secrétaire du Roi, ensuite Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Normandie, et, en dernier lieu, Intendant et Contrôleur général des finances sous Henri IV. Il décéda sans enfants en 1605 (1). Un de ses héritiers (pour un tiers) fut son neveu, Aristarque de Tardieu, conseiller du Roi en ses Conseils, dont la sœur et héritière apporta la terre d'Incarville en dot à son mari, Pierre de Byart, valet de chambre du Roi (2). Le château d'Incarville

(1) Le 1^{er} décembre 1596, Claude L'Hoste, sieur de Villaines, secrétaire de la Chambre du Roi, agissant au nom et comme procureur de Nicolas Le Gendre, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller en son Conseil privé, sieur de Villeroy, Magny, Hallincour, louait à Charles de Saldaigne, sieur d'Incarville, Contrôleur général, un hôtel à Paris, rues des Bourdonnais et Tirechasse, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour six ans, moyennant 400 écus par an. La famille de Saldaigne se continua en Normandie, dans le cours du xvii^e siècle, par la descendance de Thomas de Saldaigne, marié à Jeanne de Coissette, Thomas de Saldaigne, leur fils aîné, chevalier, sieur de Bardouville, maître d'hôtel ordinaire du Roi, épousa Isabelle de Bourgogne de Valliquerville, qui lui survécut (il était décédé en 1638), et obtint la garde noble de ses cinq enfants.

Deux filles, qui avaient succédé à leurs frères, rendirent aveu au Roi pour la seigneurie de Bardouville, le 27 novembre 1683.

(2) L'héritier d'A. de Tardieu, Pierre de Byart, décéda en 1637, laissant de son mariage, avec Marie Tardieu, un seul fils, Anne de Byart, s'intitulant sieur d'Incarville et à Saint-Aubin, maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire des commandements de M. le Prince (de Condé). L'un de ses

subsiste encore. Il est situé à Saint-Aubin-Celloville, c'est-à-dire à peu de distance de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng. Des relations de famille et de voisinage feraient assez naturellement supposer que les mêmes protecteurs poussèrent à la Cour, avec des titres différents, Pierre de Byart, M^{me} de Bessin et Pierre Bertaut.

Il est à croire que, malgré d'honorables alliances, la famille de Bessin était peu fortunée (1). J'ai sous les yeux une sentence des Requêtes du Palais, rendue le 10 octobre 1584, sur la plainte de Denis Du Thot, maître ès-arts en l'Université de Paris, s'intitulant régent pédagogue à Rouen, contre noble homme Pierre de Bessin, sieur de Mathonville, et Charlotte de Saldaigne, sa femme. Le régent leur réclamait 33 écus et un poinçon de vin pour une année de la pension et instruction de leur fils Raoul de Bessin, à partir du 1^{er} août 1583 (2).

Cette sentence prouve, du moins, que, si elle était peu riche, la famille de Bessin attachait du prix à la culture de l'esprit. On était loin d'avoir dans ce temps-là, à Rouen, les ressources qu'on eut depuis. Les leçons particulières chez des régents, dont le nombre était considérable, suppléaient au défaut de leçons publiques, données plus tard gratuitement au collège des

filis, François, vendit, le 12 octobre 1703, la terre d'Incarville, pour 8.000 livres, à Pierre Godart, seigneur de Belbeuf, qui la revendit, le 14 septembre 1707, à Louis Le Roy, maître d'hôtel ordinaire du Roi.

(1) Charlotte de Saldaigne était en 1589, séparée, quant aux biens, d'avec Pierre de Bessin, son mari.

(2) Tabellionage de Rouen, meubles.

Jésuites. Rien n'empêche de supposer que les filles n'étaient pas exclues de cet enseignement particulier, et que Louise de Bessin avait été mise en état d'en profiter.

Le dernier avril 1602, fut célébré, en l'église de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, le mariage « de noble homme Pierre Berthault, fils de noble François Berthault (le frère de l'évêque de Séez), de la paroisse Saint-Sauveur de Caen, avec damoiselle Loyse de Bessin, fille de noble homme Pierre de Bessin, sieur de Mathonville, de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng. »

M. H. Saint-Denis a découvert dans les minutes de M^e Gougis, notaire à Elbeuf, le contrat de mariage des futurs époux, daté du 19 avril 1612 (1). On y voit que M^{lle} de Bessin apportait comme dot une somme de 12,000 livres provenant d'une gratification à elle faite par sa tante, la défunte damoiselle de Bellefon, et quelques créances sur les héritiers du feu sieur Saldaigne de Vatteville. L'acte est revêtu des signatures des futurs époux, de Charlotte de Saldaigne, du sieur de Congnessac et de Raoul de Bessin, frère de Louise de Bessin.

Il y avait lieu de penser que celle-ci, après son mariage, serait allée s'établir avec son mari, à Caen, sur la paroisse Saint-Sauveur, où, antérieurement au mariage, était fixé le domicile de ce dernier. Des recherches faites dans les actes de l'état civil de cette paroisse doivent faire écarter cette supposition. D'autres recher-

(1) *Histoire de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng.*

ches, dans les actes de la paroisse de Sainte-Aubin-jouxte-Boulleng, m'amènent à croire que, dans les premiers temps de leur union, Pierre Bertaut et sa femme demeurèrent au manoir de Mathonville. Le 23 mai 1612, M^{me} Bertaut figure, comme marraine, au baptême de la fille d'un nommé Alexis Fauvel; le 5 août 1613, elle est encore marraine au baptême d'une fille de Charles Maille, garennier de la garenne de Cléon, pour le duc d'Elbeuf; le parrain était Louis Le Roux, sieur d'Infreville, fils du Président Le Roux du Bourgtheroulde. Entre le 5 mai 1613 et le 17 septembre 1619, on ne trouve mention, aux actes de cette paroisse, ni de Pierre Bertaut, ni de sa femme. Mais, à cette dernière date, nous voyons Pierre Bertaut figurer comme parrain de la fille de noble homme Jehan De la Haye, Geneviève de Houdemare étant marraine. Au mois d'août 1621, nous remarquons encore un acte ainsi conçu : « Le vingt et unième dudit moys et an, a esté baptizé un fils à noble homme Pierre de Bertaut, sieur de Noisy, et damoiselle Loyse de Bessin, fille de son père, sieur de Mathonville, qui a esté nommé François par noble homme François Du Chesne, baillif d'Elbeuf, et damoiselle Catherine De la Haye, ses parrain et marraine (1). »

C'est de cet acte que résulte clairement pour nous que Françoise Bertaut n'a pu naître en 1621, que la naissance est antérieure à cette année, puisqu'il est constant qu'elle était plus âgée que son frère François.

(1) Acte communiqué par M. H. Saint-Denis.

On peut encore assurer qu'elle n'est pas née à Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, parce que les actes de l'état civil de cette paroisse, qui forment une série sans lacunes en complétant la collection des cahiers du greffe de Rouen par celle de la commune, n'en font aucune mention.

L'acte de baptême de M^{me} de Motteville doit être cherché ailleurs, mais je ne saurais dire où. Je remarque seulement qu'au baptême de la fille d'Alexis Fauvel, le 23 mai 1612, Pierre Bertaut est qualifié de secrétaire de la Chambre du Roi, et qu'au baptême de son fils François, le 21 août 1621, il est qualifié de sieur de Noisy. Le premier titre explique pourquoi Pierre Bertaut avait quitté Saint-Aubin-jouxte-Boulleng : c'était, sans doute, à raison de son office de secrétaire qui l'obligeait à de fréquents déplacements (1). Le second titre autorise à croire qu'il a depuis habité Noisy (2) pendant quelque temps.

Charlotte de Saldaigne était morte à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng le 9 mai 1615.

Son gendre, nous venons de le dire, était secrétaire de la Chambre du Roi dès le 13 mai 1612. Ce titre et la nature des fonctions qu'il indique expliquent assez naturellement comment, quelques années plus tard, Anne d'Autriche, nouvellement mariée à Louis XIII,

(1) Une Loyse de Bessin (nom de fille de M^{me} Bertaut) est enregistrée, en 1623, comme associée de la Charité de Saint-Aubin (Archives de la Seine-Inférieure.).

(2) Noisy-sur-Oise, aujourd'hui commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise.

put avoir l'occasion de connaître personnellement M^{me} Bertaut.

Par suite de cette circonstance, plus que par considération pour le nom de Saldaigne, cette princesse ne tarda pas à l'attacher à son service, l'employa à ses correspondances de famille, la traita comme une amie, et admit aussi dans son intimité la jeune Bertaut, dont la gentillesse lui procurait quelque distraction au milieu des soucis et des ennuis de la cour. « Mais le cardinal de Richelieu, qui prenait de l'ombrage de l'entourage de la reine, et qui croyait de l'intérêt de l'Etat de s'opposer à ses communications avec l'Espagne, poussa la défiance jusqu'à exiger le renvoi de cet enfant. » « A toutes les plaintes de la Reine, on lui répondit (ainsi s'exprime M^{me} de Motteville) : que ma mère étoit de naissance espagnole, qu'elle avoit beaucoup d'esprit, que déjà je parlois espagnol, et que je pourrois lui ressembler. » Ce fut alors que M^{me} Bertaut revint en Normandie, accompagnée sans doute de son mari et de sa fille, dont elle compléta l'éducation plus convenablement qu'elle n'eût pu le faire à la Cour. Celle-ci, du reste, continuait à toucher une pension de 600 livres, qui lui rappelait sans cesse les bontés de la Reine à son égard. Son mérite et peut-être aussi sa beauté attirèrent sur elle l'attention du Premier Président de la Chambre des Comptes de Normandie, M. Langlois de Motteville, qui l'épousa en troisièmes noces, en 1639. Il avoit alors quatre-vingts ans ; il y avoit cinquante-trois ans qu'il exerçoit les fonctions de premier magistrat de la seconde des juridictions souveraines de la province.

L'attachement de la famille Bertaut à la reine Anne d'Autriche n'était pas pour lui déplaire. A la mort de Louis XIII, le Père Faure, de l'Oratoire, dans l'oraison funèbre qu'il fit du feu Roi, et qu'il prononça dans la chaire de la Cathédrale de Rouen, avait représenté le monarque défunt comme une victime du cardinal de Richelieu; il avait même accusé hautement ce puissant ministre d'avoir entretenu, dans l'intérêt de son ambition, la division dans la famille royale, sans souci des droits de la mère et de l'épouse. La longue analyse que l'on fit de cette oraison funèbre, et que l'on inséra dans les plunitifs de la Chambre des Comptes ne permet guère de douter que le sentiment de l'oratorien ne fût en parfaite conformité avec ceux des membres de cette juridiction et particulièrement avec ceux du Premier Président de Motteville.

Je suppose qu'à la suite de sa disgrâce, la famille Bertaut était venue habiter Rouen. Je lis le nom de Françoise Bertaux dans la liste (antérieure à 1644) des associés de la Confrérie du Rosaire, établie en l'église des Jacobins de cette ville, ce qui autorise, du moins, une présomption en faveur de cette opinion (1). Il est à remarquer cependant que dans les bans du mariage de M. de Motteville avec M^{lle} Bertaut on indique, comme lieu du domicile des parents de la future épouse, Notre-Dame-de-Gromesnil, nom d'une petite paroisse des environs de Saint-Romain-de-Colbosc. La charge de secrétaire de la Chambre du Roi, dont François Bertaut était

(1) Archives de la Seine-Inférieure, Fonds des Jacobins.

investi n'avait point dû lui permettre d'augmenter notablement sa fortune. Au mariage de sa fille, il se contenta de lui attribuer « tout ce qui pourroit compecter et appartenir à celle-ci pour sa légitime en la succession de ses père et mère », ce qui revenait à dire que, pour le présent, il ne lui donnait rien, ne pouvant sans doute rien lui donner. Le Premier Président de Motteville, dont la fortune, au contraire, était considérable, voulut que, pour le cas, bien probable, où il prédécéderait sa future épouse, elle eût, outre ses droits aux acquêts, 2,000 livres de douaire, 12,000 livres à prendre sur le prix de la charge de Premier Président, 12,000 livres sur les meubles et choses de la nature de meubles de la succession, avec les habits, linge, bagues, bijoux, sa chambre fournie, son carrosse et ses chevaux, et, pour tout le temps que durerait son veuvage, sa demeure au château de la Croix-Saint-Leuffroy (29 janvier 1639). Le mariage fut célébré en l'église de Motteville, où le Premier Président avait fondé une collégiale de quatre chanoines, l'année précédente. Moins de deux ans après, M. de Motteville mourait à Rouen, et, conformément à ses dernières volontés, son corps était porté à Motteville et inhumé, sans grande cérémonie, dans l'église de cette paroisse, où M. l'abbé Auvray, notre confrère, a retrouvé les fragments de la pierre tumulaire qui recouvrait les restes de cet éminent magistrat.

Les 12,000 livres spécifiées dans le contrat de mariage ne tardèrent pas à être payées à la jeune veuve.

Elle était encore à Rouen le 20 septembre 1642, et le 15 mai 1643, mais elle n'avait plus rien qui pût long-

temps l'y retenir, parce qu'elle avait perdu à peu près dans le même temps son mari, son père et sa mère (1).

A peine mariée, elle était allée présenter ses hommages à la Reine, qui lui avait fait un aimable accueil. Devenue veuve, elle fut attachée de nouveau à son service et resta près d'elle jusqu'à la mort de cette princesse, en 1666.

Elle lui survécut de treize ans, et mourut à Paris, en 1689, « ayant eu, nous dit Daniel Huet, l'esprit affaibli par l'âge quelques années avant sa mort (2) ».

Nous savons déjà, par la notice que nous avons citée, la part qu'elle avait eu à la fondation du monastère de la Visitation de Chaillot, dont fut première professe et, pendant quelque temps, supérieure sa sœur Madeleine, à laquelle une sagesse précoce et éprouvée avait fait donner dans le monde le nom de Socratine (3).

Ce fut certainement à la faveur de M^{me} de Motteville, que fut due la nomination de Ch. de Bessin, écuyer, au doyenné et cure de Motteville-l'Esneval. En exécution des dernières volontés de Raoul de Bessin, sieur de Mathonville, son père, cet ecclésiastique fit, en 1647, une fondation à cette église, à l'intention dudit Raoul de Bessin, de Charlotte de Congnessac, sa femme, de Jacques et de Léonor de Bessin, chevaliers, sieurs de Réauville, et de Gilles de Bessin, capitaine, aide de camp dans les armées du Roi en Italie, ses trois enfants.

(1) Elle perdit son père peu de temps avant le 6 mai 1641.

(2) *Antiquités de Caen*, p. 359.

(3) M. l'abbé Langlois, *Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades*, p. 171.

Cette famille de Bessin était alliée à la famille de Cam-
pion, dont trois membres, Alexandre, Henri et Nicolas,
se sont fait un nom dans les lettres (1).

Ceci est dit pour établir que M^{me} de Motteville pou-
vait s'honorer de cette branche de sa famille. Mais il
est certain que les Saldaigne la mettaient en relations
avec une société plus relevée dans l'estime du monde.

Le frère de M^{me} de Motteville sut tirer, plus que tout
autre, un parti avantageux du crédit dont elle jouissait.

Il s'engagea d'abord dans la carrière ecclésiastique.
Il figura quelque temps dans l'*Etat des officiers* du
roi, parmi les aumôniers n'ayant quartiers, c'est-à-
dire n'ayant qu'un titre honorifique, suffisant cepen-
dant pour leur valoir un traitement (2). Le 16 sep-
tembre 1641, il était pourvu, sur la présentation du
seigneur laïque du lieu, de la chapelle de Saint-Léo-
nard du Fresnay, à Doudeville (3). C'était peu, mais il
fallait commencer par quelque chose. Peu de temps
après, il obtenait le prieuré du Mont-aux-Malades, ce
qui, comme émolument, valait infiniment mieux. Le
26 mars 1651, le Roi le nommait « à l'état et charge de

(1) Les actes de l'état-civil prouvent que cette famille de Bessin jouis-
sait dans son pays d'un assez grand crédit. En l'année 1603, le duc d'El-
beuf figurait, comme parrain, au baptême de Charles, fils aîné de feu
Raoul de Bessin, sieur de Mathonville, et demoiselle Charlotte de Con-
gnessac. La marraine était demoiselle Françoise Le Roux. Le 19 août 1604,
au baptême de Jacques, autre fils des mêmes, figurent comme parrains
MM. de Grémonville et de Rombosc; comme marraine, M^{lle} de Civile.

(2) « Estat général des Officiers Domestiques et Commençaux de la
maison du Roy. Paris, chez Marin Le Ché, M.DC.LVII », pages 3 et 92,
(Ouvrage communiqué par M. P. Le Verdier.)

(3) Tabellionnage de Rouen.

lecteur ordinaire de sa Chambre, que cy-devant tenoit et exerçoit le sieur Bernard, et depuis quelques années vacants par le décès du titulaire. » Le Roi déclarait qu'il s'était déterminé à cette nomination « sur le rapport avantageux qui lui avait été fait des bonnes et vertueuses qualités de François Bertaut et particulièrement de sa probité et intégrité, de son érudition singulière en la connoissance des langues, et aussi en considération des bons et agréables services qu'il lui avait rendus tant dedans que dehors le royaume. » Ses gages étaient de 1,200 livres (1).

Le 3 juillet 1666, il possédait encore le prieuré de Mont-aux-Malades. La jouissance de ce bénéfice ne l'avait pas empêché de se faire nommer conseiller au Parlement de Normandie sur la résignation d'Alexandre Desmarets, le 13 mai 1657. Il fut reçu à cet office le 28 mai 1659. Il le résigna en faveur de Pierre Ferrare, en 1665, et se fit, vers le même temps, nommer conseiller au Parlement de Paris.

Ce fut vers ce temps qu'il renonça à l'église et qu'il se maria.

Tallemant des Réaux reconnaît que François Bertaut ne manquait pas d'esprit, mais il le reprend de son « caractère ennuyeux et plein de vanité. » « On l'appelait communément, dit-il, *Bertaut l'Incommode*. »

L'auteur des *Historiettes* est une assez mauvaise

(1) Il prêta serment entre les mains de Mgr de Souvré, premier gentilhomme de la Chambre, et fut installé le 19 mai 1651. Voir M. l'abbé Langlois, *Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades*, p. 138 à 290, et aux Archives de la Seine-Inférieure, le Fonds de ce prieuré.

langue. Mais, cette fois, il me paraît avoir rencontré juste. La vanité de François Bertaut ne nous est que trop prouvée : elle paraît par le titre qu'il se donne et par l'addition qu'il fait à son nom.

On sait assez, en effet, que le Mont-aux-Malades ne fut jamais qu'un prieuré. Or, Bertaut se qualifie constamment d'abbé du Mont-aux-Malades (1). Il laisse le nom de Bessin, qui était le nom de sa mère, et ajoute à son nom de Bertaut, celui de sa grand'mère, Saldaigne, qui lui semblait plus aristocratique.

En 1653, il devint baron par suite de l'acquisition qu'il fit, pour un prix médiocre, de la baronnie de Fréauville.

Cette seigneurie, qui relevait du comté d'Eu, et le fief Caignet, plein fief de haubert sis à Fréauville et relevant du Roi, avaient été vendus, par Henri de Lorraine, comte d'Eu, à Jean De la Fond, conseiller au Parlement de Normandie, le 13 mai 1653 (2).

Comme je vois Bertaut en possession de cette baronnie et de ce fief dès 1655, je suis porté à croire que de La Fond l'avait achetée pour Bertaut, et n'avait été, en réalité, qu'un prête-nom.

Bertaut, qu'on appela désormais le baron de Fréau-

(1) Dans ses lettres de nomination à la charge de lecteur de la Chambre du roi, il est qualifié François Bertaut-Saldaigne, abbé de Saint-Thomas. Il prend le titre d'abbé commendataire de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades, 18 juillet 1664, 3 juillet 1666. Tabellionage de Rouen.

(2) Inventaire du comté d'Eu. Le 17 avril 1665, Bertaut rend hommage au roi pour le fief de Caignet.

ville, survécut de treize années à sa sœur. Il mourut à Paris en novembre 1701 (1).

Le 6 décembre 1642, peu de temps avant de quitter Rouen, M^{me} de Motteville avait fondé vingt-quatre basses messes en l'église des Pénitents, rue Saint-Hilaire, « en mémoire et à l'intention de feus Pierre Bertault, écuyer, sieur de Noisy, son père, et de dame Louise de Bessin, sa mère. » Cette dernière y avait été inhumée le 27 février précédent.

Le 27 novembre 1662 (elle demeurait alors à Paris, paroisse Saint-Eustache, au Palais-Royal), elle fonda en la même église, outre les vingt-quatre messes fondées, en 1642, « pour messire Pierre Bertault, chevalier, seigneur de Noisy et de Vatteville, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, » 243 autres messes, à dire annuellement « pour elle, pour messire François Bertault, chevalier, seigneur de Fréauville, Bassay, Clasnay et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, son frère, et pour sa sœur, Madeleine-Eugénie Bertault, religieuse au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à Chaillot, près Paris (2). »

Elle obtint, par le second de ces contrats, la permission d'établir un caveau, pour les membres de sa famille, dans la dernière chapelle de cette église, chapelle affectée, depuis 1647, à la sépulture des frères et sœurs

(1) Huet, *Antiquités de Caen*, p. 359.

(2) Archives de la Seine-Inférieure. Fonds des Pénitents de Rouen. Les frères et sœurs du tiers ordre autorisèrent la construction de ce caveau par acte du 26 novembre 1662. Cette chapelle leur avait été concédée le 15 novembre 1647.

du tiers ordre de Saint-François, qui y faisaient leurs exercices de dévotion. Ce fut alors qu'elle y fit transporter le corps de sa mère, jusque-là déposé devant le grand autel (1).

Farin, dans son *Histoire de Rouen*, en mentionnant deux fois la tombe de Louise Bessin, commet une double erreur. Il dit d'abord : « Devant le grand Autel. Gît Damoiselle Bessin, fille de Madame de Motteville, Fondatrice dudit monastère, décédée le 27 janvier 1642 », plus loin : « Dans la chapelle de S. François au pied de l'autel, dans un caveau..... le corps de défunte dame Louise de Bessin, en son vivant femme de messire Pierre Bertault, chevalier, seigneur de Noisy et de Vatteville, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Sa Majesté, décédée le 27 février 1642. »

Dans la première inscription, le mot *mère* doit être substitué au mot *fille*, et le mot *février* au mot *janvier*.

On peut remarquer le titre de *fondatrice*, attribué à M^{me} de Motteville, celui d'*abbé* du Mont-aux-Malades, conservé à François Bertault, ceux de chevalier, seigneur de Noisy et de Vatteville, Gentilhomme de la Chambre de S. M., donnés à Pierre Bertault, qualifié plus simplement dans le premier contrat de 1642.

L'église des Pénitents fut choisie comme lieu de sépulture par M^{me} de Motteville, parce que son mari,

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Etat civil de Saint-Godard. Dans le registre des inhumations de cette paroisse, de 1629 à 1667 : « 27 février 1642. D^{lle} Louise de Bessin, mère de Madame de Moteville, inhumée aux Pénitents. »

le Premier Président Langlois de Motteville, passait pour le second fondateur du monastère de ces religieux. M. de Civille, à la famille duquel M^{me} de Motteville se rattachait, plus ou moins directement, par les Saldaigne, était considéré comme le premier fondateur.

Le caveau funéraire des Bertault servit plus tard à la sépulture de dame Françoise Bertault de Fréauville, décédée le 2 janvier 1690. Il reçut aussi le corps ou le cœur de M. François Bertault, seigneur et patron de Fréauville, frère de M^{me} de Motteville, décédé le 13 novembre 1701 (1), et, le 4 novembre 1702, le cœur d'un de ses enfants.

Le 31 octobre 1707, la baronnie de Fréauville appartenait à François Toussaint de Querhoent, marquis de Coëtanfao, lieutenant général des armées du Roi, premier lieutenant des chevau-légers de la garde de S. M., chevalier de la duchesse de Berry, au droit de Marie-Françoise Bertaut, son épouse, donataire de feu François Bertaut et de dame Marie de la Garde, ses père et mère (2).

Il est à croire qu'il n'y eut pas d'enfants de ce mariage. La baronnie de Fréauville, en effet, devint la propriété de l'héritier de Marie-Françoise, femme du marquis de Coëtanfao, Charles Bertaut, prieur de Saint-Nicolas de Triou, au diocèse de Poitiers, et de Comme-

(1) *Histoire de Rouen*, édition de 1731, tome V, page 119.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, Inventaire des titres du comte d'Eu. — Il rendit aveu du fief de Caignet le 20 mars 1715. *Ibid.*, Fonds de la Chambre des Comptes, G. 191.

quiérs au diocèse de Luçon, curé de Fréauville (1), lequel eut pour successeur son neveu Charles-Pompée Bertaut, chevalier, sieur du Hertré, domicilié à Fougères, en Bretagne, 23 avril 1718 (2).

Après lui nous trouvons, comme baron de Fréauville, Marc-Antoine Bertaut, écuyer, prêtre du diocèse de Lisieux, chanoine d'Avranches, aussi prieur de Triou et de Commequiers. Il permuta ce dernier prieuré avec Thierry-Jean-Baptiste de la Fouasse, curé de Saint-Martin d'Ablois, contre un canonicat en l'église de Rouen, le 15 mai 1727. Il y fut nommé le 1^{er} août et en prit possession le 2 août suivant. Le nom de cet ecclésiastique figure avec celui de deux chirurgiens de Rouen, associés pour l'étude de la botanique, et qui se réunissaient à cette fin dans un jardin du faubourg Bouvreuil, association qui fut, M. Merry Delabost nous l'a rappelé, le premier essai de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de notre ville. Cependant, cette Société littéraire une fois formée, en 1744, le nom de Bertaut ne paraît pas dans la liste de ses membres ou associés. Je ne vois pas non plus que, comme chanoine, Bertaut ait rien fait qui le signale à notre attention d'une ma-

(1) Il avait fait une fondation en l'église de Fréauville, 15 mai 1695. Archives de la Seine-Inférieure.

(2) Il présente à la première portion de la cure de Fréauville, le 29 avril 1720. *Ibid.*, G. 1540. Il baille aveu pour le fief de Caignet le 13 mars 1723 (Fonds de la Chambre des Comptes). — Charles-Pompée Bertaut, né le 27 juillet 1666, à Guerbaville, du mariage de Jean Bertaut, sieur du Hertré, et de Geneviève Le Lièvre, hérita de ses parents, le fief de Vuy, en la vicomté de Pont-Audemer. Il en rendit aveu le 19 octobre 1700. Son père, Jean Bertaut, avait épousé, en secondes noces, Marie de la Blinaye. Il décéda à Fougères et fut inhumé en l'église de Saint-Sulpice de cette ville, le 12 septembre 1699.

nière spéciale. Une fois, en 1748, il fut chargé, en vertu de commission, de visiter l'église de Fréauville, qui dépendait de sa baronnie. Il constata que l'office s'y faisait assez bien, et que le nombre des communicants passait cent quarante. Les fautes d'orthographe qu'on remarque dans son procès-verbal me font croire que son instruction laissait un peu à désirer, et qu'il avait oublié les traditions littéraires de sa famille (1). Il mourut à Rouen, rue de la Chaîne, paroisse de Saint-Lô, le 23 avril 1762, et fut inhumé le lendemain, dans la cathédrale.

En l'absence de personnes prenant la qualité d'héritiers, les scellés furent posés, par autorité du Chapitre, tant au domicile du défunt, à Rouen, qu'à son château de Fréauville. L'inventaire, succinct comme tous les actes du même genre, mentionne, dans le mobilier, un tableau de famille, ovale, à bordure dorée (peut-être était-ce le portrait de M^{me} de Motteville?), un autre tableau représentant la nef d'une cathédrale (peut-être était-ce la cathédrale d'Avranches, où le défunt avait été chanoine du temps de son parent par alliance, Mgr de Querhoënt de Coëtanfao?)

L'acte de juridiction accompli en cette occasion au nom du Chapitre, par un de ses officiers, n'empêcha pas ceux du bailliage de Rouen de faire apposer les scellés à leur tour.

Peu de temps après cette double opération, les héritiers se révélèrent, et l'on apprit, par les actes qu'ils

(1) Acte du 7 juillet 1748. Archives de la Seine-Inférieure, G. 1530.

durent produire, que le défunt était fils de Claude Bertaut, sieur du Hertré, et de Marie Le Brun, et qu'il avait pour héritières, quant aux propres paternels, de petites nièces à la mode de Bretagne, du nom de Beaulard, mariées à des laboureurs de Fourmetot et de Bonneville-en-Roumois et un marchand de Saint-Mards-sur-Rille (1), et, quant aux propres maternels, la femme d'un mercier de Rouen, et Anne Gouestier de Moncarrel, fille de Madeleine Le Brun, que Jacques Goueslier de Moncarrel, de Pont-l'Evêque, avait épousée en secondes noces.

La composition de la famille étant connue, on conçoit qu'aucun de ses membres n'ait eu intérêt à conserver la baronnie de Fréauville (2).

La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire généalogique*, indique, comme famille de Bretagne, la famille Bertaut, à laquelle il donne pour armes :

« D'or à la bande de sable chargée de trois besans d'argent et accompagnée de six annelets de gueules mis en orle. »

Ce sont bien là les armoiries qui figurent aux cachets des Bertaut que nous avons cités : François Bertaut, Charles-Pompée Bertaut et Marc-Antoine Bertaut (3).

(1) Philippe Masson ayant épousé Marie-Anne Le Clerc, fille de Robert Le Clerc et de Marie-Anne Beaulard ; Guillaume le Bas, tuteur des enfants mineurs de lui et de feu Marie Beaulard ; Louis Le Conte ayant épousé Jeanne Beaulard.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, G. 3424, et Fonds du Bailliage de Rouen. — La baronnie de Fréauville était possédée dans les derniers temps par M. de Banastre, sieur de Parfondeval.

(3) Archives de la Seine-Inférieure. B. 191, 200, G. 1530 et G. 1533.

Il y avait longtemps que le nom de Saldaigne n'accompagnait plus celui de Bertaut. On était loin de la régence d'Anne d'Autriche, et il n'y avait plus le même intérêt à paraître se rattacher par la naissance à l'Espagne.

APPENDICE

« Le dernier jour d'avril 1612 fut célébré le mariage d'entre Pierre Berthault fils de noble homme François Berthault de la paroisse de Saint-Sauveur de Caen, et damoiselle Loyse de Bessin fille de noble homme Pierre de Bessin sieur de Mathonville, de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng. » (Extrait des registres de l'Etat-civil de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, aux archives du Greffe du Tribunal civil de Rouen).

M. H. Saint-Denis a découvert, dans les minutes de M^e Gougis, notaire à Elbeuf, le contrat de mariage de noble homme Pierre Bertaut, fils de noble homme François Bertaut, de la paroisse Saint-Sauveur de Caen, avec demoiselle Loyse Bessin, fille de noble homme Pierre Bessin, sieur de Mathonville et de demoiselle Charlotte de Saldaigne (1), ses père et mère, de la paroisse de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, 29 avril 1612. La future, assistée de ses père et mère, et de Raoul de Bessin, son frère, mit aux mains de son futur époux 12,000 l. de la gratification, qui lui avait été faite par

(1) Damoiselle Charlotte de Saldaigne, femme de noble homme Pierre de Bessin, a esté inhumée le 9 may 1615. (Etat-civil de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, au Palais-de-Justice.)

la défunte demoiselle de Bellefon, sa tante. Elle lui apportait, en outre, des créances sur les héritiers du feu sieur de Vatteville. L'acte est signé par Bertaut, Louise de Bessin, Charlotte de Saldaigne, de Congnessac, Raoul de Bessin (1).

CONTRAT DE MARIAGE DE MADAME DE MOTTEVILLE

« Pour parvenir au mariage qui, au plaisir de Dieu, sera célébré entre messire Nicolas Langloys, chevalier, seigneur de Mauteville et baron de la Croix-Saint-Leuffroy, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé et Premier Président en sa Chambre des Comptes en Normandie, d'une part, et damoiselle Françoise Bertaut, fille de noble homme Pierre Bertaut, sieur de Noisy-sur-Oise, et de damoiselle Louise Bessin, ses père et mère, d'autre part, et après que les dictz futurs mariez, par l'avis et consentement dudict sieur Bertaut, père de la dite damoiselle et de leurs autres parens et amys, ont eu agréable ledict futur mariage et promis mutuellement icelluy solemniser en l'église catholique apostolique et rommaine le plus tost que faire se pourra et cessant tous légitimes empeschementz, en faveur duquel mariage a esté convenu et arrêté que, en cas que ledict seigneur Président, futur espoux, prédécédast la dicte damoiselle, future espouze, il accorde que icelle damoiselle aye et emporte, pour tout et tel droit qu'elle pourroit prétendre, soit en douaire, soit en propriété,

(1) Raoul de Bessin avait épousé Charlotte de Congnessac.

sur son office de Premier Président, la somme de douze mil livres seulement des premiers deniers en provenant, et, en ceste considération, elle n'aura que la somme de deux mil livres de douaire sur tous les biens dudit seigneur Président, futur espoux, le tout du jour de la dissolution du mariage, sans qu'elle soit tenue d'en faire demande et sans préjudice des droictz qui luy appartiennent et peuvent appartenir sur les acquetz que ledict seigneur Président pourra faire pendant leur mariage suyvant la coustume des lieux où ilz seront assis ; et, oultre, pour tout et telle part que la dicte damoiselle peut et pourroit prétendre sur les meubles et chose de la nature de meubles dudit seigneur Président, elle emportera la somme de douze mil livres avec les abitz, linge et chose servant à son usage, bagues et joyaux, sa chambre fournie, son carosse et ses chevaux, le tout à son choix et en exemption de toutes debtes et charges généralement quelconques, et, oultre, sa demeure pendant sa viduité en la maison et manoir seigneurial de la baronne de la Croix-Saint-Leuffray, seulement pour y loger tant que la dicte damoiselle sera en la dicte viduité. Et, de la part dudit sieur Bertaut et de la dicte damoiselle Louize Bessin, sa femme, de luy autorisée, père et mère de la dicte damoiselle future espou-zée, a esté accordé au dict seigneur Président, futur espoux, tout ce qui peut conspecter et pourra appartenir, pour la légitime de la dicte damoiselle future espouze, en la succession des dictz sieurs ses père et mère, à quoy le dict seigneur Président s'est contenté, et sans lesquelles conventions cy-dessus ledict mariage n'auroit

esté faict ny contracté. Faict et arresté en présence des parens et amis soubzsignés, ce vingt-neufiesme jour de jenvyer m. vi^e trente neuf.

Signé :

LANGLOYS

Françoise BERTAUT

LANGLOYS

J. BERTAUT

LANGLOYS

LANGLOYS

LE SEIGNEUR

DE BESSIN.

« L'an de grâce mil six cens trente et neuf, le jeudi avant midi, xxiiii^e jour de novembre, à Rouen, en la maison dudict lieu de Mauteville, devant Robert Le Picart et Nicollas Moisson, tabellions royaux à Rouen, furent présens ledict seigneur de Mauteville, d'une part, et noble dame Françoise Bertault, son espouse et de luy deuement auctorizée, d'autre part, lesquelz, à l'instance l'un de l'autre, de leur bon gré, ont reconnu et confessié le contenu au traicté de mariage cy-devant escript estre leurs faitz, promesses et obligations et avoir faict deux des seings y aposez, promectant le contenu cy-dessus sur l'obligation de tous leurs biens héritages etc.

Signé : LANGLOYS, Françoise BERTAUT, LE PICART, LE DAMOYSEL, MOISSON, CARDON. »

Extrait des actes de l'état-civil de la paroisse de Saint-Jean de Rouen.

1639. Le dimanche 30^{me} de janvier premier ban entre Mess^{re} Nycolas Langloys, chevalier, seigneur de Mau-

teville et baron de la Croix-S^t-Leuffroy, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé et Premier Président en la Chambre des Comptes de Normandie, de cette paroisse,

Et damoiselle Françoise Bertaut, fille de noble homme Pierre Bertaut, s^r de Noisy-sur-Oise, de la paroisse de Notre-Dame de Grosmesnil (1)

Le 2^me ban faict le 2^me jour de febvrier jour de la Purification.

Le 3^e ban faict le dimanche 6 de febvrier (2).

Du xi^me d'apvril m. vi^c xli, au matin, les semestres assemblez, sont entrez Messieurs de la Barre, Président, Le Pesant, Deshommetz, de Jouey, Le Cornier, de Caradas, de Mauduit, Baumer, de S^t-Ouen, Thomas, Asselin, Pesant, de Beausse, Fauvel, Baillard, Paviot, Le Faé, Chaslon, Bredent, Berville, Voisin et Bulteau, conseillers maistres.

« M. de Jouey (3) a fait sçavoir à la Compaignie la mort de M^r de Motteville et remonstré que suivant sa derniere volonté il auroit requis que vingt-quatre heures aprez sa mort, que son corps feust mis dans ung chariot et icelluy porté à Mautheville sans aucune cérémonie, pour quoy il prioit la Chambre, au nom de Mess^{rs} ses héritiers qu'ilz eussent à deslibérer, sçavoir sy elle yroit en corps ou en particulier en la maison du dict deffunct s^r de Motheville ; et ledict s^r de Jouey, en son particu-

(1) Paroisse aujourd'hui réunie à Saint-Romain-de-Colbosc.

(2) Le mariage ne se fit pas à Rouen, mais dans l'église de Motteville, le 16 août 1639.

(3) Jacques de Jouey, écuyer, sieur de Bouesle.

lier, prioit la Chambre de considérer les longs services de plus de cinquante cinq ans qu'il avoit rendus dans la compagnie en sa qualité de Premier President ; sur quoy deslibéré, la Chambre, actendu les longs services de cinquante cinq ans rendus par le dict feu s^r de Mautheville, a ordonné que la Compagnie partira de la Chambre en corps pour aller en la maison du dict defunct s^r de Motteville et là y faire leurs prières, pour, icelles faictes, revenir ainsy en corps en la dicte Chambre, le tout sans tirer en conséquence (1). »

Noble dame Françoise Bertault, veuve de Nicolas Langlois, s^r de Mautheville, confesse avoir reçu des héritiers de son mari Nicolas de Colmoulins etc. 12,000 l. provenant de la vente de l'office de Premier Président à la Chambre des Comptes, conformément aux dispositions de son contrat de mariage de 1639. Elle signe :

Françoise BERTAULT.

LANGLOYS.

Elle signe Françoise Bertaut dans un autre acte du 6 mai 1641.

Elle signe de nouveau Françoise Bertault dans une procuration du 6 septembre 1642, où figure damoiselle Madeleine Bertault, sa sœur, l'une et l'autre filles et

(1) Suit la réception du deuil de M. de Motteville. — M. l'abbé Auvray, ancien curé-doyen de Motteville, a relevé dans l'église de cette paroisse, sur deux fragments de marbre, l'inscription funéraire de ce magistrat « Premier Président en la Chambre des Comptes pendant 57 ans, mort à Rouen, le 9^e avril mil six cents quarante et un ». *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, p. 141.

héritières, avec François Bertault, leur frère, de défunt Pierre Bertault, écuyer, et de demoiselle Louise Bessin.

Autre procuration de Françoise Bertault du 20 septembre 1642.

Autre procuration de la même du 25 mai 1643, Françoise Bertaut. Elle autorise Nicolas Benard, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi à recevoir ce qu'elle avait droit de prétendre, à titre de douaire, des héritiers de son mari.

16 août 1647, Françoise Bertaut, veuve du s^r de Mautherville, se faisant fort pour François Bertaut, son frère, prieur de Mont-aux-Malades, confesse avoir reçu de Jacques de Vincy, écuyer, s^r d'Imberville, héritier de Louise de Saldaigne, sa mère, 1,500 l. pour racquit de rentes. Présent à l'acte Nicolas Benard, secrétaire de la Chambre du Roi (1). (Tab. de Rouen. Minutes de Ferment).

(1) Nicolas Benard, secrétaire de la Chambre du Roi, figure comme procureur de François Bertaut dans un autre acte notarié du 27 janvier 1649. Son frère, Pierre Benard, était alors curé de Cantelieu, près Rouen (Tabellionage de Rouen, minutes de Ferment). Je ne sais ce qu'ils étaient à François Benard, écuyer, sieur de la Nobrée, et à demoiselle Marie Benard, sa sœur, fils et héritiers de François Benard, écuyer, sieur de Beauséjour (décédé en 1683) et de demoiselle Jeanne de Susleau (décédée en 1688). (Archives de la Seine-Inférieure, Fonds des Carmélites de Rouen.)

M. L'ABBÉ BASTON

ACADÉMICIEN

Par M. l'Abbé JULIEN LOTH

Ce fut un beau jour pour notre Compagnie que le 29 juin 1803. Elle renaissait à la vie et elle entrait dans un siècle nouveau, déjà tout illuminé de gloire et des plus radieuses espérances. Plusieurs fois on s'est plu à nous retracer nos origines, et dernièrement l'aimable et savant docteur Delabost évoquait devant nous, non sans charme et sans émotion, cette époque de nos annales. Si j'y reviens aujourd'hui, c'est qu'en lisant les mémoires inédits de l'abbé Baston, j'y ai trouvé, sur ces recommencements de l'Académie, des détails qui auront peut-être pour vous quelque prix.

M. Baston raconte qu'en 1803, après sa rentrée d'un exil de plus de dix ans, il fut sollicité par l'abbé Lalle-
mant d'entrer dans notre Compagnie. C'était un très digne homme que l'abbé Lalle-
mant, un beau vieillard de soixante-quatorze ans, qui avait présidé la dernière séance de l'Académie en 1792, et qui avait travaillé,

dès son retour de la déportation, à son rétablissement. Il descendait de la célèbre famille des imprimeurs rouennais dont il portait dignement le nom, il avait collaboré avec ses frères à nombre d'ouvrages classiques, et il s'était surtout livré à des recherches approfondies sur l'origine des langues. Il croyait à l'unité des langues humaines, c'est-à-dire à une langue primitive unique, de laquelle toutes les autres sont dérivées, et il en voyait le type dans la langue chinoise monosyllabique.

C'était d'ailleurs un esprit cultivé que M. Baston appréciait beaucoup, aussi céda-t-il à ses instances et entra-t-il à l'Académie, comme homme de lettres. Un homme qui a laissé quarante-deux ouvrages imprimés (volumes et brochures) et nombre de manuscrits, pouvait se dire homme de lettres.

« Nous fûmes installés publiquement, dit Baston, dans la grande salle de la municipalité, sous la présidence du digne abbé qui présidait avant la Révolution, et au milieu des acclamations d'une foule de citoyens pour qui la vue d'une Académie au berceau était une nouveauté piquante. Le Préfet et le Maire prononcèrent de beaux discours auxquels répondirent, par des discours non moins beaux, le président Lallemand, et le ci-devant secrétaire pour la partie des belles-lettres, Haillet de Couronne, qui, comme de raison, avait repris sa place. Les noms des quarante titulaires et de dix adjoints furent proclamés. On lut les statuts que le pouvoir civil nous donnait, sauf le droit de nous gouverner par la suite, comme nous aviserions. Ce droit ne pouvait être contesté à une Compagnie libre, dans

un pays où la liberté était la chose célébrée avec le plus d'enthousiasme, quoi qu'au fond elle n'y eût que peu de réalité. Enfin on se sépara, et de cette première séance qui n'était qu'une parade à la seconde, huit jours s'écoulèrent pendant lesquels je m'occupai de quelques réflexions. »

Ces réflexions ne sont pas indignes de l'attention de l'Académie, car, si elles ont été faites assez souvent, sous une forme ou sous une autre, il est curieux de les trouver, dès 1803, dans la pensée et sous la plume de M. Baston.

« La première, dit-il, fut que la libéralité du gouvernement à l'égard de l'Académie, se bornait à des paroles. Il ne lui rendait pas même ce qui jadis fut sa propriété. Je ne parle pas de la portion de son *avoir* dont la nation avait disposé par vente et que la Constitution assurait irrévocablement aux acheteurs comme tant d'autres biens pris et confisqués sur l'innocence; je parle de la portion qui n'était point aliénée, de sa bibliothèque par exemple, qui existait, séparée de toutes les autres usurpations de ce genre dans la bibliothèque départementale, et qu'il eût été d'autant plus naturel de lui restituer que plusieurs de ceux qui avaient contribué à sa formation et à ses richesses vivaient encore; et que composée avec intelligence, elle suffisait et paraissait nécessaire à une Société de gens de lettres, de savants et d'artistes. Remise aux mains de ses anciens propriétaires, elle se serait agrandie par de nouveaux dons. Au lieu que la crainte d'une nouvelle usurpation enchaînera infailliblement la générosité. L'événement a déjà

prouvé la justesse de cette conjecture. Pendant tout le temps que je suis demeuré membre de l'Académie de Rouen, les présents en livres ont été rares et mesquins. Sans doute parce que ceux qui auraient pu donner voyaient dans le lointain comme possible un dépouillement semblable à celui dont ils avaient été témoins, et auquel on refusait d'apporter remède quoi qu'on le pût. »

M. Baston était fondé à exprimer ces regrets. La bibliothèque de l'Académie, selon le catalogue imprimé en 1784, comprenait 5,343 volumes, un grand nombre de gravures des meilleurs maîtres, des tableaux, des bustes, des médailles. Elle était ouverte au public le mercredi et le samedi et avait même un conservateur, l'abbé Vregeon. L'Etat la dotait de 600 livres de revenu. Après la suppression de la Compagnie, la bibliothèque de l'Académie conserva son autonomie, elle était même, de 1795 à 1797, la seule ouverte au public le mardi et le samedi de chaque décade. Elle était située dans une maison dépendant de l'ancien Hôtel-de-Ville. A partir de 1797, elle fut transférée, sous la direction de dom Gourdin, au dépôt général de Saint-Ouen.

« L'autre propriété de l'Académie, dont l'usurpation ne pouvait pas se défendre, comme celle de la Bibliothèque, par la considération du bien public... était un très beau Jardin des Plantes, admirablement bien situé, bien cultivé, bien bâti, et que les académiciens, par une louable émulation, avaient enrichi d'une multitude de productions. Les fondateurs de notre Société savante l'avaient créé. Pour l'amener au point où la

Révolution le trouva, il en avait prodigieusement coûté de soins et de dépenses. Chaque arbuste indigène ou exotique, chaque végétal agité par les vents ne criait-il pas pour l'ancien maître? Ne convenait-il pas qu'à la restauration cet enfant rentrât sous la domination paternelle? Nous l'avons demandé à plusieurs reprises et de la manière la plus pressante. Jamais nous n'avons été écoutés... On a dit pour toute raison que le ci-devant paradis académique est un des plus précieux ornements de la cité. Soit! mais ne l'embellirait-il plus, l'embellirait-il moins, si la justice l'avait rendu aux planteurs? Et puis quelle singulière raison de retenir le bien d'autrui?...

« Je dirai par occasion, car il me semble que c'est bien ici le lieu, qu'en compensation de ce qu'on ne nous rendait pas, on nous alloua, dans la suite, une somme annuelle pour les frais indispensables de nos séances : éclairage, chauffage, gens de service, impressions, journaux, correspondance, prix, bureau, etc. Elle n'était, je crois, que de 13 à 1,400 francs, et vous avouerez que la plus stricte économie avait bien de la peine à mettre ensemble les deux bouts de l'année. »

N'êtes-vous pas frappés de cette plainte qui se renouvelle sans cesse depuis près d'un siècle! Il me semble encore entendre le bon docteur Hellis qui inaugurerait chaque année académique par ses doléances que nous écoutions d'une oreille distraite, et cependant nous étions riches alors.

Cela doit tenir un peu aussi à la fonction, car qui dit trésorier dit trésor et thésauriser.

Ces réflexions ne furent pas les seules qui frappèrent l'esprit de M. Baston.

« La chose à laquelle je pensai le plus dans l'intervalle de nos deux séances, fut la bizarrerie, ou, pour employer un mot plus doux, l'extrême variété de notre composition. L'on y voyait des magistrats administrateurs et des magistrats légistes, des avocats, des manufacturiers, des imprimeurs, des pharmaciens, des médecins, des chirurgiens, des peintres, des architectes, des financiers, des gens d'église, des professeurs de hautes sciences, des hommes sans état que celui de savants, lettrés, etc. Nous n'étions cependant que cinquante en tout. »

Si l'on se reporte à la première liste publiée en 1803 on trouve en effet, à côté des hommes de lettres ou des lettrés comme Haillet de Couronné, d'Ornay, Lallemand, Robert de Saint-Victor, Noël, Aubry, Aviat, Baston, de Boisville, Beaufile, des médecins comme Gosseume, Pillore, Lépecq de la Clôture, Laumônier, Guersant, Besnard, Vigné; deux pharmaciens, Mézaize et Robert; des savants comme Vitalis, Gourdin, Dulague, Rondeaux de Sétry, Mustel, Varin, Deu, Gruyer, Descroizilles, Letellier; des peintres comme Descamps, Tardieu; un sculpteur, Jadouille; des magistrats comme le préfet Beugnot, Boullenger, vice-président du Tribunal. J'ai cherché en vain, dans cette première liste, des membres de ce barreau de Rouen qui a fourni à l'Académie tant d'hommes distingués et même éminents. En revanche, on y rencontre cinq manufacturiers, dont deux fabricants de velours! et un horloger. C'était

une science, dans ce temps-là, et peut-être dans tous les temps, que de savoir mettre sa montre à l'heure.

M. Baston se livre à d'autres classifications qu'il ne me convient pas de reproduire. Elles ont trait aux opinions religieuses et politiques des membres de la Compagnie, à son origine.

C'est l'honneur de l'Académie d'avoir en profonde estime toutes les convictions et le respect de toutes les opinions.

A l'heure où écrivait Baston, et avec ses préoccupations, on comprend qu'il ait pu remarquer parmi les membres ecclésiastiques de l'Académie, les divisions ou les changements opérés par la Révolution. Il y en avait qui s'étaient sécularisés et avaient abandonné le costume et les fonctions ecclésiastiques. Aucun, cependant n'avait fait succéder, dit-il, le mariage au célibat. « La variété des opinions et des désirs politiques opérerait dans ce tout de nombreuses hachures, sous un extérieur passablement uniforme.

« On jugera, par aperçu, quel esprit dominait parmi nous lorsqu'on saura qu'à la seconde de nos séances, ayant été question de nommer un secrétaire perpétuel pour la partie des sciences et des arts, presque tous les suffrages se réunirent en faveur d'un prêtre qui avait pour ainsi dire cessé de l'être. »

Il s'agit ici de M. Vitalis, docteur ès-sciences et professeur de chimie au collège, mais ce que M. Baston n'a pas su, c'est que M. Vitalis a repris plus tard ses anciennes fonctions et qu'il est mort en 1832 curé de l'importante paroisse de Saint-Eustache, à Paris.

« Avant de se mettre au travail, dit Baston, l'Académie de Rouen perdit beaucoup de temps en délibérations. Toutes n'étaient pas inutiles, puisqu'il s'agissait de se constituer et de se donner des règles de vie en séance. Mais on discutait avec trop de chaleur et de solennité. Des riens étaient traités comme des sujets de la plus haute importance. Je me souviens qu'une bagatelle de ce genre causa parmi nous une chaude fermentation, et menaça le corps délibérant d'un schisme qui aurait pu devenir fatal à son existence.

Quelqu'un proposa de statuer sur le point de savoir comment les Académiciens s'interpelleraient en conversant ensemble? Sera-ce par Monsieur ou par Citoyen? Heureusement, le tutoiement avait cessé partout. Sans cela, il eût été aussi la matière d'une délibération. Le *Citoyen* exclusif eut de nombreux partisans qui le soutinrent avec une extrême vivacité. Ceux du *Monsieur*, avec une apparente tranquillité, laissèrent apercevoir qu'ils ne céderaient pas. Un homme sage fut d'avis de laisser à chacun des membres la liberté d'employer le mot qui lui plairait davantage. Ce tempérament prévalut.

Peu à peu, le civisme en parole passant de mode, *Citoyen* ne parut plus que rarement dans la conversation académique et fut entièrement supprimé lorsque l'Empire succéda à la République. En effet, dans les premiers discours lus en séance publique, le 22 août 1804, les orateurs emploient le mot : Messieurs.

« Vous conviendrez, observe notre abbé quelquefois caustique, qu'au fond la chose était minutieuse et ne

valait pas le coût d'une séance qu'elle usa tout entière. Je suis porté à croire que la longueur et le pointillage des délibérations sur des objets futiles est un peu la maladie naturelle de tous les corps délibérants. Je suis du moins assuré qu'elle travaille et qu'elle travaillera vraisemblablement toujours les académiciens. »

L'abbé Baston nous parle ensuite, dans ses Mémoires, des sujets qu'il eut occasion d'étudier et de traiter devant la Compagnie.

Comme le Précis de nos travaux en a fait mention dans le temps, il serait oiseux d'y revenir.

Nommé vice-président en 1808, il lut à la séance publique du 10 août une dissertation spirituelle et instructive sur le mot *considération* et son emploi dans les formules épistolaires.

Cette agréable causerie plut au public, mais déplut à un journaliste qui gardait rancune à la Compagnie de ne l'avoir pas honoré de ses suffrages. C'est du moins ce que raconte M. Baston.

On publia en effet, dans le numéro du 19 août 1808 du *Journal de Rouen* un article, extrait soi-disant d'un ouvrage sur les synonymes français, où l'on critiquait la dissertation lue à l'Académie. La critique, assez anodine en apparence, cachait pourtant à travers les lignes un venin qui piqua M. Baston. Il eut la faiblesse de riposter par deux longues lettres signées *Anna Prica*. Le journaliste eut, cela va sans dire, le dernier mot, dans une réplique à la jeune Anglaise de circonstance.

Pour les lecteurs non prévenus, il n'y avait là qu'une

querelle de mots. Les initiés y découvrirent facilement un antagonisme personnel.

On s'étonne qu'à son âge l'abbé Baston eût pu être sensible à un article de journal. Il était bien simple, s'il croyait à l'impartialité de la presse, et plus naïf encore, s'il s'imaginait la fléchir.

Dans le discours d'ouverture qu'il prononça, l'année suivante, à la séance publique, bien qu'il ne fût encore que vice-président, on retrouve cette préoccupation de son esprit.

« On assure, dit-il (mais nous sommes loin de le garantir, et nous nous efforçons de ne pas le croire) que des hommes, d'ailleurs estimables, mus par de petites passions qu'ils ne soupçonnent pas ou qu'ils dissimulent, apportent quelquefois à nos réunions un sentiment opposé à la bienveillance. On les accuse d'avoir pris leur parti avant qu'ils aient rien entendu ; ils critiqueront. Ce serait pour eux une vraie peine que de n'avoir pas quelque chose à reprendre. Mais ce malheur, ils ne le craignent pas ; et, avec leur disposition, il n'est réellement pas à craindre. Elle leur montrera des défauts partout. S'il n'y en avait pas, elle en créerait ; et quoi de plus facile, même à la médiocrité, que de créer des défauts ? »

M. Baston ne rencontrait pas toujours, au sein de la Compagnie, une adhésion unanime. Mais qui peut se flatter de plaire à tout le monde ? La nature des sujets qu'il traitait n'était pas faite pour soulever les applaudissements. Il s'étend, dans ses mémoires, sur quelques-uns de ces sujets qui se sentaient trop, peut-être, des subtilités de l'école.

Il en est une, toutefois, qu'on critique à tort, selon moi. Il avait communiqué à la Compagnie une dissertation ayant pour titre : « Examen du sentiment de Tatien, d'Arnobé, de saint Justin et de saint Irénée sur l'immortalité de l'âme, contre l'auteur de la philosophie de la nature. »

Il avait traité ce sujet en philosophe et en critique, nullement en théologien. Il s'était abstenu de toute discussion métaphysique et il avait montré qu'en fait ces écrivains ecclésiastiques, auxquels l'auteur de la philosophie de la nature reprochait d'avoir méconnu l'immortalité de l'âme, avaient formellement enseigné cette vérité fondamentale. Il s'était borné à citer des textes et à les discuter. Il n'avait pas eu de peine à montrer, par des citations très claires et très concluantes, que saint Justin et saint Irénée surtout, avaient affirmé la vie de l'âme après sa séparation du corps et les destinées éternelles, heureuses ou malheureuses, qui l'attendent.

On trouva, ou pour mieux dire, plusieurs de ses auditeurs trouvèrent que son mémoire n'était pas académique et qu'il empiétait trop sur le domaine religieux.

Ces légers déboires n'empêchèrent pas M. Baston de remplir fidèlement ses devoirs d'académicien, il était assidu aux séances et y faisait de fréquentes lectures.

Pendant sa vice-présidence, en 1809, il fut invité par l'Académie à faire le discours de clôture des examens pour l'admission des élèves à l'école polytechnique. On y sent percer son admiration pour l'empereur. Lui, vieux royaliste, proscrit par la Révolution, ne peut

s'empêcher d'être sensible à la gloire que Napoléon répandait sur la France, et il nous est une preuve de plus de la fascination que ce grand homme a exercée sur ses contemporains.

L'usage des discours de réception pour les membres nouveaux date de cette année 1809. M. Baston eut à répondre aux discours de MM. Blanchemain, Bonnet, Boismare et de Lancy. « Depuis l'origine de l'Académie jusqu'à nous, dit-il, les membres élus pour réparer nos pertes étaient admis sans éclat. Ils entraient et s'asseyaient parmi nous, et leur bouche ne s'ouvrait que pour témoigner la reconnaissance dont ils étaient pénétrés ; les nôtres ne leur exprimaient pas combien nous étions contents de notre ouvrage. . . Le changement ou innovation qui a eu lieu, annonce, pour l'avenir, des efforts que le passé ne connut pas, et, nous l'espérons, des succès qu'il n'a point obtenus. » M. Baston voyait juste. Les discours de réception forment la meilleure partie de notre trésor scientifique et littéraire. Le récipiendaire y met d'ordinaire le fruit de ses meilleurs travaux et en fait jouir la Compagnie. Pourquoi faut-il que quelques-uns d'entre nous épuisent leur verve dans ce premier effort et ne le renouvellent pour ainsi dire plus !

Il est certain que dans les premières années de son rétablissement, l'Académie eut une fièvre de travail dont la lecture des comptes rendus des secrétaires peut seule donner l'idée. On lisait dans les séances des vers français et, qui le croirait, des vers latins ! Oui, des pièces de quatre-vingts vers latins, entre deux pièces

de vers français, dont l'une a deux cents vers de douze pieds et l'autre cent soixante vers de même calibre.

On sourit aujourd'hui en lisant ces rapsodies idylliques qui sentent leur XVIII^e siècle et qui avaient pour accompagnement le canon de Wagram.

Qu'il est doux de pouvoir, à l'ombre des forêts,
Entendre, le matin, la triste Philomène
Aux échos attendris confier ses regrets;
Le sensible ramier, près de sa tourterelle
Dans de plaintifs accents, roucouler le désir;
Et le moineau plus vif, à sa tendre femelle,
En sons précipités, annoncer le plaisir!
Qu'il est doux de pouvoir, foulant l'herbe fleurie,
Suivre, dans ses détours, le limpide ruisseau
Qui baigne, en serpentant, une verte prairie!
De la mélancolie, au doux bruit de son eau,
L'âme éprouve bientôt l'aimable rêverie,
Et trouve à s'y livrer l'attrait le plus touchant...

Baston, lui, n'a pas eu la faiblesse de rimer. Il avait cependant l'esprit très éveillé et des clartés de tout. C'est ainsi qu'en 1810, dans l'une des dernières communications qu'il fit à l'Académie, il se montra archéologue. Il soupçonne les trésors que renferme la Normandie souterraine et salue par avance cette science qu'on a nommée du nom un peu barbare de « sépulcrologie » et qui devait, quarante ans plus tard, prendre dans toute la France de si prodigieux développements en fournissant à l'histoire de la civilisation les plus abondants et les plus précieux documents.

M. Baston donna à l'Académie, dit le *Précis*, des détails intéressants sur des tombeaux découverts dans

un champ de la commune de Saint-André-sur-Cailly. « Ces tombeaux, en grand nombre, donnent lieu de penser que Cailly fut autrefois une ville florissante et considérable. » Il fit ouvrir quelques-uns de ces tombeaux. On y a trouvé jusqu'à trois têtes réunies, et de petits vases de terre grise. Non loin de là, à quelques pouces sous terre, on a découvert un pavé colorié qu'il soupçonne être une mosaïque.

M. l'abbé Baston, ajoute le *Précis*, désirerait que M. le Préfet voulût bien faire fouiller dans ce champ. Il ne doute pas que les découvertes que l'on pourrait y faire, ne servissent à éclaircir quelques points intéressants de l'histoire de ce département.

Ce vœu de M. Baston a été entendu bien des années après sa mort. Les nombreuses fouilles exécutées à Cailly et à Saint-André-sur-Cailly, à différentes époques, ont prouvé que c'était un lieu romain très important. On y a vu les restes d'un théâtre et d'un Capitole, des constructions considérables, de fort belles mosaïques, et on y a rencontré des bijoux d'or, des monnaies gauloises et romaines de métaux différents, et nombre de vestiges de l'antiquité.

Et ici il me plaît d'associer au souvenir de l'abbé Baston, qui, le premier, a signalé l'importance de ce dépôt romain, le nom du prêtre et de l'archéologue éminent qui devait mettre au jour la plupart de ces trésors et en faire comprendre la valeur et les enseignements, M. l'abbé Cochet, dont nous avons entendu, si souvent, dans cette enceinte, la parole ardente et imagée, et recueilli les savantes leçons.

Je voudrais pouvoir vous dire, Messieurs, que M. Baston a été, jusqu'aux derniers jours de sa belle et verte vieillesse, l'ornement de notre Compagnie; mais non, la vérité est autre. Il jugea à propos de se séparer de l'Académie en 1811, à son retour du Concile national, pour des raisons qu'il a données dans ses Mémoires et qu'il faut entendre de sa bouche.

« Un beau jour, dit-il, je rêvai qu'il y avait assez longtemps que j'étais académicien et que je devais faire place à un autre. Pendant un voyage à Paris, je me confirmai dans cette pensée. De retour à Rouen, j'envoyai à l'Académie ma démission pure et simple. Ma lettre était courte et ne donnait aucun éclaircissement sur les motifs d'une démarche qui étonnait d'autant plus que j'avais toujours témoigné beaucoup de zèle pour la chose, et que je remplissais mes devoirs de titulaire avec la plus édifiante exactitude. Je n'avais mis personne dans ma confiance : aussi, les conjectures sur les raisons d'une retraite si peu attendue divergèrent en bien des sens. Les uns n'y virent qu'un assez vain scrupule, combiné avec l'amour du devoir. Académicien, il me fallait en remplir les obligations : cela usait une partie du temps que réclamaient d'autres obligations plus sacrées. Ne pouvant suffire à tout sans négliger quelque chose, j'aurais simplifié mes occupations pour mieux vaquer à celles que je me réservais uniquement. Dans la situation où se trouvait l'Eglise, il convenait qu'un ecclésiastique fût tout entier aux devoirs de son état.

« D'autres imaginèrent que de certaines réceptions faites un peu à la hâte, m'avaient déplu.

« J'aurais senti à la fin qu'un prêtre demeuré fidèle aux principes, et travaillant dans le saint ministère, choquait du moins les bienséances en continuant d'être membre d'une association dont étaient aussi membres, et, en quelque sorte, membres favorisés, d'autres prêtres devenus laïques, et qui avaient manqué l'occasion de se repentir utilement pour eux et pour l'Eglise. Mon acceptation avait été excusable parce que j'ignorais que ces Messieurs fissent partie de la nouvelle composition.

« La plupart de mes confrères et nombre de personnes du dehors attribuèrent ma désertion au mécontentement; et l'on jugea assez universellement qu'il était fondé. Voici pourquoi :

« J'avais été promu au grade de vice-président, et pendant une année, les détails de la présidence avaient roulé sur moi. Le préfet de Rouen, président, ne pouvant guère assister régulièrement aux séances. J'avais même présidé la séance publique et fait le discours d'ouverture.

« Mon année finie, je déclarais que je ne voulais pas être continué (comme vice-président), quoique de nouveaux statuts que nous nous étions donnés le permettissent. Il me semblait équitable et tout à fait propre à entretenir l'émulation, que la magistrature académique passât successivement aux différents membres capables d'en soutenir le poids; et de ce genre, j'en connaissais plusieurs qui valaient mieux que moi.

« On élut à ma place le maire de Rouen (alors M. De-

madières). Ce choix était intéressé et peu convenable, mais enfin on le fit. Je ne passai point au fauteuil de président : le préfet ayant témoigné le désir d'être continué, il le fut. Le bruit courut qu'il avait des vues pour la présidence perpétuelle. En quoi l'on se trompait, ou il changea de sentiment, car, l'année suivante, il voulut expressément qu'on fit choix d'un autre que lui. Cet honneur me regardait.

« Il était sans exemple dans l'Académie, qu'avec toute liberté d'élire qui l'on voulait, les suffrages ne se fussent pas réunis en faveur du vice-président, à moins qu'il n'ait malversé dans le grade inférieur, et ce reproche ne pouvait pas m'être adressé.

« Cependant je ne fus pas choisi.

« On donna la place au maire vice-président, comme je l'avais été, mais après moi.

« Il aurait pu être continué encore un an, et ensuite me succéder dans la présidence.

« Je n'eus garde de me plaindre ; mais cette injustice me blessa intérieurement. On présuma qu'elle avait occasionné mon adieu à l'Académie. Je ne me suis expliqué de mes motifs avec qui que ce soit, et je continuerai d'observer là-dessus le silence le plus absolu en déclarant néanmoins que si les raisons qu'on vient de lire ont poussé à la roue, ce que je ne veux ni nier ni affirmer, celle qui a imprimé le premier mouvement et déterminé ma résolution n'a été soupçonnée de personne. »

M. Baston a emporté dans la tombe ce secret, de bien peu d'importance, et l'Académie a continué ses tra-

vaux. Elle eût pu sans doute ménager la susceptibilité d'un aimable vieillard, alors plus que septuagénaire, et qui lui paraissait très dévoué. Mais les corps académiques ou autres n'ont pas toujours une âme très sensible, et qui sait s'il n'y avait pas dans ce temps là « quelque affaire » qui ait mis la désunion parmi nos vénérables ancêtres. Pardonnez-moi de vous avoir retenus si longtemps dans ces lointains souvenirs ; leur excuse est d'être inédits, puisque le manuscrit d'où ils sont extraits n'a pas encore vu le jour (1).

Et puis il me semble que le bon M. Baston, s'il nous entend de là-haut, nous saura quelque gré d'avoir réveillé son souvenir pour lui rendre honneur et justice.

(1) Les Mémoires de M. l'abbé Baston ont été publiés depuis en trois volumes pour la Société d'histoire contemporaine de Paris, par M. l'abbé J. Loth et M. Ch. Verger.

NAISSANCE, FAMILLE ET PREMIÈRES ARMES

DE

SAMUEL CHAMPLAIN

Par M. Gabriel GRAVIER, membre correspondant.

Champlain est né en 1567 ou 1570, au Brouage, petit port et petite place forte de la Saintonge.

D'après une biographie, il serait fils de simples pêcheurs (1).

En 1601 et 1604, il se nomme tout simplement « Samuel Champlain de Brouage. »

En 1603, quand Aymar de Chastes lui proposa d'aller en Canada, il accepte, sous réserve de l'approbation du roi « dont il dépend par sa naissance ». En 1610, dans son contrat de mariage, il est dénommé « noble homme de Champlain, fils de noble Antoine (2). »

En 1613, 1620 et 1632, il se nomme « sieur de Champlain ». Le P. de Charlevoix le qualifie : « Samuel de

(1) *Biographie saintongeoise*; Saintes, 1852, p. 140.

(2) *Registre des insinuations au greffe du Châtelet de Paris*, 27 déc. 1610; cité par le P. Faillon.

Champlain, gentilhomme saintongeois, capitaine de vaisseaux, et en réputation d'officier brave, habile et expérimenté (1). »

Était-il gentilhomme, c'est-à-dire d'antique origine, ou simplement anobli, c'est-à-dire *gentilhomme à merci de rats*? Cela importe peu. S'il n'était pas noble par le hasard de la naissance, il l'était par son caractère, la dignité de sa vie et les services rendus au pays.

On ignore également s'il est né calviniste ou catholique. Le Brouage était en plein pays protestant, et son prénom de *Samuel*, inusité chez les catholiques, était en faveur chez les huguenots. Mais son père s'appelait Antoine, et sa mère Marguerite, noms catholiques. En tous cas, il fut un catholique convaincu, ardent et militant. Quand il ira en Nouvelle-France, son seul désir sera d'y « faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine (2). »

II

CE QU'IL EXIGE DU MARIN

Sans y penser, il se peint au vif dans son *Traité de la marine*.

Il aime le lourd balancement des ondes et le frissonnement des voiles. La tempête ne l'émeut pas. Il lutte froidement contre la fureur des vagues et la rage des

(1) CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*; Paris, Rollin fils, MDCCXLIV, in-12, t. I, p. 172.

(2) *Les Voyages du sieur de CHAMPLAIN, SAINTONGEOIS, capitaine ordinaire pour le Roy, en la marine*; Paris, 1613, in-4°. Dédicace à la Reine.

vents. Il veut, sur toutes choses, que le marin craigne Dieu, ne blasphème point, fasse prière soir et matin, et remplisse, aussi exactement que possible, ses devoirs religieux. L'homme de mer doit s'arranger de toute espèce de nourriture et s'accommoder aux lieux où il se trouve. Il faut que le capitaine ait le pied marin, qu'il soit infatigable et ne s'étonne de rien. Au moment du danger, il sera sur le tillac, commandera d'une voix forte, parlera seul et ne craindra pas de mettre la main à l'œuvre. Il devra être doux et affable dans la conversation, absolu dans ses commandements.

En cas de prises, « bonnes et justes », l'amiral et chacun des officiers, matelots et soldats du navire touchera exactement la part qui lui est attribuée par le contrat d'armement. Il faut être courtois et modéré dans la victoire et tenir aux vaincus la parole donnée (1).

III

SES PREMIÈRES ARMES

Catholique ou calviniste, il a compris que la Ligue était une monstrueuse intrigue, une affaire espagnole, qui se couvrait du manteau de la religion pour supprimer les Valois, éloigner Henri IV et placer sur le trône Henri de Guise, l'organisateur des massacres de la Saint-Barthélemy. Champlain prit parti pour Henri IV, servit en Bretagne en qualité de maréchal-des-logis (2),

(1) CHAMPLAIN, *Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier*, pp. 1-7, à la suite des *Voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada*, 1632.

(2) Officier chargé de préparer les logements.

sous Aumont, Saint-Luc et Brissac. Il fit si bien qu'à la paix le roi l'appelle à la cour et lui fait sur sa cassette une petite pension.

IV

VOYAGE AU MEXIQUE

Voilà Champlain dans les antichambres. « Ferme sur ses membres », il attend, comme les autres, pendant des heures, des jours, des semaines, des mois, un mot, un sourire, un regard du monarque. Il s'aperçoit bientôt que le métier de courtisan n'est pas son affaire et qu'il pourrait mieux employer son temps.

Les Espagnols étaient sur le point d'évacuer Blavet, maintenant Port-Louis. L'opération devait être faite par le capitaine Provençal, excellent marin, pilote-major des flottes d'Espagne, et oncle de Champlain. L'oncle prend avec soi son neveu. Arrivé à Séville, il l'introduit dans la société de marins espagnols qui se préparent pour un voyage aux Indes occidentales. Champlain désire faire le voyage. Le pilote-major obtient pour lui le commandement d'un navire, l'amiral Francesco Colombo l'accepte, et, au commencement de janvier 1599, il s'embarque à San-Lucar de Barrameda. Il peut ainsi, en toute liberté, parcourir le Mexique.

Jusqu'alors les Espagnols avaient interdit cette province aux étrangers, surtout aux Français. Ils voulaient, disaient-ils, empêcher la pénétration de l'hérésie calviniste : c'était vrai ; mais ils voulaient aussi se ré-

server les richesses du pays et faire le silence sur les méfaits de la conquête.

Champlain va d'une province à l'autre, étudie, décrit, dessine les ports, hâvres, îles, rivières, les oiseaux et les quadrupèdes, des fêtes, des danses, la flagellation d'Indiens qui ont manqué à la messe, l'autodafé d'hérétiques, le supplice des mines.

La faune fantastique du moyen âge ne l'étonne pas. Il décrit, sur oui-dire, comme se trouvant au Mexique, un caméléon à deux pattes, un griffon, un monstre ayant ailes de chauve-souris, tête d'aigle et queue d'alligator.

Sa plume, son crayon, son pinceau sont également inhabiles mais sincères.

Passant dans l'isthme de Panama, il découvre les deux océans et conçoit le projet d'un canal « par lequel », dit-il, « l'on accourceroit le chemin de plus de 1,500 lieues (1). »

(1) *Brief discours des choses plus remarquables que SAMUEL CHAMPLAIN DE BROUAGE a reconnues aux Indes occidentales. Au voyage qu'il en a faict en icelles en l'année mil V^e IIII^{xx} XIX, et en l'année mil VI^e I, comme en suit.*

Ce précieux manuscrit appartient à M. P.-J. Féret, ancien bibliothécaire de la ville de Dieppe. Il a été plusieurs années entre mes mains. A la mort de M. Féret, il a été acquis par la librairie Maisonneuve, de Paris. *L'Hakluyt Society* l'a publié en 1859. Il forme le premier volume des *Œuvres de Champlain*, publiées en 1870 par M. l'abbé Laverdière.

V

AYMAR DE CHASTES. — LE TAUX DE L'ARGENT
 AU XVII^e SIÈCLE. — LE CAPITAINE PONTGRAVÉ

Champlain revient au Louvre, présente à Henri IV le manuscrit de la relation de son voyage, est nommé géographe du roi, et reprend à la cour ses inutiles fonctions.

Il y avait alors à Dieppe, comme gouverneur, un vétérân des guerres civiles, Aymar de Chastes. Chastes était bon catholique et n'en combattit pas moins contre la Ligue. Toujours dévoué à Henri IV, qui représentait pour lui le parti national, il a rendu possible, en conservant au roi la place de Dieppe, le succès de la journée d'Arques-la-Bataille. Les ligueurs pensaient que le gros Mayenne, avec ses trente mille hommes, ne ferait qu'une bouchée des sept mille de Henri, et déjà, pour voir le Béarnais pieds et poings liés, les bons Parisiens louaient des fenêtres dans le faubourg Saint-Antoine (1). Leur espoir fut déçu, et Henri, qui n'était pas ingrat, disait volontiers qu'il devait à Chastes son salut et celui de la France.

Bien que ce brave guerrier « eust la teste chargée autant de cheveux gris que d'années », il résolut d'aller en Canada pour y mourir en servant Dieu et son roi (2).

(1) MICHELET, *Histoire de France*. — *La Ligue et Henri IV*; Paris, 1857, p. 359.

(2) *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dicte Canada, faits par le Sr DE CHAMPLAIN XAINTONGEOIS, capitaine pour le Roy en*

A la mort de Chauvin, il avait obtenu le monopole du trafic du Canada.

C'était une bonne affaire, mais elle exigeait une grande mise de fonds et l'argent était très cher. M. Charles Bréard, chercheur intrépide et souvent heureux, a trouvé des actes de prêt aux capitaines du *Don-de-Dieu* et de l'*Espérance*, que Chauvin conduisit en 1602. L'intérêt convenu était de 35 pour cent (1) ! Cela paraît usuraire. Il n'en est rien. Il faut, comme autrefois, traduire « intérêts » par « risques ». En effet, quand l'affaire réussissait, le placement était admirable ; mais il y avait des pirates, des tempêtes, des écueils, souvent le navire ne revenait pas et le prêteur perdait capital et intérêts. Nous verrons une compagnie prêter à une autre au taux de 40 pour cent. Dans le langage des tabellions, les prêts aux « gens du mestier de la mer » étaient désignés sous la rubrique caractéristique de « prêts à la grosse aventure (2). »

Aymar de Chastes, pour ne pas payer ces intérêts ruineux, forma une compagnie de gentilshommes et de gros marchands, pour la plupart de Rouen.

Une exploration préliminaire lui paraît utile, et il en charge François Gravé, sieur du Pont, dit Dupont-

la Marine du Ponant, et toutes les Descouvertes qu'il a faites en ce país depuis l'an 1603 à l'an 1629 ; Paris, Louis Sevestre, M. DC. XXXII, 1^{re} part., p. 38.

(1) CH. BRÉARD, *Le vieux Honfleur et ses marins* ; Rouen, Léon Gy, 1897, p. 59.

(2) PAUL TOUTAIN, *Les anciens marins de l'estuaire de la Seine*, dans le *Bulletin de la Société normande de Géographie*, 1898, t. XX, p. 134.

Gravé ou Pontgravé (.), « homme sage, habile, infatigable et d'une grande expérience (2). »

Tous les ans, de 1600 à 1630; il a parcouru le Saint-Laurent. Sur des coquilles de quarante à cent tonneaux, il bravait les colères de l'Océan, les dangers du grand fleuve, les glaces, les vents, les corsaires, la famine, les révoltes de matelots. Quand on le hélait sur l'Océan, il jetait son cri de guerre : « Malouins ! » et passait sous la protection de son courage (3) !

Il était de naturel complaisant, jovial, et avait, dit le P. Sagard, toujours le petit mot pour rire. Il se laissait facilement aller, au gré de ses amis, à boire un bon coup sans eau, puis il criait à l'aide contre ses gouttes (4).

Il a été pendant plus de trente ans le compagnon de Champlain, qui le respectait « comme son père (5). »

VI

AYMAR DE CHASTES ENVOIE CHAMPLAIN EN CANADA

A l'époque où le brave Pontgravé attendait à Honfleur, « ville fort renommée par toutes les parties du monde (6) », Champlain était à Dieppe, auprès d'Aymar de Chastes, qu'il visitait souvent.

(1) CH. BRÉARD, *op. cit.*, p. 97.

(2) CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 185.

(3) BENJAMIN SULTE, *Pages d'histoire du Canada*; Montréal, Granger, 1891, p. 85. — ÉMILE SOUVESTRE, *Loin du pays*. — CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 171.

(4) SAGARD, *Hist. du Canada*, 1636, pp 844 et 982.

(5) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} partie, p. 224.

(6) JEAN ALFONSE, cité par Pierre Margry, *les Navigations françaises*

Le vieux soldat lui propose d'accompagner Pontgravé pour voir ce qui se passe là-bas et ce qu'on peut y faire. Champlain, qui ne demandait qu'à faire œuvre utile, accepte avec empressement, sous réserve de l'approbation du roi, dont, disait-il, « j'estois obligé
« tant de naissance que d'une pension de laquelle elle
« (Sa Majesté) m'honoroit pour avoir moyen de m'en-
« tretenir près d'elle (1). »

Le roi approuve et délivre les lettres nécessaires. Champlain se rend à Honfleur, où se trouve toujours Pontgravé. La rencontre de ces deux braves marins, comme le dit Benjamin Sulte, fut un bonheur pour le Canada.

Ils mettent à la voile le 15 mars 1603 et arrivent à Tadoussac le 24 mai.

VII

CHAMPLAIN REMONTE LE SAINT-LAURENT JUSQU'AU SAUT SAINT-LOUIS

Quelques bandes de Montagnais et d'Algonquins attendaient à la pointe aux Alouettes. Pontgravé avait avec lui deux sauvages qu'il avait emmenés en France. Le lendemain il les conduisit à la cabane du sagamos Anadabijon. Il y eut grande tabagie.

L'un des sauvages rapatriés raconte, dans une longue et belle harangue, comment il a été reçu en France. Le

*et la révolution maritime du XIV^e au XVI^e siècle; Paris, Fross, 1867
p. 275.*

(1) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} partie, pp. 39, 40.

roi, dit-il, désire peupler leur terre, faire la paix avec les Iroquois ou les soumettre par les armes. Le grand sagamos explique à son tour les avantages d'une alliance avec le grand sagamos des Français.

Comme le dit Benjamin Sulte, on ne saurait trop insister sur cette alliance, « l'un des actes les plus adroits et les moins barbares que la politique ait produits. »

Elle explique le rôle prépondérant des Canadiens, pendant un siècle et demi, dans les vastes régions de l'Amérique du Nord. Les Sauvages détestent les Anglais qui les ont poursuivis et les poursuivent comme des plantes nuisibles ; ils aiment les Français qui ne les ont jamais maltraités. « Parcourez l'ouest et le nord-ouest, si vous parlez français, les sauvages vous recevront comme des frères (1). »

Mille personnes étaient réunies à Tadoussac. C'était plus qu'il n'en fallait pour sceller un pacte durable. La danse et le calumet, symboles suprêmes, valaient tous

(1) BENJAMIN SULTE, *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880* ; Montréal, Wilson, gr. in-4^o, t. I, p. 47.

En 1754, les Indiens du parti français, réunis à Montréal, disaient : « Ignorez-vous, nos frères, quelle différence il y a entre notre Père » (le gouverneur de la Nouvelle-France), « et l'Anglois ? Allez voir les forts que notre Père a établis, et vous y verrez que la terre sous les murs est encore un lieu de chasse, ne s'étant placé dans ces endroits que nous fréquentons que pour nous y faciliter nos besoins, lorsque l'Anglois, au contraire, n'est pas plutôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de désert, les bois tombent devant eux, la terre se découvre, et nous trouvons à peine chez eux de quoi nous mettre la nuit à l'abri. » (RICHARD WADDINGTON, *Louis XV et le renversement des alliances. — Préliminaires de la guerre de Sept-Ans. 1754-1756*. Paris, Firmin Didot, 1896, p. 8).

les cachets de cire jaune, rouge ou verte des secrétaires du roi (1).

Quand la traite fut à peu près terminée, Champlain et Pontgravé remontèrent le Saint-Laurent, à la découverte, dans des bateaux de 12 à 15 tonnes.

Champlain remarque, en passant, le site de Québec et celui de Trois-Rivières (2).

En 1599, Pontgravé proposait à Chauvin d'établir à Trois-Rivières un poste permanent. Les Sauvages tiennent à éviter le Saint-Laurent, qui est infesté par les Iroquois. Ils remontent le Saint-Maurice, dont les sources sont sur les mêmes hauteurs que celles de plusieurs des rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean ; puis, par quelques sauts et un portage de cinq à six lieues, ils arrivent à ce lac et, par le Saguenay, à Tadoussac. Il est évident qu'un poste à Trois-Rivières éviterait un long et difficile trajet et appellerait le commerce de l'Ottawa. Champlain y pense.

Le 2 juillet, il touche à Hochelaga, où Jacques Cartier vint en 1535. Dans une petite barque, manœuvrée par cinq hommes, il arrive au pied des rapides Saint-Louis. Le torrent est furieux, semé de rocs, si dangereux qu'il n'ose l'affronter. Il le longe à pied jusqu'à son sommet, examine l'aspect, la parure, le modelé du sol, se renseigne auprès des sauvages, sur les peuples et les lieux des environs, sur l'origine des principaux

(1) BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. I, p. 47.

(2) *Des Sauvages ou Voyage de SAMUEL DE CHAMPLAIN de Brouage, fait en la France-Nouvelle, l'an mil six cent trois*, Paris, 1604, pp. 15-18.

tributaires du Saint-Laurent. Ne pouvant faire plus, il revient à Tadoussac (1).

VIII

TADOUSSAC

Tandis que Pontgravé complète son chargement, Champlain étudie Tadoussac, la rivière et le pays de Saguenay. Tadoussac est au confluent du Saguenay avec le Saint-Laurent. C'est, dit Champlain, le lieu le plus désagréable et le plus stérile du pays. Il est rempli de pins, de sapins, de bouleaux et entouré de roches presque inaccessibles. Le sol est sablonneux, incultivable, la température des plus rigoureuses. « S'il y a
« une once de froid à 40 lieues à mont la rivière, il y
« en a là une livre : aussi combien de fois me suis-je
« étonné, ayant veu ces lieux si effroyables ! (2). »

Quand, en 1600, Pierre Chauvin fondait Tadoussac (en langue cri : *Totussac* « les Mamelles »), il n'était pas si mal inspiré. Ce port est à 90 lieues en amont de l'entrée du golfe Saint-Laurent, à l'endroit où les anciens marins plaçaient le « bout de mer », dans l'estuaire d'un grand fleuve.

Les Montagnais venaient tous les ans à Tadoussac pour vendre leurs peaux de caribous, d'élans, d'ours, de castors, de martres, de loutres et de chats sauvages. Ils servaient d'intermédiaires entre les Français et les

(1) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} part., p. 40.

(2) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} part., pp. 35, 36.

chasseurs du haut Saguenay. Les affaires n'allaient pas mal et devaient aller mieux quand les marchands auraient appris la discipline et l'art d'hiverner.

Cette installation n'était pas du goût de Champlain. « Tout ira assez bien », dit-il, « hormis qu'il n'y aura que des Ministres et des Pasteurs calvinistes... Ce qui fut à blâmer dans cette entreprise, est d'avoir donné une commission à un homme de contraire religion, pour pulluler (*sic*) la foi Catholique, Apostolique et Romaine, que les hérétiques ont tant en horreur et abomination (1). »

Tadoussac n'a pas réalisé les espérances de Chauvin ; cependant il sert d'escale aux bateaux à vapeur ; il possède, dans l'anse à la Barque, un établissement de pisciculture qui produit, par an, plus de deux millions de saumons ; les Américains y possèdent de belles et nombreuses villas ; il est question d'établir, sous les rochers de la rive droite de l'estuaire, un port d'hiver pour les transatlantiques qui s'arrêtent aujourd'hui à Halifax et à Saint-John (2).

IX

LA RIVIÈRE SAGUENAY

Champlain a visité le Saguenay et en fait une description. Un jésuite et un récollet décrivent aussi cette rivière, peut-être d'après lui.

Elle est grande, disent-ils, profonde de 80 à 100

(1) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} part., p. 37.

(2) ELISÉE RECLUS, *Nouv. Géogr. univers.*, t. XV, pp. 566, 567.

brasses, belle comme la Seine, quasi rapide comme le Rhône. A cinquante lieues de son embouchure, il y a un grand saut, et le courant est si rapide, si impétueux, qu'à trois quarts de marée il porte encore dans le Saint-Laurent. Son entrée est parfois dangereuse. Pontgravé en a fait l'expérience. Pris dans une tourmente, il lutta vaillamment, habilement, comme il le savait faire. Mais ses efforts étaient vains, sa science ne lui servait de rien. Il ne pouvait trouver fond ni sortir, et n'attendait que la vague qui devait le briser sur les roches. Le bon père Sagard, qui aimait à rire, nous fait cette confidence : Dieu se souvint à propos que le brave marin était ami des Récollets, eut pitié de lui et jeta le *quos ego* libérateur (1).

Ces descriptions du Saguenay sont exactes, mais incomplètes. Le Saguenay, en cri : *Sakinipi*, « Eau qui sort », ne ressemble guère à notre rivière de Seine. Il prend ses sources à 400 kilomètres du Saint-Laurent, à 400 ou 500 mètres d'altitude.

Au nord de la vallée du Saguenay, le sol forme une vaste cuvette. Sept ou huit rivières en drainent la surface, rayonnent vers son centre et forment le lac Saint-Jean, qui mesure 28 kilomètres de long sur 25 de large. Les Indiens donnent à cette ravissante méditerranée le nom de *Pikouagami* ou « Lac plat », sans doute parce

(1) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} part., pp. 119, 120. — *Relation du voyage fait en Canada pour la prise de possession du fort de Québec*, dans le *Mercure françois*, 1632, t. XVIII, p. 59. — SAGARD, *Hist. du Canada*, 1636, p. 152 ; — *Le grand voyage au pays des Hurons*, 1632, pp. 46, 47.

que sa profondeur moyenne ne dépasse pas 15 à 20 mètres. Buies le compare à un crabe énorme dont les rivières sont autant de tentacules tendus vers les immigrants.

Son tributaire principal, l'Ashuapmouchouan, qui est très abondant, coule du nord-ouest au sud-est, juste dans le prolongement du Saguenay. Entre l'embouchure du premier et la brèche par où s'échappe le second, il y a une crevasse longue de 1,600 mètres et profonde de 62 à 75. Cette crevasse se continue dans les terres avec le lac Vert, le lac Kenogami, qui est profond de 300 mètres, la baie de Ha-Ha et la large fissure du bas Saguenay. « Il est impossible », dit Elisée Reclus, « de ne pas voir dans cette série de fissures un fjord que les glaces emplirent autrefois et qui s'est en grande partie oblitéré depuis que les rivières ont charrié les débris des moraines : à l'est du lac Saint-Jean, la fosse, continue jadis, s'est partagée en plusieurs bassins, et dans le fond le lit s'exhausse peu à peu (1). »

Le Saguenay proprement dit sort du lac Saint-Jean par les rapides et cascades de la Grande et de la Petite Décharge. Des Décharges à la « Terre Rompue », Champlain comptait dix-huit sauts ou rapides. Près de la Terre Rompue, le Chicoutimi, appelé par les sauvages Iskotimiw, « jusque-là l'eau profonde », apporte au Saguenay, par une puissante cataracte, les eaux du lac Kenogami. Le Saguenay, large alors de 1,020 mèt., coule entre de hauts rochers. Au moment des marées, il

(1) ELISÉE RECLUS, *op. cit.*, t. XV, pp. 457 et 458.

porte jusqu'à Chicoutimi les bateaux à vapeur qui viennent charger des bois. Plus loin il s'élargit encore. A la rencontre de la baie de Ha-Ha, il devient un bras de mer, un fjord comme ceux de la Norvège. Sinueux, toujours large de plusieurs kilomètres, il coule entre une double rangée de roches de gneiss ou de syénite, hautes de plusieurs centaines de mètres, ou entre des parois verticales qui s'élèvent jusqu'à 500 mètres au-dessus du courant. Quelques arbustes se cramponnent aux escarpements ; les sommets arrondis se parent d'arbres touffus ou de squelettes de pins incendiés. Au fond, le Saguenay roule une eau noire qui se précipite, comme une « mer d'encre », dans le flot verdâtre du Saint-Laurent. Il est d'aspect sinistre. Les Montagnais l'appellent « Fleuve de la Mort ». On dit que les animaux de la forêt n'osent le regarder, que les oiseaux n'osent voler au-dessus, que les moustiques le fuient.

Le Saguenay n'est pas « sans fond », comme le croient les Indiens, mais il est de profondeur énorme. En aval de la baie de Ha-Ha et près de son embouchure, la sonde donne 269 mètres. De même que tous les fjords, dit Elisée Reclus, il se termine dans l'estuaire du Saint-Laurent par des hauts fonds, des amas de détritits repoussés hors de la fissure : la sonde n'y mesure que d'une douzaine à une vingtaine de mètres (1).

Chaque été, les Américains viennent en foule contempler cet étonnant bras de mer, qui fut le siège de notre premier établissement canadien.

(1) ELISÉE RECLUS, *op. cit.*, t. XV, pp. 458-460.

X

LE PAYS DE SAGUENAY

Champlain n'a vu, dans le pays de Saguenay, que des montagnes couvertes de sapins et de bouleaux, des plaines stériles, désolées, où il ne trouva que des oislets et des oiseaux de rivière. Il avait entendu parler d'un grand lac; il aurait voulu le voir, mais il ne le pouvait sans l'aide des Sauvages, et les Sauvages n'ont pas voulu le conduire malgré leurs promesses (1).

Il y a quarante ans, on croyait encore que le bassin du lac Saint-Jean ne pouvait nourrir que des animaux à fourrure. La Compagnie de Hudson s'en prétendait propriétaire et défendait d'en cultiver le sol, d'y couper du bois, d'y toucher à *fur or pine*, « peau ou pin ».

En 1851, Chicoutimi était un pauvre village, et la rivière du Saguenay coulait, solitaire, au milieu de la forêt vierge.

La vallée du lac Saint-Jean est maintenant une oasis dans le désert labradorien. De tous côtés s'élèvent des fermes et des villages. Des bords du lac au sommet de la vallée s'étagent des prairies et des champs de céréales d'une vigueur admirable.

Le modeste établissement de Chicoutimi est devenu le siège d'un évêché; la vallée du lac Saint-Jean est en voie de devenir le grenier de la province de Québec. Son climat est très salubre, sa température est celle de Montréal, sa population augmente rapidement : 10,478

(1) CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1^{re} part., pp. 119-120.

habitants en 1861, 17,493 en 1871, 32,409 en 1881, plus de 40,000 en 1890.

L'immigration est peu importante, mais les naissances sont quintuples des décès (1).

XI

RETOUR A HONFLEUR

Pontgravé ayant terminé ses affaires, les deux marins remettent à la voile et rentrent heureusement, le 27 octobre 1603, dans le port de Honfleur. Aymar de Chastes est mort. Champlain porte à Henri IV le mémoire et la carte de son voyage. Il est complimenté, encouragé, assuré que l'entreprise sera continuée plus tard. Le roi ne peut, pour le moment, faire les frais d'une nouvelle entreprise, et Sully ne veut pas entendre parler de colonies. Cela, dit-il, dépeuplerait le pays, sans que jamais les Parisiens et les Normands puissent devenir « Canadois ».

(1) ELISÉE RECLUS, *op. cit.*, t. XV, pp. 562-564. — BUIES, *La région du lac Saint-Jean*; Québec, 1890, passim.

NOTES

SUR

QUELQUES PORTRAITS DE LE CAT

Par M. l'abbé PORÉE, membre correspondant.

Il serait oiseux de rappeler ce que fut Claude-Nicolas Le Cat, docteur en médecine, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Rouen, dont il avait été l'un des fondateurs.

Son portrait, qui orne la salle des séances de l'Académie, rend, d'ailleurs, son souvenir toujours présent.

Nous nous proposons principalement de faire connaître une lettre adressée par lui à l'un des plus célèbres graveurs du XVIII^e siècle, Georges Wille.

En 1740, Le Cat avait publié à Rouen son *Traité des Sens*, réimprimé à Paris en 1742, puis à Amsterdam en 1744. Sa réputation d'habile chirurgien et de savant anatomiste avait déjà rendu son nom célèbre.

Un peintre, bien connu aujourd'hui, Thomiers, avait peint son portrait : Le Cat en voulut une gravure, Les écrivains du XVIII^e siècle aimaient à faire

précéder leurs œuvres d'un portrait gravé. C'est à cet usage que nous devons de connaître aujourd'hui les traits de beaucoup de personnages, plus ou moins illustres aux yeux de leurs contemporains. S'ils ont obéi, en cela, à quelque sentiment de vanité, nous ne nous sentons pas le courage de les en blâmer ; et tous les amateurs d'estampes seront de notre avis.

Il y avait à Paris un jeune graveur d'origine prussienne, Jean-Georges Wille, qui s'était fait connaître par un superbe burin représentant le duc de Belle-Isle, d'après Hyacinthe Rigaud. A ses débuts à Paris, Wille avait travaillé pour l'éditeur normand, Michel Odieuvre. Sans pouvoir préciser, nous pensons qu'un Rouennais d'adoption, Jean-Baptiste Descamps, qui demeura l'intime ami de Wille, avait recommandé le graveur au grand chirurgien.

Le Cat envoya donc à Wille son portrait peint par Thomiers, en lui demandant une planche destinée vraisemblablement à figurer en tête de ses œuvres dont il se proposait de faire une édition collective.

Voici la lettre de Le Cat à Wille, à la date du 13 décembre 1747 :

« J'ai reçu, Monsieur, les deux planches de cuivre en fort bon état ; je vous en fais mes très humbles remerciemens. Comme la somme est un peu plus forte que je ne pensais, je ne pourrai vous l'envoyer que les premiers jours de janvier ; mais j'espère que vous voudrés bien me faire crédit jusqu'à ce jour.

« Mille et mille remerciemens de toutes vos peines. Le dessein de la méridienne est au mieux et je ne

sçaurais assé vous en marquer ma reconnaissance.

« Comme je n'ay point trouvé la planche de cuivre de mon portrait avec les estampes, je vous prie de la remettre bien empaquetée à M. Damonville, libraire, pour qu'il la mette dans le paquet de livres qu'il doit m'envoyer. Vous pouvés compter sur un exemplaire de tous mes ouvrages.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus vive reconnaissance, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« LE CAT.

« A Rouen, 13 décembre 1747. »

L'adresse est ainsi libellée :

« Monsieur Ville, graveur, chés M. Emery, libraire, quay de la Vallée, à Paris (1). »

Le cachet de cire rouge est curieux. Il est timbré d'une couronne de comte et porte : d'azur à un caducée accosté de deux étoiles avec un chat couché en pointe. La devise est : *Cautus a cattis aut catus atque prudens.*

Bien que gravé en 1747, le portrait de Le Cat, tiré à trois états différents, ne fut utilisé qu'en 1767 pour l'édition des *Œuvres physiologiques* qui parut alors en trois volumes chez Vallat de la Chapelle, à Paris.

Cependant Le Cat avait demandé à Wille de graver une seconde fois son portrait. Nous lisons dans le *Journal de Wille*, à la date du 17 juin 1759 : « Répondu

(1) Collection de l'auteur.

à M. Le Cat à Rouen. Je lui fais concevoir qu'il m'est impossible de graver son portrait. Je lui ai recommandé M. Ficquet (1). » C'est sans doute sur ce refus que Le Cat prit le parti d'utiliser le portrait gravé en 1747.

Il montrait à l'égard de l'artiste des sentiments d'affectueuse admiration. Il écrivait à Wille, le 16 février 1753 : « Ouy, mon illustre ami, ou je ne m'y connais pas, ou vous êtes arrivé au plus haut degré de la gravure (2). »

Etienne Ficquet ne grava point les traits de Le Cat, mais il reste d'autres portraits au burin du chirurgien rouennais. L'un a été gravé par Bacheley, d'après Dupont, après la mort de Le Cat, survenue le 20 août 1768 ; l'autre par Henriquès, en 1771, d'après un dessin de Jean-Bernard Restout. Le Cat est représenté en buste, le collet de sa chemise largement entr'ouvert, la tête coiffée d'un foulard rayé à franges. Benoit-Louis Henriquès, né à Paris en 1732, a gravé notamment les portraits de d'Alembert, de Diderot et de Voltaire.

Nous signalerons encore aux amateurs de portraits normands une toile du chevalier Sixc, appartenant à M. l'abbé Blanquart, curé de la Saussaye (Eure). Le Cat y est représenté à mi-corps, tourné de trois quarts à droite, la tête ornée d'une perruque à boucles. Son costume se compose d'une robe à manches très

(1) *Mémoires et Journal de Wille*, publié par Duplessis, t. I, p. 114.

(2) Catalogue de M. de Trémont, suppl. cité par Duplessis, *Mém. et Journal de Wille*, t. I, p. 114.

larges sur laquelle passe une ceinture dont le nœud est apparent sur la poitrine. En avant et en arrière tombe des épaules une bande d'étoffe rouge qui semble être la bordure du vêtement. Les deux mains sortant des manchettes de dentelles s'appuient sur un volume relié, au dos duquel on lit le titre : *Traité des Sens*.

Sur le fond, à droite, vers le tiers de la hauteur du tableau, on lit la signature :

*Peint par Le Chevalier
Sicc. en 1751.*

LES OFFICES PUBLICS

A L'ORIGINE DE L'ÉGLISE

Par M. l'abbé TOUGARD, membre correspondant.

Dans un congrès (on ne saurait dire l'un des récents congrès, puisqu'il ne s'en est tenu encore que quatre), donc, dans un Congrès international des catholiques, une savante discussion s'est engagée sur la fréquence plus ou moins grande des assemblées publiques des fidèles aux premiers âges de l'Eglise. L'érudition hors de pair des deux contradicteurs peut faire hésiter sur la conclusion préférable, d'autant plus que celui dont les tendances hardies ne sont un mystère pour personne, avait adopté les théories les plus réservées.

Réduit à envier la patience de notre distingué confrère qui a dépouillé tout saint Chrysostome, la plume à la main pour en extraire des documents sur l'esclavage antique, je ne pouvais même songer à recueillir les plus anciens textes de la patristique grecque et latine, d'ailleurs familiers aux éminents congressistes. J'ai donc essayé de me faire une opinion à l'aide d'un argument tout

extrinsèque, c'est-à-dire en rapprochant de nos habitudes actuelles les usages anciens qui semblent résulter de certains mots dont la valeur réelle nous échappe aujourd'hui.

De ces réflexions, faites sans suite et à de longs intervalles, ne pouvaient se dégager que de timides conjectures. Aussi ne me serais-je pas décidé à les écrire sans une aimable insistance. A plus forte raison ne me serais-je pas cru autorisé à les imprimer, si je ne les avais préalablement soumises à un théologien de profession.

Le terme *feria* par lequel l'Eglise désigne chacun des jours de la semaine, a surtout dans le langage classique le sens de « repos ». On a commenté dans un très beau sens mystique le mot *feria*. Toutefois il pourrait bien à l'origine avoir correspondu à la formule vulgaire : *Pas d'office aujourd'hui*. Le texte de saint Justin, que le diocèse de Rouen a longtemps récité aux matines de Pâques, suppose formellement que les fidèles ne s'assemblaient pour prier que le dimanche (1); et si telle était la pratique commune au milieu du second siècle, on peut croire que pendant deux cents ans au moins elle ne s'élargit pas sensiblement; puisque jusqu'à Constantin la liberté du culte ne fut pas assurée. Il est vraisemblable, en effet, que, durant l'époque des persécutions, on se borna au strict nécessaire, à ce

(1) On remarque même qu'aujourd'hui encore, dans les différents rites orientaux (Grecs, Maronites, etc.), le clergé vit d'une façon toute profane pendant la semaine et ne connaît d'offices que ceux du dimanche.

qu'on appellerait aujourd'hui la pratique du moins possible (1).

L'Eglise ne s'est jamais spécialement appliquée à créer les usages pas plus que les mots. La langue latine lui avait fourni l'appellation *feria*; les mœurs romaines lui donnèrent l'idée des *vigiles*. En certaines occasions, aux mystères de Cérès par exemple, les anciens employaient une partie de la nuit à célébrer des cérémonies religieuses. L'Eglise s'appropriâ cette coutume, et elle en vint à solenniser la fête des martyrs, en la commençant dès la veille pour prier une partie de la nuit sur leurs tombeaux : ce qui se pratiqua ensuite aux fêtes d'apôtres ainsi qu'aux plus grandes solennités en mémoire des mystères de la vie du Sauveur et de la Sainte Vierge. Ces veillées saintes ont été longtemps en honneur dans les grandes églises des cités et même dans de simples villages, puisqu'on les cite encore à Barentin au XI^e siècle.

A la consécration de l'autel du Seigneur, les enfants

(1) On ne saurait objecter la ferveur si notoirement connue de la primitive Eglise : car les preuves de sentiment ne peuvent écarter les arguments de fait. Et d'ailleurs il ne s'agit ici que des réunions officielles, de ce que nous nommons aujourd'hui les offices paroissiaux, qui n'excluent pas les dévotions privées. Ne reste-t-il pas fort probable que les simples chrétiens ont plus fréquemment rendu à Dieu leurs devoirs religieux en présence même de la sainte Eucharistie, qui était parfois confiée à leur piété; que les prêtres et les évêques ont souvent célébré dans des oratoires privés, au milieu de nombreux fidèles, tantôt en une maison tantôt en une autre (la maison romaine étant, comme l'on sait, un vrai groupe d'habitations). C'est le mot même de saint Luc : *κατ'οἶκον*, que la Vulgate n'a pas heureusement traduit (*Actes des Apôtres*, II, 46), par *circa domos*.

d'Israël offrirent des sacrifices pendant huit jours de suite, comme aussi lorsqu'ils dédièrent le temple de Jérusalem; et l'anniversaire de cette dédicace était chaque année célébré par huit jours de fête. Cette pratique fut adoptée par l'Eglise, qui prolongea ainsi par des octaves les chants et les prières de ses principales solennités. Aujourd'hui ces octaves ne grossissent pas l'assistance aux messes de la semaine, et passent inaperçues dans la vie chrétienne des fidèles : on voit qu'il en devait être tout autrement dans l'hypothèse que l'office divin ne se célébra primitivement qu'aux jours des dimanches et des fêtes.

L'ancienne Loi prescrivait chaque année une fête de l'Expiation. La Loi nouvelle, qui nous fait tendre à une perfection plus haute, répète cette expiation durant trois jours à chaque saison de l'année, et composa ces douze admirables messes des Quatre-Temps, qui comptent parmi les plus belles de la liturgie. A une époque où, selon notre supposition, le saint sacrifice n'était pas quotidien, les chrétiens fervents devaient s'unir en foule aux supplications du prêtre; tandis que de nos jours, c'est à peine si les Quatre Temps accroissent de quelques unités les habitués des églises même peu fréquentées.

Les grandes antiennes du *Magnificat*, et les antiennes propres aux psaumes des laudes font présumer qu'une sorte d'octave préparatoire à la fête de Noël appelait les fidèles au pied des autels. Dans l'Eglise de France neuf jours étaient même employés à cette pieuse récollection.

Enfin, pour se préparer à renouveler dignement la mémoire de la passion, de la mort et de la résurrection du Sauveur, l'Eglise ne croyait pas pouvoir employer moins de quarante jours consécutifs, jours de recueillement, de prière et de pénitence, dont le cours même des siècles ne devait pas modifier l'esprit.

Mais la période la plus ancienne de solennités qui se soient succédé sans interruption est le temps compris entre le 24 décembre et le 13 janvier. Cette antiquité se prouve par un fait unique dans les usages ecclésiastiques : c'est que le dimanche, malgré son rang exceptionnel et l'importance majeure que lui assignent les rubriques, y est déplacé et même supprimé. En effet, quand le dernier dimanche de l'année tombe le 25, le 26, le 27, le 28 ou le 29 décembre, le calendrier officiel le fait suivre du mot *Vacat*, à peu près comme si on disait : « *Dimanche*. Aujourd'hui il n'est pas dimanche. » Car, ces années-là, l'office de ce dimanche se fait invariablement le 30 décembre. Et la semaine suivante la même liturgie se répète ; mais on l'anticipe toujours, en la récitant le 5 janvier.

Ainsi, autant qu'il est permis de raisonner par induction en ces matières non moins délicates qu'imparfaitement connues, cinquante jours de service divin sans discontinuation, du premier dimanche du carême au dimanche de Quasimodo, puis les vingt et un jours entre la veille de Noël et la fin de l'octave de l'Épiphanie, enfin les octaves, et plus spécialement celles de saint Laurent (du 10 au 17 août) et de la Pentecôte, en y joignant les quatre-temps, les vigiles, les fêtes locales

des martyrs et celles des apôtres, semblent avoir été primitivement les seules dates où les fidèles aient été expressément convoqués pour la prière publique.

En un mot, les jours d'offices et leur accroissement devaient répondre aux mentions portées au calendrier ; et on sait combien les plus anciens en étaient pauvres. Remarquons enfin que les rubriques des anciens missels ne supposent le saint sacrifice qu'en ces mêmes jours, à l'exclusion des autres.

Tout cela n'est, j'ai hâte de le redire, qu'une simple probabilité. Pour en apprécier la portée, qu'on suppose que la ferveur bien avérée de l'Eglise primitive connaissait les services quotidiens et multipliés d'aujourd'hui : et alors les termes *férie, vigile, octave* sembleront dépourvus de valeur, au point qu'on se demandera s'ils eussent jamais été employés.

Non seulement on ne connut d'abord qu'un seul exercice « paroissial », comme nous dirions maintenant ; mais les prêtres qui n'avaient point charge d'âmes, ne disaient pas la messe. A examiner de près la force de certaines expressions du missel, ne semble-t-il pas que leur rédaction suppose qu'on ne les prononcerait qu'une fois le jour dans chaque sanctuaire ? Au reste, en Italie même, la pratique de célébrer chaque jour la messe n'était point générale dans le clergé du xvii^e siècle, témoin ces quelques mots du cardinal Bona : « *quum multi sint sacerdotes qui frequenter, multi etiam qui quotidie celebrent* » (De sacrif. missæ, vi, 8).

Il est hors de doute que l'Eglise a favorisé cette multiplication du Saint Sacrifice, comme elle l'a fait

pour la réception plus fréquente des sacrements. Outre qu'elle est, pour tous les clercs revêtus du sacerdoce, la plus grande consolation de leur vie, il en résulte au point de vue purement humain des avantages incontestables pour quiconque observera, même sans la foi surnaturelle qui seule en donne la pleine intelligence, les effets extérieurs des saints mystères, trop sublimes pour que les plus beaux génies aient jamais pu rien prétendre sur leur essence et sur les grandes évolutions rituelles qui sont résultées du cours des siècles.

Pourquoi faut-il que le progrès en ce monde ne soit jamais absolu, et que l'abus touche de si près à la faveur? Quand les principes économiques sont parvenus à proportionner avec précision les conditions de l'alimentation à la somme de force qu'elle doit assurer, faut-il s'étonner que les esprits chagrins des derniers siècles se soient élevés contre ce qu'ils pouvaient être tentés d'appeler le gaspillage des choses divines? La préoccupation est d'ailleurs fort légitime, et des hommes éminents tels que Mgr d'Hulst n'ont pu s'y soustraire. Puisse-t-elle faire naître une école d'économistes mystiques qui, malgré l'axiome : *assueta viles-cunt*, assurent « le rendement le plus fructueux » à ce que les premiers âges chrétiens eussent peut-être appelé une surproduction d'offices et de messes!

ERRATUM. — Les amis fidèles du *Précis* qui m'ont fait l'honneur de lire en entier la page 307 du volume de 1896-1897, ont dû se persuader,

par son parfait galimatias, qu'une inconcevable distraction m'est survenue en l'écrivant.

Il n'en est rien pourtant. Seulement, tout l'alinéa : « Depuis... 1764 » est une simple note qui se réfère à la « petite poste » citée trois lignes plus bas.

L'accident a une morale très pratique. C'est qu'il est bon d'éviter à tout prix les corrections sur le bon à tirer : sans quoi, les plus graves mésaventures sont possibles. Par exemple, le prétendu éditeur *Miverde*, que note *la Normandie monumentale* (SEINE-INFÉRIEURE), p. 355), doit se lire « Métérie ». Ceci soit dit par charité pour les bibliographes du xxv^e siècle qui pourraient avoir à dresser une liste des libraires rouennais à la fin du xix^e.

L'ÉGLISE DE VEULETTES

Par M. le D^r COUTAN

L'église de Veulettes (1) occupe un site enchanteur. Assise sur le flanc d'un coteau abrupt, elle domine un étroit vallon, séparé de la vallée de la Durdent par une mince langue de terre terminée en éperon, que les flots de la mer ont taillé à pic, dans leurs assauts séculaires. Un bosquet touffu enveloppe l'édifice de toute part et l'humble flèche du clocher émerge à peine du sein de la végétation ambiante. Depuis longtemps déjà la plage de Veulettes est fréquentée par de nombreux touristes, épris de cette solitude et avides de calme et de liberté. Aussi la charmante église attire-t-elle, outre les fidèles, la foule des visiteurs. Mais si tous l'admirent, combien se sont appliqués à l'étudier ! Nul ne l'a décrite depuis l'abbé Cochet, dont la notice est déjà vieille d'un demi-siècle (2).

(1) Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton de Cany.

(2) Cf. Cochet, *Notice historique et descriptive sur l'église de Veulettes*, 1850. Extrait de la *Revue de Rouen et de Normandie*, août 1850, p. 393-398, avec une lithographie de Balan, représentant le rez-de-

Le plan comporte, dans son état actuel, une nef accompagnée de bas côtés et un chœur terminé par une abside à cinq pans. Les bas côtés de la nef se prolongent sur les flancs du chœur et aboutissent à une absidiole polygonale, dont la disposition très originale et très élégante sera décrite plus loin. Une tour-lanterne s'élève sur la croisée, ou plutôt sur la dernière travée de la nef, l'existence d'un transept primitif pouvant être contestée (1).

La nef comprend quatre travées et communique avec les bas côtés par huit arcades en plein cintre. Les archivoltés présentent deux rangs de claveaux à profil rectangulaire. Cependant l'arête supérieure est abattue et munie d'un petit congé au-dessus du sommier de l'arc.

Les supports de la nef méritent une étude attentive, parce qu'ils appartiennent à deux types très différents et que les uns et les autres offrent une décoration extrêmement remarquable. L'œil est frappé, dès le premier abord, par la masse insolite des colonnes supportant la retombée des deux premières arcades. Ce sont des fûts cylindriques énormes, analogues à ceux d'Ecrainville, d'Etretat, de Manéglise, de Touffre-

chaussée de la tour-lanterne et le chœur vus de la nef. — Réimprimé dans le *Bulletin monumental*, t. XVI, 1850, p. 516-522. *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1852, t. I, p. 194-200, et 2^e édition, 1853, t. I, p. 209-214.

(1) Longueur dans œuvre : 26 m. 50 ; largeur dans œuvre : 13 m. 50, d'après le plan communiqué par M. Lefort, architecte en chef du département, auquel je suis heureux d'adresser ici mes remerciements.

ville-sur-Eu (Seine-Inférieure), et de Léry (Eure) (1), mais ils en diffèrent par la présence de deux colonnes engagées et opposées, destinées, l'une à supporter les entrants de la charpente de la nef, l'autre, les doubleaux des bas côtés.

Les chapiteaux circulaires sont fortement déprimés. Au-dessus de l'astragale, formée d'une simple baguette, la corbeille étale ses godrons pressés les uns contre les autres. Un listel et un cavet se profilent sur le tailloir. Cette description ne s'applique exactement qu'au chapiteau méridional. Au nord, en effet, on remarque sur la corbeille surmontée d'un rang de perles, outre les godrons, deux têtes grimaçantes, une palmette et un motif difficile à décrire, mais très bien rendu par la photographie (fig. 4). De plus, le listel du tailloir est, pour ainsi dire, entièrement guilloché. Il disparaît littéralement sous une profusion d'ornements inspirés de l'orfèvrerie franque et mérovingienne, tels que palmettes en éventail, ou demi-rosaces serties par un ruban plissé ou par un rang de perles perforées à l'ombilic (2). Sur le revers de la façade, des fûts, moins gros que les précédents, sont à moitié engagés sur un dosseret servant de piédroit. Ils sont dépourvus de chapiteau et couron-

(1) M. Eug. Lefèvre-Pontalis a observé, de même, de grosses colonnes isolées à Crézancy (Aisne). Cf. *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XI^e et au XII^e siècle*, t. II, p. 44-46, pl. XXIV bis, fig. 7.

(2) Des perles identiques figurent sur le tailloir des chapiteaux de l'église de Laffaux (Aisne). Cf. Lefèvre-Pontalis, ouv. cité, pl. XXX, fig. 8-13.

nés par un simple tailloir à profil rectangulaire adouci par un chanfrein creux. Ce parti, adopté aussi à Léry, est dénué d'élégance. Aussi les architectes eurent-ils souvent recours à une combinaison plus heureuse, en ayant soin d'employer deux colonnes accouplées et demi-engagées, comme on peut le constater à Saint-Thomas, du Mont-aux-Malades, à Saint-Hildevert, de Gournay, à la Trinité de Caen, à la cathédrale de Rochester, etc.

A partir de la seconde travée, le plan des piles se complique et fait pressentir les dispositions savantes adoptées par l'architecture gothique. Le nombre des colonnes s'accroît considérablement. Dix fûts sont engagés autour d'un massif central cruciforme, savoir : quatre colonnes accouplées deux par deux sous la retombée des archivoltes, quatre colonnes logées dans les angles rentrants et supportant le rang supérieur de claveaux, enfin, sur chaque face opposée, comme dans les travées précédentes, une colonne portant la charpente primitive et une colonne destinée au doubleau des bas côtés. Les bases ont un profil très élégant, composé d'un tore, d'une gorge, d'un listel étroit et d'un second tore très évasé. Des griffes aplaties s'étalent sur les angles de la plinthe carrée. Les tailloirs sont revêtus uniformément d'un listel et d'un cavet. Les chapiteaux mériteraient une description étendue, en rapport avec leur surprenante variété et leur valeur décorative. Je me bornerai à signaler sur les corbeilles les godrons, les larges feuilles d'eau à volutes recourbées, les tiges dressées et enlacées, enveloppant des fruits d'arum à pédicule dirigé

en haut, les palmettes en éventail, ou demi-rosaces déjà décrites. Avant d'aller plus loin, je dois insister sur la disposition originale des colonnes jumelles engagées sur les piles et accouplées par le travers, ainsi que sur le profil des colonnes faisant face à la nef et légèrement renflées en amande. A vrai dire, le fût de ces colonnes n'est pas aminci, mais épaulé sur l'axe par deux petits cavets adossés.

La nef est éclairée par des fenêtres en tiers-point, accostées de colonnettes sur les angles. Huit baies sont percées au-dessus des arcades, et deux au-dessus du portail ; ces dernières sont accouplées et presque aussi étroites que des meurtrières. La présence simultanée du plein cintre dans les arcades et du tiers-point dans les fenêtres est une exception à retenir. On sait, en effet, que le tiers-point a fait son apparition dans les doubleaux et dans les arcades avant de se montrer dans les baies (1). Il faudrait peut-être en conclure qu'un certain laps de temps s'est écoulé entre la construction des parties basses et l'achèvement de l'œuvre haute. Sous l'appui des fenêtres règne un bandeau mouluré en rond et interrompu au droit des colonnes. Un second bandeau, ayant pour profil un listel et un cavet, prolonge les tailloirs des colonnettes des fenêtres et disparaît en partie derrière les voûtes en plâtre qui ont remplacé, de nos jours, le lambris primitif.

(1) Cf. Eug. Lefèvre-Pontalis, *Nouvelle étude sur la date de l'église de Saint-Germer*. *Bulletin monumental*, 1886, et tirage à part, p. 6.

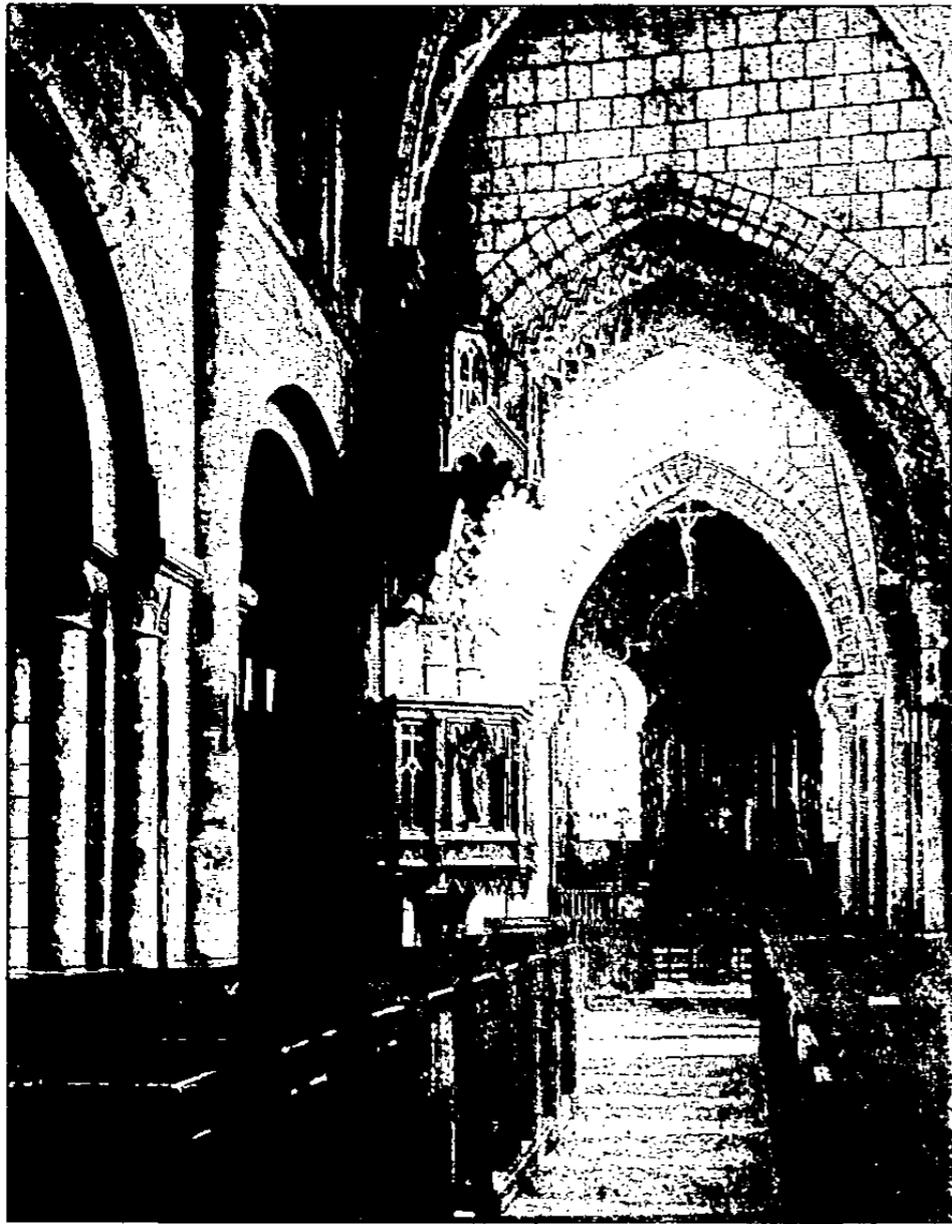
Les bas côtés, supprimés en 1740 (1), ont été relevés, dans ces dernières années, par M. Lefort, qui les a couverts au moyen de voûtes d'arête, séparées par des doubleaux en plein cintre.

Nous avons déjà vu que la lanterne s'élève au-dessus de la dernière travée de la nef. Cette travée serait, en réalité, l'ancien carré du transept, si l'on admet, avec l'abbé Cochet, l'existence primitive d'un transept. Dans cette hypothèse, les croisillons auraient été moins élevés que la nef, comme à Notre-Dame de Louviers et à Saint-Martin d'Etampes. Cette disposition, en usage pendant la période romane, est exceptionnelle à l'époque gothique, selon la remarque de M. Enlart (2). Les arcs qui supportent la lanterne diffèrent par leur courbe respective. Les grands arcs transversaux sont tracés en tiers-point ; les arcs longitudinaux sont en plein cintre comme les arcades de la nef, avec lesquelles ils offrent d'ailleurs une similitude complète. L'arcade ouverte sur la nef présente à l'ouest trois rangs de claveaux et deux seulement vers l'est. Le premier rang, à arête lisse, offre sur ses deux faces une série de losanges ou bâtons brisés opposés. Le second rang est orné, vers la nef, de zigzags contre-zigzagés, et, vers la lanterne, d'un tore en amande, refouillé sur l'arête, profil reproduit également sur le dernier rang de claveaux regardant la nef. L'arc triomphal décrit une courbe

(1) Cf. Cochet, *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, 2^e édition, t. I, p. 211.

(2) Cf. Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, 1899, p. 21.

ÉGLISE DE VEULETTES



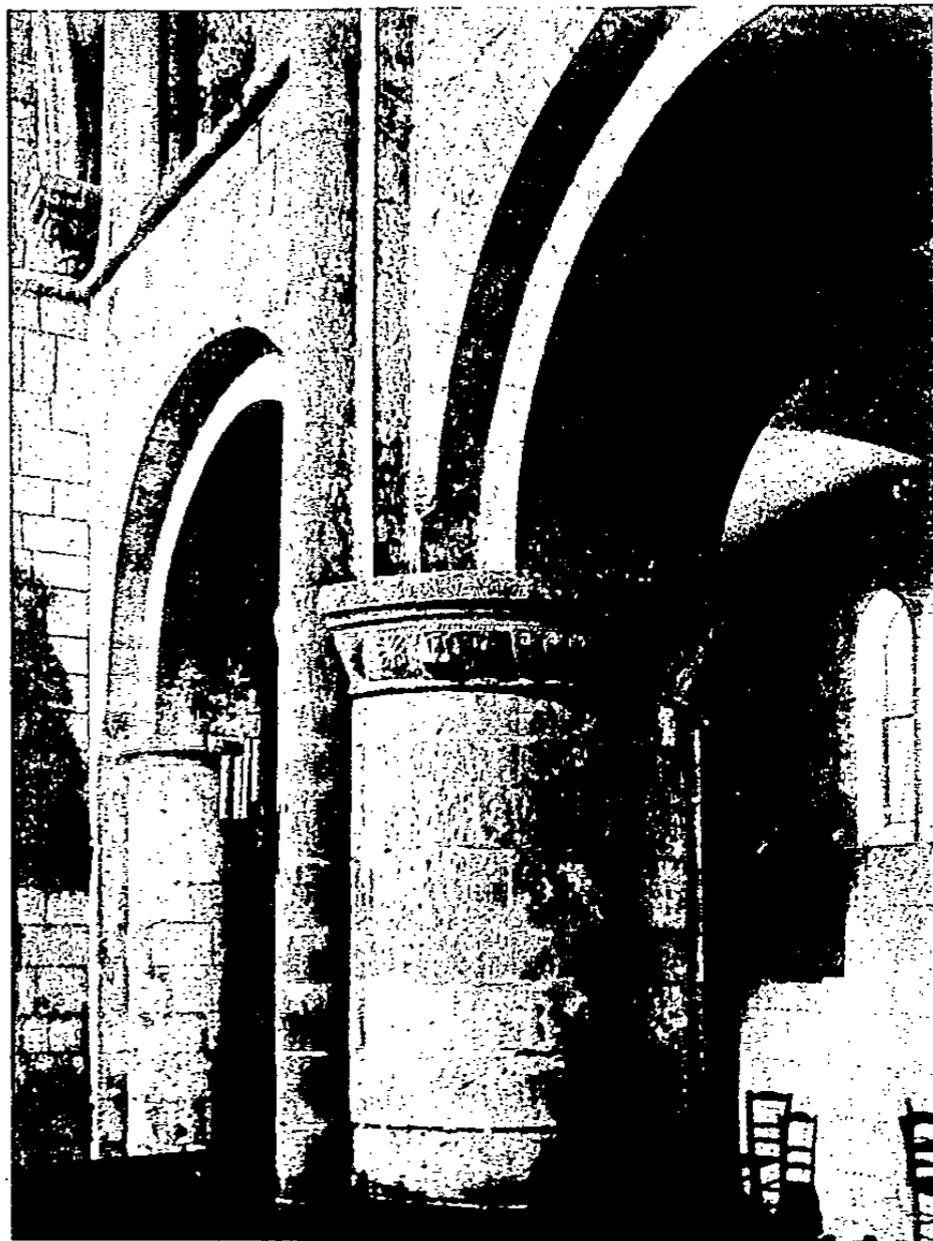
1. — Nef et Chœur.



2. — Bas-côté sud du Chœur.



3. — Arcades nord de la Nef.



CLICHÉS DE M. ABEL BLANCHET

4. — Pilier cylindrique nord.

brisée, formée par deux rangs de claveaux. Ceux-ci, dépourvus de moulures vers le chœur, présentent sur leur face occidentale une frette crénelée, soulignée par une baguette continue et un tore en amande refouillant l'arête supérieure.

La lanterne est percée d'ajours sur trois côtés seulement. Au nord et au sud, elle est éclairée par une fenêtre en tiers-point semblable à celles de la nef, mais plus élevée. A l'est, une baie en tiers-point très étroite et très profondément ébrasée, aujourd'hui masquée par le comble du chœur, recevait la lumière au-dessus du sanctuaire primitif. Le lambris de la nef ne permit jamais d'ouvrir un jour de ce côté. La lanterne, couverte à l'origine d'un simple plafond, ne fut voûtée qu'à l'époque de la reconstruction du chœur, comme le prouve l'absence de colonnes partant de fond et engagées dans les angles. Cette voûte sur croisée d'ogives, à tores en amande dégagés par des cavets, est encadrée par des formerets au nord et au sud seulement et repose sur des corbeaux encastrés après coup dans les murs.

L'obscurité du chœur gothique contraste, d'une manière imprévue, avec la clarté de la nef romane. En effet, dans les constructions où sont juxtaposés les deux styles, l'œil est habitué à rencontrer le maximum de lumière dans la partie gothique. Cette inversion s'explique par la hauteur du comble des bas côtés qui n'a pas permis d'ouvrir de jours directs sur le chœur. Dans l'Ile-de-France, les architectes, mieux avisés, arrivaient à la solution de ce problème en perçant des *oculi*, ou

petites baies circulaires, sous l'intrados des voûtes.

Les travées droites du chœur, au nombre de deux, tracées sur plan barlong, sont voûtées sur croisées d'ogives, sans le concours de formerets. Les nervures et les doubleaux, d'égale importance, ont pour profil un tore unique dégagé par des cavets. D'élégantes arcades en tiers-point sont ouvertes sur les bas côtés. Leurs archivolttes revêtues d'un méplat étroit entre deux cavets retombent, au milieu, sur une colonne isolée, qui leur est commune. Au nord, la colonne est coiffée d'un chapiteau octogonal à faces excavées ; le délit de refaçon est flagrant. Le chapiteau de la colonne méridionale a subi, lui aussi, une altération regrettable. Il devait se composer, en effet, d'une série de petites corbeilles juxtaposées, dont trois seulement subsistent encore et reçoivent les arcs des bas côtés, tandis que les autres ont fait place, vers le chœur, à un renflement disgracieux en forme de cul-de-lampe (1).

L'abside, largement ouverte, est limitée par cinq côtés du dodécagone, dont trois seulement, au voisinage de l'axe, sont percés d'une vaste fenêtre en tiers-point, sans meneau. La voûte repose sur six branches d'ogive monotoriques, réunies par une clef feuillagée et sur un système de formerets dont les moulures arrondies descendent jusqu'au sol. Une piscine double en tiers-point est ménagée dans l'épaisseur du mur méridional.

Les bas côtés du chœur sont une œuvre exquise, où

(1) Cette colonne succède probablement à un faisceau de colonnettes auxquelles correspondaient les petits chapiteaux en question.

l'architecte, libre de toute entrave, a donné la mesure de son talent. La disposition de ces bas côtés étant identique, il nous suffira de décrire l'un d'eux, celui du sud, par exemple (1). On y accède par une superbe arcade en tiers-point, dont l'archivolte, revêtue d'un méplat entre deux tores, retombe sur des colonnes engagées à fût elliptique. Celle de droite est couronnée par un chapiteau à crochets et par un tailloir creusé d'une gorge profonde entre une baguette et un tore à saillie prononcée. La colonne voisine du chœur a conservé un chapiteau d'origine romane, à en juger par sa corbeille *plissée* et par son lourd tailloir simplement chanfreiné. Une travée droite précède l'absidiole polygonale, dont les pans, au nombre de cinq, offrent à l'œil le contour le plus harmonieux. Le premier pan se confond avec l'arcade ouverte sur la seconde travée du chœur. Le suivant, adossé à l'abside centrale, n'a pu recevoir qu'une fenêtre simulée. Les autres sont percés d'une étroite et haute lancette. Rien de plus charmant que cet ensemble, où tout, profils et moulures, rappelle les motifs du chœur, avec un sentiment de grâce supérieure.

L'aspect extérieur de l'édifice le cède de beaucoup à la vue de l'intérieur. Le clocher central attire seul l'attention. C'est une tour carrée à arêtes nues, percée de lancettes accostées de colonnettes d'angle au niveau de la lanterne et de baies géminées en plein cintre à l'étage du beffroi. Une corniche très simple, en quart de

(1) V. fig. 2.

rond, règne sous le comble. Au sud et à l'ouest, les baies accouplées du beffroi ont perdu la pile séparative. Il en résulte que les petits arcs, dont le tympan est ajouré par un œil minuscule, portent à faux sur un claveau qui semble suspendu dans le vide.

La nef est épaulée par des contreforts plats, amortis par un glacis et surmontés d'un pilastre qui atteint la corniche, dont les modillons à figures grimaçantes sont remarquables, surtout au midi. L'ornementation des fenêtres méridionales est également plus soignée. Tandis qu'au nord les lancettes étroites et très aiguës ne présentent qu'un rang unique de claveaux simplement chanfreinés, du côté sud un second rang de claveaux est orné d'une moulure torique descendant jusqu'à l'appui de la baie. En outre, un cordon de perles perforées à l'ombilic accompagne le sommet des fenêtres.

La façade occidentale, vraiment banale, est percée d'une porte rectangulaire, dont l'archivolte à claveaux lisses est tracée en anse de panier. Cette courbe « rare parmi nous », au dire de l'abbé Cochet (1), n'a même pas le mérite de l'originalité, car elle résulte d'une refaçon.

Malgré ces réserves, Saint-Valery de Veulettes est une église rurale des plus intéressantes, et c'est à juste titre qu'elle est classée, depuis 1850, comme monument historique départemental de deuxième classe.

Les archives sont muettes à son égard et ne nous donnent aucun renseignement sur la date de sa fon-

(1) Cochet, ouv. cité, t. I, p. 211.

dation ; mais les caractères architectoniques de l'édifice permettent d'attribuer la nef et la tour centrale à la première moitié du XII^e siècle. Le chœur et ses bas côtés auraient été reconstruits environ un siècle plus tard.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1900, 1901 ET 1902

1900

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure œuvre de musique vocale ou instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude sur les poètes normands au xvi^e siècle.

1901

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, gravure ou architecture, dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1902

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Applications diverses de l'électricité à la guerre. — Etat de la question. — Indiquer quelque application nouvelle ou quelque perfectionnement des applications déjà connues.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévoue-

ment où des belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) soit à M. le docteur BOUCHER, soit à M. l'abbé VACANDARD, secrétaires de l'Académie.

EXTRAIT DU RÉGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1898-1899

- Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, 1898. — Report of the U. S. National Museum.*
- Audigier (Pierre). — *Histoire d'Auvergne par le chanoine Pierre Audigier; t. I, Projet de l'histoire d'Auvergne.* Clermont-Ferrand, 1894.
- Àvenel (G. d'). — *Histoire économique de la propriété, du salaire, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1860.*
- Ayres (C.-H.). — V. Hall (E.-H.).
- Baker (Frank Collins). — *The Molluscan Fauna of Western New-York, 1898.*
- Barozzi (L.) et Sabbadini (R.). — *Studi sul Panormita e sul Valle, Florence, 1891.*
- Baxter (Gregory-Paul). — V. Richards (Theodore-William).
- Belleville. — *Monographie des régions hydrauliques de la Seine-Maritime, avec planches.* Paris, 1889.
- Beul (P.-E.-L.) et Juedd (Sylvester D.). — *Cuckoos and Shrikes in their relation to agriculture. — The food of Cuckoos. — The food of Shrikes.*
- Billia (Lorenzo-Michelangelo). — *Sulla dottrina psicofisiche di Platone, 1898. — L'Esiglio di S. Augustino, note sulle contraddizioni di un sistema di filosofia per decreto.* Turin, 1899. — *Sui discorsi di Antonio Fogazzaro. — Perché il duzio sul grano, 1899.*
- Bolton (Henry Carrington). — *A select Bibliography of Chemistry, 1491-1897, first supplement.*

- Casanova (Eugenio). — *La Carta nautica di conte N. Ottomanis Freducci d'Ancona*. Florence, 1891.
- Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — Départements, t. XXXI. — Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève. Introduction.* Paris, 1898.
- Chautard (J.). — *Deux grandes médailles de César, duc de Vendôme, et sceau du cardinal Louis de Vendôme, suivis des dessins de deux jetons inédits de César et d'un autre de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.*
- Chervin (D^r). — *Démosthène était-il bègue?* Tours, 1894.
- Chevalier (Ulysse). — *L'abbaye de Silos. — Les nominations épiscopales du XIII^e au XV^e siècle.*
- Chiaragi (Dott. Giulio). — *Contribuzioni allo studio dello sviluppo dei nervi encefalici nei mammiferi in confronto con altri vertebrati.* Florence, 1894.
- Churchill (Jesse-Briggs). — V. Richards (Theodore-William).
- Combs (Robert). — *Plants collected in the district of Cienfuegos, province of Santa Clara, Cuba in 1894-96.* 1897.
- Conseil général du département de la Seine-Inférieure; 2^e session ordinaire de 1898. — Rapport de M. E. Hendlé, préfet, des chefs de service, etc. — Procès-verbaux des délibérations,* 1898.
- Coutil (Léon). — *Les Monuments mégalithiques de la Seine-Inférieure.* Caen, 1899.
- Cudder (Samuel H.). — *The orthopteran genus schistocarpa.*
- D.-H.-B. — *An investigation on the influence upon the vital resistance of animals to the micro-organisms of disease brought about, by prolonged sejour in an impure atmosphere.* Washington.
- Daly (R.-A.). — *A comparative-study of etche figures. The amphiboles and pyroxenes. — On a new variety of Hornblende. — On the optical characters of the vertical zone of amphiboles and pyroxenes, and on a new method of deter-*

mining the extinction angles of these minerals by means of cleavage pieces.

Depardi (Félix). — *Anna*, 1899.

Duerden (J. E.). — *Jameican Actinaria. Parte 1. Zoantheæ.* Dublin, 1898.

Eighteenth annual Report of the United States geological Survey, etc., 2^e et 3^e parties.

Everman (Barton Warren). — V. Jordan (David Sten).

Folsom (Justus Watson). — *Japanese Collembola.*

Gadeau de Kerville. — *Recherches sur les Faunes marine et maritime de la Normandie, 2^e voyage.* 1898.

Gordon (Antonio di) y de Acosta. — *La tuberculosis en la Habana*, 1899. — *Indicaciones terapeuticas de la Musica.*

Gordon (Clarence Mc Cheyne). — *The contact-potential between metals and fused salts, and the dissociation of fused salts*, 1898.

Gozzolo (F.-H.). — V. Jackson (C. Loring).

Gulliver (F.-P.). — *Shoreline topography.*

Haddon (Alfred C.). — *The Actinaria of Torris straits.* Dublin, 1898.

Hall (E.-H.) et Ayres (C.-H.). — *On the thermal conductivity of cast iron.*

Hanotaux (G.). — *Discours prononcé à la séance du centenaire de la Société académique de Nantes le 18 janvier 1899.*

Héron (A.). — *Origine et explication du dicton populaire « avoir ou gagner le gal ».* Imp. Cagniard, Léon Gy, in-8^o, 1898.

Hitchcock (A.-S.). — *Ecological Plant Geography of Kansas*, 1898.

Hurter (Julius). — *A contribution to the herpetology of Missouri*, 1897.

Hurtley (W.-N.) et Ramage (Hugh). — *A determination of the wave-lengths of the principal lines in the spectrum of Gallium, showing their identity with two lines in the solar spectrum.* Dublin, 1898.

- Husnot (T.). — *Graminées. Descriptions, figures et usages des Graminées spontanées et cultivées de France, Belgique, Iles Britanniques, Suisse, 1^{re} et 3^e livr.*
- Inverandi (Dott. Giovanni). — *Rendiconto sommario dell'istituto ostetrico-ginecologico (maternità) di Firenze. Florence, 1899.*
- Jackson (C. Loring) et J.-I. Phinney. — *Trinitro-phenylmalonic Ester : Second paper, 1888.*
- Jackson (C. Loring) et Koch (Waldemar). — *On the action of sodic ethylate on tribromdinitrobenzol.*
- Jackson (C. Loring) et Gazzolo (F.-H.). — *On certain derivative of syn-metrical trichlorbenzol.*
- Jordan (David Starr) et Evermann (Barton Warren). — *The Fishes of North and Middle America; 2^e et 3^e parties. Washington, 1898.*
- Judd (Sylvester D^r). — *V. Beal (P.-E.-L.).*
- Kinsley (Karl). — *Discussion of series dynamo-electric Machines, 1898.*
- Koch (Waldemar). — *V. Jackson (C. Loring).*
- Lalforge (Léon). — *Histoire complète de Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta, d'après des documents originaux et des pièces officielles, 3 v. in-4^o.*
- Lammer (O.) et Pringsheim. — *A Determination of the ratio (x) of the specific heats at constant pressure and at constant volumes for air oxygen carbon-dioxide and hydrogen.*
- Laportere (S. de). — *V. Piette (E.).*
- Laus Militiæ, carmen præmio aureo ornatum in certamine poetico Hoeufftiano. Accedunt quatuor poemata laudata. Amsterdam, 1898.*
- Lewis (Gilbert Newton). — *V. Richard (Theodore-William).*
- Locard (Arnould). — *Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman pendant les années 1880-1881-1882-1883, publiées sous la direction de A. Milne-Edwards. — Mollusques, testacés, t. II.*

- Luciani (Luigi). — *Il Cerveletto, nuovi studi di Physiologia normale e patologica*. Florence, 1891.
- M. l'abbé Colas, notice biographique, in-4°. A. Leprestre, 1898.
- Merriam (C. Hart). — *Life zones and Crop zones of the United States*. Washington.
- Montier (Edward). — *L'Idéale Jeunesse, préface de M. Sully-Prudhomme*. Paris, 1899.
- North American Fauna*, n° 14.
- Nipher (Francis E.). — *A method of measuring the pressure at any point on a structure due to wind blowing against that structure*, 1898.
- Oddi (Ruggero) e Rossi (Umberto). — *Sul Decorso delle vie afferenti del Midollo spinale*. Florence, 1891.
- Panel (D^r G.). — *Statistique médicale et démographique de la ville de Rouen, 10^e année*, 1897.
- Passy (Louis). — *Le marquis de Blosserville. Souvenirs*. Evreux, 1899. — *Mélanges historiques et littéraires*, 1^{re}, 2^e et 3^e séries. Paris, 1888, 1891, 1896.
- Peckham (George W.) et Peckham (Elizabeth G.). — *On the instincts and habits of the solitary Wasps*. Madison, 1898.
- Peirce (O.) et Wilson (R.-W.) — *On the thermal conductivities of certain poor conductors*, I.
- Perrin (Joseph). — *Le cardinal Loménie de Brémois, archevêque de Sens. Ses dernières années. Episode de la Révolution*. Sens, 1896.
- Philipps (Francis P.). — *On fluctuations in the composition of natural gas*, 1898.
- Phinney (J.-I.). — V. Jackson (C. Loring).
- Piette (B.) et Laporterie (J. de). — *Etudes d'ethnographie préhistorique. V. Fouilles à Brassempouy, en 1897*.
- Plumb (C.-S.). — *The geographic Distribution of Cereals in North-America*.
- Preston (Thomas). — *Radiation phenomena in a strong magnetic field*. Dublin, 1898.
- Pringsheim. — V. Lammer (O.).

- Ramage (Hugh). — V. Hurtley (W.-N.).
- Régis Crégut (abbé G.). — *Massillon, visite à Hyères et à Clermont.*
- Richards (Theodore-William) et Gilbert (Newton Lewis). — *Some electrochemical und thermochemical relations of zinc and cadmium amalgams, 1898.*
- Richards (Theodore-William) and Baxter (Paul). — *A Revision of the atomic weight of Cobalt. Second paper; The determination of the cobalt in cobaltous bromide.*
- Richards (Theodore-William) et Churchill (Jesse Briggs). — *The use of the transition temperatures of complex systems as fixed points in thermometry.*
- Ristori (Giuseppe). — *Cheloniani fossili di Montebamboli e Casteani, memoria paleontologica. Florence, 1895.*
- Robertson (Charles). — *New or little known worth American Bees, 1898.*
- Roger (D^r J.). — *Etude psycho-physiologique sur l'amour, Paris. — Le Promoteur de la doctrine microbienne, Paris, 1898. — L'hygiène et l'hydrothérapie. Paris, 1899.*
- Rossi (Dott. Umberto). — *Contributo allo studio della struttura della naturazione e della distruzione delle uove degli Anfi, Florence, 1895. — Sulla seruttura dell' ovidutto del Gestrion Fuscus, riserche istologiche. Florence, 1895.*
- Roth (Filibert). — *Of the forestry conditions of northern Wisconsin. Madison, 1898.*
- Sabbadini (R.). — V. Barozzi (L.).
- Sars (G.-O.). — *Fauna Norvegiæ, 1^{er} fasc. — Phyllocarida et Phyllopoda.*
- Schrenck (Herman von). — *The trees of St Louis, as influenced by the tornado of 1896. 1898.*
- Spalikowski (D^r E.). — *Michel Servet et la théorie de la circulation du sang. — Essai scientifique sur Villon et son œuvre. — Une officine d'apothicaire au temps de Molière. — Les grandes blessures dans la chanson de Rolland. — Etudes médicales sur Mathurin Régnier. — Philosophie de la souf-*

france. — *L'Anthropologie à l'école primaire.* — *La Médecine et les amulettes dans les temps préhistoriques.* — *Les types normands contemporains.* — *De l'importance du tibia en anthropologie historique.* — *Cinq ans de recherches anthropologiques en Normandie.* — *Les dents des Normands dans la préhistoire et à l'époque contemporaine.* — *Etudes d'anthropologie normande, 3^e fasc.* — *Anatomie anthropologique de l'adulte.*

Tenicheff (N.). — *L'activité de l'homme, traduction du russe par l'auteur.*

Treleuse (William). — *An unusual Phyto-Bezoar, 1897.*

Une pierre tumulaire à Warcellès, près d'Enghien. Braine-le-Comte, Zech.

Vaganaz (Hugues). — *Les traductions du Psautier en vers latins au XVI^e siècle.*

Vaudin (Eugène). — *Le château de Guerchy et ses cheminées monumentales, Paris, 1884.* — *Histoire de la charité et de l'assistance publique en Bourgogne jusqu'en 1889. Paris, 1898.*

Vaudin (Eugène) et Bataille. — *Antiquités de la France ou Fastes de la Sénonie monumentale et historique, 2^e édition, Paris, 1898.* — *La Cathédrale de Sens et ses trésors d'art; cathédrale, archevêché et trésor, 2^e édit., Paris, 1899.* — *Recueil de documents variés du XV^e au XVIII^e siècle. Auxerre, 1897.* — *Etudes, mœurs et coutumes de l'ancien Sénonais et de la Basse-Bourgogne. Joigny-Paris, 1887.* — *Gilles Guérin, sculpteur du mausolée de Vallery. Paris, 1880.* — *Boudin père et fils, sculpteurs orléanais, à propos du tombeau de Saint-Valérien, près de Sens. Paris, 1883.* — *Gérard de Roussillon, histoire et légende. Auxerre-Paris, 1884.* — *Notice sur Antoine Benoist de Joigny, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV. Joigny-Paris, 1887.*

Volney (*Revue illustrée des provinces de l'Ouest, sept.-oct. 1898*).

Wiley (H.-W.) — *Composition of Maize (Indian Corn, etc.). Washington, 1898.*

Wilson (R.-W.). — V. Peirce (O.).

Woodward (Calvin M.). — *The efficiency of gearing under Friction*, 1898.

Yearbook of the United States, departement of Agriculture, 1898.

Umberto (Rossi). — V. Oddi (Ruggero).

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1899-1900.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. CANONVILLE-DESLYS, *Président*.
M. le D^r COUTAN, *Vice-Président*.
M. le D^r BOUCHER, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. l'abbé VACANDARD, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts*.
M. LECHALAS, *, *Trésorier*.
M. HÉRON, *Archiviste*.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DÉCÉDÉ

1878. M. SIMON, architecte.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

1899. M. BELLEVILLE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue Fontenelle.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1868. RIVIÈRE, ancien professeur au Lycée Corneille, au Mesnil, par Blangy-le-Château (Calvados).
1890. LONGY, à Issoire (Puy-de-Dôme).
1886. LEGRELLE, à Pont-de-l'Arche (Eure).
1867. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier Président à la Cour d'Appel de Bourges, à Champeaux (Eure).
1878. DE BEAUREPAIRE (Eugène), ancien conseiller à la Cour d'Appel de Caen, à Caen (Calvados).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1899. PASSY (Louis), membre de l'Institut, rue Taitbout, 81, Paris.
1899. VAUDIN (Eugène), 7, rue des Consuls, à Auxerre (Yonne).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 14 décembre 1899.....</i>	5
<i>Les Travaux de la Basse-Seine entre Rouen et le Havre dans la seconde moitié du XIX^e siècle; discours de réception, par M. Belleville.....</i>	41
<i>Réponse à ce discours, par M. Christophe Allard, président.....</i>	35
<i>Remise à M. de Glanville d'une médaille commémorative du cin- quantenaire de son élection. Allocution du président.....</i>	59
<i>Réponse de M. de Glanville.....</i>	61
<i>Rapport sur le concours pour le prix Bouctot : Etude critique des œuvres de Saint-Evremond, par M. A. Héron.....</i>	63
<i>Rapport sur les prix Octave Rouland, par M. l'abbé Loth.....</i>	71
<i>Rapport sur le prix Dumanoir, par M. G. A. Prévost.....</i>	79
<i>Notice nécrologique sur M. Arsène Legrelle, membre correspon- dant, par M. Henri Frère.....</i>	93

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Sciences, par M. le docteur Coutan, secrétaire de cette Classe.....</i>	107
<i>Le Régime hydraulique de la Seine maritime, d'après une mono- graphie de M. Belleville, par M. Lechalas.....</i>	107
<i>La Lumière et les Couleurs, par M. Lechalas.....</i>	108
<i>Le Pont à transbordeur, par M. de Saint-Philbert.....</i>	108
<i>La Vitesse des trains à Pâques 1899, par M. Canonville-Deslys... </i>	109
<i>La Seine plus navigable, par M. Wallon.....</i>	109
<i>Anciens plans des forêts de Roumare et de Rouvray, par M. de la Serre, membre correspondant.....</i>	109
<i>La Location du droit de chasse dans les forêts domaniales de la Seine-Inférieure, par M. Sanson.....</i>	109

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Le Pont à transbordeur de Rouen, par M. A. de Pillon de Saint- Philbert.....</i>	111
<i>La Seine plus navigable, par M. H. Wallon.....</i>	125

	Pages
<i>La vitesse des trains à Pâques 1899</i> , par M. Canonville-Deslys..	161
<i>Anciens plans des forêts de Roumare et de Rouvray</i> , par M. Barbier de la Serre, membre correspondant.....	183
<i>La Location du droit de chasse dans les forêts de l'Etat, de la Seine-Inférieure</i> , par M. Armand Sanson	193

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Lettres et des Arts, pour l'année 1898-1899</i> , par M. G. A. Prevost, secrétaire de cette classe.....	203
<i>L'Idéale Jeunesse</i> , de M. Edward Montier, par M. Henri Frère....	204
<i>L'Histoire du maréchal de Mac-Mahon</i> , de M. Léon Laforge, par M. Samuel Frère.....	204
<i>Mélanges scientifiques et littéraires</i> , de M. Louis Passy, député, par M. Christophe Allard	205
<i>Etudes archéologiques</i> , de M. Vaudin, par M. le docteur Coutan.	205
<i>L'Epingle de Saint-Guirée</i> , par M. Samuel Frère.....	205
<i>L'origine du soufflet dans la confirmation</i> , par M. l'abbé Tougard, membre correspondant.....	205
<i>Les Offices publics à l'origine de l'Eglise</i> , par le même.....	206
<i>Les Origines du symbole des apôtres</i> , par M. l'abbé Vacandard .	206
<i>Saint Ouen élu évêque de Rouen</i> , par le même.....	206
<i>L'Idolâtrie en Gaule aux VI^e et VII^e siècles</i> , par le même.....	206
<i>Notes sur Madame de Motteville</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	207
<i>Une page de l'histoire de la vie et des découvertes de Samuel Champlain</i> , par M. G. Gravier, membre correspondant	207
<i>Introduction à la correspondance du P. Président de Miromesnil</i> , par M. P. Le Verdier.....	207
<i>Le rôle de Robert Lindet dans le Comité de salut public</i> , par M. Montier, membre correspondant.....	207
<i>M. l'abbé Baston et l'Académie de Rouen</i> , par M. l'abbé Loth....	208
<i>Le Forum romain et les Forums impériaux</i> , de M. l'abbé Thédenot, par M. Paul Allard.....	208
<i>L'Archéologie au XIX^e siècle</i> , par M. Paul Allard.....	208
<i>L'Eglise de Veulettes</i> , par M. le docteur Coutan.....	208
<i>Les Enfants chanteurs</i> , de Lucca della Robbia, par M. G. Le Breton.	208
<i>Quelques portraits de Le Cat</i> , par M. l'abbé Porée, membre correspondant	209

	Pages
<i>Mort</i> de M. Simon, membre résidant, et de MM. Rivière, Longy, Legrelle, Boivin-Champeaux et Eugène de Beaurepaire, membres correspondants	210
<i>Election</i> de M. Belleville, comme membre résidant, et de MM. Louis Passy et Eugène Vaudin, comme membres correspondants.....	213

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Recherches sur Madame de Motteville et sur sa famille</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	213
<i>M. l'abbé Baston, académicien</i> , par M. l'abbé J. Loth.....	249
<i>Naissance, famille et premières armes de Samuel Champlain</i> , par M. G. Gravier, membre correspondant.....	267
<i>Notes sur quelques portraits de Le Cat</i> , par M. l'abbé Porée, membre correspondant.....	285
<i>Les offices publics à l'origine de l'Eglise</i> , par M. l'abbé Tougard, membre correspondant.....	291
<i>L'Eglise de Veulettes</i> , par M. le docteur Coutan	299
<i>Programme des prix proposés pour les années 1900, 1901 et 1902</i>	311
<i>Table bibliographique des ouvrages reçus pendant l'année 1898-1899</i>	315
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1899-1900</i>	323
<i>Table des matières</i>	325
